

EXERCICE 2026

CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 31 mars 2026

DÉLIBÉRATION n°2026-05

Le conseil académique s'est réuni le mardi 31 mars 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 20 mars 2026.

Point de l'ordre du jour :

3. Dossier d'accréditation de l'établissement à délivrer des formations en maïeutique (DFASMa)

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,

Exposé de la délibération :

Conformément à l'article L. 712-6-1 du code de l'éducation, le conseil académique doit donner un avis sur le dossier d'accréditation de l'établissement à délivrer des formations en maïeutique (DFASMa).

Avis soumis au conseil académique :

- approbation du dossier d'accréditation de l'établissement à délivrer des formations en maïeutique (DFASMa).

Après en avoir délibéré, le conseil académique émet l'avis suivant :

Nombre de membres constituant le conseil : 80	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 75	Abstentions : 0
Quorum : 38	Votants : 51
Membres présents : 38	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 13	Votes exprimés : 51
Total des membres présents et représentés : 51	Majorité requise : 26
	Pour : 51
	Contre : 0

Pièce jointe :

- dossier d'accréditation de l'établissement à délivrer des formations en maïeutique (DFASMa).



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER LE DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE

EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFASMa)

Arrêté du 11 février 2026

I. NOM DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Ecole Régionale de Sages-femmes (ERSF) :

- Numéro SIRET ESF: **263 700 189 00438 depuis le 5/10/2007 (déménagement)**
- Code APE/NAF ESF : **8532Z**
- Numéro FINESS ESF : **370003949**
- Numéro de déclaration activité ESF : **2437P002037**
- DE sage-femme : n° RNCP 35805 et à partir de juillet 2026 n°RNCP42014
- Numéro UAI (ancien RNE) :0370066W
- Certificat Qualiopi : B03271

II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Organisation actuelle (École / Département de maïeutique / Autre)

L'ERSF est une école hospitalière du CHU de Tours rattachée par 2 conventions (pédagogiques et financières) à l'Université de Tours, particulièrement à l'UFR de médecine (cf Annexes 2 et 3)

Date prévisionnelle d'intégration à l'université (au plus tard 1^{er} septembre 2027)

Le 1er septembre 2027

Quelle modalité d'intégration à l'université est choisie ou envisagée :

☒ Département de maïeutique rattaché à une UFR. Préciser le nom de l'UFR.

Département de maïeutique au sein de l'UFR de médecine qui sera prochainement renommée Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé de l'Université de Tours.

☐ UFR de maïeutique

III. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Madame Marlène LACROIX, Directrice, coordinateur en maïeutique

Monsieur le Professeur Franck PERROTIN, Directeur technique et d'enseignement, Conseiller scientifique

IV. MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

La structure de formation en maïeutique bénéficie de 3 tutelles :

- Le Conseil Régional Centre-Val-de-Loire, tutelle financière à laquelle est remis un rapport d'activité annuel et avec lequel existe un dialogue de gestion annuel qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement chaque année versée au budget du CHRU de Tours pour financer les salaires des personnels et le montant de la formation des étudiants inscrits à l'ERSF et les charges mobilières et immobilières. Il délivre un agrément quinquennal de fonctionnement qui a été renouvelé le 18 décembre 2025 pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 août 2027 correspondant à l'intégration

universitaire (cf Annexe4). L'école de sages-femmes du CHRU de Tours est également certifiée Qualiopi (cf annexe 5).

- L'université de Tours, tutelle scientifique et pédagogique qui valide les modalités de contrôle de connaissances et compétences, les protocoles d'examens, les maquettes pédagogiques via le conseil de faculté de l'UFR, la CFVU et le CA de l'université. Elle fait bénéficier les étudiants des avantages liés à leur statut d'étudiants universitaires (double cursus, mobilité internationale, accompagnement à la recherche, élections étudiantes, enseignements complémentaires, SSE...). Tous les étudiants en maïeutique sont étudiants de l'université. Dans ce cadre, l'école est un organisme délivrant de la formation pour l'université qui, seule, délivre les diplômes afférant au cursus de sages-femmes. L'ERSF est accréditée par l'HCERES.

- Le CHRU de Tours, organisme porteur auquel sont rattachés les personnels permanents de l'équipe, fonctionnaires de la FPH et qui réceptionne les budgets et subventions destinés à l'ERSF et lui en fait bénéficier, assure la GRH et la GPMC des personnels actuels et entretient les étudiants à partir du 2ème cycle lorsqu'ils deviennent agent public à mi-temps grâce à un dédommagement annuel.

L'ARS est un partenaire avec lequel l'école de sages-femmes travaille aussi afin de répondre au mieux aux besoins médicaux du territoire. Elle fixe avec l'université, le CRONDPS, le Conseil Régional et d'autres acteurs, l'évolution du nombre d'étudiants en maïeutique à former en Région pour l'inscrire au Plan Régional de Santé. Pour la Maïeutique, l'objectif est d'atteindre 40 étudiants entrant en formation en Région Centre-Val de Loire d'ici 2027 afin de répondre aux besoins. Une montée progressive des étudiants à former se fait donc depuis déjà quelques années. Elle délivre aussi une subvention permettant d'indemniser les étudiants de leurs frais de transport dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé.

Cf. Organigramme de l'ERSF et ses tutelles.

La Gouvernance interne :

Le Directeur technique et d'enseignement, Mr le Pr Franck PERROTIN, a été désigné par le Conseil technique de l'ERSF sur titre en 2010 en vertu des articles 9 et 10 de l'arrêté du 15 juillet 1986 relatif à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes. Les étudiants n'ont pas siégé au Conseil technique lors de sa désignation.

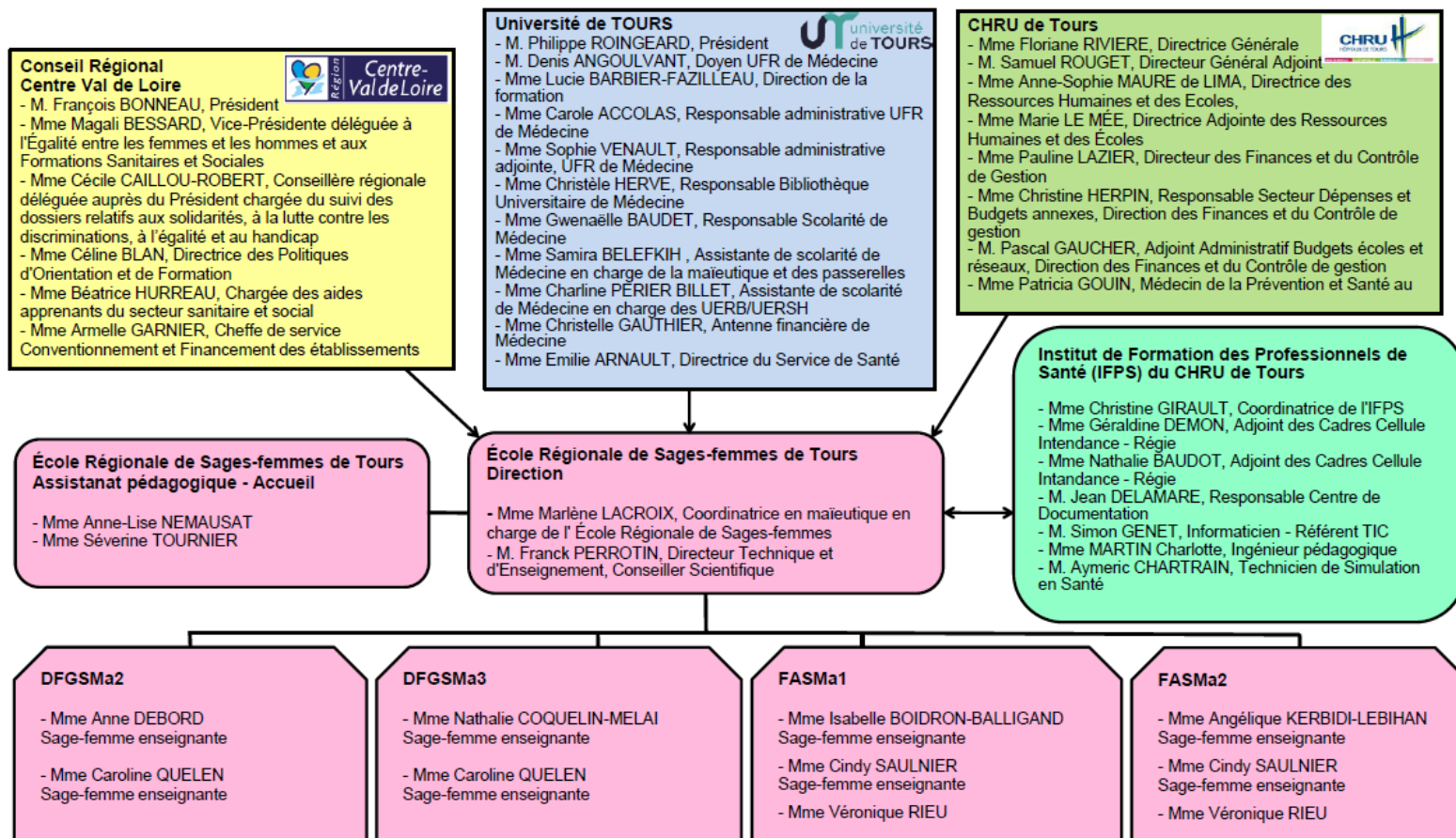
La Directrice, Mme Marlène LACROIX est sage-femme de 2^{ème} grade de la Fonction Publique Hospitalière. Elle a été nommée Coordinatrice en maïeutique en charge de l'Ecole Régionale de Sages-Femmes de Tours. Elle a pour projet de débiter une thèse afin de pouvoir répondre au cahier des charges de l'universitarisation de la structure.

Le conseil technique est composé comme suit:

- Du Directeur général de l'ARS ou son représentant, Président,
- Du Directeur de l'UFR de médecine ou son représentant, Vice-président,
- Du Directeur de l'établissement gestionnaire ou son représentant,
- Du médecin Directeur technique et d'enseignement ou son représentant,
- De la sage-femme Coordinatrice en maïeutique
- De deux représentants des enseignants à l'école, désignés par le Conseil
- De 4 sages-femmes de l'équipe permanente de l'ERSF, désignées annuellement par la Coordinatrice à hauteur d'une par promotion.
- D'un étudiant par année d'étude, désigné parmi les étudiants élus.

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées ou tout autre membre du personnel de l'école peuvent être appelés, avec l'accord du Président, à participer à titre consultatif aux réunions du conseil technique.

A l'initiative du président, du vice-président ou du médecin directeur technique et d'enseignement de l'école, le conseil technique se réunit au moins une fois par an. Le secrétariat est assuré par l'ERSF.



ÉCOLE RÉGIONALE DE SAGES-FEMMES DU CHRU DE TOURS

2 BOULEVARD TONNELLÉ
37044 TOURS CEDEX 9
02 47 47 47 31
secretariat.esf@chu-tours.fr



mis à jour le 15/03/2026

V. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Préciser le nom et le prénom, la discipline

Mme Isabelle BOIDRON-BALLIGAND :

Discipline : maïeutique, langues étrangères, éthique, pédagogie, management

- DIU éthique de la santé
- Certificat Cadre sage-femme
- Certification TOIEC Anglais
- Attestation universitaire de Simulation en Santé

Mme Nathalie COQUELIN-MELAI

Discipline : maïeutique, pédagogie, management

- Master 2 de Périnatalité Management Pédagogie, Option Management
- DIU contraception et orthogénie
- Attestation universitaire de Simulation en santé

Mme Anne DEBORD

Discipline : maïeutique, gynécologie-contraception

- DIU de prise en charge des grossesses pathologiques
- DIU contraception et prévention en gynécologie
- Attestation universitaire de simulation en santé

Mme Angélique KERBIDI-LEBIHAN

Discipline : maïeutique, pédagogie, anthropologie,

- Master 2 Recherche anthropobiologie interactive
- CESU Paléopathologie humaine
- DU Ostéo-archéologie et médecine légale
- DU Mondes antiques et médiévaux, langues anciennes, épigraphie, papyrologie mention grec ancien
- DU Histoire de la médecine et des maladies
- DIU Pédagogie des sciences de la santé
- DU Mondes antiques et médiévaux, langues anciennes, épigraphie, papyrologie mention latin en cours
- Projet de thèse en cours

Mme Caroline QUELEN

Discipline : maïeutique, droit et gestion des risques

- DU Droit en établissement de santé
- DU Gestion des risques en établissement de santé
- Attestation universitaire de simulation en santé
- Formation d'annonce de dommages associés aux soins
- CTG Master Class RCF
- DU perturbateurs endocriniens et 1000 premiers jours en cours

Mme Véronique RIEU

Discipline : maïeutique, gynécologie-contraception, orthogénie

- DU perfectionnement en orthogénie
- DU de simulation pour l'apprentissage des sciences de la santé
- DU de régulation des naissances, socio-épidémiologie, contraception, IVG, prévention des Infections Sexuellement Transmissibles

- DU de Grossesses à risque
- Sage-femme clinicienne à 60% en orthogénie

Mme Cindy SAULNIER

Discipline : Maïeutique, environnement, pédagogie

- Formation à l'initiation à la simulation en santé
- Certification en santé environnementale
- DU perturbateurs endocriniens et 1000 premiers jours en cours

Mme Marlène LACROIX

Discipline : Maïeutique, santé publique et environnement, management

- Master 1 Santé Publique et Environnement
- Master 2 Santé Publique et Environnement spécialité Intervention et Promotion de la Santé
- Certification en santé environnementale
- Expérience en management
- Projet de thèse

VI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET LES AXES DU PROJET PEDAGOGIQUE

Joindre les axes du projet pédagogique et la maquette de formation (utilisation de la structure de l'annexe de l'arrêté en respectant le libellé des unités d'enseignement)

Annexe 1 de l'arrêté cycle 2

Annexe 6, 7, 8 et 9 : Maquettes DFASMa1 2026-2027 / DFASMa2 2027-2028 / Explicatif DFASMa 2026-2028 / ECTS 2^{ème} cycle

Annexe 10 Projet de l'ERSF 2025-2029

Annexe 11 Projet pédagogique R2C 2026-2028

Annexe 12 Projet pédagogique global de la formation 2023-2028

- Mutualisation des enseignements :
 - avec d'autres formations de santé : si oui lesquelles :
L'Université de Tours : UFR d'odontologie et UFR de pharmacie dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé (cf convention cadre pluriannuelle 2025-2028)
- Stages :
 - modalités d'agrément des terrains de stage
 - typologie des terrains de stage (hospitalier, libéral, PMI...)

L'ERSF propose une diversité de terrains de stage afin de découvrir différentes formes d'exercice de la profession et d'avoir une vision élargie des missions en périnatalité, dans un esprit d'ouverture.

Typologie des terrains de stage :

-Etablissements Publics Hospitaliers :

- Maternité de niveau I, II ou III : salle de naissances, consultation, service d'hospitalisation de grossesses pathologiques, suites de couches, Unité Kangourou
- Centre Procréation médicalement Assistée
- Centre de Diagnostic Anté Natal
- Orthogénie
- SAMU
- Institut Médico-légal

-Structures privées Hospitalières, cliniques

- Libéral : gynécologue ou sage-femme
- Centre de Protection Maternelle et Infantile
- Centres de Périnatalité de Proximité
- Centres de santé sexuelle
- Unité d'Accompagnement Parents- Bébé
- Maison de naissance
- Stage à l'International (centre hospitalier ou dispensaire)

En projet :

- Maison des Femmes
- Hospitalisation A Domicile

Les modalités d'agrément des terrains de stage sont en cours de structuration.

Des référents des étudiants sont identifiés au sein de chaque structure hospitalière qui veillent à l'accueil des étudiants en stage et à leur suivi administratif et en cas de problématique au cours du stage. Actuellement, un dispositif de tutorat de stage est mis en place, notamment pour les stages longs. Le suivi pédagogique au cours du stage est réalisé par ces tuteurs de stage qui s'engagent à suivre l'atteinte des objectifs pédagogiques du stage et à réaliser un bilan de mi-stage. L'ERSF a ainsi démarré un projet de formation au tutorat de stage pour les sages-femmes encadrantes. L'objectif, à terme, est de former à une maîtrise de stage universitaire pour les sages-femmes libérales mais également une maîtrise de stage hospitalière pour les sages-femmes hospitalières. Aujourd'hui, la convention de stage reste garante des modalités d'accueil de l'étudiant sur le lieu du stage et de l'engagement des structures d'accueil du respect du cadre du programme d'enseignement des structures de formation en maïeutique fixé par les arrêtés ministériels.

VII. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS

Préciser la répartition des étudiants en formation continue et en formation initiale

En DFASMa1 2026-2027 : 39 étudiants dont 3 issus du dispositif passerelle en admission directe en formation continue.

En DFASMa1 2027-2028 : 38 étudiants dont 2 issus du dispositif passerelle en admission directe. Tous en formation initiale.

En DFASMa2 2027-2028 : en fonction des résultats des étudiants de DFASMa1

VIII. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Les dispositifs d'aides à la réussite

L'Ecole Régionale de Sages-Femmes de Tours met à disposition de l'étudiant plusieurs outils :

Accueil étudiant : les étudiants bénéficient d'un livret d'accueil en amont de la rentrée. Ils bénéficient d'un accueil réalisé par la Directrice, les enseignantes référentes et les assistantes pédagogiques le jour de la rentrée. Sont présentés toutes les chartes, règlement intérieur et autres documents, visite de l'école et explication du fonctionnement des études, accès aux parcours personnalisé (handicap, double cursus, parcours personnalisé), présentation des M3C et informations pratiques dont elles ont besoin (y compris restauration et aide à l'hébergement en stage) de tenues de stages dont l'entretien est gratuit et de vestiaires, de badges d'accès au sein du CHRU de Tours.

Dans la suite du cursus, une auto-évaluation est proposée à l'étudiant lors de chaque séquence de tutorat ou d'évaluation sommative avec des professionnels référents afin qu'il puisse élaborer une stratégie de progression et d'amélioration de sa pratique et de son raisonnement.

Les comptes d'actes cliniques remplis par l'étudiant et colligés à la fin de chaque période de stage par l'équipe administrative. Ils comportent aussi un système d'auto-évaluation de l'étudiant pour chaque garde ou journée effectuée qui doit être rempli par celui-ci.

Les rapports de stage sont constitués d'une grille d'évaluation des compétences à destination des personnels d'encadrement, d'une feuille d'objectifs personnels rédigés par l'étudiant en amont, au milieu et en fin de stage, et de grilles d'évaluation à la garde remplies par l'étudiant et le tuteur de stage. Les objectifs institutionnels sont joints aux rapports à destination des cadres et professionnels de terrain. Enfin, le stage est validé par la coordinatrice en maïeutique en charge de l'Ecole Régionale de Sages-femmes après lecture et discussion si nécessaire avec les professionnels, les Sages-femmes enseignantes et l'étudiant concernés.

Cf guide d'utilisation des rapports de stages en Annexe 13.

Suivi pédagogique : les étudiants bénéficient d'un suivi pédagogique individuel effectué par les sages-femmes enseignantes référentes appuyé sur un entretien individuel annuel minimum obligatoire dont la traçabilité est assurée à l'aide d'une fiche d'entretien.

Cf trame d'entretien en Annexe 14

En cas de besoins spécifiques ou difficultés repérées (problématiques de santé, handicap, psycho-social, académique, financière), leur parcours peut être adapté et leur accompagnement renforcé. Des personnes de l'équipe sont identifiées comme référents handicap, pédagogique, administratif, santé et bien-être). Ces dispositifs, formalisés dans un contrat pédagogique personnalisé, ont pour objectifs de prévenir les ruptures et les abandons de cursus avec un accompagnement possible à la réorientation si nécessaire.

Les dispositifs d'aide aux étudiants en difficulté

Pour les étudiants ayant des difficultés théoriques ou cliniques, des entretiens complémentaires sont organisés par les Sages-femmes enseignantes et la coordinatrice. Des séances d'ED (par les Sages-femmes enseignantes) peuvent être mises en place et des contrats pédagogiques de suivi personnalisé dans le cadre d'aide à la réussite peuvent être réalisés d'un commun accord entre l'étudiant et la coordinatrice en maïeutique.

Des exercices personnalisés, théoriques ou pratiques, peuvent être proposés, sur demande de l'étudiant, en fonction de ses difficultés théoriques ou cliniques, par les Sages-femmes enseignantes.

Si les étudiants le nécessitent (à la demande d'enseignant, de clinicien) ou le souhaitent, ils peuvent bénéficier, à plusieurs reprises si besoin, d'une consultation médicale au sein du Service de Santé Etudiants (SSE). L'accès au SSE est direct via les coordonnées de contact qui leur sont remises en début de chaque année universitaire.

Pour les étudiants présentant des problématiques de santé mentale, des professionnels dont les coordonnées sont référencées dans le livret d'accueil peuvent les accueillir dans ce cadre. Le SSE fait une information, entre autres, à l'ensemble des étudiants en début d'année à ce sujet.

Enfin, des contrats pédagogiques personnalisés peuvent être construits à destination des étudiants présentant une problématique médicale incompatible temporairement ou durablement avec des études à temps plein. Ce contrat est rédigé suite aux préconisations du SSE, à la demande de l'étudiant concerné.

Accueil et accessibilité handicap : Le Service de Santé Étudiant, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et le Service de Prévention et Santé au Travail du CHRU de Tours accompagnent les étudiants dans les problématiques liées à leur santé au sens large (vaccinations ; situation de handicap ; mal-être et difficultés psychologiques ; prévention, signalement et prise en charge des violences) tout au long de leurs études (cf. Annexe 15 Fiche Santé SSE-SPST). Pour toutes questions, les étudiants peuvent solliciter Mme Marlène LACROIX, référente handicap de l'ERSF et référente CNAES. L'école, située au rez-de-chaussée, est accessible aux personnes à mobilité réduite et équipée de toilettes adaptés.

Les étudiants de l'ERSF bénéficient de bourses du CROUS. Ils bénéficient aussi des logements CROUS et de la Restauration Universitaire et des facilités liées à la Vie de Campus via le règlement obligatoire de la CVEC.

La Réorientation

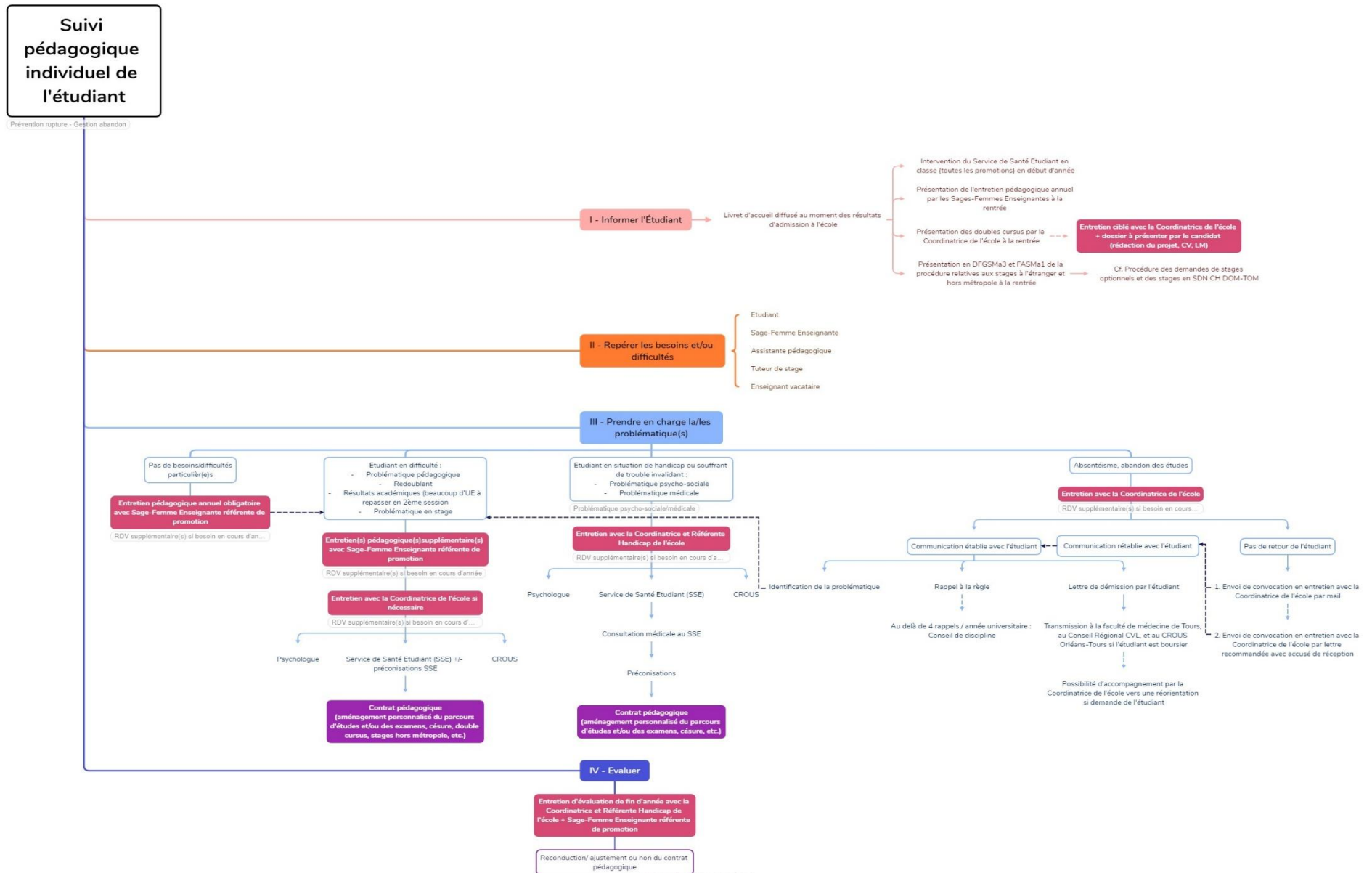
Après avoir été reçus par les SFE référentes, les étudiants qui souhaitent suspendre temporairement leurs études ou se réorienter, bénéficient d'un ou plusieurs entretiens avec la coordinatrice dans l'objectif de cerner la problématique de chacun, de répondre de façon adaptée, et d'entreprendre les démarches correspondantes.

En cas de souhait de suspension temporaire, un dossier de demande de césure est effectué pour un semestre ou deux maximums sur l'ensemble du cursus maïeutique par un étudiant souhaitant ou devant faire une suspension d'études. Le motif doit être explicité et le dossier recevoir un avis favorable de la coordinatrice en maïeutique et du Doyen de l'UFR de rattachement ainsi que de la commission universitaire des césures.

En cas de souhait de réorientation, l'étudiant peut être dirigé vers la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP) de l'Université, et effectuer un dossier de Validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de Validation des acquis professionnels (VAP) ou de Validation des acquis de l'enseignement supérieur (VES).

Il existe un système de passerelles entre les filières de santé auquel peut prétendre un étudiant dès la fin du DFGSMa pour s'orienter vers une autre profession si la filière intégrée ne lui convient pas.

Le schéma ci-dessous résume les procédures d'accompagnement et de suivi pédagogique individuel de l'étudiant



IX. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

L'Ecole Régionale de Sages-Femmes de Tours (ERSF) s'inscrit dans plusieurs démarches de partenariat. Elle est en lien avec l'ensemble des établissements de santé du territoire et autres acteurs du territoire au cours des études pour favoriser l'accueil des étudiants en stage et le tutorat de stage dans les structures du territoire régional mais également pour garantir un accueil de qualité conforme aux objectifs pédagogiques. Elle invite également les établissements de la région pour favoriser l'insertion professionnel dans le cadre des Job dating et CAE dating.

L'ERSF est également très en lien avec l'ARS Centre-Val de Loire. Elle participe notamment au CRONDPS (Comité Régional de l'Observatoire National de Démographie des Professions de Santé) dans le cadre du dialogue concernant les objectifs pluriannuels de professionnels à former pour les étudiants de 2nd cycle) et collaborera prochainement à la mise en place des CESP.

L'ERSF participe au Collegium Santé regroupant l'ensemble des formations sanitaires de la Région Centre-Val de Loire. Elle est membre du Conseil pédagogique et du bureau de cette instance. Les missions du collégium sont multiples, la première et principale mission est orientée vers la formation ; elle regroupe trois commissions principales régissant :

➤ La formation initiale avec pour mission de :

- o Colliger sur le plan pédagogique les enseignements de chaque établissement membre du collégium
- o Mutualiser et partager les supports, référentiels existants, source de documentation
- o Lister les besoins et créer des référentiels ou supports communs
- o Mutualiser et mettre en commun les enseignements et les enseignants tout en gardant les spécificités de chacun.
- o Etablir des modes de contrôles de connaissances communs mais adaptés à chacun
- o Evaluer les supports et la qualité des enseignements.
- o La mission portera principalement sur les matières ou unités fonctionnelles d'enseignements transversales et communes mais pourra aussi concerner des unités plus spécifiques.

➤ La formation des enseignants et formateurs

- o En pédagogie et en docimologie
- o Evaluation des formateurs

➤ La formation continue

- o Partage des actions de formation continue
- o Partage des conférences organisées par chacun.

Les autres missions du collégium sont :

- o Etablir des relations interprofessionnelles au sein du Collegium
- o Elaboration puis réalisation de sessions de formation interprofessionnelle basée sur une Interdisciplinarité, avec travail en groupe multi professionnel
- o Amélioration de l'attraction de la Région Centre pour les professions de santé et amélioration d'action favorisant la répartition des soignants dans les zones à faible médicalisation de la région.
- o Développement de relation au sein des universités avec d'autres composantes pour favoriser passerelles, diplômes complémentaires et validation d'acquis.

L'ERSF travaille en collaboration étroite avec l'Université de Tours avec qui elle entretient des liens de plus en plus ancrés dans l'objectif de l'universitarisation.

La directrice de l'ERSF est membre du Conseil de fac. L'ERSF participe également aux commissions PASS LA.S ou encore au commissions DFGSM2 et 3. L'ERSF travaille en étroite collaboration avec le Service de Santé Etudiants et les services administratifs de l'Université.

Les enseignantes de l'ERSF donnent également des cours de maïeutique aux étudiants de PASS. L'instance disciplinaire de l'ERSF est celle de l'Université ; deux conventions régissent ainsi les liens

entre l'Université et l'ERSF (pédagogique et financière). L'ERSF est également membre des jurys des oraux de PASS / LA.S et participe aux jurys de passerelle.

Le partenariat avec l'Université de Tours et l'IFPS s'exprime également dans la mutualisation des moyens et l'interprofessionnalité en ce qui concerne les matériels et les méthodes pédagogiques de simulation en santé afin de proposer des scénarios innovants.

L'ERSF travaille sur des projets communs avec la Faculté de Médecine :

- Dans le cadre de l'universitarisation, elle travaille sur la mise à jour des statuts de la faculté de médecine

- L'Ecole participe au projet de création d'un département des patients enseignants. Dans ce but, elle compte se rapprocher des associations de patients sur les thématiques de maïeutique, périnatalité, gynécologie etc...

- Elle participe également au groupe de travail thématique Formation et recherche en santé de la Convention de Coordination Territoriale

Sur le versant de la recherche, l'ERSF est également partenaire de l'Université afin de favoriser les parcours en double cursus recherche.

Parcours « Double Cursus recherche Santé Sciences » pour obtenir un « équivalent de Master 1 à l'issue du 1^{er} cycle)

Parcours « Double cursus recherche classique » pour obtenir un « équivalent de master 1 à l'issue du cycle 2 de Maïeutique » avec 2 possibilités :

- DPRB parcours recherche en sciences biomédicales

- DPRSH parcours recherche en sciences humaines

L'ERSF travaille en collaboration avec des enseignants chercheurs dont le conseiller scientifique de l'école de sages-femmes.

Elle collabore également avec le Réseau Périnat Centre-Val de Loire pour mutualiser les moyens pédagogiques concernant le matériel de simulation, ou encore pour favoriser l'accès aux étudiantes aux congrès organisés par le Réseau. L'ERSF est en effet très en lien avec le Réseau Périnat pour lequel elle participe aux temps forts (journées cadres en périnatalité, par exemple) afin d'informer les professionnels de la Région sur les nouveautés de la formation, ou de partager les réflexions sur l'évolution de la profession et des pratiques.

Dans le cadre des réalisations de stages humanitaires, l'ESF de Tours collabore avec :

- L'Association Humanitaire Tawaka (association loi 1901 n°W372004557), représentée par M. Frédéric DUBOIS, président, 22, rue Gaston Cousseau-37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE

et

- Sœur Germaine BADANARO, directrice du Centre Médico-Social de Saint-Luc de Tchannadè-Kara-BP 396 KARA - TOGO

- L'Organisation Non Gouvernementale « La Vie Nouvelle », représentée par M. Théophile HOUNHOUEDO, Directeur, Située 03 BP 4431 COTONOU - Bénin

Dans le cadre de la formation théorique, l'ERSF collabore avec :

- La FRAPS pour la réalisation de l'accompagnement pédagogique du service sanitaire des étudiant·e·s en santé

- Les UFR de Pharmacie et d'Odontologie dans le cadre de la formation et de la réalisation du service sanitaire

- L'ARS Centre-Val de Loire et le Rectorat dans le cadre de la convention-cadre pluriannuelle pour la coordination régionale du service sanitaire des étudiants en santé en région Centre-Val de Loire (cf Annexe 16).
- La SCOP l'Engrenage dans le cadre de partenariat d'enseignement à destination des étudiant-e-s et dans celui de l'accompagnement de l'équipe pédagogique et administrative et des étudiant-e-s pour la rédaction du projet pédagogique.
- Les théâtres du Sous-sol et des 3 clous pour la préparation au service sanitaire et à la prise de parole en public
- L'association OMNIVION dans le cadre de la participation au bien-être étudiant (ChiQong et Tai-Chi)

L'ERSF travaille également en collaboration avec l'URPS et le Conseil de l'Ordre qui viennent faire des interventions pour les étudiants. Elle participe également à des réunions communes.

X. DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Analyse et prise en compte des informations recueillies, dont l'évaluation des enseignements par les étudiants

Dans le cadre de la certification Qualiopi à laquelle l'Ecole de Sages-Femmes est accréditée, notamment pour répondre à l'indicateur 30 sur le recueil des appréciations des parties prenantes, l'Ecole de sages-femmes dispose d'une procédure sur les enquêtes de satisfaction (cf Annexe 17 sur la procédure centrale et Annexe 18 sur la procédure appliquée spécifiquement à l'envoi des questionnaires). La prise en compte des parties prenantes concerne l'ensemble des acteurs de la formation en maïeutique, à savoir :

- les bénéficiaires de la formation (les étudiants)
- les intervenants extérieurs
- les employeurs participants au Job dating ou CAE dating
- les financeurs
- les équipes pédagogiques
- les nouveaux diplômés

Concernant les étudiants, le CEVIMa, Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante en Maïeutique donne la possibilité aux étudiants de s'exprimer sur les projets, les enseignements, les stages et la vie étudiante afin d'améliorer leur parcours de formation.

Il est composé de :

- huit des douze élu-e-s (les délégué-e-s titulaires et un-e des suppléant-e-s de chaque promotion)
- La sage-femme Coordinatrice en maïeutique
- au minimum un-e sage-femme enseignant-e par cycle
- une assistante pédagogique de l'Ecole

Ce Conseil permet de dialoguer autour des sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'école de sages-femmes, notamment l'évaluation de certains enseignements réalisés grâce à des évaluations semestrielles proposées par l'ERSF afin d'établir des bilans de chaque semestre pour chacune des promotions. C'est un organe consultatif qui permet la prise en compte des remarques et/ ou des souhaits des étudiants afin d'adapter des enseignements ou de proposer des UE Libres en fonction des demandes et des possibilités dans le respect de la réglementation en vigueur. Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, une personnalité extérieure peut être invitée, avec l'accord de la directrice, à participer à titre consultatif aux réunions du CEVIMa. Un compte rendu des réunions du CEVIMa est présenté au conseil technique et mis à disposition des étudiant-e-s et de l'équipe pédagogique et administrative de l'ERSF. Le CEVIMa se réunit au moins une fois par an. Le secrétariat est assuré par l'ERSF. Les résultats de l'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s permettent à l'équipe

pédagogique de prendre en compte les remarques pour l'amélioration continue du cursus pour l'année universitaire suivante.

Concernant les stages, une évaluation de chaque stage est demandée pour chaque étudiant grâce à un QR code positionné directement sur le rapport de stage de l'étudiant. Les résultats sont colligés chaque semestre, analysés, présentés au CEVIMa et l'équipe pédagogique fait ensuite le retour et les liens nécessaires avec les lieux de stage et/ ou d'hébergement dans un esprit d'amélioration continue de la qualité.

XI. AVIS DES INSTANCES (à joindre)

- Du Conseil académique [31 mars 2026](#)
- Du conseil d'administration [13 avril 2026](#)
- Du conseil technique [31 mars 2026](#)

Date de dépôt des dossiers d'accréditation pour instruction à partir du 15 mai dans l'application FRESQ.

Liste des Annexes du dossier d'accréditation du cycle 2

Ecole Régionale de Sages-Femmes de Tours

Futur Département Universitaire de l'UFR de médecine de l'Université de Tours

Annexe 1. Arrêté du 2^{ème} cycle complété

Annexe 2. Convention financière tripartite

Annexe 3. Convention pédagogique tripartite

Annexe 4. Agrément Régional

Annexe 5. Certificat Qualiopi

Annexe 6. Maquette et M3C DFASMa1 26-27

Annexe 7. Maquette et M3C DFASMa2 27-28

Annexe 8. ECTS 2^{ème} cycle

Annexe 9. Explicatif M3C DFASMa

Annexe 10 Projet de l'Ecole Régionale de Sages-Femmes 2023-2029

Annexe 11. Projet pédagogique maïeutique 2023-2028

Annexe 12. Projet pédagogique maïeutique R2C 2026-2028

Annexe 13. Guide d'utilisation des rapports de stage

Annexe 14. Grille d'entretien pédagogique

Annexe 15. Fiche de Santé SSE-SPST

Annexe 16. Convention cadre pluriannuelle SESA 2025-2028

Annexe 17 Procédure centrale évaluation des parties prenantes

**Annexe 18. Procédure spécifique maïeutique d'évaluation des parties
prenantes**

ANNEXE

REFERENTIEL DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN MAÏEUTIQUE

Les titulaires du diplôme d'État de docteur en maïeutique exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées.

Toutes les compétences présentées dans le référentiel de formation ci-dessous s'exercent dans le respect de la réglementation, de la législation, de la déontologie et de l'éthique professionnelle. Dans une démarche inclusive, l'étudiant prend en compte tous les facteurs qui peuvent impacter ses activités (personnes en situation de handicap et de vulnérabilité, besoins spécifiques ...)

Les modalités pédagogiques mobilisables sont notamment : cours magistraux, classes inversées, apprentissages par problème, apprentissages du raisonnement clinique, exposés, analyses de cas, patients partenaires, enseignements en ligne et tout autre dispositif défini par les formateurs.

L'apprentissage clinique peut consister en :

- De la simulation en santé ;
- Des séances d'apprentissage du raisonnement clinique ;
- Des stages hospitaliers et extrahospitaliers.

Pour chacun des domaines de compétences, les modalités d'évaluation suivantes peuvent être mobilisées :

- Évaluation des ressources de la compétence : contrôle de connaissances, synthèse de documentation professionnelle... ;
- Évaluation de la combinatoire de ressources : études de cas clinique, analyse de situations problèmes, ECOS, simulations ... ;
- Évaluation de la mise en œuvre de la compétence : gestion de situations professionnelles en stage clinique, conduite de projet, gestion de situations professionnalisantes, analyses réflexives ... Ces évaluations peuvent bénéficier de la participation des référents professionnels des terrains de stages.

Domaine Prénatal : Assurer le suivi médical de la grossesse

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	10 à 12 ECTS pour l'enseignement théorique 11 à 13 ECTS pour l'apprentissage clinique dont au minimum 85% de stage
Université...Tours.....	...11..... ECTS pour l'enseignement théorique13.....ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage

Compétence 1 - Assurer le suivi des grossesses à bas risque en menant les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale dans les situations courantes : • Dépister les facteurs de risques et les vulnérabilités ayant un impact sur la grossesse • Diagnostiquer les troubles bénins liés à la grossesse • Elaborer le bilan de situation de la femme enceinte et du fœtus à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire et/ou réaliser les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires ou de repérer une situation pathologique ou une anomalie et orienter le cas échéant vers les professionnels et structures appropriés • Planifier le suivi de la femme enceinte à partir du bilan de situation effectué • Evaluer et adapter le parcours de soin mis en place	UE Suivi des grossesses à bas risque

Compétence 2 - Accompagner la femme et le couple dans son projet de naissance en menant l'entretien prénatal précoce, en concevant et animant des séances de préparation à la naissance et à la parentalité	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser l'entretien prénatal précoce dans les situations courantes et coanimer des séances de préparation à la naissance et à la parentalité : Concernant l'entretien prénatal précoce : • Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Favoriser l'élaboration d'un projet autour de la naissance et de la vie familiale • Rédiger une synthèse de l'entretien avec les préconisations dans les situations courantes Concernant la préparation à la naissance et la parentalité : • Co-animer des séances en s'appuyant sur différentes techniques d'animations	UE Accompagnement du projet de naissance
Compétence 3 – Assurer, en collaboration, le suivi des grossesses à risque en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques, orienter et participer à leur prise en charge dans les situations courantes : • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place	UE Suivi des grossesses à haut risque

Domaine Périnatal : Assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 20 à 24 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université...Tours.....	8..... ECTS pour l'enseignement théorique24.....ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage

Compétence 4 - Assurer la gestion des naissances eutociques en menant le suivi du travail, en pratiquant l'accouchement eutocique, en surveillant le post-partum immédiat en accueillant le nouveau-né	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Assurer la surveillance du travail, la réalisation d'un accouchement eutocique en présentation céphalique et la prise en charge du post-partum immédiat : • Favoriser la mise en place du projet de naissance • Analyser les données permettant d'identifier le stade du travail et d'établir le pronostic obstétrical, à partir des différents paramètres de la surveillance clinique et paraclinique • Adapter la prise en charge au regard de l'évolution du travail et de la santé maternelle et fœtale • Pratiquer un accouchement eutocique en présentation céphalique en autonomie (y compris la délivrance) • Evaluer les lésions périnéales et réaliser les sutures • Surveiller l'état de santé maternel en post-partum immédiat, en l'adaptant aux situations à risque	UE Naissances eutociques
Compétence 5 - Accompagner l'instauration des interactions précoces parent-enfant	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réunir les conditions favorables à l'instauration des interactions précoces parent-enfant dans les situations courantes : • Transmettre aux parents l'ensemble des repères et des informations sur les besoins et les compétences sensorielles et sociales de l'enfant dans les situations courantes	UE Accompagnement de la parentalité en périnatal

Compétence 6 – Assurer, en collaboration, le suivi des situations pathologiques perpartum en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques courantes, orienter et participer à leur prise en charge : • Identifier les situations pathologiques des différents stades du travail et du postpartum immédiat et évaluer le caractère d'urgence au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Évaluer la nécessité d'une réanimation du nouveau-né et identifier les urgences médico-chirurgicales néonatales • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les manœuvres et les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place	UE Suivi des situations perpartum à haut-risque

Domaine Postnatal : Assurer le suivi médical de la période postnatale

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 11 à 13 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université...Tours.....	8..... ECTS pour l'enseignement théorique ...13.....ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage

Compétence 7 - Assurer le suivi postnatal de la mère et de l'enfant à bas risque en menant les visites postnatales mère/enfant, en menant une consultation postnatale, en menant une consultation de suivi néonatal	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser les visites post-natales mère-enfant, la consultation postnatale et les consultations de suivi néonatal dans les situations courantes : • Réaliser un débriefing du vécu maternel de l'accouchement et repérer les dysfonctionnements des interactions parentales • Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Apprécier l'évolution staturo-pondérale et le développement neuro-sensori-moteur, psycho-affectif et cognitif de l'enfant • Elaborer le bilan de situation de la mère et de l'enfant à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires ou de repérer une situation pathologique ou une anomalie et orienter vers les professionnels et structures appropriés le cas échéant • Organiser la continuité des soins dans ses dimensions médico-psycho-sociales	UE Suivi mère-enfant à bas risque
Compétence 8 - Accompagner la parentalité en menant un entretien postnatal, en animant des séances de soutien à la parentalité	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser l'entretien postnatal précoce dans les situations courantes et co-animer des séances de soutien à la parentalité : Concernant l'entretien post-natal précoce : • Instaurer un dialogue afin de recueillir le vécu de l'accouchement et du postpartum et les besoins	UE Accompagnement de la parentalité en postnatal

• Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Rédiger une synthèse de l'entretien avec les préconisations dans les situations courantes Concernant les séances postnatales de soutien à la parentalité : • Co-animer des séances en s'appuyant sur différentes techniques d'animation	
Compétence 9 - Assurer en collaboration le suivi des situations pathologiques postnatales de la mère et de l'enfant en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques, orienter et participer à leur prise en charge dans les situations courantes : • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place	UE Suivi des situations postnatales à haut risque

Domaine Gynécologique : Assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception et la promotion de la santé sexuelle et reproductive

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 6 à 8 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université...Tours.....	9.... ECTS pour l'enseignement théorique8...ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage

Compétence 10 - Assurer un suivi gynécologique en menant une consultation de suivi gynécologique de prévention et de contraception, et en réalisant la rééducation périnéo-sphinctérienne	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser dans les situations courantes les consultations gynécologiques et la rééducation périnéo-sphinctérienne : Concernant la consultation gynécologique : • Dépister les facteurs de risques et les vulnérabilités ayant un impact sur la santé génésique • Aborder la sexualité et identifier les éventuels troubles • Elaborer le bilan de situation de la femme, à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires, repérer les situations pathologiques ou les éventuelles anomalies et orienter vers les professionnels et structures appropriés le cas échéant • Prescrire et réaliser les examens de dépistage des cancers gynécologiques et des I.S.T., y compris au(x) partenaire(s) • Planifier le suivi de la femme (et du ou de la partenaire) à partir du bilan de situation effectué • Evaluer et adapter la stratégie mise en place Concernant la rééducation périnéo-sphinctérienne : • Conduire une démarche de dépistage afin de repérer et traiter les éventuels troubles fonctionnels • Mettre en œuvre la rééducation périnéale, en choisissant la ou les techniques de rééducation adaptées	UE Suivi gynécologique

Compétence 11 - Assurer la promotion et le suivi de la santé sexuelle et reproductive en concevant et animant des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle, en menant une consultation de contraception, en réalisant une interruption volontaire de grossesse	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser la consultation de contraception et assurer les différentes étapes d'une interruption volontaire de grossesse dans les situations courantes, concevoir et animer des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle : Concernant la consultation de contraception : • Prescrire et renouveler les contraceptifs choisis ainsi que les examens complémentaires nécessaires • Réaliser la pose et le retrait des dispositifs contraceptifs • Planifier le suivi de la femme • Évaluer et adapter la contraception mise en place Concernant l'interruption volontaire de grossesse: • Réaliser une consultation pré-IVG, prescrire et ou réaliser les examens complémentaires • Conseiller et informer les femmes dans le choix de la méthode • Orienter la femme vers les professionnels et structures appropriés dans le cadre d'une prise en soin en réseau • Prescrire et pratiquer les IVG médicamenteuse et instrumentale • Réaliser une consultation post-IVG afin d'évaluer le succès ou l'échec de la méthode, les effets secondaires et les éventuelles complications, et de prescrire une contraception pour les suites de l'IVG • Traiter les effets secondaires et, en cas de complications, orienter la femme vers les professionnels et structures appropriés Concernant les séances éducatives sur la vie affective et sexuelle : • Concevoir des séances contenant toutes les informations essentielles aux attentes du groupe • Animer des séances interactives en s'appuyant sur des outils éducatifs et d'accompagnement adaptés • Evaluer les séances en s'appuyant sur des indicateurs afin de proposer des actions d'amélioration	UE Santé sexuelle et reproductive

Compétence 12 - Assurer en collaboration le suivi des situations gynécologiques particulières en identifiant les situations à risque et pathologiques, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence, en participant à l'assistance médicale à la procréation	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques courantes, orienter et participer à leur prise en charge et identifier les différentes étapes de l'assistance médicale à la procréation (AMP): Concernant les situations pathologiques : • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place Concernant l'assistance médicale à la procréation (AMP) : • Informer les femmes sur l'autoconservation des ovocytes • Prescrire les examens de première intention devant des difficultés à concevoir • Orienter vers un service d'AMP et rédiger un courrier de liaison • Décrire le parcours de l'AMP	UE Suivi des situations gynécologiques particulières

Domaine Recherche : Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	6 à 8 ECTS pour les unités d'enseignement Recherche
Université.....Tours.....	 6..... ECTS pour les unités d'enseignement Recherche

Compétence 13 - Analyser des données scientifiques et professionnelles en mobilisant les outils de recherche bibliographiques, en réalisant la lecture critique d'articles	UE ASSOCIEES
Cycle 2 – Analyser et interpréter l'information scientifique avec des outils adaptés : • Réaliser la lecture critique d'articles scientifiques y compris en langue étrangère • Maîtriser les outils numériques et bibliographiques • S'initier à la revue systématique de littérature • Interpréter l'information scientifique et professionnelle • S'initier aux logiciels de traitement de données	UE Recherche
Compétence 14 : Expérimenter une démarche de recherche en développant une méthodologie appropriée, en faisant preuve d'intégrité et d'éthique scientifiques	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Rédiger un projet de thèse d'exercice : • Initier une démarche de recherche : conceptualiser et problématiser • Expérimenter les approches méthodologiques (quantitative, qualitative, mixte... avec un accompagnement individualisé en fonction du projet de thèse) et les outils de recueil de données • Valider les démarches d'autorisations institutionnelles et les aspects réglementaires de la recherche, de la collecte et gestion de données • Rédiger un protocole de recherche et d'expérimentation, dans le respect de l'intégrité et l'éthique scientifiques, en veillant aux autorisations institutionnelles et en développant une méthodologie appropriée (approche quantitative, qualitative, mixte...) pour répondre aux objectifs de la recherche • Présenter un projet de thèse d'exercice complet, cohérent et pertinent	UE Recherche

Domaine générique : Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	6 à 10 ECTS pour les unités d'enseignement
Université...Tours.....	...8... ECTS pour les unités d'enseignement

Compétence 15 – Participer à la politique de santé publique en prévenant, dépistant et éduquant en santé, en coordonnant le parcours de soins de la femme, l'enfant et son entourage	UE ASSOCIEES
Cycle 2 – Concevoir et mettre en œuvre un programme éducatif individuel ou collectif : • Identifier les thèmes prioritaires de santé publique afin de sensibiliser la femme/le couple ou un groupe de personnes • Élaborer un projet d'action en promotion de la santé sur des thèmes prioritaires de la santé publique, en déterminant les informations essentielles à transmettre • Appréhender le parcours de soin de la femme, l'enfant et son entourage	UE Santé publique
Compétence 16 - Communiquer et collaborer en situation professionnelle en établissant une relation adaptée, en assurant sa propre santé et son bien-être	UE ASSOCIEES
Cycle 2 : Communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral avec différents interlocuteurs et renforcer son positionnement au sein de l'équipe: • Utiliser des techniques de communications appropriées afin de renforcer les comportements favorables à la santé • Accompagner la personne dans un processus décisionnel concernant sa santé lors de situations courantes • Rédiger un document professionnel (documents administratifs, certificats, comptes-rendus...) afin de caractériser un état de santé particulier ou d'assurer une continuité de soins • Participer à des retours d'expériences des situations difficiles, au sein de l'équipe pluridisciplinaire, afin de mettre en place des actions d'amélioration des pratiques professionnelles • Mobiliser les compétences non techniques (communication, leadership, prise de décision partagée, conscience de la situation) • Analyser l'impact des facteurs humains en santé sur la sécurité des soins et le travail en équipe • Intégrer le numérique dans l'exercice professionnel • Communiquer en langue vivante étrangère notamment par la capacité à lire, écrire, comprendre et s'exprimer	UE Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation

• Participer à l'accueil et à la supervision d'apprenants	
Compétence 17 - Exercer une activité professionnelle conforme à la législation et à la déontologie, en prenant en compte la dimension éthique	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Positionner sa pratique dans une approche réflexive et responsable : • Positionner sa pratique dans une approche, éthique, sociétale, économique et environnementale • Élargir ses habiletés intellectuelles permettant de renforcer ses stratégies de mobilisation de connaissances actualisées • Définir la notion de médecine intégrative, la signification et la place, au sein du système de santé, d'une thérapie complémentaire utilisée en association aux soins conventionnels, en gardant un esprit critique • Illustrer l'intérêt, les bénéfices et les risques des thérapies complémentaires	UE Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation

Parcours Personnalisé

Ces unités d'enseignement permettent à l'étudiant d'individualiser son parcours de formation.

Elles s'intègrent dans la formation théorique et clinique et peuvent s'inscrire dans « un parcours recherche » d'enseignement.

Elles peuvent être suivies dans une université en France ou à l'étranger.

Elles sont proposées soit par la structure de formation, soit par l'étudiant. Dans ce cas, l'étudiant en fait la demande qui est validée par le responsable pédagogique.

Elles vont permettre à l'étudiant :

- d'approfondir ses connaissances ou un domaine de compétences spécifiques
- de découvrir d'autres disciplines non strictement médicales : management, pédagogie...
- de valoriser un engagement dans la vie associative, sociale ou professionnelle, conformément aux articles D. 611-7 à D. 611-9 du code de l'éducation.
- de s'engager dans un parcours recherche

Au 2 ^{ème} cycle	Minimum 12 ECTS pour les unités d'enseignement et/ou les stages
Université...Tours.....	...12..... ECTS pour les unités d'enseignement et/ou les stages

Convention financière relative aux frais de scolarité des étudiants en sciences maïeutiques en formation initiale conduisant à la délivrance du Diplôme d'Etat

Entre :

L'Université de Tours,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Représentée par le président de l'Université de Tours,

Monsieur Philippe ROINGEARD,

Ci-après dénommée « Université »,

Et :

Le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours (CHRU),

Etablissement gestionnaire de l'Ecole Régionale de Sages-femmes de Tours,

Représenté par la Directrice Générale du CHRU, Madame Floriane RIVIERE,

Ci-après dénommée « ERSF »,

Et :

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Collectivité territoriale financeur de l'Ecole Régionale de Sages-femmes de Tours,

Représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur François BONNEAU,

Ci-après dénommée « CR CVL »,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Éducation 3^{ème} partie-Livre VII-titre 1^{er},

Vu la loi n°2006-396 modifiée du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 modifiée relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu la loi n°2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme,

Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu le décret n° 2024-679 du 3 juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 modifié relatif au Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques,

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de sage-femme,

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 modifié relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif à l'acquittement de la contribution de vie étudiante et de campus,

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique,

Vu la délibération APR n°23.01.03 du 09 février 2023 du Conseil Régional Centre-Val de Loire approuvant le Schéma Régional des Formations Sanitaires et du Travail Social ;

OBJET DE LA CONVENTION :

Article 1 : Cette convention a pour objet de fixer les conditions financières relatives aux frais de scolarité des étudiants sages-femmes de l'Université de Tours, seule habilitée à délivrer leur Diplôme d'Etat suite à la formation dispensée au sein de l'ERSF du CHRU de Tours.

Elle précise le statut des étudiants en formation initiale, le montant des droits d'inscription de ces mêmes étudiants à l'Université, l'accès aux services universitaires et les flux financiers entre l'Université et le CHRU.

Article 2 : La présente convention est conclue jusqu'à l'intégration organique de la structure de formation en maïeutique à l'Université de Tours et au plus tard, jusqu'au 31 août 2027. Elle s'applique aux étudiants intégrant l'école jusqu'à la rentrée universitaire 2026-2027 incluse.

Article 3 : Conformément aux arrêtés en vigueur du régime des études en maïeutique, l'ERSF dispense pour l'Université, la formation en maïeutique des étudiants sages-femmes en tant que partenaire extérieur certifié et accrédité par les organismes nationaux (QUALIOPI, HCERES) à compter du troisième semestre de formation générale en sciences maïeutiques et jusqu'à la fin du second cycle des études en maïeutique.

Les deux premiers semestres correspondent à l'année d'accès aux formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique organisés par les Universités de Tours et Orléans.

DEFINITION DES ETUDIANTS EN FORMATION INITIALE :

Article 4 : Sont considérés comme étudiants en formation initiale :

- Les étudiants issus des PASS,
- Les étudiants issus des L.AS 1, 2 ou 3,
- Les étudiants titulaires de l'un des titres ou diplômes cités dans l'article 2 de l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques, ou de sage-femme, qui n'ont pas interrompu leur cursus d'apprentissage,
- Les demandeurs d'emploi

FRAIS D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE :

Article 5 : Conformément aux arrêtés de formation en sciences maïeutiques en vue du diplôme d'Etat, les étudiants de l'ERSF s'inscrivent administrativement, au début de chaque année universitaire, à l'Université de Tours et acquittent leurs frais de scolarité auprès de l'UFR de médecine de Tours pour le passage des examens en vue de l'obtention de leurs diplômes.

Article 6 : Les étudiants s'acquittent des droits obligatoires suivants, fixés par arrêtés interministériels, sauf critères d'exonération :

- La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) collectée par le CROUS d'Orléans - Tours
- Le droit national correspondant au diplôme d'inscription collecté par l'Université de Tours

Article 7 : Les étudiants en maïeutique pourront, s'ils le souhaitent, souscrire aux prestations complémentaires proposées par l'Université :

- Le Passeport Culturel Etudiant (PCE) de l'Université de Tours

Article 8 : Les droits nationaux de scolarité fixés par l'arrêté interministériel du 19 avril 2019 modifié pour les 2 premiers cycles de la formation comprennent 3 taux considérés comme conservables :

Par l'Université :

- Le montant correspondant aux actes de gestion de l'inscription administrative de l'UFR de Médecine (à titre indicatif pour 2024 : 23 €)
- Le montant réservé au Service Commun de Documentation (à titre indicatif pour 2024 : 34 €)

Par le CROUS :

- La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) (à titre indicatif pour 2024 : 103 €)

Article 9 : A l'issue des résultats des examens de PASS/L.AS et d'admission directe, le service de scolarité de l'UFR de médecine s'engage à fournir la liste nominative des étudiants admis à poursuivre leurs études dans la filière maïeutique à l'ERSF.

FLUX FINANCIERS UNIVERSITE – CHRU :

Article 10 : Après inscription administrative des étudiants en formation initiale de l'ensemble des promotions en maïeutique à l'Université, le service de scolarité de l'UFR de médecine fera connaître à la Direction des Finances (DAF) du CHRU de Tours l'identité de l'ensemble des étudiants en maïeutique. A réception, la DAF adressera un titre de recettes correspondant au montant des frais annuels de scolarité acquittés par les étudiants à l'antenne financière de l'UFR de médecine, déduction faite des montants définis comme conservables par l'Université (cf. article 8)

Le PCE n'est pas concerné par ce titre de recette. Il est acquis directement par les étudiants eux-mêmes.

Article 11 : Modalités de paiement

Le règlement de la somme due est effectué par l'Université au CHRU au premier semestre de l'année universitaire en cours pour l'ensemble des étudiants.

L'agent comptable du CHRU adresse à l'Université une facture mentionnant la somme due, la date de mise en recouvrement, la date d'exigibilité et la date limite de paiement.

La facture est transmise au cocontractant sur ChorusPro à la signature des parties.

Le règlement est effectué par virement sur le compte suivant :

Titulaire : TRESORERIE HOSPITALIERE DEPARTEMENTALE D'INDRE ET LOIRE			
Etablissement : BANQUE DE FRANCE			
Domiciliation : BDF TOURS			
Identification nationale (RIB)			
CODE BANQUE 30001	CODE GUICHET 00839	N° de COMPTE F371 0000000	CLE RIB 42
Identification internationale			
IBAN		FR30 3000 1008 39F3 7100 0000 042	
Identifiant Swift de la BDF (BIC) BDFEFRPPCCT			

Pour l'université, la dépense est imputée à l'adresse budgétaire suivante :

- Centre financier : M3k
- Compte budgétaire : FG
- Domaine fonctionnel : D1011
- Fonds : NA
- PFI : M_SESA_01

Article 12 : Gestion de la convention

La gestion de la convention est assurée :

- Pour l'université,
 - La convention est pilotée par Mme Carole ACCOLAS • Mail : carole.accolas@univ-tours.fr • Tél. : 02.47.36.60.03
 - La gestion administrative est assurée par Mme Sophie VENAULT • Mail : sophie.venault@univ-tours.fr • Tel : 02.47.36.60.10
 - La gestion financière est assurée par Mme Christelle GAUTHIER • Mail : christelle.gauthier@univ-tours.fr • Tél. : 02.47.36.60.09
- Pour le CHRU,
 - La convention est pilotée par Mme Floriane RIVIERE • Mail : secretaire.dg@chu-tours.fr • Tél. : 02.47.47.46.76
 - La gestion administrative est assurée par Mme Claire PERRIN • Mail : c.perrin@chu-tours.fr • Tel : 02.47.47.38.81
 - La gestion financière est assurée par Mr Pascal GAUCHER • Mail : p.gaucher@chu-tours.fr • Tel : 02.34.37.96.32
- Pour la Région CVL,
 - La convention est pilotée par Mme Céline BLAN • Mail : celine.blan@centrevaleloire.fr • Tél. : 02.38.70.32.05

- La gestion financière est assurée par Mme Armelle GARNIER • Mail : armelle.garnier@centrevaldeloire.fr • Tel : 02.38.70.25.26

Les correspondances postales doivent être envoyées au siège social des parties.

Article 13 : Protection des données à caractère personnel

1. Pour la mise en œuvre des traitements nécessaires à l'exécution de la Convention, les Parties sont considérées, chacune pour les traitements qui les concernent, comme responsables indépendants de traitement, au sens de l'article 4 (7) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).

2. Les Parties s'engagent à respecter le cadre juridique régissant les traitements de données à caractère personnel et tout particulièrement le RGPD, les lois et règlements nationaux en vigueur. Les Parties coopèrent pour garantir que les traitements des données sont effectués dans le respect des normes relatives à la protection des données personnelles.

3. Les Parties nomment chacune un Délégué à la protection des données (DPD) facilement joignables par les personnes concernées, notamment par la publication d'un moyen de contact sur leurs sites internet institutionnels respectifs. Les Parties échangent les coordonnées de leurs DPD respectifs et assurent qu'ils puissent librement communiquer entre eux.

Les DPD désignés à la date de la signature sont les suivants :

- Pour l'Université de Tours :
Direction des affaires juridiques et du patrimoine
60, rue du Plat d'Etain, 37000 Tours
dpo@univ-tours.fr
- Pour le CHRU :
Affaires Juridiques (DRUQ)
2, boulevard Tonnellé, 37000 TOURS
dpo@chu-tours.fr
- Pour la Région Centre-Val de Loire :
Délégué à la Protection des Données
9 Rue Saint-Pierre Lentin, CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1
contact.rgpd@centrevaldeloire.fr

La Partie concernée informe immédiatement l'autre Partie en cas de changement de l'identité ou du moyen de contact de leur DPD désigné.

Les Parties enregistrent le Traitement objet de la Convention dans leur registre des traitements respectifs. Elles maintiennent chacune à jour ce registre.

4. Chacune des Parties est responsable du bon traitement des exercices des droits visés aux articles 15 à 23 du RGPD qui la concernent.

Lorsqu'elles reçoivent une demande d'exercice des droits, chaque Partie a la responsabilité de fournir l'ensemble des informations visées à l'article 13 du RGPD, incluant notamment les grandes lignes de l'accord conclu dans le cadre de la présente Convention.

Chacune des Parties est responsable de la déclaration des violations de données qui concernerait son traitement auprès de l'autorité compétente. Dans le cas où les deux Parties sont susceptibles d'être concernées par la violation de données de l'une des

Parties, les Parties s'informent et se coordonnent en cas de communication auprès des personnes concernées.

5. Chaque Partie s'engage à garantir la sécurité des données personnelles en sa possession lors de la réalisation des traitements qui lui sont propres dans le cadre de l'exécution de la présente Convention.

Article 14 : Modification et résiliation

La présente convention peut être modifiée par les parties signataires, par voie d'avenant.

Les parties ne peuvent exercer leur droit de résiliation unilatérale que si un motif d'intérêt général le justifie, notamment en cas de bouleversement de l'équilibre de la convention ou de disparition de sa cause. En revanche, la seule apparition, au cours de l'exécution de la convention, d'un déséquilibre dans les relations entre les parties n'est pas de nature à justifier une telle résiliation.

La partie la plus diligente notifie aux autres parties sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prend effet à compter de la rentrée universitaire suivante, moyennant un délai minimum de six mois.

La résiliation de la convention initiale ne sera effectif qu'au terme de ce délai.

Article 15 : Litiges

En cas de difficultés liées à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce, avant tout recours contentieux, que les parties tenteront de procéder par voie de règlement amiable. Pour ce faire, l'une des parties au moins déclenche une procédure de conciliation par courrier recommandé adressé aux autres parties. Les parties s'engagent à fixer une date de réunion dans le mois à compter de la réception de la première saisine et à désigner des représentants pour assister à cette réunion. En cas de refus express d'une des parties pour participer à cette réunion ou en cas d'échec des négociations le litige pourra être soumis au tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Tours, le

Fait à Tours, le 04/02/2025

Pour le CHRU de Tours,

Pour l'Université de Tours,

La Directrice Générale,

Le Président

Madame Floriane RIVIERE

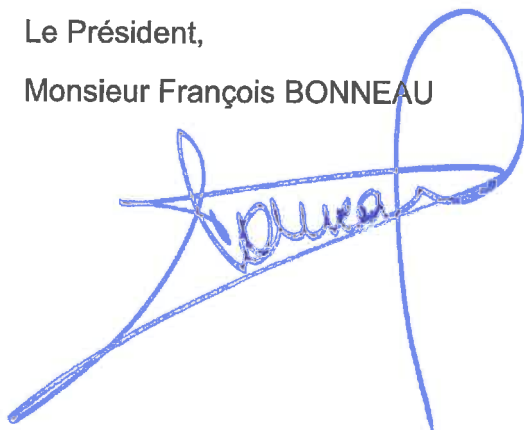
Monsieur Philippe ROINGEARD

Pfa Directrice Générale et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

SAMUEL ROUGET

Fait à Orléans, le 28/04/25

Pour le Conseil Régional CVL,
Le Président,
Monsieur François BONNEAU



Convention pédagogique relative à la scolarité des étudiants en sciences maïeutiques de l'École régionale de Sages-femmes du CHRU de Tours

Entre :

L'Université de Tours,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Représentée par le président de l'Université de Tours,

Monsieur Philippe ROINGEARD,

Ci-après dénommée « Université »,

Et :

Le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours (CHRU),

Etablissement gestionnaire de l'Ecole Régionale de Sages-femmes de Tours,

Représenté par la Directrice Générale du CHRU, Madame Floriane RIVIERE,

Ci-après dénommée « ERSF »,

Et :

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Collectivité territoriale financeur de l'Ecole Régionale de Sages-femmes de Tours,

Représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur François BONNEAU,

Ci-après dénommée « CR CVL »,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Éducation 3^{ème} partie-Livre VII-titre 1^{er},

Vu la loi n°2006-396 modifiée du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 modifiée relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu la loi n°2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme dont les éventuelles modifications, décrets et arrêtés seront mis en annexe lors de leur parution,

Vu le décret n°2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu le décret n° 2024-679 du 3 juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 modifié relatif au Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques,

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de sage-femme,

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique,

OBJET DE LA CONVENTION

Article 1 : Cette convention a pour objet de déterminer les conditions pédagogiques dans lesquelles l'ERSF met en œuvre le dispositif de formation en maïeutique des 2 premiers cycles pour l'Université de Tours.

A l'issue de chaque cycle de formation, l'Université de Tours délivrera le diplôme correspondant aux étudiants en maïeutique.

TITRE 1 : DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX ETUDIANTS INSCRITS AU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSMa)

Article 2 : Les deux premiers semestres du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques correspondent à l'ensemble des parcours proposés par les Universités d'Orléans et Tours qui permettent l'accès à cette formation (PASS, L.AS, admission directe).

Pour être admis à poursuivre en deuxième année de maïeutique, les candidats doivent figurer en rang utile sur des listes de classement de la filière maïeutique basée sur l'acquisition des ECTS correspondants des Unités d'Enseignement communes et de l'Unité d'Enseignement spécifique maïeutique.

Article 3 : Au début de chaque année universitaire, les candidats au Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) au sein de l'École Régionale de Sages-femmes s'inscrivent administrativement et acquittent les frais de scolarité auprès :

- de l'UFR Médecine de Tours selon les conditions fixées par la convention financière relative aux frais de scolarité des étudiants en sciences maïeutiques en formation initiale.
- ou du service commun de la FORMation Continue et de l'ALternance (FOCAL) selon les conditions fixées par la convention aux frais de scolarité.

Article 4 : La formation est organisée au sein de l'École Régionale de Sages-femmes de Tours en conformité avec l'article 7 de l'arrêté du 19 juillet 2011 modifié, et de l'article 2 de l'arrêté du 3 juillet 2024 susvisés.

Article 5 : Certaines Unités d'Enseignements (UE) peuvent être mutualisées avec celles du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) de l'UFR de Médecine de Tours lorsqu'elles sont en cohérence avec les objectifs de formation de la filière maïeutique, sans qu'il n'y ait d'enseignement spécifique pour les étudiants en maïeutique.

Article 6 : Les modalités de contrôle des connaissances et compétences (M3C) sont définies par les instances compétentes de l'École Régionale de Sages-femmes et de l'Université de Tours.

Les examens des UE communes au DFGSM et au DFGSMa sont identiques.

Toutefois, en cas de suivi partiel d'une UE de DFGSM par les étudiants sages-femmes inscrits en DFGSMa, les épreuves pourront être adaptées par le Responsable de l'UE après accord conjoint de la Directrice de l'École Régionale de Sages-femmes et du Directeur de l'UFR de Médecine.

TITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX ETUDIANTS INSCRITS EN DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFASMa)

Article 7 : Pour être admis à poursuivre en deuxième cycle de Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques, les candidats doivent avoir obtenu le DFGSMa basé sur la réussite de l'ensemble des Unités d'Enseignement du premier cycle, et l'obtention de 180 ECTS correspondants.

Article 8 : Au début de chaque année universitaire, les candidats au DFASMa au sein de l'École Régionale de Sages-femmes de Tours s'inscrivent administrativement et acquittent les frais de scolarité auprès :

- de l'UFR Médecine de Tours selon les conditions fixées par la convention financière relative aux frais de scolarité des étudiants en sciences maïeutiques en formation initiale.
- ou du Service commun de la FORMation Continue et de l'ALternance (FOCAL) selon les conditions fixées par la convention aux frais de scolarité.

Article 9 : La formation est organisée au sein de l'École Régionale de Sages-femmes de Tours pour l'Université de Tours en conformité avec l'article 6 de l'arrêté du 11 mars 2013 modifié et de l'article 2 de l'arrêté du 3 juillet 2024, susvisés.

Article 10 : Les modalités de contrôle des connaissances et compétences sont définies par les instances compétentes de l'École Régionale de Sages-femmes et de l'Université de Tours.

TITRE 3 - DISPOSITIONS COMMUNES

Article 11 : L'ERSF est auditée et accréditée par le HCERES dans le cadre de l'évaluation des parcours de formation de l'Université de Tours. Elle est certifiée QUALIOPI dans le cadre du fonctionnement des écoles publiques participant à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Article 12 : La présente convention est conclue jusqu'à l'intégration organique de la structure de formation en maïeutique à l'Université de Tours et au plus tard, jusqu'au 31 août 2027.

Article 13 : Gestion de la convention

La gestion de la convention est assurée :

- Pour l'université,
 - La convention est pilotée par Mme Carole ACCOLAS • Mail : carole.accolas@univ-tours.fr • Tél. : 02.47.36.60.03
 - La gestion administrative est assurée par Mme Sophie VENAULT • Mail : sophie.venault@univ-tours.fr • Tel : 02.47.36.60.10
 - La gestion financière est assurée par Mme Christelle GAUTHIER • Mail : christelle.gauthier@univ-tours.fr • Tél. : 02.47.36.60.09
- Pour le CHRU,
 - La convention est pilotée par Mme Floriane RIVIERE • Mail : secretaire.dg@chu-tours.fr • Tél. : 02.47.47.46.76
 - La gestion administrative est assurée par Mme Claire PERRIN • Mail : c.perrin@chu-tours.fr • Tel : 02.47.47.38.81
 - La gestion financière est assurée par Mr Pascal GAUCHER • Mail : p.gaucher@chu-tours.fr • Tel : 02.34.37.96.32
- Pour la Région CVL,

- La convention est pilotée par Mme Céline BLAN • Mail : celine.blan@centrevaldeloire.fr • Tél. : 02.38.70.32.05
- La gestion financière est assurée par Mme Armelle GARNIER • Mail : armelle.garnier@centrevaldeloire.fr • Tel : 02.38.70.25.26

Les correspondances postales doivent être envoyées au siège social des parties.

Article 14 : Protection des données à caractère personnel

1. Pour la mise en œuvre des traitements nécessaires à l'exécution de la Convention, les Parties sont considérées, chacune pour les traitements qui les concernent, comme responsables indépendants de traitement, au sens de l'article 4 (7) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).

2. Les Parties s'engagent à respecter le cadre juridique régissant les traitements de données à caractère personnel et tout particulièrement le RGPD, les lois et règlements nationaux en vigueur. Les Parties coopèrent pour garantir que les traitements des données sont effectués dans le respect des normes relatives à la protection des données personnelles.

3. Les Parties nomment chacune un Délégué à la protection des données (DPD) facilement joignables par les personnes concernées, notamment par la publication d'un moyen de contact sur leurs sites internet institutionnels respectifs. Les Parties échangent les coordonnées de leurs DPD respectifs et assurent qu'ils puissent librement communiquer entre eux.

Les DPD désignés à la date de la signature sont les suivants :

- Pour l'Université de Tours :
Direction des affaires juridiques et du patrimoine
60, rue du Plat d'Etain, 37000 Tours
dpo@univ-tours.fr
- Pour le CHRU :
Affaires Juridiques (DRUQ)
2, boulevard Tonnellé, 37000 TOURS
dpo@chu-tours.fr
- Pour la Région Centre-Val de Loire :
Délégué à la Protection des Données
9 Rue Saint-Pierre Lentin, CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1
contact.rgpd@centrevaldeloire.fr

La Partie concernée informe immédiatement l'autre Partie en cas de changement de l'identité ou du moyen de contact de leur DPD désigné.

Les Parties enregistrent le Traitement objet de la Convention dans leur registre des traitements respectifs. Elles maintiennent chacune à jour ce registre.

4. Chacune des Parties est responsable du bon traitement des exercices des droits visés aux articles 15 à 23 du RGPD qui la concernent.

Lorsqu'elles reçoivent une demande d'exercice des droits, chaque Partie a la responsabilité de fournir l'ensemble des informations visées à l'article 13 du RGPD, incluant notamment les grandes lignes de l'accord conclu dans le cadre de la présente Convention.

Chacune des Parties est responsable de la déclaration des violations de données qui concernerait son traitement auprès de l'autorité compétente. Dans le cas où les deux Parties sont susceptibles d'être concernées par la violation de données de l'une des Parties, les Parties s'informent et se coordonnent en cas de communication auprès des personnes concernées.

5. Chaque Partie s'engage à garantir la sécurité des données personnelles en sa possession lors de la réalisation des traitements qui lui sont propres dans le cadre de l'exécution de la présente Convention.

Article 15 : Modification et résiliation

La présente convention peut être modifiée par les parties signataires, par voie d'avenant.

Les parties ne peuvent exercer leur droit de résiliation unilatérale que si un motif d'intérêt général le justifie, notamment en cas de bouleversement de l'équilibre de la convention ou de disparition de sa cause. En revanche, la seule apparition, au cours de l'exécution de la convention, d'un déséquilibre dans les relations entre les parties n'est pas de nature à justifier une telle résiliation.

La partie la plus diligente notifie aux autres parties sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prend effet à compter de la rentrée universitaire suivante, moyennant un délai minimum de six mois.

La résiliation de la convention initiale ne sera effectif qu'au terme de ce délai.

Article 16 : Litiges

En cas de difficultés liées à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce, avant tout recours contentieux, que les parties tenteront de procéder par voie de règlement amiable. Pour ce faire, l'une des parties au moins déclenche une procédure de conciliation par courrier recommandé adressé aux autres parties. Les parties s'engagent à fixer une date de réunion dans le mois à compter de la réception de la première saisine et à désigner des représentants pour assister à cette réunion. En cas de refus express d'une des parties pour participer à cette réunion ou en cas d'échec des négociations le litige pourra être soumis au tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Tours, le

Pour le CHRU de Tours,

La Directrice Générale,

Madame Floriane RIVIERE



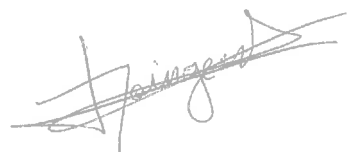
Pré-Directrice Générale et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Samuel ROUGET

Fait à Tours, le 04/02/2025

Pour l'Université de Tours,

Le Président,

Monsieur Philippe ROINGEARD

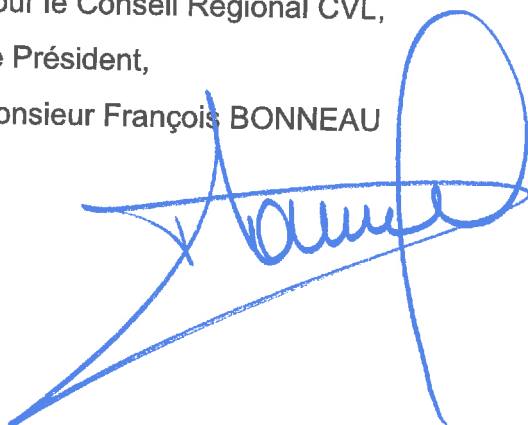


Fait à Orléans, le 28/04/25

Pour le Conseil Régional CVL,

Le Président,

Monsieur François BONNEAU





Arrêté d'agrément N° 2025-124

Portant autorisation de l'Ecole de Sages-Femmes rattachée au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours à dispenser la formation Sages-Femmes

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-2 et R 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire en date des 24 et 25 février 2022 ;

Vu le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté en Assemblée Plénière du 9 février 2023 ;

Vu la stratégie Formation-Emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation adoptée en séance plénière du 22 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de l'ARS ;

Considérant que le dossier déposé par le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours en vue de l'ouverture de la formation Sages-Femmes sur le site de Tours est complet ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

ARRETE

Article 1 : Lieu de formation

L'Ecole de Sages-Femmes du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours est autorisée à dispenser la formation sur le site de formation suivant :

	Dénomination	Adresse	Code UAI
Site principal	Ecole de Sages-Femmes de Tours	2 boulevard Tonnellé, 37 044 TOURS	0370066W

Article 2 : Capacité d'accueil en formation initiale

L'Ecole de Sages-femmes est autorisée à dispenser la formation, à compter de la rentrée de septembre 2026, sur la base de la capacité d'accueil mentionnée ci-après :

Structure	Site de Formation	Rentrée septembre
Ecole de Sages-Femmes	Tours	38

Article 3 : Durée de validité

L'autorisation de l'institut de formation à dispenser des formations paramédicales est accordée pour la période du **1^{er} janvier 2026 au 31 août 2027.**

Article 4 – Enquêtes

Les instituts de formations s'engagent à contribuer aux diverses enquêtes menées par le GIP Alfa Centre via l'Observatoire sanitaire, médico-social et social, à l'initiative de la Région Centre-Val de Loire. Ces enquêtes portent sur les effectifs accueillis par l'établissement, la persévérance en formation et l'insertion professionnelle des apprenants.

Les réponses à ces enquêtes devront être transmises dans les délais et le respect des formats définis.

De plus, afin d'alimenter certaines de ces enquêtes et pouvoir fournir les données apprenants à la plateforme AGORA de l'Etat (obligation légale concernant les demandeurs d'emplois), les instituts de formations s'engagent à respecter les délais de validation des différentes étapes de saisie des cycles de formation dans SolSTISS. Des dépassements de délai pourront être accordés par la Région, après réception de demandes justifiées de la part des instituts de formation.

La participation à ce recueil de données revêt un intérêt majeur : elle permet d'alimenter une connaissance fine des dynamiques territoriales de formation et d'emploi, d'orienter les politiques publiques régionales, et de renforcer la qualité et la pertinence des parcours proposés aux apprenants.

Article 5 – Modifications de l'arrêté

Toute modification relative aux sites de formation ou à la capacité d'accueil doit faire l'objet d'une demande préalable de modification d'agrément, adressée à la Région Centre-Val de Loire conformément à l'article L. 4383-1 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 7 avril 2020 relatif à l'organisation de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Le Président du Conseil Régional,
Et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 18/12/2025,
Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

ICPF atteste que

CHRU DE TOURS DIR.DU PERSONNEL ET AFF. SOCIALES

NDA 2437P002037 - SIREN 263700189

2, Rue Mansart 37170 CHAMBRAY-LES-TOURS FR,
2, Boulevard Tonnellé 37044 TOURS FR,

est certifié



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Au titre des catégories d'actions suivantes

- Les actions de formation (L.6313-1 - 1°)
- Les actions de formation par apprentissage (L.6313-1 - 4°)

Valide du 03/01/2025 au 02/01/2028 - Première émission le 03/01/2022

François GALINOU
Président

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read "FG" or similar initials.

Programme de certification

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019, Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de ICPF dans leurs versions en vigueur.

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr

Diplôme: Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques ayant grade master Mention : Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques 1ère année Spécialité : Sciences Maïeutiques							Modalités pédagogiques				SESSION1				SESSION 2		
											Contrôle Continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal		
Domaines	Théorie/Clinique	UE associées et apprentissages cliniques		ECTS	Coefficient de l'UE	Semestre 7	semestre 8	CM	ED	TP	Durée totale étudiant	Nature des épreuves	Durée des épreuves	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve
Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable - Interdisciplinarité(module 2)																	
Domaine Générique	Théorie	Santé publique		3	1	X	X (3)		26h SESA		26	Fiche-Action + rapport				Ecrit (rapport)	
		Communication, Humanités, Société éthique et législation		1	1	X (1)		4h+7h e-learning	4		15	validation e_learning				e_learning	
TOTAL				4		1	3										
Santé Maternelle, Néonatale et Pédiatrique (module 3)																	
Domaine Prénatal	Théorie	Suivi des grossesses à bas risque/ Accompagnement du projet de naissance/ Suivi de grossesses à haut risque		5	1	X (4)	X (1)	46,5	16		62,5	Ecrits	2h30			Ecrit	1h
Domaine Pernatal		Naissances eutociques/ Suivi des situations per partum à haut risque / Accompagnement de la parentalité		4	1	X (3)	X (1)	9,5	28		37,5	Ecrits et Oral RCF	2h + oral 30 min			Ecrit	1h
Domaine Postnatal		Suivi mère-enfant à bas risque / Accompagnement de la parentalité/ Suivi des situations post-natales à haut risque		4	1	x (3)	X (1)	32	5,5		37,5	Ecrits	2h			Ecrit	45 min
Domaines pré, per, postnatal	Apprentissages cliniques	TP, simulation et procédural, AFGSU	prénatal	2	1	X (2)	X (3)			42	42	Présence Validation AFGSU		ECOS		ECOS	
			pernatal	2	1									ECOS			
			postnatal	1	1									ECOS			
		Stage + Mise en situation professionnelle	prénatal	5	validation	X (9)	X (9)				560	validation		Evaluation clinique		Evaluation clinique + validation stage	
			pernatal	9													
			postnatal	4													
TOTAL				36		21		15									
Assurer le suivi gynécologique de prévention, de contraception et de la promotion de la santé sexuelle et reproductive - Santé Génésique et sexuelle (module 4)																	
Domaine gynécologique	Théorie	Suivi gynécologique		2	1	X (1)	X (1)	14	5		19	Ecrits	1h			Ecrit	30 min
		Suivi des situations gynécologiques particulières		1	1	X (1)		13			13			Ecrit	30 min	Ecrit	30 min
		Santé sexuelle et reproductive		1	1	X	X (1)	5,5	8		13,5			Ecrit	30 min	Ecrit	30 min
	Apprentissages Cliniques	TP, simulation et procédural		2	1		X (2)			9	9	Présence		ECOS			ECOS
		Stages		5	validation	X (2)	X (3)				140	validation					validation
				11		4		7									
Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique - Recherche et Amélioration des pratiques (module 5)																	
Domaine recherche	Théorie	Recherche et Amélioration des pratiques		3	1	X (2)	X (1)		40		40	Ecrits	1h30			Ecrit	1h
				3		2		1									
Parcours personnalisé																	
Parcours personnalisé	Clinique/ Théorie	UE libres		2	Validation	X (1)	X (1)				20h	Selon type UE				Selon type UE	
	Théorie	Découverte mode d'exercice		1	validation	X (1)					9h	validation					
	Apprentissage Clinique	Stage optionnel (domaine pernatal ou autre)		3	Validation	X	X (3)				70	validation				validation	
Total				6		2		4									
TOTAUX				60		30		30									

Diplôme: Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques ayant grade master Mention : Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques 2ème année Spécialité : Sciences Maïeutiques							Modalités pédagogiques				SESSION1				SESSION 2		
											Contrôle Continu*		Contrôle terminal		Contrôle terminal		
Domaines	Théorie/Clinique	UE associées et apprentissages cliniques	ECTS	Coefficient de l'UE	Semestre 9	semestre 10	CM	ED	TP	Durée totale étudiant	Nature des épreuves	Durée des épreuves	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	
Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable - Interdisciplinarité(module 2)																	
Domaine Générique	Théorie	Santé publique	2	1	X (1)	X (1)	2,5	20		26			Ecrit	30min	Ecrit	30 min	
		Communication, Humanités, Société éthique et législation	2	1	X (2)		17	8		15	Ecrits	1h			Ecrit	30 min	
TOTAL			4		3	1											
Santé Maternelle, Néonatale et Pédiatrique (module 3)																	
Domaine Prénatal	Théorie	Suivi des grossesses à bas risque/ Accompagnement du projet de naissance/ Suivi de grossesses à haut risque	6	1	X (4)	X (2)	49,5	1,5		51	Ecrits	3h			Ecrit	1h	
Domaine Pernatal		Naissances eutociques/ Suivi des situations per partum à haut risque / Accompagnement de la parentalité	4	1	X (3)	X (1)	8,5	25,5		34	Ecrits et oral	2h			Ecrit	45 min	
Domaine Postnatal		Suivi mère-enfant à bas risque / Accompagnement de la parentalité/ Suivi des situations post-natales à haut risque	4	1	X (3)	X (1)	24	12,5		36,5	Ecrits	2h			Ecrit	45min	
Domaines pré, per, postnatal	Apprentissages cliniques	TP, simulation et procédural	prénatal	1	1		X (4)		34	34	Présence		ECOS		ECOS		
			pernatal	2	1								ECOS				
			postnatal	1	1								ECOS				
		Stage + Mise en situation professionnelle	prénatal	5	validation	X (10)	X (13)				700	validation		Evaluation clinique		Evaluation clinique et validation stage	
			pernatal	11													
			postnatal	7													
TOTAL			41		20	21											
Assurer le suivi gynécologique de prévention, de contraception et de la promotion de la santé sexuelle et reproductive - Santé Génésique et sexuelle (module 4)																	
Domaine Gynécologique	Théorie	Suivi gynécologique	3	1	X (2)	X (1)	23	3,5		26,5	Ecrits	1h			Ecrit	30 min	
		Suivi des situations gynécologiques particulières	1	1	X (1)		12	3		15			Ecrit	30 min	Ecrit	30 min	
		Santé sexuelle et reproductive	1	1	X (1)		8,5	8		16,5			Ecrit	30 min	Ecrit	30 min	
	Apprentissages Cliniques	TP, simulation et procédural	1	1		X (1)			4	4	validation		ECOS			ECOS	
			6		4	2											
Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique - Recherche et Amélioration des pratiques (module 5)																	
Domaine Recherche	Théorie	Recherche et Amélioration des pratiques	3	1	X (2)	X (1)	2,5	28,5		31	Ecrits et oral				Ecrit et oral		
			3		2	1											
Parcours personnalisé																	
Parcours personnalisé	Clinique/ Théorie	UE Libres / UE Préprofessionnelles	2	Validation	X (1)	X (1)				20h	Selon type UE				Selon type UE		
	Apprentissages Cliniques	Stage optionnel (domaine gynécologie)	4	Validation	X	X (4)				140	validation				validation		
Total			6		1	5											
TOTAUX			60		30	30											
Pour les Modules 2, 4 et 5				Note du Module ≥ 10/20													
Pour le Module 3				Note des Domaines ≥ 10/20													
* Le contrôle continu comporte au moins 2 épreuves																	

Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques ayant grade Imaster professionnel
Mention : Formation approfondie en Sciences Maïeutique 2ème année
Spécialité : Sciences Maïeutiques

Domaines	Théorie/Clinique	UE associées et apprentissages cliniques	ECTS M1	ECTS M2	Total ECTS sur le cycle	ECTS attendus Réforme
Module 2: Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable - Interdisciplinarité						
Générique	Théorie	Santé publique	3	2	5	
	Théorie	Communication, Humanités, Société éthique et législation	1	2	3	8 à 10 ECTS
TOTAUX			4	4	8	
Module 3: Santé Maternelle, Néonatale et Pédiatrique						
Prénatal	Théorie	UE Suivi des grossesses à bas risque/ UE accompagnement du projet de naissance/ UE Suivi des grossesses à haut risque	5	6	11	10 à 12 ECTS
	Clinique	Apprentissages cliniques	2	1	3	11 à 13 ECTS dont 85% stage minimum
		stages	5	5	10	
Pernatal	Théorie	UE Accompagnement à la parentalité / UE Naissances eutociques / UE Suivi des situations perpartum	4	4	8	8 à 10 ECTS
	Clinique	stages	9	11	20	20 à 24 ECTS dont 85% stage
		Apprentissages cliniques	2	2	4	
Postnatal	Théorie	UE Suivi mère-enfant à bas risque / UE accompagnement de la parentalité / UE suivi des situations post-natales à haut risque	4	4	8	8 à 10 ECTS
	Clinique	Stages	4	7	11	11 à 13 ECTS dont 85% stage minimum
		Apprentissages cliniques	1	1	2	
TOTAUX			36	41	77	
Module 4: Santé génésique et sexuelle						
	Théorie	UE Suivi gynécologique	2	3	5	8 à 10 ECTS
	Théorie	UE Santé sexuelle	1	1	2	
	Théorie	UE Suivi des situations gynécologiques particulières	1	1	2	
	Clinique	Apprentissages cliniques : stage	5	0	5	6 à 8 ECTS dont 85% de stage
		Apprentissages cliniques	2	1	3	
TOTAUX			11	6	17	
Module 5: Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique - Recherche et Amélioration des						
	Théorie	Recherche et Amélioration des pratiques	3	3	6	6 à 8 ECTS
TOTAUX			3	3	6	
Parcours personnalisé						
	Clinique/Théorie	UE parcours, mode d'exercice	1			
		UE libres	2	2	4	
	Clinique	Stage	3	4	7	
TOTAUX			6	6	12	min 12 ECTS
TOTAUX			60	60	120	
Pour Modules 2,4 et 5	Note du Module ≥ 10/20	Note du Module ≥ 10/20	Note du Module ≥ 10/20			
Pour Module 3	Note du Module ≥ 10/20	Note des Domaines ≥ 10/20	Note des domaines ≥ 10/20			
Pour parcours personnalisé	Validation des UEL ou UEP et du stage					

**Modalités de mise en œuvre du Diplôme de Formation Approfondie en
Sciences Maïeutiques (DFASMa)
Et
des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences –
M3C
Année universitaire 2026-2027 pour le DFASMa1
Année universitaire 2027-2028 pour le DFASMa2**

Titre 1^{er} - Généralités

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques est délivré à l'issue de la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Maïeutique. Il comprend 4 semestres de formation, validés par l'obtention de 120 crédits européens, correspondant au grade master.

Les deux années se déroulent au sein de l'école de sages-femmes de Tours.

Les aptitudes, connaissances et compétences sont appréciées tout au long de chaque année universitaire à l'issue des enseignements dispensés.

La validation des domaines de compétences, permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens est fixé à 60 ECTS par année universitaire. La validation du DFASMa est effective si l'étudiant a validé chacune des 2 années.

Titre 2 - Contrôle de connaissances et compétences :

1. Organisation générale

La validation des acquis est appréciée chaque semestre soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen terminal, soit par ces modalités combinées.

Elles sont validées chaque année par les instances universitaires compétentes de l'université de Tours.

A l'issue, l'ERSF publie l'indication de la nature, durée et coefficient des épreuves ainsi que leur répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites, orales, pratiques et cliniques.

Les M3C sont organisées comme suit :

1^{ère} session :

Un contrôle continu est organisé de la rentrée universitaire jusqu'en juin

Des stages d'apprentissage clinique à valider au cours de l'année universitaire.

Des évaluations cliniques ou pratiques de la rentrée universitaire jusqu'en juin.

2^{ème} session :

Une 2^{ème} session d'examens théoriques et pratiques est organisée au moins 15 jours après la publication des résultats de 1^{ère} session pour les étudiants ajournés. Elle peut comprendre des évaluations théoriques écrites ou orales, pratiques ou cliniques, un stage d'apprentissage clinique non validé au cours de la première session.

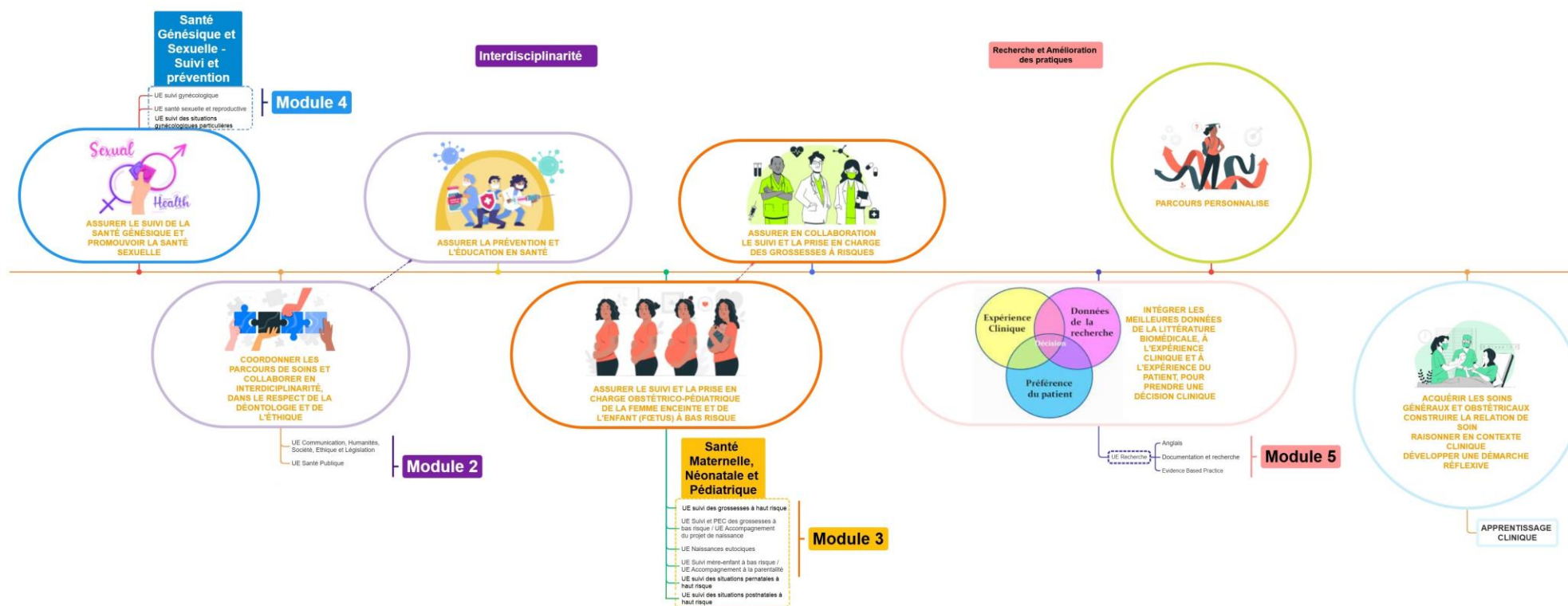
La note d'examen de 2^{ème} session annule et remplace la note obtenue lors de la 1^{ère} session.

Les UE théoriques ont été réparties dans chacun des domaines suivants :

- **Module 2 : Domaine générique**
- **Module 3 : Domaines pré-per et post natal**
- **Module 4 : Domaine Santé génésique et sexuelle**
- **Module 5 : Domaine Recherche et amélioration des pratiques**
- **Parcours personnalisé : UEL ou UEP, stages et évaluations cliniques**

Le schéma ci-après indique la répartition des UE associées par module :

CYCLE 2 : FASMA1 ET FASMA 2



2. Modalités de contrôle des connaissances et compétences (M3C) :

Tous les modules doivent être validés indépendamment les uns des autres. La validation du module est soumise à la validation des connaissances théoriques et la validation de l'apprentissage clinique lorsque celui-ci est présent.

A. En ce qui concerne la validation des connaissances théoriques au sein des modules :

- **Pour le module 2 : domaine générique (DFASMa1 et DFASMa2)**

La validation du module 2 est effective dès lors que :
-la moyenne du module 2 est supérieure ou égale à 10/20
et validation du service sanitaire et des enseignements e_learning en DFASMa1
En cas de non validation du module 2, les UE non validées ou dont les moyennes sont <10/20 seront à repasser. La moyenne du module sera recalculée en fonction des résultats de 2^{ème} session.

- **Pour le module 3 : domaine pré-per et post-natal (DFGSMa2 et DFGSMa3)**

La partie théorique du module 3 est validée dès lors que la moyenne au sein de chaque domaine pré-per et post natal est supérieure ou égale à 10/20.
En cas de non validation de la partie théorique d'un domaine (moyenne du domaine <10), celle-ci est à repasser en 2^{ème} session.

- **Pour le module 4 : domaine gynécologique : Santé génésique et sexuelle (DFGSMa3)**

La partie théorique du module 4 est validée dès lors que la moyenne des notes obtenues aux UE théoriques affectées de leur coefficient est supérieure ou égale à 10/20.
En cas de non validation du module, les UE dont les moyennes sont < 10/20 sont à repasser en 2^{ème} session.

- **Pour le module 5 : domaine Recherche et amélioration des pratiques (DFGSMa2 et DFGSMa3)**

Le module sera validé selon les conditions suivantes :
-la moyenne des notes obtenues aux UE théoriques affectées de leur coefficient est supérieure ou égale à 10/20.
et
-validation du projet de thèse en DFASMa2
En cas de non validation du module, les UE dont les moyennes sont < 10/20 et le projet de thèse non validé seront à repasser.

- **Pour le module parcours personnalisé :**

Le module sera validé selon les conditions suivantes :

- UEL ou UEP validée par la présence aux sessions
- Validation du stage

Spécificités des UEL ou UEP

Les étudiant-e-s devront choisir une UEL équivalent à 2 ECTS parmi celles proposées dans l'annexe UEL 2026-2027.

Pour le parcours UE Recherche Biomédicale et le parcours UE Recherche en Sciences Humaines : les modules sont à choisir parmi ceux proposés par l'UFR de médecine pour les étudiants ayant débuté un parcours recherche en DFGSMa.

Les 4 UE de l'UERB ou UERSH peuvent aussi être validées sur une année universitaire dans 2 cas :

- lors d'une année de césure à l'issue de la FASMa1 validée. Cette demande doit être effectuée aux services centraux de l'Université de Tours par écrit, après avis favorable de la coordinatrice en maïeutique en charge de l'ESF et du Directeur de l'UFR de médecine.
- lors d'un redoublement ou triplement d'une des deux années de la FASMa, sur demande écrite accompagnée d'une lettre de motivation. L'étudiant est alors tenu de valider au moins 3 des 4 UE nécessaires à l'obtention de l'UERB ou l'UERSH selon l'année de FASMa dans laquelle il-elle se trouve. Il doit veiller à ce que la réalisation des UE considérées soit compatible avec l'emploi du temps de sa formation théorique et clinique. L'UE restant éventuellement à valider au premier semestre de la FASMa2 devra aussi être compatible avec son futur emploi du temps. Cette autorisation est accordée par la coordinatrice en maïeutique en charge de l'ESF.

La validation des UEL- UEP est prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement.

Spécificités du projet de thèse

Dans le domaine recherche, l'étudiant effectue une présentation orale et écrite explicative de son projet de thèse d'exercice devant un jury. En cas de non validation en 1ère session, ou si l'étudiant change de thématique de recherche une fois la validation de son projet de thèse obtenue, l'étudiant est autorisé à se représenter pour la 2ème session de son projet de thèse de l'année universitaire en cours.

La validation de ce projet de thèse conditionne le passage dans l'année supérieure au cycle Doctorat.

Un échéancier de travail est remis à chaque étudiant de FASMa2 fixant la date de remise de la thèse d'exercice en 1ère session du cycle court de doctorat.

B. En ce qui concerne la validation des apprentissages cliniques au sein des modules :

Les stages, les TP, les ECOS, l'AFGSU et les évaluations cliniques doivent être validés indépendamment les uns des autres.

- **Pour les stages :**

Les étudiants sont affectés en stage sur la base de 35 h par semaine.

1 ECTS clinique = 30h de stage.

En vertu de l'arrêté du 3 juillet 2024, les étudiants doivent récupérer les heures afférentes à leurs absences en stage quel qu'en soit le motif et selon les possibilités du service au-delà de 7% d'absence annuelle. En cas d'impossibilité de rattrapage des heures non faites au

cours d'un même stage, le stage pourra être validé sous réserve de ne pas dépasser la quotité d'absence annuelle tolérée. La réserve sera levée à l'issue de la réalisation de l'ensemble des stages de l'année universitaire en cours.

Si la quotité d'absence annuelle dépasse les 7%, les heures de stages non faites au-delà des 7% seront récupérées par l'organisation d'heures de stage ou d'un stage complémentaire sur une autre période de l'année, y compris sur des périodes initialement prévues comme période de vacances.

Seul un stage dont la totalité des heures prévues aura été réalisée est éligible à la validation.

Chaque stage est validé par la coordinatrice en maïeutique sur avis du responsable de stage ou son représentant.

En cas de non validation d'un stage, celui-ci est à nouveau réalisé en 2^{ème} session.

- **Pour les TP :**

La présence des étudiants à tous les TP est obligatoire. La validation de chacun se fait par un émargement.

En cas d'absence justifiée d'un étudiant à un TP, celui-ci sera reprogrammé, à raison d'une seule fois, à une date ultérieure choisie par l'équipe pédagogique pour lui permettre de valider la 1^{ère} session.

En cas d'absence injustifiée, aucun TP ne sera reprogrammé en 1^{ère} session.

Il n'y a pas de 2^{ème} session sur une même année universitaire, l'UE clinique s'y rapportant est invalidée.

- **Pour les évaluations pratiques et cliniques :**

- Epreuves sous forme d'ECOS :

En DFASMa 1 et DFASMa2 :

Les étudiants présenteront chacun :

- une épreuve pratique sous forme d'ECOS : 3 stations pour le module 3
- une épreuve pratique sous forme d'ECOS : 1 station pour le module 4

La validation de l'ECOS du module 3 est effective lorsque la moyenne des 3 stations pré-per-natal est supérieure ou égale à 10/20.

La validation de l'ECOS du module 4 est effective lorsque la note de la station est supérieure ou égale à 10/20.

En cas de non-validation de l'ECOS en 1^{ère} session, un ECOS sera effectué en 2^{ème} session.

En cas d'absence à cette épreuve pratique, la note 0 sera appliquée.

- Epreuve clinique :

La validation de l'épreuve clinique est effective lorsque la note est supérieure ou égale à 10/20

En cas d'absence justifiée à une épreuve clinique de 1^{ère} session, celle-ci peut être reportée à une date ultérieure, dans la limite d'une seule fois

En cas de non-validation de l'épreuve clinique en 1^{ère} session, celle-ci est à nouveau réalisée au cours de la période de 2^{ème} session.

➤ l'AFGSU :

La validation de l'AFGSU s'effectue le jour des journées de formation.
Il n'y a pas de 2^{ème} session sur une même année universitaire.
En cas de non-validation de l'AFGSU sur le cycle, l'UE clinique s'y rapportant est invalidée.
L'étudiant devra valider l'épreuve avant la fin du 2^{ème} cycle. Il pourra se présenter à une prochaine session la ou les années suivantes.

Concernant les étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences qui s'appliquent aux deux sessions sont les mêmes que celles de la 2^{ème} session du régime général

Titre 3 – Participation aux sessions d'examens

La participation aux sessions d'examens et aux contrôles continus est obligatoire pour tous les étudiants.

Lors des examens, les épreuves écrites sont anonymes.

En cas d'absence justifiée ou injustifiée ou de retard à un examen ou à un contrôle continu, la note zéro sera appliquée.

Les étudiants qui échouent à la 1^{ère} session d'examens sont autorisés à se présenter à la 2^{ème} session d'examens de rattrapage des enseignements théoriques.

Les travaux personnels inclus dans le contrôle continu doivent être rendus à la date fixée par l'École de Sages-Femmes. En cas de non-réception du travail à cette date, la note zéro est appliquée.

La participation à l'ensemble des éléments constitutifs des UE clinique est obligatoire pour tous les étudiants.

Aucune session d'examen blanc n'est prévue au cours du cycle.

Titre 4 Validation de l'année universitaire :

Tous les modules de DFASMa1 doivent être validés pour le passage en DFASMa2.

☛ Composition du Jury d'examen :

Il comprend :

- Le Président de l'Université ou son représentant, Président
- Le Directeur technique et d'enseignement de l'école de sages-femmes,
- Deux enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de l'UFR de médecine participant à la formation au sein de l'ERSF,
- Une sage-femme enseignante par promotion,
- La sage-femme coordinatrice en maïeutique de l'ERSF ou sa représentante,
- Un professionnel de santé en activité n'exerçant aucune autre fonction au sein de l'ERSF
- Un représentant des responsables de stage.

Le jury a pour mission de se prononcer sur :

- la validation des modules,
- l'attribution des ECTS correspondants.

Il propose à la coordination de l'école la conservation de tout ou partie des unités d'enseignement acquises par un étudiant dans la limite des M3C du DFASMa, en cas de redoublement.

En cas d'absences répétées et/ou injustifiées, quelle que soit l'UE, la sage-femme Coordinatrice en maïeutique et/ou le médecin Directeur technique et d'enseignement soumettent la situation de l'étudiant au jury d'examen en vue d'examiner la poursuite de sa formation.

Pour des raisons exceptionnelles inhérentes à une maladie grave avérée ou à une incapacité de travail temporaire liée à un accident, le dossier de l'étudiant sera étudié par le jury d'examen, à la demande de l'intéressé. Au vu de ce dossier, le jury statuera sur proposition de la coordinatrice en maïeutique et/ou du directeur technique sur l'opportunité d'un report de la période de récupération dans le cursus universitaire.

☛ **Redoublement au cours du cycle DFASMa**

Les situations où l'étudiant-e, à l'issue de la 2^{ème} session des épreuves, est amené-e à redoubler sont :

- Un module non validé,
- La non validation de deux stages ou plus en 1^{ère} session,
- Tout stage non validé ou non effectué à l'issue de la 2^{ème} session.

En cas de redoublement :

Le jury propose à l'étudiant de conserver tout ou partie des unités d'enseignement acquises dans la limite des modalités des M3C pour les modules 2, 5 et le parcours personnalisé. Les enseignements du module 3 et 4 seront à refaire intégralement lors du redoublement ainsi que l'ensemble des stages. La note obtenue lors du redoublement se substitue à celle de l'année précédente.

En vertu de l'arrêté du 3 juillet 2024, aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de 5 inscriptions en vue du DFASMa. La 1^{ère} et la 2^{ème} année de la formation conduisant au DFASMa ne peut faire l'objet de plus de 3 inscriptions. Ces limitations s'étendent hors période de césure.

Titre 5 – Communication des résultats et consultation des copies

1. Communication des résultats

Les notes des étudiants ayant participé à la 1^{ère} et/ou à la 2^{ème} session doivent être affichées à l'ERSF de façon anonyme au plus tard une semaine après la délibération du jury.

Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant. S'agissant des épreuves du contrôle terminal, seules les notes définitives attribuées par le jury sont communicables.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme sera fournie aux étudiants à l'issue de la 3^{ème} année de DFASMa dans les 3 semaines suivant la proclamation des résultats.

Aucun résultat ne peut être communiqué par téléphone.

2. Communication et consultation des copies

Après l'affichage des résultats, les étudiants ont droit, sur demande écrite adressée à Madame la Coordinatrice en Maïeutique de l'école de sages-femmes, à la communication de leurs copies des examens terminaux.

Ce droit s'exerce par consultation directe **dans les 5 jours ouvrables** qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a le droit de consulter ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place à l'ERSF accompagnés d'une sage-femme enseignante ou de la coordinatrice en Maïeutique en charge de l'école.

Aucune photocopie ou photographie des copies ne peut être effectuée. La possession d'un téléphone portable ou de tout autre matériel permettant de prendre des photos n'est pas autorisée lors de cette consultation.

Projet de l'Ecole Régionale de Sages-Femmes de Tours

2025-2029



I. Table des matières

I.	Table des matières	1
II.	Méthodologie	2
III.	Introduction.....	3
IV.	Axe 1 : Renforcer les liens universitaires avec l'objectif d'intégrer l'Université de manière organique en septembre 2027	5
V.	Axe 2 : Mettre en place la réforme des études menant au diplôme de Docteur en maïeutique ..	7
	A. Contexte et objectifs de la réforme	7
	B. Structure du cursus réformé	7
	C. Orientation pédagogique (Annexe 1)	8
VI.	Axe 3 : Développement de stratégies de formation et d'évaluation innovantes	10
	A. Axe 3.1 : Une formation au plus près des besoins de l'étudiant.....	10
	B. Axe 3.2 : Développement de la simulation : enjeux pédagogiques et perspectives pluriprofessionnelles	11
	C. Axe 3.3 : Développement des ECOS	13
	D. Axe 3.4 : La place de l'IA dans la formation : enjeux et défis.....	14
VII.	Axe 4 : Favoriser la place du patient dans la formation	17
VIII.	Axe 5 : Intégration de la dimension écologique dans la formation en maïeutique	19
IX.	Axe 6 : Développement de la recherche	23
	A. Proposer un double cursus recherche	23
	B. L'initiation à la recherche pour tous les étudiants.....	24
X.	Axe 7 : Développer la Formation continue.....	26
	A. Objectifs pédagogiques de la formation continue en maïeutique.....	26
	B. Propositions de formations à destination des sages-femmes, en intégrant la pluriprofessionnalité	27
XI.	Axe 8 : Renforcement des liens avec les professionnels du Territoire Régional.....	30
	A. Professionnalisation et Insertion Professionnelle.....	30
	B. Fidélisation des SF sur la Région.....	31
XII.	Axe 9 : Favoriser la qualité de vie étudiante	35
XIII.	Axe 10 : Favoriser le bien-être des professionnels.....	37
XIV.	Bibliographie.....	38
XV.	Annexes	40

II. Méthodologie

Le projet de l'Ecole Régionale de Sages-femmes de Tours 2025-2029 a été réalisé selon une approche collective et participative sous la direction de la coordinatrice en maïeutique.

Comité de rédaction

Marlène Lacroix

Isabelle Boidron-Balligand

Anne Debord

Nathalie Coquelin

Caroline Quelen

Angélique K/bidi Le Bihan

Cindy Saulnier

Véronique Rieu

Comité de relecture

Marlène Lacroix

Isabelle Boidron-Balligand

III. Introduction

Le projet de l'Ecole Régionale de Sages-femmes de Tours se trouve à la confluence entre le projet des Écoles du Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Tours, et les axes stratégiques de l'Université de Tours dont l'Ecole deviendra le département de maïeutique en septembre 2027. En effet, à ce jour, la structure de formation en maïeutique de Tours est une école hospitalière, département pédagogique de l'UFR de Médecine. Elle rentre dans une phase active d'universitarisation pour répondre aux obligations de la Loi du 25 janvier 2023 [1]. Ce projet d'universitarisation permettra à la formation de maïeutique de rayonner au sein de l'Université en l'intégrant de manière organique. Cette transformation structurelle constitue ainsi une priorité dans le projet 2025-2028 puisqu'elle nécessitera de redéfinir les modalités de gouvernance et d'appartenance de la formation en maïeutique. Dans le même temps, l'Ecole de sages-femmes va créer un 3ème cycle universitaire à destination de la formation initiale des sages-femmes, soit une formation en 6 ans qui mènera au diplôme de Docteur en sciences maïeutiques dont la première promotion sortira en 2029. Ainsi, la réforme du 3ème cycle associée à l'intégration universitaire permettra d'ouvrir une perspective de recherche attractive pour les étudiants en maïeutique qu'il conviendra également de structurer.

Seule structure de formation en maïeutique sur le territoire régional, l'Ecole Régionale de Sages-Femmes de Tours met ainsi un point d'honneur à être en lien avec toutes les structures du territoire régional et contribue à l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés sur la Région au plus proche des besoins des populations pour répondre au Projet Régional de Santé (PRS 3 2023-2028) [2]. L'Ecole œuvre à favoriser l'attractivité de la profession et à répondre aux objectifs de démographie médicale régionale en lien avec les organismes de tutelles (ARS, Conseil Régional). Elle s'aligne par ailleurs avec les orientations du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2022-2027 (SRFSS) [3]. Ce schéma vise à poursuivre la dynamique territoriale et à forger une culture commune entre tous les acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Ainsi, l'Ecole de sages-femmes s'engage à structurer une formation en maïeutique de qualité, attractive, performante et innovante. Une attention particulière est portée aux conditions d'accueil des étudiants en leur proposant un accompagnement au plus près de leurs besoins et

projets tout en assurant une qualité pédagogique d'excellence. En effet, l'équipe pédagogique s'attache à maintenir un haut niveau d'exigence académique en restant à la pointe des évolutions éducatives et en intégrant des méthodes pédagogiques innovantes. Cette démarche vise à répondre aux besoins changeants des étudiants tout en favorisant le développement de l'apprentissage par la simulation haute ou basse fidélité, ou encore le développement des ECOS et des patients partenaires dans la formation initiale avec l'intention de replacer le patient au centre du système de soin en commençant par la formation en santé. A l'ère d'une révolution numérique où l'IA prend de plus en plus de place dans la société, il convient également à la formation de sages-femmes de s'adapter et prendre le train en marche pour s'emparer du sujet et conduire une réflexion active sur la manière d'utiliser l'IA pour les acteurs de la formation.

Par ailleurs, face aux attentes croissantes de la société, l'Ecole œuvre également à intégrer une démarche de Responsabilité Sociale, Economique et Environnementale (RSEE). L'Ecole de Sages-femmes devra répondre aux exigences de transition écologique et de développement durable. Il s'agira, non seulement de développer les enseignements en santé environnementale mais également d'intégrer l'environnement dans la pratique clinique et de développer une culture institutionnelle durable et écologique en phase avec les politiques publiques, dans le but de former les futurs professionnels à une pratique responsable.

Enfin le projet de la structure s'attache à garantir un environnement bienveillant et empathique à la fois pour les étudiants de la filière maïeutique, mais également pour l'ensemble de l'équipe pédagogique afin d'améliorer la qualité de vie en formation des étudiants et du personnel.

IV. Axe 1 : Renforcer les liens universitaires avec l'objectif d'intégrer l'Université de manière organique en septembre 2027

Pour donner suite à la promulgation de la Loi n° 2023-29 du 25 janvier 2023 [1] visant à faire évoluer la formation de sage-femme et notamment de l'article L. 635-1 qui spécifie que : « Les études de maïeutique théoriques et pratiques sont organisées par les universités au sein des unités de formation et de recherche de santé ou, à défaut, au sein d'une composante qui assure la formation de médecine au sens de l'article L. 713-4. » ; et cela dans un délai précisé dans l'alinéa V. »-Le 2° du I et les II et III du présent article s'appliquent à compter du 1er septembre 2027. »

Il s'agit, pour l'Ecole Régionale de Sages-Femmes de Tours d'intégrer l'Université de Tours en tant que département de maïeutique. L'enjeu est de définir en collaboration les futurs statuts juridiques de la composante de formation ainsi que des professionnels. Pour ce faire, des contacts et des discussions sont déjà amorcées entre la faculté de Médecine en la personne de son représentant Monsieur le Doyen et le CHRU en lien avec la Direction des Ressources Humaines et des Ecoles.

Ce travail sera également mené en collaboration avec les tutelles, le Conseil Régional et l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Les liens entre l'Université d'Orléans-Tours, l'Ecole de Sages-Femmes et son territoire ne cessent de se resserrer. L'ERSF collabore aux projets de diversification des publics étudiants dans l'accès aux études de sages-femmes, en participant aux commissions PASS LA.S, aux jurys des oraux de PASS/ LA.S, aux ECOS de médecine ou encore, aux jurys de passerelles. La directrice de l'ERSF est membre du Conseil de fac. L'ERSF participe également aux commissions DFGSM2 et 3. L'ERSF travaille en étroite collaboration avec le Service de Santé Etudiants et les services administratifs de l'Université. Les enseignantes de l'ERSF donnent également des cours de maïeutique aux étudiants de 1ère année accès santé. L'instance disciplinaire de l'ERSF est celle de l'Université ; deux conventions régissent ainsi les liens entre l'Université et l'ERSF (pédagogique et financière).

Il s'agira dans les mois à venir de renforcer ces liens jusqu'à universitarisation

complète.

RECAPITULATIF FICHE ACTION 1
Objectif principal : Renforcer les liens universitaires jusqu'à universitarisation complète en septembre 2027
<u>Objectifs opérationnels :</u> -Créer un comité de pilotage et un groupe de travail élargi -Etablir un calendrier rétro-actif -Faire un diagnostic des besoins structurels et budgétaires -Renforcer les projets mutuels avec l'université
<u>Indicateurs d'évaluation</u> -Respect du calendrier prévisionnel -Nombre de réunions du comité de pilotage et élargi -Nombre de projets universitaires où la maïeutique est intégrée -Nombre de commissions et d'instances universitaires où la maïeutique est intégrée

V. Axe 2 : Mettre en place la réforme des études menant au diplôme de Docteur en maïeutique

La réforme des études de sages-femmes, instaurée par l'arrêté du 3 juillet 2024 [4] relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en maïeutique, marque une transformation significative du cursus de formation. Elle prépare les futurs docteurs en maïeutique à relever les défis d'une profession en constante évolution et contemporains du système de santé.

A. Contexte et objectifs de la réforme

La loi n° 2023-29 du 25 janvier 2023 [1] a posé les bases de cette réforme en introduisant la notion de "docteur en maïeutique" et en restructurant les cycles de formation. Le décret n° 2024-679 du 3 juillet 2024 [4] a précisé les modalités de cette transformation, notamment la création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques. Cette réforme répond à un double objectif :

- **Renforcer la professionnalisation** : en offrant une formation plus approfondie et spécialisée.
- **Adapter la formation aux évolutions du système de santé** : en intégrant des compétences transversales et en favorisant l'interdisciplinarité.

B. Structure du cursus réformé

Le cursus de formation est désormais structuré en trois cycles :

- Premier cycle (3 ans) : acquisition des connaissances fondamentales en sciences médicales, développement des compétences cliniques de base et initiation à la démarche réflexive.
- Deuxième cycle (2 ans) : approfondissement des connaissances, développement des compétences professionnelles spécifiques et début de l'insertion professionnelle.
- Troisième cycle (1 an) : spécialisation, recherche et préparation à l'exercice autonome

de la profession.

Chaque cycle est validé par des unités d'enseignement (UE) et des stages cliniques, permettant une évaluation continue des compétences acquises.

C. Orientation pédagogique (Annexe 1)

1. Approche par compétences

Le référentiel de formation repose sur une approche par compétences, définissant des objectifs clairs pour chaque domaine de formation et les compétences associées. Par exemple, dans le domaine « Santé maternelle, néonatale et pédiatrique », l'équipe pédagogique a fait le choix de développer la simulation, notamment par la mise en œuvre d'ateliers procéduraux dès le début du cursus et par l'acquisition d'un nouveau-né haute-fidélité et d'un bassin dynamique.

2. Mutualisation des enseignements

Afin de favoriser l'interdisciplinarité, certains enseignements sont mutualisés avec d'autres formations de santé. Par exemple, dans le domaine des sciences médicales, les cours de génétique, sémiologie, processus infectieux, hormono-reproduction et nutrition sont mutualisés avec la faculté de médecine. Les enseignements centrés sur l'environnement et le numérique du module générique de santé publique sont également partiellement mutualisés. Cette approche enrichit les perspectives des étudiants et prépare mieux à la collaboration interprofessionnelle.

3. Parcours personnalisé

L'un des axes majeurs de la réforme est la possibilité d'élaborer un parcours de formation personnalisé. Les étudiants peuvent choisir des modules optionnels en fonction de leurs intérêts et projets professionnels, tels que la santé publique, la recherche, les sciences humaines. Cette flexibilité permet d'adapter la formation aux besoins individuels et aux évolutions du secteur. Les doubles cursus universitaires sont également soutenus et encouragés. Le cursus peut alors être adapté afin de favoriser la réussite de l'étudiant.

4. Évaluation continue et démarche réflexive

L'évaluation des étudiants repose sur une démarche continue, combinant

évaluations théoriques, pratiques et cliniques. Les étudiants sont encouragés à adopter une posture réflexive, à analyser leurs pratiques et à identifier des axes d'amélioration. Pour cela, des séances de simulation sont développées dès le 1er cycle. Les examens cliniques à objectifs structurés (ECOS) ont été mises en œuvre dès la rentrée universitaire 2024-2025 pour les étudiants du DGSMa2. Cette méthode d'évaluation a été étendue lors de la rentrée universitaire 2025-2026 à l'ensemble du 1 er cycle. Les étudiants sont encouragés à réaliser des auto-évaluations lors des évaluations cliniques afin de mettre en exergue les axes d'amélioration. Cette approche favorise le développement de l'autonomie professionnelle et la qualité des soins.

5. Défis et perspectives

Cette réforme est déjà effective pour le cycle 1 depuis l'année 2024-2025. L'objectif à venir est de la mettre en application pour le cycle 2 (master) dès l'année 2026-2027 et le cycle 3 (doctorat) dès l'année 2028-2029.

RECAPITULATIF FICHE ACTION 2
Objectif principal : Mettre en place les cycle 2 et 3
Objectifs opérationnels : -Créer un comité de pilotage -Créer un groupe de travail participatif avec les étudiants
Indicateurs d'évaluation -Respect du calendrier prévisionnel -Nombre de réunions du comité de pilotage et groupe de travail élargi -Mise en place effective à la rentrée 2026 pour le cycle 2 et à la rentrée 2028 pour le cycle 3

VI. Axe 3 : Développement de stratégies de formation et d'évaluation innovantes

Les approches de pédagogie innovantes visent à optimiser l'apprentissage en le rendant engageant et pertinent pour chaque apprenant, quel que soit son profil singulier. Elles favorisent le développement de compétences actualisées et le renforcement de l'autonomie. Parallèlement, des parcours sécurisés garantissent un environnement d'apprentissage bienveillant, où chacun se sent en confiance pour explorer et réussir tout en contribuant au bien-être de l'apprenant.

Ainsi l'objectif principal est de mettre en place une pédagogie flexible et personnalisée afin de garantir l'inclusion et la réussite de tous les apprenants, en s'adaptant à leurs besoins, leurs expériences et leurs styles d'apprentissage uniques, tout en proposant des méthodes pédagogiques variées, modernes et attractives. L'intégration du numérique (vidéos interactives, simulations, réalité virtuelle/augmentée), des jeux sérieux (gamification), des défis créatifs ou des projets collaboratifs peut ainsi transformer l'apprentissage en une expérience dynamique et plaisante.

A. Axe 3.1 : Une formation au plus près des besoins de l'étudiant

L'Ecole Régionale de Sages-femmes met un point d'honneur à accompagner les étudiants aussi bien dans leur parcours personnalisé de formation, (projet de parcours recherche, engagement étudiant, stage à l'international etc.) que lorsqu'ils ont des besoins spécifiques et qu'ils nécessitent un accompagnement pédagogique. Après une évaluation des besoins, un accompagnement personnalisé est proposé par l'équipe pédagogique et adapté en fonction des besoins de l'étudiant. Il convient de poursuivre la structuration de ces parcours aménagés pour les étudiants par la contractualisation de contrats pédagogiques adaptés et co-construits afin de créer les conditions favorables à la réussite des cursus par la création d'un apprentissage riche et sécurisé où l'étudiant est soutenu par la structure.

B. Axe 3.2 : Développement de la simulation : enjeux pédagogiques et perspectives pluriprofessionnelles

L'École de Sages-Femmes de Tours, en collaboration avec le Centre de simulation régional MEDISIM, a intégré la simulation dans ses programmes pédagogiques depuis plusieurs années. Ce dispositif, déjà bien établi en basse et haute-fidélité, constitue un levier essentiel pour la formation des étudiants sages-femmes. Dans un contexte de soins de plus en plus complexes et interconnectés, l'École envisage désormais d'élargir l'usage de la simulation à la formation pluriprofessionnelle, afin de favoriser une approche collaborative et sécuritaire des soins.

1. L'intérêt de la simulation dans la formation initiale des sages-femmes

a) Préparation aux réalités du terrain

La simulation permet aux étudiants de se confronter à des situations cliniques variées, allant des accouchements physiologiques aux urgences obstétricales, en passant par les situations de crise. Cette diversité prépare les futurs professionnels à la complexité et à la variabilité des situations rencontrées en pratique.

b) Renforcement de la confiance en soi et de l'autonomie

En offrant un espace d'apprentissage sans risque pour les patientes, la simulation favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie des étudiants. Ils peuvent ainsi expérimenter, échouer et apprendre de leurs erreurs, renforçant leur capacité à prendre des décisions éclairées en situation réelle.

c) Intégration des compétences techniques et humaines

La simulation ne se limite pas à l'apprentissage des gestes techniques, elle englobe également les compétences humaines essentielles, telles que l'empathie, la communication et la gestion des émotions. Ces compétences sont cruciales pour établir une relation de confiance avec les patientes et travailler efficacement au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

L'ERSF propose actuellement divers scénarios spécifiques en simulation haute et basse fidélité, par exemple :

- Hémorragie Post Partum
- Manœuvres obstétricales
- Réanimation Néonatale
- Accouchement physiologique et actes de suivi du travail
- Pose de stérilet, implant

L'objectif de la structure serait ainsi de développer davantage de scénarios pour les prochaines années universitaires. De ce fait, des scénarios d'annonce sont envisagés.

Afin de parvenir à cet objectif, il conviendra alors de renforcer les compétences de l'équipe pédagogique à la simulation en santé par la formation continue.

2. Perspectives de développement : la simulation pluriprofessionnelle

a) Objectifs du développement pluriprofessionnel

L'École de Sages-Femmes de Tours souhaite étendre l'utilisation de la simulation à la formation pluriprofessionnelle, en impliquant des étudiants et des professionnels de différentes disciplines de santé (médecins, infirmiers, anesthésistes, etc.). Les objectifs de cette démarche sont multiples. Il s'agit de :

- Se rapprocher au mieux de la réalité d'exercice commun sur le terrain
- Favoriser la compréhension mutuelle des rôles et des compétences de chaque professionnel.
- Améliorer la communication interprofessionnelle et la coordination des soins.
- Développer des compétences collectives, telles que la gestion de crise en équipe et la prise de décision partagée.

b) Mise en œuvre de la simulation pluriprofessionnelle

Pour atteindre ces objectifs, l'École envisage les actions suivantes :

- Conception de scénarios de simulation impliquant plusieurs professions de santé, centrés sur des situations cliniques complexes ou critiques, par exemple la césarienne en urgence.
- Organisation de sessions de simulation en interprofessionnalité, avec des équipes mixtes d'étudiants et de professionnels.

c) Collaboration avec les partenaires régionaux

L'École Régionale de Sages-Femmes de Tours bénéficie d'un réseau de partenaires régionaux, tels que le CHRU de Tours, le Réseau PERINAT, le centre de simulation régional MEDISIM qui partagent des objectifs similaires en matière de simulation pluriprofessionnelle. Ces collaborations permettent de mutualiser les ressources, d'enrichir les scénarios de simulation et d'élargir les opportunités de formation pour les étudiants et les professionnels. L'objectif est de poursuivre cette collaboration en renforçant ces liens avec l'ensemble des partenaires.

C. Axe 3.3 : Développement des ECOS

Le contexte de la réforme du 1er cycle visant à renforcer la professionnalisation des étudiants et la construction du programme par l'évaluation des compétences a suscité le développement des examens cliniques à objectifs structurés (ECOS).

En parallèle, l'augmentation du numerus apertus depuis 2021 implique un volume d'étudiants en stage plus important et une disparité des terrains de stages ce qui induit une inéquité de l'apprentissage et des évaluations. Les ECOS ont permis d'uniformiser ces évaluations cliniques.

Nous avons mis en œuvre deux stations sur le DGSMa2 sur l'année universitaire 2024-2025 sur le domaine du socle fondamental. Les objectifs sont de « Mettre en œuvre les soins prescrits, en procédant aux prélèvements indiqués et en administrant les thérapeutiques prévues ».

Les compétences sont :

- Acquérir les soins généraux
- Construire la relation de soin

L'équipe pédagogique a fait le choix de développer les ECOS sur le DGSMa 3 sur l'année universitaire 2025-2026 dans les domaines Santé maternelle, néonatale et pédiatrique et Santé génésique et sexuelle. Quatre stations ont été élaborées dans le but d'évaluer les compétences suivantes :

- Assurer le suivi et la prise en charge obstétrico-pédiatrique de la femme enceinte et de l'enfant (fœtus) à bas risque (compétence 1, compétence 2, compétence 4,

compétence 5, compétence 7, compétence 8 du référentiel de la loi)

- Assurer le suivi de la santé génésique et promouvoir la santé sexuelle (compétence 10, compétence 11, compétence 12 du référentiel de la loi)

L'Ecole a donc pour projet de continuer à développer ces méthodes sur le 2ème et 3ème cycle en attendant les textes définitifs.

D. Axe 3.4 : La place de l'IA dans la formation : enjeux et défis

Depuis 2022, la société est entrée dans une nouvelle phase de révolution technologique avec l'arrivée de l'IAG (Intelligence Artificielle Générative) gratuite et accessible à tous. Si aujourd'hui l'IA s'est répandue partout dans le débat public, son nombre d'utilisateurs ne cesse de croître notamment chez les 18-24 ans où l'on recense 74% de jeunes utilisateurs d'IA [5]. L'enseignement supérieur se doit ainsi de s'adapter pour former les étudiants, les évaluer, mais également pour faire face à de nouveaux défis imposés par l'IA dans l'objectif d'en faire un usage raisonné durable et éthique, intégré dans l'enseignement supérieur [6].

La formation menant au diplôme de docteur en maïeutique n'est pas exclue de cet enjeu et les réflexions autour de l'intégration de l'IA dans la formation sont en marche.

L'IA peut être envisagée pour les enseignants comme un soutien pédagogique³ permettant de personnaliser davantage les séquences de cours aux besoins et au niveau des étudiants. On peut la voir également comme une aide dans la conception et l'analyse de séquences pédagogiques, ou encore pour évaluer les étudiants selon une grille de critères, QCM... Par ailleurs, le gain de temps que peut apporter l'IA utilisée comme outil pratique dans le quotidien pourra permettre de développer davantage d'approches de pédagogies actives et personnalisées (tutorat, soutien individuel, atelier, travaux pratiques...). Cela ne pourra se faire sans acculturer les enseignants aux méthodes d'utilisation de l'IA et donc sans une formation à l'IA adaptée aux enseignants de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les enjeux vis-à-vis des étudiants consisteront à leur apprendre à se servir de l'IA de manière appropriée et responsable. En effet, il s'agira notamment de développer l'esprit critique des

étudiants en maïeutique face aux données, parfois inexactes, de l'IA. L'IA devra être utilisée « *au service du* » développement des compétences psychosociales et des connaissances et non « *en remplacement* » de la créativité, de la capacité autonome à résoudre un problème, ou encore de l'apprentissage. Il conviendra de sensibiliser les étudiants au risque de dépendance aux outils d'IA et de prévenir ainsi les dérives d'une utilisation non cadrée, à travers la mise en place d'une charte d'utilisation aux outils d'IA ou encore par des séances de cours « d'éthique à l'IA ».

Un point de vigilance sera apporté sur certaines limites identifiées de l'utilisation de l'IA, à savoir [5] :

- la question de la sécurité des données (collecte des données, protection de la vie privée)
- la fiabilité et droits d'auteur
- l'utilisation malveillante
- l'impact environnemental
- le plagiat, la triche : Outre l'utilisation de logiciel anti-plagiat, une réflexion sur certaines modalités d'évaluation sera à mener dans les mois à venir concernant les productions d'écrits (exposés ou autre) des étudiants en maïeutique.

Il est donc essentiel que la formation de sages-femmes puisse, au même titre que les autres formations, intégrer l'IA dans son cursus, tant d'un point de vue des enseignants que des étudiants. Il est indispensable de ne pas prendre du retard sur les avancées technologiques afin de ne pas creuser d'inégalités dans la filière maïeutique et d'avancer dans le même temps que l'ensemble des formations de l'Enseignement Supérieur afin d'apprendre à se servir de l'IA en maîtrisant les risques et permettre de se préparer aux évolutions technologiques à venir.

RECAPITULATIF FICHE ACTION 3

Objectif principal : Développer des stratégies de formation et d'évaluation innovantes

Objectifs opérationnels :

- Développer les parcours personnalisés au plus proche des besoins des étudiants
- Développer des scénarios en simulation haute et basse fidélité en y ajoutant l'interprofessionnalité
- Etendre les ECOS au cycle 2
- Apprendre à se servir de l'IA de manière appropriée et responsable
- Création d'une charte d'utilisation des outils IA

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de contrats et suivis pédagogiques particuliers
- Nombre de parcours personnalisés
- Convention effectuée pour mutualisation des matériels de simulation
- Extension et multiplication des scénarios dans l'interprofessionnalité
- Formation des professionnels aux techniques de simulation en santé
- Mise en place des ECOS sur cycle 2
- Formation des professionnels à l'IA

VII. Axe 4 : Favoriser la place du patient dans la formation

La place du patient dans la formation initiale des études de santé est plus que jamais d'actualité. L'arrêté du 27/01/2025 [7] relatif à la participation de patients dans les formations pratiques et théoriques des études de médecine vient confirmer le souhait du gouvernement de conférer au patient un rôle indispensable reconnu officiellement comme une modalité pédagogique dans les études de médecine, déjà inscrit dans la loi depuis 2019. La DGOS en lien avec la DGESIP a ainsi émis un rapport en janvier 2004 [8] permettant de réaliser un état des lieux et des perspectives d'évolution sur la place du patient dans la formation initiale des médecins.

L'Université de Tours, dans laquelle l'Ecole Régionale de Sages-femmes y deviendra prochainement un département de maïeutique, travaille actuellement à la mise en application des recommandations de la DGOS pour favoriser l'intégration des patients partenaires dans la formation initiale. L'Ecole de Sages-Femmes fait partie intégrante des groupes de travail initiés par l'Université. L'objectif de ce groupe de travail serait de structurer, pérenniser et élargir les partenariats entre patients partenaires et professionnels de santé dans une logique de co-construction de l'enseignement et de la recherche en santé par la création d'un département du partenariat entre patients et professionnels de santé.

Cela permettrait de développer la culture et les pratiques d'engagement des patients dans la formation initiale en santé et d'assurer la pertinence pédagogique de la contribution des patients partenaires en proposant un accompagnement en amont, pendant et en aval des interventions.

Ce souhait de favoriser la contribution des patients partenaires dans la formation initiale en santé rejoint logiquement le développement des ECOS (Examens Cliniques à Objectifs Structurés) dans la filière maïeutique, comme décrit précédemment. Ceci a pour objectif final de développer des compétences impactantes dans la pratique future des sages-femmes de demain.

Ainsi, l'inclusion des patients au cœur de la formation initiale en maïeutique se traduirait par la co-construction de modules, interventions en cours et TD, et leur participation à l'évaluation des compétences. L'objectif ultime est de former des professionnels ayant une posture humaine, collaborative, centrée sur les besoins du patient afin de le placer au centre du système de santé.

RECAPITULATIF FICHE ACTION 4
Objectif principal : Favoriser la place du patient dans la formation
Objectifs opérationnels : -Poursuivre la participation à la création du département patient à l'Université -Co-construire des séances pédagogiques avec les patients partenaires
Indicateurs d'évaluation : -Identification des patients partenaires -Réalisation des séances pédagogiques ou des ECOS en collaboration avec les patients partenaires

VIII. Axe 5 : Intégration de la dimension écologique dans la formation en maïeutique

Il s'agit dans un premier temps, pour la structure de formation, d'intégrer dans son mode de fonctionnement des pratiques respectueuses de l'environnement dans sa gestion quotidienne. Cela implique une prise de conscience collective, à la fois pour l'équipe pédagogique et administrative, mais également pour les étudiants afin de diminuer l'impact écologique de la structure.

Un premier objectif pour répondre à cet enjeu est de développer l'esprit critique et l'engagement citoyen en faisant appel à la responsabilité environnementale des acteurs de la structure par :

- La sensibilisation des étudiants au développement durable
- La limitation des déchets et la mise en application conforme du tri sélectif
- La promotion des mobilités douces

L'ERSF pourra bénéficier de l'expertise de l'ingénieure du CHRU chargée de mission sur le développement durable pour atteindre cet objectif et l'intégrer ainsi au groupe de travail.

Dans un second temps, un deuxième objectif est de préparer les futurs professionnels sages-femmes à une pratique responsable par la formation à l'éco-soins dans la pratique clinique.

Le terme « soins éco-soins » ou éco-responsables désigne les pratiques de soin qui, tout en garantissant la même qualité et sécurité pour le patient, visent à réduire l'impact environnemental, en limitant les déchets et la consommation du plastique jetable notamment [9].

Selon le PESS (Planification Ecologique dans les Secteurs Sanitaire et médico-social) [10], l'enjeu principal est de transformer et d'accompagner les pratiques vers les soins écoresponsables en faisant évoluer les usages et pratiques vers plus de sobriété et de pertinence de soins.

Cela se traduit dans la pratique par :

- La limitation du gaspillage des produits de santé (ex : consommation de médicament aux besoins réels du patient)

- Une utilisation raisonnée des produits chimiques (ex : utilisation de biocides pour le nettoyage des surfaces)
- Le bon usage des dispositifs médicaux : éviter les emballages ou matériels inutile
- La maîtrise de la connaissance du tri des déchets

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, il est indispensable d'intégrer cette approche environnementale dès le début des études de maïeutique dans chaque TP/ED en lien avec la pratique clinique et ainsi, de former à l'éco-soins les étudiants en maïeutique.

Il s'agit donc de sensibiliser les futurs professionnels sages-femmes à l'impact écologique de leurs pratiques et de leur fournir les outils pour les rendre plus responsables tout en continuant à garantir des soins de qualité.

Les éco-soins ne sont pas seulement une question de responsabilité environnementale mais aussi de responsabilité envers les patients, le personnel et la société. En formant les professionnels de santé à ces pratiques, on contribue à la construction d'un système de santé plus durable et responsable de l'environnement.

Enfin, un troisième objectif est de développer la santé environnementale dans les apprentissages théoriques des étudiants en maïeutique afin qu'ils soient acteurs dans le processus de sensibilisation des populations à l'aspect holistique de la santé, dans une approche « One Health » [11].

L'approche « One Health » ou « Une Seule Santé » constitue un cadre intégré et unificateur qui reconnaît l'interdépendance entre la santé humaine, la santé animale, la santé végétale et la santé des écosystèmes. Elle est portée par un partenariat quadripartite réunissant : l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation Mondiale de la Santé Animale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO – Food and Agriculture Organization), et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Cette approche vise à répondre de manière coordonnée aux grands défis sanitaires contemporains, tels que l'émergence des maladies zoonotiques (transmises de l'animal à l'humain), la sécurité alimentaire, la qualité de l'air ou encore la propagation des maladies vectorielles.

« One Health » appelle ainsi à une collaboration renforcée entre disciplines scientifiques et secteurs d'activité, dans une logique de prévention, de résilience et de durabilité. C'est dans

cette approche que doit s'inscrire la formation des étudiants en maïeutique à la santé environnementale.

La santé environnementale définie par l'OMS comme « comprenant les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement » est une préoccupation grandissante pour la société et c'est une notion particulièrement importante pour la profession de sages-femmes. En effet, il est aujourd'hui communément admis que les femmes enceintes et les nouveau-nés sont particulièrement sensibles aux expositions environnementales et que celles-ci peuvent avoir un impact à court (ex : malformations) moyen (ex : asthme, allergies) et long terme concernant l'apparition de pathologies (pathologies chroniques et cancers). Cette période périnatale de vulnérabilité extrême est désignée par la période des 1000 premiers jours [12], de la conception aux deux premières années de l'enfant.

Il est donc important d'apporter aux étudiants en maïeutique des notions précises en santé environnementale afin de leur permettre de mieux comprendre l'impact environnemental sur la santé des patientes qu'ils auront en charge et qu'ils puissent devenir eux-mêmes acteurs de sensibilisation pour leurs futures patientes.

Les apprentissages théoriques en santé environnementale viseront à :

- Connaître les enjeux en termes de santé environnementale dans le domaine de la périnatalité.
- Comprendre les liens existants entre l'environnement (air intérieur, alimentation, cosmétiques, produits ménagers, chambre bébé) et la santé de la femme enceinte et du nourrisson ; ainsi que de connaître les différentes sources d'exposition.
- Connaître les principaux conseils de prévention permettant de réduire les risques liés aux polluants environnementaux.
- Accompagner les couples aux changements de comportement (compréhension des enjeux, accompagner le changement des habitudes)

Ainsi, les futurs professionnels sages-femmes pourront contribuer à la réduction de l'exposition à des pollutions environnementales impactant la santé, en particulier des femmes

enceintes, des nouveau-nés et des jeunes enfants, par leur pratique quotidienne mais également en fournissant aux parents des solutions pratiques sur les moyens de limiter les expositions.

RECAPITULATIF FICHE ACTION 5
Objectif principal : Intégrer la dimension écologique à chaque strate de la formation en maïeutique
Objectifs opérationnels : -Intégrer des gestes éco-responsables pour les acteurs de la formation de la structure de maïeutique en lien avec l'ingénieur chargé de mission sur le développement durable du CHRU -Préparer les futurs professionnels sages-femmes à une pratique responsable par la formation à l'éco-soins dans la pratique clinique. -Développer la santé environnementale dans les apprentissages théoriques des étudiants en maïeutique
Indicateurs d'évaluation : -Mesures de sensibilisation prises au sein de la structure -Intégration de la dimension éco-responsable dans le Règlement Intérieur de la structure -Intégrer la dimension d'éco-soin dans les séances pédagogiques, TP / ED mais également séances de simulation et ECOS -Développer l'UE « santé environnementale » en y intégrant des notions de sensibilisation spécifiques à la formation de sage-femme

IX. Axe 6 : Développement de la recherche

La recherche en maïeutique est une discipline en plein essor. Les sages-femmes engagées dans la recherche possèdent un doctorat dans le domaine de la biologie, l'épidémiologie, la santé publique ou les sciences humaines, en lien plus ou moins étroit avec la périnatalité.

Vingt ans avant la réforme LMD (Licence, Master, Doctorat) les écoles de sages-femmes avaient déjà pour mission de former les étudiants à la recherche [13].

Comme nous l'avons précédemment vu, toutes les écoles de sages-femmes du territoire national devront intégrer l'université à l'horizon 2027. L'école de sages-femmes de Tours s'inscrit dans l'universitarisation du cursus et la réforme du troisième cycle, avec entre autres, une volonté de développer l'axe « recherche » au sein de la formation maïeutique.

A. Proposer un double cursus recherche

L'ouverture à la recherche dans la formation maïeutique s'est accentuée depuis l'Arrêté du 19 juillet 2011 [14] relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ; l'article 5 informe sur les unités d'enseignement librement choisies ou libres (UEL) : « Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de master. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement médicales. Elles permettent ainsi aux étudiants d'acquérir des spécificités et de s'engager éventuellement dans des doubles cursus qu'ils pourront développer au cours de leur formation de niveau master. ».

L'Ecole de Sages-Femmes de Tours a rapidement appliqué cette réforme avec la proposition d'UE librement choisies (UEL) en lien avec l'ouverture à la recherche, s'inscrivant dans le parcours personnalisé. Il est notamment possible de suivre un parcours recherche et maïeutique en lien avec l'Université, avec l'obtention d'un DPRB (Diplôme Préparatoire à la Recherche Biomédicale) ou DPRSH (Diplôme Préparatoire à la Recherche en Sciences Humaines). Dès la DFGSMa2, des UEL valident un des deux diplômes de recherche dans le domaine de la biologie ou des sciences humaines à l'issue du cursus de maïeutique. Les emplois du temps de cours et plannings de stage sont adaptés pour les étudiants concernés afin de leur permettre de suivre ces parcours qui comprennent des cours à l'université mais

aussi un stage au sein d'une structure de recherche.

Les diplômes DPRB et DPRSH permettent, à l'issue des études de sages-femmes d'obtenir une équivalence master 1, qui permettra de poursuivre en master 2 puis éventuellement un cursus doctoral, si le jeune diplômé le souhaite. La recherche en maïeutique est axée sur la périnatalité dans le domaine de la biologie médicale, de la santé publique ou des sciences humaines.

Notre structure souhaite renforcer sa volonté de simplifier le parcours de recherche à l'instar de ce qui se pratique déjà dans les autres filières santé de l'Université de Tours (médecine, odontologie, pharmacie) et de développer un véritable double cursus recherche. Ce double cursus recherche permettra aux étudiants de maïeutique d'avoir une équivalence de master 1 recherche à l'issue de leur 1er cycle de maïeutique, ce qui leur permettra d'enchaîner sur un master 2 recherche directement pendant leurs études de maïeutique et de poursuivre, s'ils le souhaitent vers un doctorat recherche à l'issue de leur diplôme de troisième cycle.

Il conviendra donc d'intégrer ce double cursus dans la maquette pédagogique de maïeutique afin de développer davantage la recherche dans les parcours personnalisés et ainsi, de faciliter l'accès à la recherche dans la filière maïeutique.

B. L'initiation à la recherche pour tous les étudiants

L'initiation à la recherche, pour tous les étudiants en maïeutique s'opère via la réalisation du mémoire validant le D.E de sage-femme. L'obstétrique, la gynécologie, la périnatalité ou la pédiatrie peuvent être explorés sur le versant de santé publique, de la biologie médicale, ou des sciences humaines. Les étudiants appliquent une méthodologie (qualitative ou quantitative) qui leur est enseignée en FASMa1 et FASMa2 via les UE « démarche de recherche » et « initiation à la démarche de recherche ».

Notre projet est de renforcer et développer les cours magistraux et enseignements dirigés dans ces unités d'enseignement, pour permettre à l'ensemble des étudiants d'être plus compétents dans le domaine de la recherche. La finalité est de comprendre les enjeux de la recherche en santé et les méthodes utilisées dans le domaine de la recherche, de savoir les appliquer et de développer un esprit critique. Les cours dispensés s'articuleront autour de la compréhension de la démarche scientifique, la lecture critique d'articles, la recherche de

sources fiables, la construction de bibliographies scientifiques. Toute sage-femme, à l'issue de son cursus doit être en mesure d'analyser la littérature scientifique de façon critique. De plus, l'initiation progressive et régulière à la recherche permettra d'obtenir un socle commun solide les conduisant jusqu'à la réalisation d'une thèse en maïeutique à l'issue du cursus. Notre démarche est en accord avec le référentiel professionnel des sages-femmes établi en 2023 par le CNP maïeutique et particulièrement la compétence 5 « recherche et amélioration des pratiques ».

RECAPITULATIF FICHE ACTION 6	
Objectif principal	: Développer la recherche dans la filière maïeutique
Objectifs opérationnels	: -Créer un double cursus recherche à la rentrée 2026 -Intensifier les cours de recherche
Indicateurs d'évaluation	: -Mise en place effective du double cursus avec présentation aux étudiants et informations diffusées -Contenu des cours d'initiation à la recherche réadapté au contexte de doctorat

X. Axe 7 : Développer la Formation continue

Dans un contexte médical en constante évolution, la formation continue des professionnels de santé constitue un pilier fondamental pour garantir une prise en charge sécuritaire, éthique et actualisée des patientes.

En tant que professionnels de première ligne dans la santé périnatale, les sages-femmes sont confrontées à des situations complexes qui nécessitent des connaissances actualisées et des compétences techniques et relationnelles renforcées.

La formation continue en maïeutique s'inscrit ainsi dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins, de sécurisation des pratiques, de développement personnel et professionnel, mais aussi de dynamisation du travail en équipe pluriprofessionnelle.

Le projet de l'école, qui possède les compétences humaines et matérielles pour remplir cette mission d'enseignement, serait de proposer à nouveau des actions de formation à destination des professionnels sages-femmes, en lien avec le département développement professionnel de la Direction des Ressources Humaines et des Ecoles.

A. Objectifs pédagogiques de la formation continue en maïeutique

La formation continue vise à :

- Actualiser les savoirs scientifiques : nouvelles recommandations, études cliniques, innovations techniques.
- Développer les savoir-faire techniques et pratiques : gestes obstétricaux, usage des dispositifs médicaux, gestes d'urgence.
- Renforcer les compétences relationnelles et éthiques : écoute, accompagnement global, respect du consentement, approche centrée sur la patiente.
- Favoriser le travail d'équipe : communication, coordination, leadership dans les situations d'urgence.
- Stimuler la réflexion professionnelle : analyse des pratiques, retour d'expérience, recherche en maïeutique

B. Propositions de formations à destination des sages-femmes, en intégrant la pluriprofessionnalité

1. Gestion des urgences obstétricales en équipe pluriprofessionnelle

- **Objectifs** : Apprendre à gérer en équipe des situations critiques (hémorragie du post-partum, éclampsie, rupture utérine, procidence du cordon...). Prendre des décisions rapides et concertées en situation critique.
- **Moyens pédagogiques** : Formation en simulation haute-fidélité avec débriefings. Sessions communes avec obstétriciens, IADE, sages-femmes et auxiliaires.
- **Intérêt pluriprofessionnel** : Créer des automatismes d'équipe, améliorer la communication, sécuriser les prises en charge, être au plus près de la réalité du terrain, de la pratique quotidienne des professionnels

2. Formation : Maîtrise des manœuvres obstétricales

- **Objectifs** : Connaître les indications des manœuvres obstétricales. Apprendre à les réaliser correctement. Gérer les accouchements dystociques en urgence : présentation du siège, dystocie des épaules. Prendre des décisions rapides et concertées en situation critique.
- **Moyens pédagogiques** : Simulation HF avec débriefing

3. Formation à la Réanimation néonatale en salle de naissance

- **Objectifs** :
 - Connaître les étapes clés de la réanimation néonatale selon les dernières recommandations (SRLF, SFN, ERC). Identifier les situations à risque dès la grossesse ou l'accouchement. Réaliser efficacement les gestes de première intention

(ventilation, stimulation, aspiration).

-Coordonner la prise en charge en équipe pluriprofessionnelle.

-Réduire le stress et améliorer la gestion émotionnelle lors d'une urgence néonatale.

- **Moyens pédagogiques :**

-Formation en simulation haute-fidélité avec débriefings.

-Ateliers pratiques de gestes techniques (pose de sonde, ventilation manuelle, pose de masque...).

-Sessions communes avec Pédiatres, sages-femmes et auxiliaires

- **Intérêt pluriprofessionnel :** Créer des automatismes d'équipe, améliorer la communication, sécuriser les prises en charge.

4. Formation : Interprétation du rythme cardiaque fœtal (RCF)

- **Objectifs :** Revoir les bases physiopathologiques du RCF (oxygénation fœtale, hypoxie, acidose). Identifier les situations à risque. Savoir prendre les décisions adaptées selon les anomalies détectées. Harmoniser les pratiques et le langage interprofessionnel autour du RCF.

- **Moyens pédagogiques :** Analyse de cas cliniques réels anonymisés. Utilisation de logiciels simulateurs de monitoring (type CTG online). Ateliers de lecture collective avec mise en situation. Fiches mémo et référentiels HAS/CNGOF à jour.

- **Professionnels concernés :** Sages-femmes Obstétriciens Internes en gynéco-obstétrique

5. Formation : Tutorat et accompagnement des étudiants sages-femmes en stage

- **Objectifs :** Comprendre le rôle et les responsabilités du tuteur clinique. Maîtriser les

outils d'évaluation des compétences (grille de compétences, grilles d'évaluation clinique, bilans intermédiaires). Identifier les situations de difficulté ou d'échec et savoir y répondre de façon pédagogique. Développer des compétences en communication pédagogique : feedback constructif, posture de supervision. Promouvoir l'autonomie progressive de l'étudiant.

- **Moyens pédagogiques** : Ateliers de jeux de rôle : mise en situation de tutorat, gestion de conflit, entretien de bilan. Analyse de scénarios pédagogiques (étudiant en difficulté, évaluation non objectivée, etc.). Échanges de pratiques entre pairs tuteurs.
- **Professionnels concernés** : Sages-femmes tuteurs de stage (libérales, hospitalières). Cadres sages-femmes. Formateurs en école de maïeutique. Étudiants volontaires en fin de cursus (dans une logique de tutorat par les pairs)

La formation continue en maïeutique constitue un véritable levier d'excellence professionnelle, d'amélioration de la qualité des soins, et de dynamisation du travail en équipe. Elle permet aux sages-femmes d'évoluer dans un environnement de plus en plus complexe tout en renforçant leur place centrale dans la prise en charge périnatale. L'intégration d'une approche pluriprofessionnelle dans les dispositifs de formation est aujourd'hui essentielle pour favoriser une prise en charge globale, cohérente et sécurisée des patientes et de leurs nouveau-nés. Encourager, structurer et valoriser la formation continue représente donc un enjeu stratégique pour l'ensemble du système de santé.

RECAPITULATIF FICHE ACTION 7	
Objectif principal : Proposer des actions de formations continues pour les professionnels	
Objectifs opérationnels : -Créer un plan de formation continue à destination des professionnels sages-femmes	
Indicateurs d'évaluation : -Nombre de formations proposées et réalisées -Nombre de participants aux formations	

XI. Axe 8 : Renforcement des liens avec les professionnels du Territoire Régional

A. Professionnalisation et Insertion Professionnelle

1. Contexte et réformes

La professionnalisation est déjà au cœur du projet pédagogique de l'Ecole de Sages-Femmes de Tours avec l'application de la réforme R1C (Réforme du Premier Cycle) entre 2024 et 2026. La formation maïeutique de Tours s'appuie sur trois grandes orientations : la relation aux autres, la professionnalisation et le devenir professionnel, et enfin « l'être professionnel ». L'Ecole de Sages-Femmes de Tours s'attache à l'application de la réforme R1C avec notamment l'augmentation du nombre de stages, l'approche par compétences ou encore la mise en place d'ECOS, témoignant d'une volonté de professionnalisation des étudiants dès leur entrée dans le cursus.

La Réforme R2C (Réforme du Deuxième Cycle), assoie la volonté de professionnalisation et d'harmonisation des cursus médicaux à l'échelle nationale ; elle se base principalement sur l'approche par compétences [15] [16].

Il est prévu au sein de notre structure, une application de la R2C entre 2026 et 2028 puis la création du 3ème cycle en 2028-2029 conformément à la loi n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme [17].

2. Poursuivre les actions d'insertion professionnelle

- **Job dating**

Depuis 2023, l'organisation d'une journée de Job Dating au sein de l'école de sages-femmes de Tours, permet aux étudiants de FASMa2 de découvrir les maternités de la région Centre Val de Loire (CVL) en rencontrant les professionnels de santé de terrain : cadres et sages-femmes cliniciennes mais aussi les responsables du recrutement (DRH). A cette occasion des entretiens « préprofessionnels » sont organisés, favorisant l'insertion professionnelle des futures sages-femmes dans la région CVL, région où la densité de sages-femmes est inférieure à la moyenne nationale selon les derniers chiffres de l'ARS. Le job dating constitue ainsi une réelle opportunité pour les étudiants comme pour les maternités de la région CVL. Le succès

du Job Dating depuis sa création nous mène à reconduire son organisation sur les prochaines années.

- **CAE dating**

Organisé sur une demi-journée en mode distanciel, le CAE dating met en relation des maternités de la région CVL proposant des Contrats d'Allocation d'études (CAE) et des étudiants de FASMa1. Pour les étudiants, la signature d'un CAE présente un double avantage, ils bénéficient d'une aide financière durant leurs études tout en étant assurés d'intégrer une maternité à l'issue de leur diplôme pour une durée de plusieurs mois voire de plusieurs années. Chaque année à l'issue de la rencontre, plusieurs CAE sont contractés, nous confirmant l'utilité de la reconduction de l'évènement sur les prochaines années.

En organisant ces deux évènements (CAE dating et Job Dating), l'Ecole de Sages-Femmes de Tours accompagne et favorise l'insertion professionnelle des étudiants en maïeutique en région CVL tout en contribuant à renforcer les liens avec les maternités de la région CVL. L'objectif est ainsi de poursuivre ces actions essentielles à l'insertion professionnelle des nouvelles diplômées.

B. Fidélisation des SF sur la Région

Au-delà des dispositifs d'aide à la réussite que propose l'ERSF afin de sécuriser les parcours dans la filière, l'ERSF souhaite élargir ses partenariats pour augmenter ses lieux d'accueil de stage et développer une politique de stage permettant notamment l'amélioration de l'accueil des étudiants en stage.

1. Développer les lieux de stages

L'Ecole de Sages-Femmes souhaite mettre en place une politique de stage répondant aux besoins de santé des populations sur le territoire.

L'Ecole souhaite ainsi ancrer sa formation dans son territoire pour mieux répondre aux spécificités locales (zones sous-dotées, ruralité, précarité). Cela passe notamment par une stratégie de développement des lieux de stage dans l'ensemble du territoire régional, en renforçant les partenariats avec les établissements de santé de l'ensemble des départements ainsi qu'avec les professionnels libéraux. Alors que la région a connu une diminution progressive des lieux de stage (fermeture des maternités, refus des établissements par

manque d'encadrant, difficultés à l'accès au logement gratuit pour les étudiants), l'école tente toujours plus de répondre à la demande étudiante pour leur permettre de s'installer ensuite dans la région dont ils sont originaires en réitérant des demandes de soutien et d'aides concrètes.

L'objectif pour l'école est de renforcer les liens avec l'ensemble des établissements de la région pour ouvrir davantage de possibilités d'accueil en stage. Elle s'appuie également sur le développement de l'exercice libéral des sages-femmes pour initier de nouveaux terrains de stage et souhaite également s'appuyer davantage sur les PMI de l'ensemble des départements du Centre-Val de Loire. La diversité des terrains de stage que l'école s'efforce de développer présente ainsi un double enjeu : un intérêt pédagogique qui permet de préparer les étudiants à travailler dans des contextes variés, et une contribution au renforcement du maillage local en sages-femmes.

2. Professionnaliser l'accueil des étudiants sages-femmes en stage

Il s'agit de proposer un meilleur encadrement des professionnels qui accueillent les étudiants en stage en maïeutique. Cela passerait par le développement d'actions de formation à destination des professionnels identifiés pour devenir des « référents de stage », ou encore, pour participer à la formation clinique des étudiants sous la forme de tutorat voire d'évaluations cliniques.

Un groupe de travail est actuellement en cours avec le CHRU de Tours pour améliorer l'accompagnement des étudiants sages-femmes en stage, identifier différents acteurs professionnels qui interviendraient dans le déroulement du stage (tuteur de garde, référent du stage et sage-femme coordinatrice des stages) et améliorer les outils utilisés (objectifs du stage, rapport de stage, rédaction d'un livret à destination des professionnels).

Il convient de poursuivre ce groupe de travail afin d'aboutir aux actions concrètes et d'identifier des acteurs référents au sein des établissements.

Consciente de l'importance de répondre aux besoins des étudiants en stage pour leur fidélisation sur le territoire, l'Ecole Régionale de Sage-Femme a amorcé sa participation à un projet d'étude universitaire intitulé « Attrac'stage ». Cette recherche, qui mêle à la fois des

données qualitatives et quantitatives, propose d'apporter des connaissances, tant sur l'accès aux stages, les motivations et les attentes des apprenants, que sur le processus de fidélisation et d'attractivité territoriale. Les résultats de cette recherche contribueront à une meilleure compréhension des attentes des futurs professionnels et permettront à la Région Centre-Val de Loire d'envisager des actions dans le cadre de sa politique d'accueil, de fidélisation et d'attractivité territoriale. Il conviendra, pour l'ERSF de mettre en place des actions correctives à l'issue des résultats de ces données d'étude.

3. Promouvoir l'attractivité vers la filière maïeutique

L'Ecole Régionale de Sages-Femmes met en place une stratégie de communication externe permettant de donner de la visibilité à la profession et au cursus maïeutique. Les journées Portes Ouvertes organisées chaque année en lien avec l'Université et l'IFPS du CHRU de Tours constituent un moment privilégié pour découvrir l'école, échanger avec les équipes pédagogiques et les étudiants en maïeutique et assister à des présentations de la formation. Les sages-femmes enseignantes ainsi que les étudiants en maïeutique vont également au-devant des lycéens lors des journées des lycéens, ou encore du forum de l'orientation et des métiers afin de favoriser l'attractivité de la filière maïeutique en amont du dispositif de parcours sup. Il s'agit également de représenter la maïeutique au sein des forums PASS / LA.S lors des choix des filières. L'objectif pour l'ERSF est ainsi, en intégrant l'Université, de faire gagner de la visibilité à la filière maïeutique.

Il s'agira non seulement de poursuivre les actions de promotions de la profession, mais également, de marquer sa présence dans les différentes instances et autres commissions universitaires afin de poursuivre le maintien et le développement de la représentativité de la profession de sage-femme.

RECAPITULATIF FICHE ACTION 8

Objectifs principaux :

- Renforcer les liens avec les professionnels du Territoire Régional
- Poursuivre les actions d'Insertion Professionnelle
- Développer et diversifier les lieux de stage pour répondre aux besoins démographiques de la Région
- Professionnaliser l'accueil des étudiants sages-femmes en stage
- Promouvoir l'attractivité de la filière maïeutique

Objectifs opérationnels :

- Créer des nouveaux partenariats avec les professionnels et renforcer ceux existants
- Développer les journées de job dating et CAE dating
- Créer des nouveaux outils pour l'accueil des stagiaires à destination des professionnels
- Proposer des formations au tutorat et aux attentes cliniques des stagiaires à destination des professionnels de santé
- Poursuivre la participation de l'ERSF au projet de recherche universitaire et développer des actions en lien avec les résultats
- Développer une stratégie de communication externe et interne à l'Université permettant de donner de la visibilité à la filière maïeutique

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de nouveaux partenariats
- Nombre de journées dédiées à l'insertion professionnelle
- Nouvel outil créé et diffusé vers les professionnels
- Nombre de professionnels formés à l'accueil des stagiaires et à la formation clinique des étudiants
- Obtention des données du projet de recherche et mise en place d'actions correctives en lien avec les résultats
- Nombre d'actions en lien avec la communication externe sur la filière maïeutique
- Nombre de commissions ou instance où la filière maïeutique est représentée

XII. Axe 9 : Favoriser la qualité de vie étudiante

Au-delà des dispositifs d'aide à la réussite mis en œuvre au sein de l'Ecole de Sages-Femmes, il s'agit d'améliorer les conditions de vie étudiante pour favoriser leur réussite dans leurs études.

L'ERSF dispose d'un référent CNAE (Coordination nationale d'accompagnement des étudiantes et des étudiants) qui permet à tout un chacun d'être accompagné en cas de situation provoquant du mal-être. Le CNAE est ainsi un dispositif d'écoute d'accompagnement et de signalement pour les étudiants qui vivent des situations de mal-être, de violences ou de discrimination [18]. A chaque début de cursus, le Service de Santé Etudiants réalise également une intervention sur les dispositifs d'aide et de signalement. L'objectif serait dans un premier temps de renforcer ces dispositifs existants par des formations et des mises à jour du personnel sur le sujet afin de pouvoir orienter au mieux les étudiants et les accompagner dans leur problématique. Il s'agit également de rendre davantage visible ces dispositifs par des outils pratiques et de poursuivre la politique handicap instaurée de manière à favoriser l'inclusion de tous les étudiants dans leurs problématiques.

Par ailleurs, les conditions de vie étudiante intègrent aussi leur bien-être social. Un guide-outil d'aides sociales leur est transmis par l'ANESF (Association Nationale des Etudiants Sages-Femmes). L'ERSF se veut être le relais de leur demande de bourse auprès du CROUS et œuvre à ce que les étudiants puissent disposer d'aides dans les meilleurs délais. Elle travaille, en lien avec le Conseil Régional et les Conseils Départementaux à favoriser l'accès à des hébergements pour les étudiants en stage et à améliorer l'accueil et le bien-être des étudiants en stage, objectif à poursuivre et à renforcer devant l'augmentation prévue des effectifs étudiants à l'école et des besoins en stage, alors même que les étudiants boursiers ont augmenté ces dernières années.

Pour finir, un autre objectif de l'ERSF est de favoriser l'épanouissement personnel des étudiants. Cela passe par le fait de continuer à reconnaître et à développer la reconnaissance de l'engagement étudiant, mais également à favoriser le développement de leurs compétences psychosociales et à les accompagner dans la mise en œuvre de leur parcours pré-professionnel pour qu'il soit adapté à leurs souhaits et besoins.

RECAPITULATIF FICHE ACTION 9

Objectif principal : Favoriser la qualité de vie étudiante

Objectifs opérationnels :

- Renforcer la formation du personnel permanent sur les dispositifs d'aide
- Mettre à disposition des outils
- Renforcer la mise en place de parcours personnalisés
- Permettre des UEL favorisant le développement psychosocial des étudiants et l'engagement étudiant
- Favoriser l'accès aux hébergements en stage
- Améliorer l'accueil des étudiants en stage par la formation au tutorat des professionnels de terrain

Indicateurs d'évaluation :

- Formations réalisées
- Nombre d'outils mis à disposition et modalités d'accès
- Nombre de parcours personnalisés
- Typologie des UEL
- Evolution du nombre de logements auxquels les étudiants ont accès
- Evaluation de la satisfaction des étudiants en stage

XIII. Axe 10 : Favoriser le bien-être des professionnels

Alors que le personnel travaille dans un environnement exigeant (formation académique qui doit répondre à un cadre réglementaire et à des critères de certification et de qualité élevés), cet axe permet de souligner l'importance de créer, malgré ce cadre, des conditions de travail propices au bien-être et à l'épanouissement professionnel.

L'objectif est de développer un climat de travail serein, favorable à la participation et à la cohésion d'équipe, à travers un management participatif de manière à stimuler la performance collective. Les réunions pédagogiques deviennent un lieu de partage et de prise de décisions collectives où chacun peut s'exprimer librement. La création de « réunions flash » ou « stand-up meetings » seraient également l'occasion d'échanger sur des sujets thématiques ou problématiques qui nécessiteraient une prise de décision rapide.

Un autre objectif serait d'instaurer des moments conviviaux, afin de renforcer un esprit de cohésion et d'entraide au sein de l'équipe.

Le bien-être au travail passe également par la reconnaissance et la valorisation des personnels, en promouvant le développement professionnel à travers la formation continue, mais également par la responsabilisation sur des projets spécifiques en lien avec le domaine d'expertise de ces professionnels.

Enfin, favoriser la qualité de vie au travail, c'est également permettre de prévenir l'épuisement professionnel ou burn-out et proposer un soutien psychologique si nécessaire. Cet objectif ne peut être possible sans une écoute active et attentive du management et de l'institution qui doit permettre de prévenir ces risques, en proposant un accompagnement en cas de difficultés remontées.

RECAPITULATIF FICHE ACTION 10
Objectif principal : Favoriser le bien-être des professionnels
Objectifs opérationnels : -Créer un climat de travail serein -Utiliser des méthodes de management participatif et permettre une écoute active -Valoriser les professionnels à travers leur développement professionnel
Indicateurs d'évaluation : -Mise en place de réunions pédagogiques régulières -Mise en place de réunions flashes -Création de moments conviviaux -Nombre de formations réalisées pour le personnel -Nombre d'entretiens individuels réalisés

XIV. Bibliographie

[1] LOI n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme (J.O. 25 janvier 2023)

[2] Agence Régionale de santé- Centre Val de Loire. Le Projet régional de santé 2023-2028 [En ligne]. 2025 [cité le 20 septembre 2025]. Disponible: Le Projet régional de santé 2023-2028 | Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

[3] Région Centre-Val de Loire – Rapport du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales – 2023 [En ligne]. 2023 [cité le 10 septembre 2025]. Disponible : <https://www.centre-valdeloire.fr/sites/default/files/media/document/2023-10/RAPPORT-SRFSS-RCVL-BAT-WEB.pdf>

[4] Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique. (J.O. 5 juillet 2024)

[5] Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Rapport. IA et Enseignement Supérieur : Formation, Structuration et Appropriation par la Société. [En ligne]. 2025 [cité le 20 septembre 2025]

Disponible : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-07/rapport-intelligence-artificielle-et-enseignement-sup-rieur-formation-structuration-et-appropriation-par-la-soci-t--37540.pdf>

[6] Service d'information du Gouvernement. Les enjeux de l'IA à l'université [En ligne]. 2024 modifié en 2025 [cité le 10 septembre 2025]. Disponible : <https://www.info.gouv.fr/actualite/les-enjeux-de-lia-a-luniversite>

[7] Arrêté du 27 janvier 2025 relatif à la participation de patients dans les formations pratiques et théoriques des études de médecine (J.O. 5 février 2025)

[8] Ministère de la santé et de la prévention. DGOS. Participation des patients à la formation initiale des médecins. L'université. [En ligne]. 2024 [cité le 2 septembre 2025]. Disponible : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_patient_formation_version_finale.pdf

[9] LOI n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (1) (J.O. 11 février 2020)

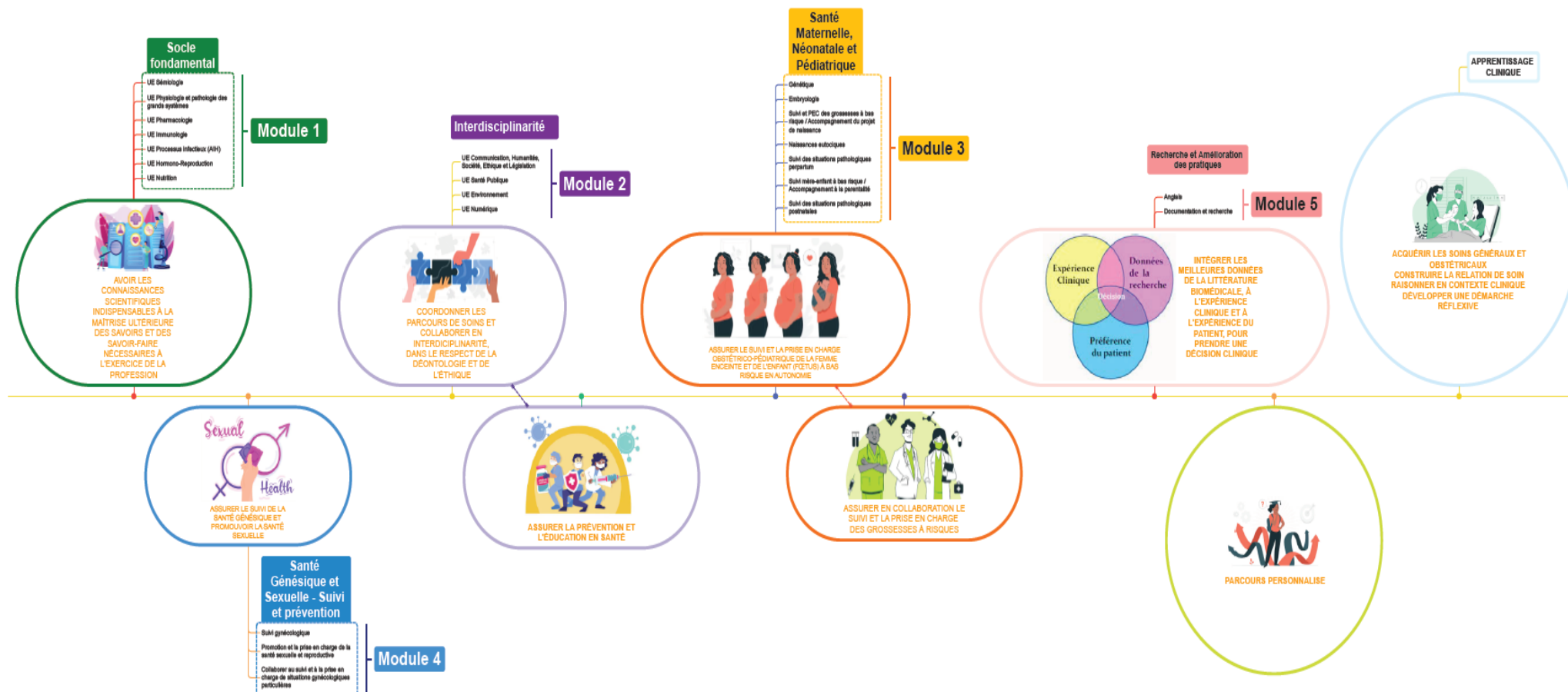
[10] Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles. Planification écologique du système de santé - Feuille de route. Planification Ecologique dans les Secteurs Sanitaire et médico-social. [En ligne]. 2023 [cité le 10 septembre 2025]. Disponible : <https://sante.gouv.fr/actualites-presse/actualites-du-ministere/article/planification-ecologique-du-systeme-de-sante-feuille-de-route>

[11] Agence régionale de Santé ARS Occitanie. One Health / Une seule santé : penser la santé de demain autrement. [En ligne]. 2025 [cité le 8 septembre 2025]. Disponible : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/one-health-une-seule-sante-penser-la-sante-de-demain-autrement>

- [12] Santé Publique France. 1000 premiers jours. [En ligne]. 2025 [cité le 9 septembre 2025]. Disponible : <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>
- [13] Nadjafizadeh, M. (2012). Former les étudiants sages-femmes à la recherche : Interface entre la théorie et la pratique. *La Revue Sage-Femme*, 11(5), 234-240. <https://doi.org/10.1016/j.sagf.2012.09.003>
- [14] Arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. (J.O. 10 août 2011)
- [15] Truffert, P. « La réforme du 2nd cycle (R2C) : une approche par compétences ». *Perfectionnement en Pédiatrie*, vol. 6, no 1, mars 2023, p. 61-65. ScienceDirect, <https://doi.org/10.1016/j.perped.2023.01.008>.
- [16] Conseil national de l'Ordre des sages-femmes. « Réforme de la formation initiale : adoption définitive de la proposition de loi ». [En ligne]. 2023 [cité le 17 septembre 2025]. Disponible : <https://www.ordre-sages-femmes.fr/actualites/reforme-de-la-formation-initiale-adoption-definitive-de-la-proposition-de-loi>
- [17] LOI n°2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme (1) (J.O 26 janvier 2023)
- [18] Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. La Cnaé, service dédié au bien-être des étudiants [En ligne]. 2025 [cité le 7 septembre 2025]. Disponible : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/cnae>

XV. Annexes

CYCLE 1 : DFGSMA2 ET DFGSMA3



PROJET PÉDAGOGIQUE COLLABORATIF 2023 - 2028



**Avec l'appui de la SCOP l'ENGRENAGE,
Société coopérative et participative d'éducation populaire**

Comité de rédaction :

Claire PERRIN, Coordinatrice en Maïeutique de l'ERSF de Tours

Comité de relecture :

Joëlle FERNANDES, sage-femme enseignante

Evelyne MOUGENEZ, sage-femme enseignante

Groupe de travail initial :

Sages-femmes enseignantes :

Isabelle BOIDRON-BALLIGAND, sage-femme enseignante

Anne DEBORD, sage-femme enseignante

Joëlle FERNANDES, sage-femme enseignante

Claire PERRIN, Coordinatrice en Maïeutique de l'ERSF de Tours

Caroline QUELEN, sage-femme enseignante

Véronique RIEU, sage-femme enseignante

Sandrine VANOVERSCHELDE, sage-femme enseignante

Etudiant·e·s sages-femmes 2022-2023 :

Chloé BREARD, étudiante en FASMa1

Alix GASSOT, étudiante en FASMa1

Louise GIRAULT, étudiante en FASMa1

Mélyne LAZARO, étudiante de DFGSMa3

Lola LEBASTARD, étudiante en FASMa1

Clara LONQUE, étudiante en FASMa1

Héloïse PILLIERE, étudiante en FASMa2

Lauraline RICHARD, étudiante de DFGSMa3

Hélène VINCE, étudiante en FASMa1

Avec l'appui de :

la Société coopérative et participative d'éducation populaire,
sise 8 rue Delpérier à Tours

SOMMAIRE

1. Préambule	6
2. Présentation	7
A. Métier	7
B. Etudes	9
C. Ecole	11
3. Contexte professionnel actuel	13
A. Compétences	14
B. Modes et lieux d'exercices	16
C. Activités et spécificités	20
D. Evolutions de carrière	21
4. Cadre législatif des études	22
A. Arrêté de formation du DFGSMa (Licence)	22
B. Arrêté de formation du FASMa (Master)	23
C. Démarche qualité	24
D. Règlement intérieur	27
5. Parcours de Formation universitaire à Tours	27
A. Professionnalisation des étudiants sages-femmes (ESF)	27
B. Continuité pédagogique	28
a. Théorique :	28
C. Le cycle Licence	33
a. Le parcours commun	33
b. Le parcours personnalisé	34
D. Le cycle Master	34
a. Le parcours commun	34
b. Le parcours personnalisé	35
E. Les atouts de l'école des SF de Tours	36
F. Modalités pédagogiques et équipement	37
a. Modalités pédagogiques	37
b. Equipement	37
G. Dispositif d'évaluation	38
6. Les actrices et les acteurs	40

A.	L'étudiant·e sage-femme	40
B.	Les professionnel·le·s	40
C.	Les instances et collaborations	41
a.	Le CEVIMa	41
b.	Le Conseil technique	41
c.	Les commissions et instances universitaires	42
d.	Les comités et instances hospitalières	43
e.	Collaborations	43
7.	La vie étudiante (écrit en partenariat avec les étudiant·e·s)	44
A.	Engagement associatif	44
B.	Bien être	45
C.	Réussite et difficultés	45
	Les dispositifs d'aides à la réussite	45
	Les dispositifs d'aide aux étudiant·e·s en difficulté	46
D.	Réorientation	47
8.	Conclusion	48

1. Préambule

L'art de la Maïeutique se situe au cœur des changements économiques, sociaux, culturels et politiques des sociétés. Depuis le début du 20^{ème} siècle, une succession de révolutions sociales et de progrès scientifiques va changer considérablement la maternité des femmes et bouleverser continuellement l'exercice de la profession de sage-femme en France.

A l'issue des 2 guerres mondiales, une très grande majorité de sages-femmes va passer d'un exercice libéral, au domicile des patientes à un exercice salarié, dans les maternités.

A l'aube du 20^{ème} siècle, les hôpitaux sont destinés aux femmes indigentes qui ne peuvent accueillir une sage-femme pour accoucher chez elles. Les conditions d'hygiène des hospices et hôpitaux sont mauvaises. La mortalité maternelle et infantile y est importante en raison, principalement, de la fièvre puerpérale. Les pouvoirs publics s'en émeuvent et les conditions obstétricales deviennent une préoccupation de santé publique.

Après la seconde guerre mondiale, grâce à la prophylaxie, à l'antibiothérapie, à la création de la sécurité sociale et à l'extension des allocations familiales, les femmes sont incitées à accoucher dans les maternités. Les sages-femmes entrent massivement dans les hôpitaux pour y exercer leur art, les études s'allongent et les syndicats professionnels se constituent.

En 1982, la profession s'ouvre aux hommes. Leur exercice reste, jusqu'aujourd'hui, très minoritaire (2 à 3 % des sages-femmes). Les sages-femmes acquièrent toujours plus de technicité et de savoirs cliniques. Le plan de périnatalité de 1995 - 2000 a, comme objectif premier, de diminuer la mortalité maternelle et néonatale à la naissance. En découlent les décrets de périnatalité de 1998 et 2000 qui définissent les normes en matière de personnels et de locaux des établissements obstétricaux. De grands progrès sont réalisés en matière de sécurité obstétricale et périnatale. Après l'amélioration des prises en charges médicales, le dernier plan 2005 - 2007 préconise une « humanisation de la naissance » qui laisse davantage de place aux souhaits et projets parentaux.

Aujourd'hui, 99,9% des accouchements ont lieu en établissements de santé et 82.7% sous péridurale¹.

Le balancier de la forme d'exercice s'inverse à nouveau en ce début de 21^{ème} siècle avec une recrudescence d'installation des sages-femmes en structures libérales. Elles ont pour motivations principales l'autonomie d'exercice, le refus de la rentabilité et du taylorisme hospitalier, le suivi d'une patientèle dédiée, grâce à un accompagnement individualisé établi sur les valeurs humaines et l'exercice d'une pratique clinique conforme au respect de la physiologie et à la parole des femmes.

L'extension des compétences des sages-femmes et l'évolution du contexte démographique des professions médicales augmentent la présence des professionnel-le-s de la maïeutique auprès des femmes pour le suivi de leur santé génésique. Elles assurent le suivi gynécologique et le dépistage des pathologies de toutes les femmes en bonne santé et prescrivent la contraception. Cet engagement en faveur de la santé des femmes – mais aussi de leurs droits et de leurs choix – amène les sages-femmes à s'impliquer dans les IVG médicamenteuses et l'expérimentation en cours des IVG chirurgicales.

¹ Enquête nationale périnatale - rapport 2021

Des structures alternatives d'accouchement sont proposées aux femmes enceintes, au nombre de 8², appelées maisons de naissances.

2. Présentation

A. Métier

- Définition :

Selon l'article L 4151-1 du Code de la Santé Publique, modifié par la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, *« l'exercice de la profession de sage-femme comporte la pratique des actes nécessaires au diagnostic, à la surveillance de la grossesse et à la préparation psychoprophylactique à l'accouchement, ainsi qu'à la surveillance et à la pratique de l'accouchement et des soins postnataux en ce qui concerne la mère et l'enfant (...) »*

La sage-femme peut effectuer l'examen postnatal (...), la réalisation de consultations de contraception et de suivi gynécologique de prévention ainsi que les interruptions volontaires de grossesse (...) sous réserve que la sage-femme adresse la femme à un médecin en cas de situation pathologique. Les sages-femmes sont autorisées à concourir aux activités d'assistance médicale à la procréation, dans des conditions fixées par décret. »

Selon l'article L. 4151-2 du Code de la Santé publique modifié par la Loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022, les sages-femmes sont autorisées à pratiquer la vaccination dans des conditions fixées par décret.

Les sages-femmes conduisent des interventions médicales préventives, éducatives, diagnostiques et thérapeutiques.

Leurs actions se basent sur les fondements éthiques de la profession et les données scientifiques de l'Evidence Based Practice in Midwifery et l'Evidence Based Medicine pour accompagner les femmes et les familles dans le respect de leurs droits et de leurs choix, en prenant en compte les ressources disponibles. Elles s'inscrivent dans une approche globale et interdisciplinaire de la santé.

Leur pratique clinique est régulièrement mise à jour du fait de l'obligation déontologique. Le développement professionnel continu permet l'adaptation de l'exercice en intégrant les transformations sociétales, technologiques et les avancées scientifiques.

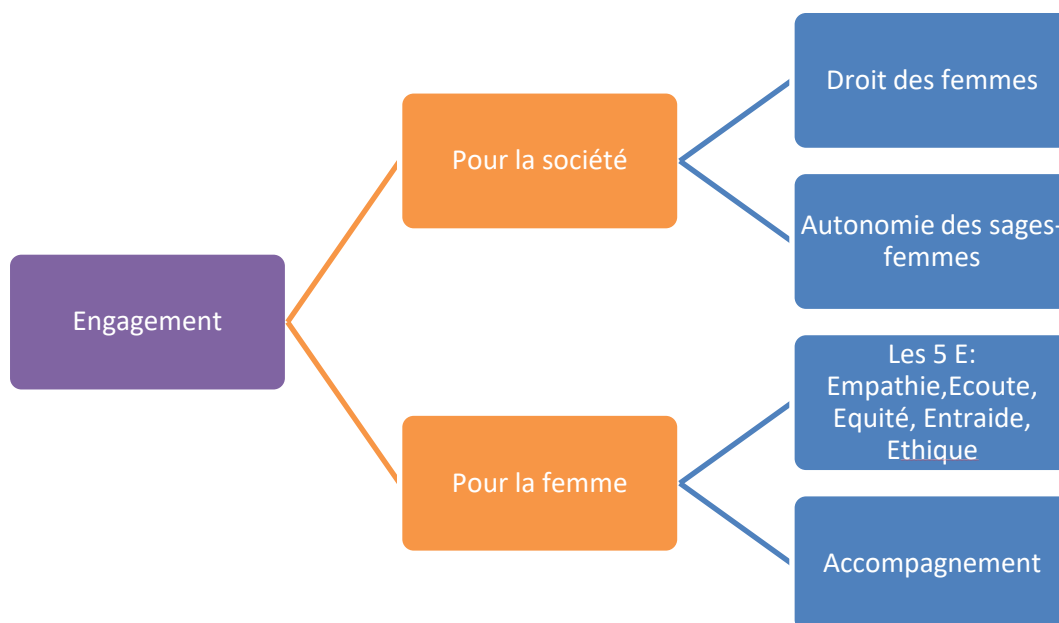
- Valeurs du métier :

Les valeurs du métier ont été définies, pour l'Ecole Régionale de Sages-Femmes de Tours, en décembre 2022, grâce à un travail de synthèse réalisé par le comité de pilotage, composé de représentantes de l'équipe pédagogique et de représentantes de chacune des promotions d'étudiant·e·s sages-femmes alors présentes au sein de la structure de formation. Ces valeurs consensuelles avaient fait l'objet d'une interrogation préalable de l'ensemble des groupes étudiant·e·s et enseignant·e·s en plénière et ont été approuvées par l'ensemble du groupe à l'issue d'une présentation globale.

Elles représentent les valeurs professionnelles collectives véhiculées par chaque individu dans l'exercice de ses fonctions de sage-femme ou futur·e sage-femme. Elles véhiculent la

² Enquête nationale périnatale - rapport 2021

manière dont les individus se définissent, la manière dont ils se perçoivent dans leurs prestations de soins et la manière dont ils font vivre la relation soignant-soigné.



Les valeurs de la profession ont été formulées dans les fiches du référentiel professionnel sage-femme de 2023 édité par le Conseil National Professionnel de Maïeutique ou CNP Maïeutique comme suit³ :

- S'investir dans les instances et/ou les associations professionnelles
- Faire preuve de probité, d'assertivité et de confraternité
- Respecter l'altérité
- Garder un esprit novateur
- Soutenir les femmes, les enfants et leurs familles dans leurs prises de décision
- Favoriser l'expression des nouvelles demandes des femmes, des enfants et des couples
- Agir avec bienveillance et user de bientraitance
- Garder une dynamique de réflexion éthique, développer un regard critique

³ Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences – CNP Maïeutique - 2023

B. Etudes

Faire le choix d'étudier la maïeutique, c'est s'impliquer dans une démarche d'apprentissage et de recherche, et rentrer dans un espace dialogique de réflexions et d'échanges autour des missions professionnelles des sages-femmes et de leur évolution pour se préparer à un engagement professionnel qualitatif sur le territoire régional, national ou international.

L'Ecole Régionale de sages-femmes de Tours est un établissement public de formation de professionnel·le·s médicaux·les de santé et un établissement d'enseignement supérieur agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche⁴. Elle assure la formation des futures sages-femmes de la Région Centre Val de Loire couvrant normalement les besoins des 6 départements que sont : le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret. La structure de formation en maïeutique de Tours est une école hospitalière, département pédagogique de l'UFR de Médecine. Elle amorce une démarche d'universitarisation de la structure d'ici 2027 pour répondre aux obligations de la Loi du 25 janvier 2023 et va créer un 3^{ème} cycle universitaire à destination de la formation initiale des sages-femmes, soit une formation initiale en 6 ans.

Inscrite dans la dynamique nationale de formation, elle s'appuie pour construire ses parcours de formation sur les compétences du référentiel professionnel des sages-femmes de juin 2023 rédigé par le CNP Maïeutique et est forte de la nouvelle loi du 25 janvier 2023 modifiant la formation des sages-femmes de France.

Elle est un lieu de transmission, d'acquisition et de développement des savoirs théoriques, pratiques et cliniques.

L'objectif principal du projet pédagogique est l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de la Maïeutique, mais aussi la compréhension des enjeux et contextes actuels de cette discipline dans la société et au sein des professions de santé.

L'école forme des sages-femmes polyvalentes au travers d'un cursus professionnalisant, alternant des périodes de stages et des périodes d'apprentissage théorique. Cette alternance est recherchée pour permettre aux étudiant·e·s d'acquérir des savoirs théoriques et pratiques, aussitôt mis en œuvre à l'aide de séquences simulées en école puis sur le terrain en situation réelle. Les valeurs véhiculées au cours du cursus sont celles d'altérité, de communication, de bientraitance et d'ouverture d'esprit, par l'intermédiaire de professionnel·le·s qualifié·e·s, capables de s'adapter à des situations professionnelles multiples et complexes.

L'organisation des études est conçue pour accompagner l'étudiant·e vers une pratique autonome et responsable de sa profession. Une offre de cours généraux et spécifiques et de stages dans les différents domaines d'exercice constitue le parcours commun de formation. Cette offre est enrichie par un parcours personnalisé d'enseignements librement choisis (UEL) dès le cycle licence. Elle est complétée en Master par des stages cliniques choisis par l'étudiant·e en fonction de son projet professionnel et d'enseignements préprofessionnels (UEP) complémentaires.

⁴ Rapport de certification de l'école régionale de sages-femmes de Tours – HCERES – 01/2023

Fortement impliqué·e dans une démarche de recherche, l'étudiant·e peut se rattacher à différents domaines universitaires tels que la recherche en biologie médicale, en sciences humaines ou en santé publique et effectuer un double cursus sur l'ensemble de sa formation. Des conventions pédagogiques sont signées dans ce cadre avec différentes structures.

L'intention pédagogique intègre l'étudiant·e comme acteur·trice et co-constructeur·trice des compétences qu'il-elle choisit de développer, d'interroger et d'intégrer. Le but est l'amélioration de son expérience professionnelle, personnelle et sociale.

Ces études nécessitent une motivation intrinsèque de l'étudiant·e car elles sont prenantes et impactantes socialement, personnellement et familialement.

L'école régionale de sages-femmes exerce donc sa responsabilité sociale auprès des étudiant·e·s et leur propose à cette fin :

- Des objectifs et des défis à court terme et pour chaque année universitaire afin de soutenir la motivation tout au long de la formation.
- Des pédagogies innovantes telles la simulation procédurale ou haute-fidélité, des jeux de rôles, des apprentissages par problèmes, des analyses de pratique, des approches par projets, du co-développement (formation entre pairs).
- Des accompagnements personnalisés pour aider les étudiant·e·s à comprendre le contenu des cours et à se l'approprier et répondre au mieux à leurs problématiques.
- Des choix de l'étudiant·e pour certaines UE et certains stages pour répondre à ses objectifs personnels.
- Des temps de partage collectifs, des exposés devant le groupe pour prendre connaissance de problèmes liés à divers domaines, comme la santé publique.
- Des ateliers de réflexion clinique pour rendre l'étudiant·e capable de questionner un tiers, de formuler des hypothèses diagnostiques ou thérapeutiques, d'analyser différentes options, de questionner et raisonner autour de sa pratique clinique.

Ces études demandent aussi un engagement intellectuel et temporel sur la durée, des choix personnels pour pouvoir travailler dans des conditions qui favorisent la réussite.

Aussi, l'école propose à l'étudiant·e de participer à des activités comme l'écriture du projet pédagogique, l'élaboration d'une œuvre de promotion, la conception de séquence pédagogique, le soutien au bien-être, la participation à la vie des associations étudiantes, etc.

Elle propose aussi aux étudiant·e·s des lieux de dialogues personnels ou en groupe pour évaluer les prestations de formation et participer à la démarche qualité d'amélioration continue de l'institution.

L'ensemble de ses propositions visent à soutenir la motivation et l'engagement des étudiant·e·s vers la persévérance et la réussite académique.

Lors de la rentrée 2024-2025, la réforme des études en maïeutique sera effectuée cycle par cycle :

- 2024-2026 : réforme du 1^{er} cycle
- 2026-2028 : réforme du 2^{ème} cycle

- 2028-2029 : création du 3^{ème} cycle

C. Ecole

L'école forme des sages-femmes polyvalentes aux valeurs d'altérité, de communication, de bientraitance et d'ouverture d'esprit, par l'intermédiaire de professionnel·le·s qualifié·e·s, capables de s'adapter aux situations professionnelles multiples et complexes.

Les orientations pédagogiques de l'Ecole Régionale de sages-femmes de Tours privilégient 3 axes :

- La formation clinique et le raisonnement médical inhérent
- La/le sage-femme, actrice de santé publique dans les domaines de la prévention et de l'éducation auprès des populations qu'elle reçoit
- Approfondissement de la physiologie en maïeutique et développement des compétences propres de la/le sage-femme

Pour mettre en œuvre ces 3 grands axes pédagogiques, 3 grandes orientations ont défini l'esprit de la formation sage-femme de Tours :

- La relation aux autres
- La professionnalisation et le devenir professionnel·le
- L'« être » professionnel·le

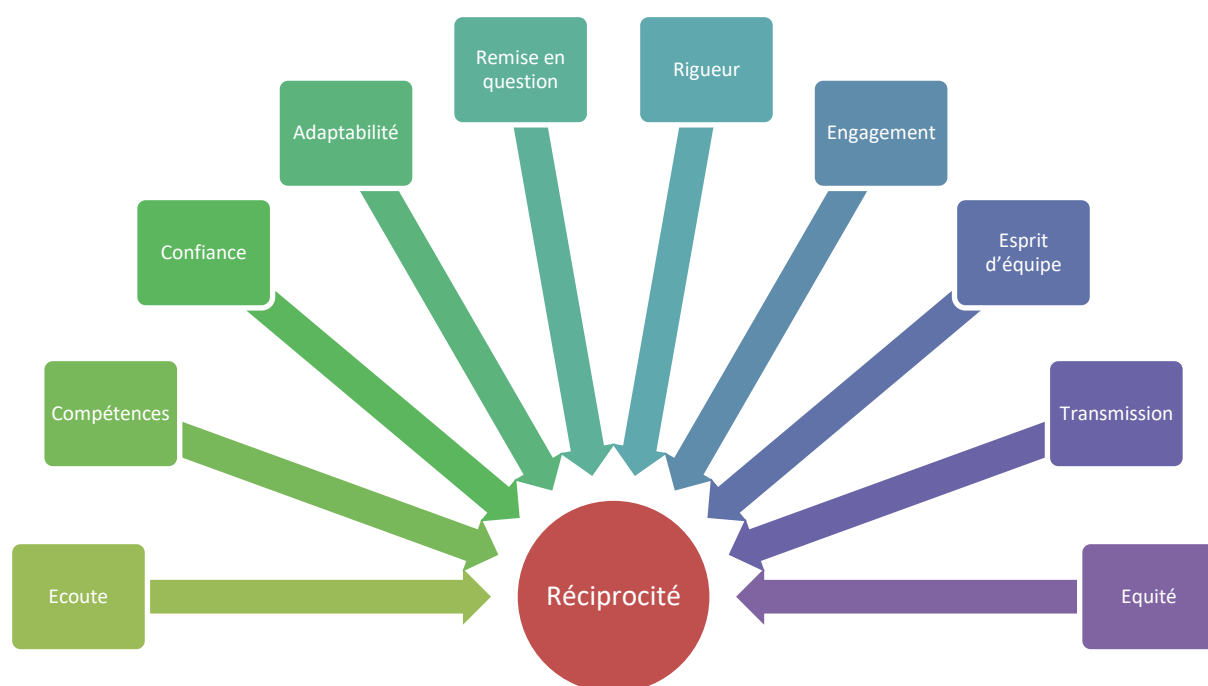
Chaque grande orientation est déclinée en valeurs et objectifs.

Les objectifs généraux de la formation de sage-femme à Tours sont définis ainsi :

- Se construire une identité professionnelle personnelle pour développer l'appartenance au corps professionnel
- S'orienter et initier son trajet professionnel
- Mettre en œuvre son projet professionnel
- Adopter un positionnement professionnel résilient
- Exercer sa responsabilité médicale, sociale et humaine
- Développer et cultiver ses compétences et ses qualités

Les valeurs de l'Ecole ont été redéfinies grâce à un travail collaboratif entre les enseignant·e·s sages-femmes et les étudiant·e·s entre octobre et décembre 2022.

Ce processus de 3 mois a permis de consulter le maximum d'étudiant·e·s et a favorisé l'implication de chacun dans l'élaboration du projet pédagogique.



***Valeurs véhiculées par l'école de sages-femmes de Tours,
décidées de manière démocratique et concertée
entre les étudiants et l'équipe pédagogique***

3. Contexte professionnel actuel

La profession de sage-femme fait partie des trois professions médicales françaises avec les médecins et les dentistes. Etre sage-femme et professionnel·le médical·e est une spécificité française non partagée dans la plupart des pays européens.

En 2023, 23454 sages-femmes travaillent sur le territoire français, dont 812 en Région Centre Val de Loire⁵. Le nombre des sages-femmes est en augmentation constante et régulière depuis les années 2005 sur l'ensemble du territoire du fait d'un Numerus Apertus national à plus de 1000 places / an qui augmente peu à peu.

Mode d'exercice	Centre-Val de Loire
Ensemble	812
1 - Libéraux exclusifs	195
2 - Mixtes	72
3 - Salariés hospitaliers	495
4 - Autres salariés	50

En majorité, les sages-femmes exercent encore dans les établissements de soins (65%), mais l'exercice libéral connaît un essor continu depuis une dizaine d'années et atteint 25% en activité exclusive et 35 % en incluant les actifs mixtes.

Ce changement dans les modalités d'exercice des sages-femmes est en lien avec les politiques de santé successives, la démographie médicale et la diversification des compétences professionnelles.

Depuis quelques années, grâce à la possibilité de cumul d'emploi, notamment dans la Fonction Publique Hospitalière, il émerge des nouvelles pratiques permettant d'allier une activité libérale ou de recherche à une activité clinique salariée, encore appelée activité mixte.

L'avenir tend au développement de l'exercice libéral ou mixte dès l'obtention du Diplôme d'Etat ainsi qu'à la mise en œuvre effective et généralisée des nouvelles compétences des sages-femmes. L'étayage de leurs compétences propres permettra d'effectuer un maillage

⁵ Données ASIP-Santé RPPS, traitements DREES - données au 1er janvier 2023 sur la démographie des professionnels de santé, disponible sur : <https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/>

du territoire, y compris dans les territoires sous-dotés et de répondre aux besoins en santé des femmes et des nouveau-nés.

A. Compétences

Au cours de son cursus universitaire, l'étudiant-e va développer et cultiver les compétences nécessaires à la bonne pratique du métier de sage-femme. Elles sont répertoriées ci-après :

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES								
	DFGSMa2		DFGSMa3		FASMa1		FASMa2	
	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6	Semestre 7	Semestre 8	Semestre 9	Semestre 10
COMPETENCES MEDICALES SPECIFIQUES								
Savoirs médicaux fondamentaux	————>	————>	————>	————>	----->	----->	----->	----->
Savoirs médicaux spécifiques		----->	————>	————>	————>	————>	————>	————>
Savoir-faire technique en soins généraux	————>	————>	————>	————>	————>	————>	————>	————>
PEC physiologie adulte		————>	————>	————>	————>	————>	————>	————>
Participation PEC pathologie adulte				----->	————>	————>	————>	————>
PEC nouveau-né sain		————>	————>	————>	————>	————>	————>	————>
Participation PEC nouveau-né pathologique				----->	————>	————>	————>	————>
Réanimation pédiatrique			----->	----->	————>	————>	————>	————>
Savoir-faire en sciences Humaines	————>	————>	————>	————>	————>	————>	————>	————>
Savoir-faire en santé publique	————>	————>	————>	————>	————>	————>	————>	————>
Raisonnement clinique et médical	----->	----->	————>	————>	————>	————>	————>	————>
Savoir-faire médical décisionnel			----->	----->	————>	————>	————>	————>
COMPETENCES TRANSVERSALES								
Recherche clinique		----->	----->	----->	----->	————>	————>	————>
Communication information			----->	----->	————>	————>	————>	————>
Collaboration coopération					————>	————>	————>	————>
Gestion Organisation	----->	----->	----->	————>	————>	————>	————>	————>
Responsabilité	----->	----->	----->	----->	----->	----->	————>	————>
Déontologie professionnelle	----->	----->	————>	————>	————>	————>	————>	————>
Ethique				----->	————>	————>	————>	————>
Pédagogie management							————>	————>

Développement des compétences en maïeutique au cours du cursus

La loi Hôpital, santé, territoires (HPST) du 21 juillet 2009 a élargi les missions des sages-femmes au-delà de la période périnatale en les étendant au suivi gynécologique de prévention et de contraception des femmes.

Cet élargissement à l'ensemble de la vie génésique des femmes s'est appuyé sur une première extension des missions des sages-femmes, la loi de santé publique de 2004 ayant autorisé ces dernières à prescrire une contraception hormonale aux femmes en suites de couches.

Cette disposition, destinée à renforcer l'accès des femmes à la contraception, a été introduite par amendement afin « de permettre aux sages-femmes de prescrire la contraception tout au long de la vie génitale de la femme ». Le suivi gynécologique des femmes en secteur libéral s'est, depuis, fortement développé, accompagné par l'assurance-maladie.

Ensuite, les missions des sages-femmes ont été étendues à de nombreuses reprises, selon trois axes principaux :

- La gynécologie : notamment la participation aux activités d'assistance médicale à la procréation en 2012, l'IVG médicamenteuse en 2016, puis chirurgicale (sous réserve de formation complémentaire, en expérimentation) en 2021, ainsi que l'élargissement de leur rôle dans la lutte contre l'endométriose ;
- La prévention, limitée tout d'abord aux femmes enceintes et aux nouveau-nés - notamment la vaccination depuis 2005 - puis élargie à leur entourage et aux mineurs en 2022. Vaccinations, prescription de substituts nicotiniques, diagnostic et traitement des infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- L'autonomie d'exercice, avec plusieurs extensions de prescription de médicaments et d'arrêts de travail, le suivi des mineures, le développement de la coopération dans un exercice pluri-professionnel en maison de santé, et, plus récemment, la pérennisation de maisons de naissance placées sous la responsabilité médicale des sages-femmes, le développement de l'accompagnement global des femmes pendant et après leur grossesse, la création d'un entretien postnatal en vue notamment d'améliorer le dépistage de la dépression du postpartum.

Ces évolutions transforment en profondeur la profession de sage-femme, renforçant son statut de profession médicale pouvant exercer en ville comme à l'hôpital, en coordination avec les autres professions de santé et conditionne l'enseignement en formation initiale.

Les compétences sont définies et réglementées dans le Code de la Santé Publique et le code de déontologie des sages-femmes

- [Code de la santé publique : 4 premiers articles du Titre V Article L4151-1 à Article L4151-4](#)
- Code de déontologie : Code de la santé publique : Partie IV, livre 1^{er}, titre 2, chapitre VII, articles R4124-301 à R4127-367

Le Conseil National Professionnel a publié en 2023, le nouveau référentiel professionnel et compétences des sages-femmes⁶.

Ce référentiel a pour objectif de devenir un outil de référence pour la formation initiale, continue et pour la certification professionnelle périodique⁷. Il permet une meilleure connaissance et visibilité de la profession de sage-femme dans tous ses champs de compétences.

Il se décline en 2 parties :

1. Situations cliniques :

10 situations cliniques représentatives de l'exercice des sages-femmes dont la maîtrise est exigée pour exercer en France.

Chaque situation est déclinée en 3 étapes selon les principes de la démarche clinique médicale :

- Poser un diagnostic
- Etablir de mettre en œuvre une stratégie de prise en soins décidée et adaptée avec la femme / le couple
- Assurer la continuité des soins

2. Compétences génériques :

6 compétences génériques déclinées en savoir, savoir-être et savoir-faire.

- Soins en maïeutique
- Prévention et éducation à la santé
- Coordination et travail en interdisciplinarité
- Enseignement
- Recherche et amélioration des pratiques
- Ethique et déontologie

B. Modes et lieux d'exercices

Nombre de sages-femmes	Libérales exclusives	Exercice mixte	Salariés hospitaliers	Autres salariés	Total
France entière	6219	2475	13776	1884	24354
En %	25.5	10.2	56.6	7.7	100
Région Centre Val de Loire	195	72	495	50	812
En %	24	8.9	61	6.1	100

Source : ASIP-Santé RPPS, traitements Drees⁸

Les sages-femmes peuvent exercer selon 3 modes : salarié, libéral et plus rarement mixte.

⁶ CNP Maïeutique (Conseil National Professionnel). Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences des sages-femmes. 2023. Disponible sur : <http://cnp-sf.fr/wp-content/uploads/2023/05/Fiches-CNPSF-2022-03-23-8.pdf>

⁷ Ordonnance n° 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certains professionnels de santé. JORF n°0167 du 21 juillet 2021.

⁸ Données ASIP-Santé RPPS, traitements DREES - données au 1er janvier 2023 sur la démographie des professionnels de santé, disponible sur : <https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/>

Exercice salarié

L'exercice salarié comprend : les sages-femmes des hôpitaux, les sages-femmes salarié·e·s des établissements de santé privé et les sages-femmes territoriaux·les.

Sages-femmes des hôpitaux :

Le texte réglementaire du 23 décembre 2014 définit le corps des sages-femmes des hôpitaux.

Le corps des sages-femmes des hôpitaux constitue un corps médical.

Ce corps comprend 2 grades :

- Grade 1 : 10 échelons (depuis le 1er janvier 2017)

Les missions définies par ce grade sont les activités de prise en charge clinique, de prévention et de recherche, principalement dans les unités de soins de gynécologie et d'obstétrique

- Grade 2 : 10 échelons (depuis le 1er janvier 2020)

Les missions définies de ce grade se déclinent selon 3 axes possibles : soit expertise clinique, soit organisation et coordination (notamment encadrement des équipes soignantes, assistance du praticien responsable du pôle d'obstétrique pour l'organisation, la gestion des activités relevant de son champ de compétence, la gestion des unités physiologiques) soit la formation.

- Les sages-femmes peuvent occuper un emploi fonctionnel de coordonnateur en maïeutique pour une durée de 5 ans renouvelable fixé par arrêté ministériel.

L'accès à ce statut est ouvert aux sages-femmes ayant atteint au moins le 5^{ème} échelon du grade 2 et comptabilisé au moins 3 ans d'ancienneté dans le 2nd grade.

Elles doivent en outre avoir acquis un diplôme complémentaire (arrêté du 17 mai 2016⁹).

Elles sont alors placées en détachement.

Leurs missions sont :

- De responsabilités fonctionnelles de direction de structures de formation en maïeutique
- De responsabilités fonctionnelles de coordination de pôle en collaboration avec le médecin chef de pôle, la gestion des unités physiologiques.

Sages-femmes hospitalier·e·s salarié·e·s dans les établissements de santé privés :

Le contrat de travail des sages-femmes dans ce cas s'intègre dans le cadre de convention collective nationale négociée entre syndicats de salariés et la fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)

⁹ Arrêté du 17 mai 2016 fixant la liste des diplômes ouvrant l'accès aux emplois fonctionnels de coordonnateur en maïeutique. JORF n°0119 du 24 mai 2016.

Les établissements de santé privés à but lucratif (cliniques) sont constitués de sociétés de personne ou de capitaux. Le contrat de travail des sages-femmes s'intègre dans le cadre d'une convention nationale négociée avec la fédération hospitalière privée (FHP).

Les missions des sages-femmes sont effectuées en concertation avec les médecins de la structure

Sages-femmes territoriaux·les :

Elles dépendent de la filière médico-sociale. Elles exercent leurs fonctions dans les collectivités territoriales et leurs établissements locaux : département, structure inter communale, commune et plus spécifiquement dans les services de PMI (Protection maternelle et Infantile). Leurs missions principales sont orientées autour de la prévention, elles participent aux activités de planification et d'éducation familiale, aux actions de soutien à la parentalité et à la promotion de la santé. Elles assurent également le suivi de la grossesse et du post-partum.

Leur statut est organisé à l'instar du corps des sages-femmes des hôpitaux. Il s'agit d'un statut médico-social.

Il comprend 2 grades :

- Grade de sage-femme de classe normale (10 échelons)
- Grade de sage-femme hors classe (10 échelons depuis le 1^{er} janvier 2020)

Les modes de recrutement se font après inscription sur une liste d'aptitude établie à l'issu d'un concours sur titre avec épreuve. La nature et les modalités des épreuves du concours sont fixées par décret¹⁰.

Les sages-femmes territoriaux·les peuvent également être recrutées par détachement de la fonction publique hospitalière.

Exercice Libéral

Modes d'exercice libéraux (définis par le code de la santé publique)

Il est possible d'exercer :

- Par association simple
- Par la collaboration libérale
- Par la société civile de moyens (SCM)
- Par la société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA)
- Les sociétés d'exercice libéral (SEL)

L'installation en libéral exige de réaliser un nombre de formalités au préalable dont :

- Conventionnement auprès de l'assurance maladie (permet aux patientes de bénéficier du remboursement des soins que l'on facture auprès de l'assurance maladie)
- Enregistrement de l'activité libérale auprès de l'Ordre
- Immatriculation auprès des organismes sociaux (CPAM)
- Souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle (permet de garantir votre responsabilité civile en cas d'éventuels préjudices occasionnés dans le cadre de l'exercice professionnel)

¹⁰ Décret n° 93-399 du 18 mars 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des psychologues territoriaux, des sages-femmes territoriales et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux. Modifié par le décret n° 2016-976 du 18 juillet 2016.

Les sages-femmes libéraux·les peuvent s'inclure dans des organisations telles que les CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) ou encore dans des PTA (Plateformes Territoriales de Santé) ou s'inscrire au sein de CLS (Contrats Locaux de Santé).

Maisons de Naissances

Les sages-femmes peuvent exercer en Maisons de Naissance (MDN) depuis l'arrêté du 23 novembre 2015 et leur déploiement prescrit par les décrets n°2021-1526 du 26 novembre 2021, et n°2021-1768 du 22 décembre 2021, et l'arrêté du 22 décembre 2021.

Une maison de naissance est un lieu offrant des soins périnataux aux femmes en bonne santé dont la grossesse est physiologique et dans lequel les sages-femmes assument la responsabilité professionnelle principale des soins. Ces MDN sont des structures juridiquement et administrativement autonomes, sous la responsabilité exclusive des sages-femmes. En France, elles sont contiguës à une maternité et n'assurent pas l'hébergement des patientes et nouveau-nés.

Pour y exercer, les sages-femmes doivent avoir une expérience minimale d'accouchements de 2 années.

C. Activités et spécificités

Les activités et spécificités des sages-femmes se découpent en 3 grands domaines cliniques¹¹ :

- La santé maternelle, néonatale et pédiatrique : activités de suivi, prévention, dépistage, information, orientation
 - La consultation prénatale
 - Les entretiens prénatal et post-natal précoces
 - Les séances de préparation à la naissance et à la parentalité
 - Le suivi mère-enfant,
 - La vaccination
- La médecine d'urgence
 - La consultation d'urgence en obstétrique ou gynécologie
 - L'accouchement et le post-partum immédiat
 - L'hémorragie du post-partum
 - La réanimation néonatale
- La santé génésique et sexuelle : activités de suivi, prévention, dépistage, information, orientation
 - La consultation gynécologique
 - L'interruption volontaire de grossesse

¹¹ Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences – CNP Maïeutique - 2023

D. Evolutions de carrière

L'évolution de carrière peut se faire selon diverses orientations :

- L'approfondissement de la pratique clinique
- L'organisation et la coordination
- La recherche

Le Développement Professionnel Continu (DPC) est un dispositif de formation applicable à l'ensemble des professionnel·le·s de santé, régie par l'article 59 de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patient·e·s, à la santé et aux territoires, dont les objectifs sont les suivants :

- L'évaluation des pratiques professionnelles,
- Le perfectionnement des connaissances,
- L'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins,
- La prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

D'après les articles **L.4021-1** et **R.4127-304** du code de la santé publique, **le DPC constitue une obligation pour les sages-femmes.**

Depuis le 1er janvier 2017, cette obligation est triennale : chaque professionnel·le de santé doit justifier, sur une période de trois ans, de son engagement dans une démarche de DPC.

La formation continue tout au long de sa carrière est essentielle pour exercer le métier de sage-femme.

Les sages-femmes ont ainsi la possibilité de compléter leur formation initiale par une formation continue diplômante, ouverte à leur profession, à type de :

- Diplômes Universitaires (DU) ou interuniversitaires (DIU)
- De master professionnel ou de recherche
- De doctorat de recherche

Elles peuvent aussi s'orienter vers la recherche clinique ou fondamentale. Pour cela, elles doivent acquérir un diplôme de master universitaire dont quelques modules sont souvent obtenus par VAE (validation des acquis de l'expérience), VAP (validation des acquis professionnels) ou VES (validation de l'enseignement supérieur), puis effectuer un 3^{ème} cycle universitaire (doctorat) pour obtenir le titre de docteur dans la spécialité choisie.

A l'issue, elles peuvent devenir enseignant·e·s-chercheur·se·s au sein des universités après avoir obtenu une qualification auprès du CNU 90 (Conseil National des Universités, section maïeutique) ou d'une autre section selon la spécialité de leurs travaux de recherche.

Fortes de cette qualification, elles peuvent postuler sur des postes de MCU (Maitres de Conférence des Universités) ouverts aux sages-femmes dans les Universités, voire sur des postes de PU (Professeurs des Universités).

4. Cadre législatif des études

A. Arrêté de formation du DFGSMa (Licence)

Le DFGSMa repose sur un projet pédagogique élaboré à partir du référentiel métier et compétences des sages-femmes, de l'arrêté du 19 juillet 2011¹² relatif au régime des études en vue du DFGSMa et de son annexe, et des valeurs véhiculées par l'équipe pédagogique de l'école de sages-femmes de Tours.

Il représente 180 ECTS, dont 120 ESCTS répartis sur 2 années universitaires à l'issue du système de sélection des étudiant·e·s entrants en Maïeutique :

Le DFGSMa est découpé en 4 semestres distincts. Chaque semestre est constitué d'une alternance de périodes de cours et de stages à temps plein.

Le DFGSMa2 comprend 22 semaines de cours et 16 semaines de stages, 3 semaines de révisions, 3 semaines d'examens et 8 semaines de vacances universitaires.

Le DFGSMa3 comprend 19 semaines de cours et 23 semaines de stages, 2 semaines d'examens et 8 semaines de vacances universitaires.

Le système optionnel est constitué d'une offre de nombreuses UE libres (UEL) :

- pour développer des compétences transversales
- pour acquérir une culture générale
- pour répondre à des parcours d'engagement ou d'excellence (sportif de haut niveau, engagement associatif dans des associations reconnues, engagement citoyen en qualité de sapeur-pompier volontaire ou réserviste)
- pour effectuer un double cursus scientifique (Diplôme de recherche en biologie médicale ou Diplôme de recherche en Sciences Humaines = master 1 scientifique)
- pour développer les compétences pédagogiques (tutorat en PASS/LAS et référent tutorat)
- pour favoriser le bien-être étudiant (sport universitaire, étudiant relai santé)

L'étudiant·e effectue au début de chaque année universitaire un pré-choix de 3 UEL parmi celles proposées.

L'attribution se fait en fonction du rang de choix de l'étudiant·e et des places disponibles ou autorisées au sein de chaque UEL, sachant qu'une UEL n'est effectuée qu'une seule fois au cours du DFGSMa, sauf dérogation liée aux parcours d'engagement ou d'excellence des étudiant·e·s.

En DFGSMa, 5 UE sont mutualisées avec le DFGSM de l'UFR de Médecine de Tours.

En S3 : L'UE de sémiologie générale est partiellement mutualisée : le suivi des cours concernant la personne âgée n'est pas effectué, au profit de la réalisation d'ED de raisonnement clinique initiés et dispensés par les SFE

¹² Arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. JORF n°0184 du 10 août 2011.

En S4 : L'UE d'hormono-reproduction est totalement mutualisée; la nutrition est partiellement mutualisée au profit de cours spécifiques à la nutrition du nouveau-né et de l'enfant.

En S5 : L'UE de l'agent infectieux à l'hôte et l'UE de génétique sont partiellement mutualisées.

B. Arrêté de formation du FASMa (Master)

Le FASMa a été élaboré de la même manière que le DFGSMA, à partir de l'arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat de Sage-femme et de son annexe, du décret n° 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master, du Code de déontologie des sages-femmes (décret n°2012-881 du 17 juillet 2012), et à partir des valeurs véhiculées par l'équipe pédagogique de l'école de sages-femmes de Tours.

Le FASMa est découpé en 4 semestres.

Le FASMa représente 120 ECTS répartis sur deux années universitaires et est constitué d'une alternance de périodes de cours et de stages à temps plein.

Le FASMa1 comprend 26 semaines de stages et 17 semaines de cours, 1 semaine d'examens et 7 semaines de vacances.

Le FASMa2 comprend 26 semaines de stages (dont 18 semaines de stages préprofessionnels positionnés sur le deuxième semestre) et de 12 semaines de cours, 1 semaine de révisions, 1 Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT), 1 semaine d'examens (2ème session) et 3 semaines de vacances. Les étudiant·e·s sont diplômé·e·s fin juin ou début juillet en première session.

L'ensemble des UE du FASMa1 doit être validé pour accéder au FASMa2.

Pour obtenir le Diplôme d'Etat de sage-femme, il faut avoir validé l'ensemble des UE du FASMa2 ainsi que l'ensemble des épreuves du CSCT.

Le CSCT comprend :

- une épreuve orale d'obstétrique
- une épreuve orale de gynécologie
- une épreuve orale de pédiatrie

Les épreuves orales portent sur le programme de l'ensemble du cursus de formation.

Les épreuves sont évaluées par deux professionnel·le·s médicaux.

Chaque épreuve est validée par une moyenne pondérée (50% du contrôle continu annuel et 50% de l'épreuve orale). La note obtenue doit être supérieure ou égale à 10/20.

- une épreuve clinique (détermination d'un diagnostic, d'un pronostic et de la conduite à tenir chez une femme enceinte, accouchée et/ou un nouveau-né). Cette épreuve est réalisée dans une unité de soin en maternité. Le secteur pour chaque étudiant·e est défini par tirage au sort.

Les épreuves cliniques du CSCT sont évaluées par deux professionnel·le·s médicaux.

L'épreuve clinique est validée par une moyenne pondérée (30% du contrôle continu annuel et 70% de l'épreuve orale). La note obtenue doit être supérieure ou égale à 10/20.

Les UE libres représentent 10 % des enseignements du FASMa1. L'étudiant·e effectue en début d'année universitaire un pré-choix d'1 ou 2 UE libres, l'attribution se fait en fonction du rang de choix de l'étudiant·e, des places disponibles ou autorisées au sein de chaque UE libre, sachant qu'une UE libre n'est effectuée qu'une seule fois au cours du FASMa, sauf dérogation liée aux parcours d'engagement ou d'excellence des étudiant·e·s.

Les UEP permettent aux étudiant·e·s de FASMa2 d'approfondir leurs connaissances dans un domaine particulier en lien avec la profession. Ces UEP représentent 10% des enseignements du FASMa2

C. Démarche qualité

La démarche qualité, processus d'amélioration continue, a pour objectif de s'assurer de l'effectivité et de la pertinence du contenu pédagogique, d'optimiser les moyens mis en œuvre et de garantir l'adéquation aux besoins des bénéficiaires primaires : les étudiant·e·s et des bénéficiaires secondaires : la population du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans la démarche de la Responsabilité sociale de l'école de Sages-femmes et des Universités. Elle a pour principes d'action la garantie d'une meilleure qualité, équité, pertinence et efficience dans sa prestation de services auprès des étudiant·e·s et enseignant·e·s.

L'école de sages-femmes intègre plusieurs processus de démarche qualité pour améliorer sa dynamique de formation :

- Un processus d'évaluation externe par l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) de ses deux diplômes dans le cadre des formations universitaires conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, délivré pour 5 ans
- Un processus d'amélioration de la qualité /gestion des risques certifié par l'ICPF (Institut de Certification des Professionnels de la Formation) en formation initiale et continue, par l'intermédiaire d'un audit initial et d'un audit de surveillance pour 5 ans ;
- Un agrément régional délivré par arrêté préfectoral par le Conseil Régional Centre-Val-de-Loire suite à l'instruction du dossier par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS) et à sa présentation devant le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP), pour une durée de 4 ans

a. L'HCERES

L'ESF fait partie des structures de formation délivrant des diplômes universitaires de santé. Elle a fait partie de la Vague C d'évaluation. En 2016 puis en 2022, l'HCERES a évalué sa politique d'offre de formation ainsi que sa mise en œuvre au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Cette évaluation repose sur la présentation d'un dossier d'auto-évaluation pour chaque cycle et d'auditions avec les équipes de pilotage politique et administratif de la formation.

L'HCERES a donc certifié les deux diplômes de la formation en janvier 2023 pour 5 ans avec les points forts suivants :

- Une formation professionnalisante complète, de qualité en adéquation avec les attendus du programme ;
- Une approche par compétences
- Une ouverture aux acteurs locaux et régionaux, à la recherche, à la pluridisciplinarité ;
- La présence d'un Conseil technique

Les recommandations sont les suivantes :

- Porter le projet d'intégration de la structure à l'université
- Définir un parcours pour les étudiant·e·s à besoin spécifiques ou en difficultés
- Mettre en place des outils d'évaluation des cours et stages

b. L'ICPF

L'Institut de Formation des Professions de Santé du CHRU de Tours (IFPS) dont fait partie l'Ecole de Sages-femmes, s'est engagé dès 2018 dans une démarche d'amélioration de la qualité avec l'élaboration d'une cartographie des processus et la rédaction de procédures.

L'ambition des Ecoles du CHRU de Tours est de former des professionnel·le·s aux compétences reconnues leur permettant de répondre aux besoins de la population.

La mise en œuvre de cette orientation implique un engagement collectif et l'émergence d'une culture qualité commune à l'ensemble des professionnel·le·s impliqué·e·s.

Les 6 orientations de cette dynamique qualité-gestion des risques sont :

- Le développement de compétences pour maintenir et promouvoir l'employabilité ;
- La professionnalisation grâce à un accompagnement et à une alternative contractualisée, organisée et suivie ;
- La promotion de formations inclusives avec un engagement dans la démarche de progrès de l'AGEPIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ;
- L'amélioration de la structuration de la démarche qualité-gestion des risques sur les écoles du CHRU ;
- La satisfaction des étudiant·e·s, professionnel·le·s et autres parties prenantes ;
- La qualité de vie au travail pour tous.

L'IFPS dont fait partie l'ESF a été audité en octobre et décembre 2021 dans ce cadre et a obtenu une certification avec une non-conformité mineure du critère 23 pour laquelle l'IFPS devait démontrer la mise en place d'une veille légale et réglementaire et de son exploitation.

L'audit de surveillance aura lieu du 3 au 5 octobre 2023.

c. L'Agrément Régional

L'agrément Régional de l'IFPS du CHRU de Tours a été obtenu en avril 2018 pour 5 ans, cet agrément a été prolongé d'un an par le Conseil Régional, considérant que les éléments administratifs, pédagogiques et matériels correspondent aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2009 et permettent d'assurer le fonctionnement dans de bonnes conditions.

d. Le dispositif accessibilité / personnes à besoins spécifiques

Le Service de Santé Universitaire et le Service de Prévention et Santé au Travail du CHRU de Tours accompagnent les étudiant·e·s dans les problématiques liées à leur santé au sens large (vaccinations ; situation de handicap ; mal-être et difficultés psychologiques ; prévention, signalement et prise en charge des violences) tout au long de leurs études.

Le livret d'accueil délivré à tout·e étudiant·e entrant en formation contient :

- Une fiche santé SSU-SPST comprenant les recommandations de vaccinations, les aménagements d'examen et de parcours pour les personnes en situation de handicap, un énoncé des dispositifs existants en cas de mal-être et de difficultés psychologiques, un dispositif de signalement et de prise en charge des violences
- Un livret d'accueil et d'accompagnement des étudiant·e·s en situation de handicap comprenant les démarches à suivre avant l'inscription, les dispositifs existants pour les examens et les parcours d'études.

Ces accompagnements personnalisés sont matérialisés par des contrats bipartites entre l'université et la coordinatrice de l'ESF et l'étudiant·e. Ils sont conservés dans le dossier universitaire de l'étudiant·e et adressé aux différentes parties prenantes (SSU et SPST, scolarité de médecine, cadres des lieux de stages, enseignant·e·s, etc.)

e. L'évaluation des terrains de stages

L'évaluation des terrains de stages est effectuée lors de bilans semestriels par les sages-femmes enseignant·e·s référent·e·s de promotion.

En cas de difficulté sur un terrain de stage, un·e sage-femme enseignant·e ou la coordinatrice prend contact avec le service pour remédier à la difficulté rapportée. En cas de persistance de difficultés rencontrées par l'ensemble des étudiant·e·s se présentant dans ce stage, après médiation, ce lieu de stage peut être modifié.

Un dialogue constant est maintenu avec les responsables des terrains de stages accueillant des étudiant·e·s par les sages-femmes enseignant·e·s référent·e·s de l'organisation des stages afin :

- D'adapter les procédures d'accueil, d'accompagnement et de suivi des étudiant·e·s en stage par les professionnel·le·s.
- De présenter les nouveaux dispositifs pédagogiques mis en place auprès des étudiant·e·s,
- De présenter les évolutions des critères d'évaluation des étudiant·e·s en stages,
- De discuter des difficultés rencontrées au cours de l'année universitaire écoulée

Des réunions régionales peuvent être réalisées dans l'objectif d'informer les cadres des modifications ayant trait à la mise en stage et à la pédagogie.

D. Règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour objectif de définir l'ensemble des dispositions relatives aux thématiques suivantes :

- Administration et fonctionnement de l'école
- Organisation des études
- Présence et absences aux enseignements
- Surveillance médicale des étudiant·e·s
- Discipline générale
- Dispositions diverses

Les dispositions règlement intérieur s'appliquent à :

- l'ensemble des étudiant·e·s et personnes intervenant à l'École de Sages-femmes,
- à tout·e autre étudiant·e présent·e à quelque titre que ce soit au sein du Département Pédagogique de Maïeutique.

Un exemplaire du règlement intérieur est obligatoirement remis à chaque étudiant·e lors de son admission dans la filière maïeutique ou en cas de modification(s).

Une lecture explicative du règlement intérieur est effectuée au début de chaque année universitaire avec les modifications qui pourraient y être apportées.

L'étudiant·e accepte le règlement dans sa totalité, date et signe le récépissé prévu à cet effet. Celui-ci est inséré dans son dossier universitaire.

Tout·e étudiant·e ne respectant pas les dispositions du règlement intérieur peut faire l'objet, selon la gravité de l'infraction, d'un rappel à la règle pouvant aller jusqu'à une procédure disciplinaire.

<..\Rentrée\Rentrée 2023-2024\Dossier rentrée\RI\REGLEMENT INTERIEUR ESF 23-24.doc>

5. Parcours de Formation universitaire à Tours

A. Professionnalisation des étudiants sages-femmes (ESF)

Les compétences des étudiant·e·s sages-femmes sont développées de manière progressive tout au long du cursus.

La construction pédagogique s'effectue à partir du référentiel professionnel de la maïeutique édité par le Conseil National professionnel. Il permet de former et d'évaluer la formation en sciences maïeutiques et d'accompagner les choix en formation initiale et professionnelle continue des personnes concernées.

Cf. tableau p. 13.

B. Continuité pédagogique

Les modalités pédagogiques sont adaptées à chaque cycle et aux compétences à acquérir en fonction de la maturité des étudiant·e·s. Elles sont ajustées aux besoins et demandes des étudiant·e·s ainsi qu'aux technologies de l'enseignement en santé.

a. Théorique :

Les enseignements théoriques se répartissent de la façon suivante sur les 4 années réalisées au sein de l'ERSF :

ORGANISATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS THEORIQUES								
CYCLE	1 ^{er} Cycle				2 ^{ème} cycle			
ANNEE	DFGSMa2		DFGSMa3		FASMa1		FASMa2	
	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6	Semestre 7	Semestre 8	Semestre 9	Semestre 10
UE Sémiologie	→							
UE1 Obstétrique								→
UE2 Pédiatrie								→
UE3 Gynécologie								→
UE4 De l'agent infectieux à l'hôte			→					
UE5 Génétique			→					
UE6 Hormono-reproduction		→						
UE7 Immunologie			→					
UE8 Nutrition		→						
UE9 Santé, Société Humanité								→
UE10 Santé publique								→
UE11 Hématologie	→							
UE12 Reins et voies urinaires	→							
UE13 Cardio-respiratoire	→							
UE14 Autres systèmes	→							
UE15 Recherche								→
UE16 Mémoire								→
UE pharmacologie								→
UE Librement choisie								→
UE pré-professionnelle								→
PIX –C2I santé		→		→				

b. Pratique :

Les enseignements cliniques se répartissent de la façon suivante :

ORGANISATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS PRATIQUES								
CYCLE	1 ^{er} Cycle				2 ^{ème} cycle			
ANNEE	DFGSMa2		DFGSMa3		FASMa1		FASMa2	
	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6	Semestre 7	Semestre 8	Semestre 9	Semestre 10
Stages	→							
AFGSU	→			→		→		

Les enseignements comprennent, pour le versant théorique, des :

- Cours magistraux dispensés en face à face pédagogique ou en distanciel.
- Travaux Pratiques et Jeux de rôles dispensés dans les domaines de l'obstétrique, de la pédiatrie, de la gynécologie.
- Enseignements Dirigés pour initier et/ou approfondir la démarche réflexive et construire le raisonnement médical et environnemental autour de problématiques complexes.
- Exposés d'éthique pour faire participer les futurs professionnel·le·s à la réflexion éthique sur leurs pratiques de soins, les informer et les faire participer aux évolutions de la réflexion bioéthique.
- Exposés pour faire réaliser aux étudiant·e·s une recherche documentaire dans un domaine, une bibliographie pertinente et pour approfondir leurs connaissances.
- Simulations Basse et Haute-Fidélité (SHF) : pour l'apprentissage des gestes procéduraux dans les domaines de l'urgence ou de la consultation et pour permettre à l'étudiant·e d'avoir réalisé au moins une fois de façon virtuelle un geste technique avant de le pratiquer sur le/la patient·e.
- Ateliers de Raisonnement Clinique (ARC) sur le FASMa. Ces ARC sont assurés par les sages-femmes enseignant·e·s et ont pour objectif la maîtrise du raisonnement clinique personnalisé.
- Séquences d'enseignement entre pairs supervisées par les sages-femmes enseignant·e·s pour développer les capacités managériales, pédagogiques et organisationnelles des étudiant·e·s et les mettre dans la posture d'étudiant·e·s experts.
- Chambres des erreurs : exercices permettant d'identifier les anomalies organisationnelles d'un environnement de travail.
- Actions en Education Pour la Santé : action construite et effectuée en milieu scolaire sur la vie affective et sexuelle, la prévention des conduites addictives ou encore l'hygiène corporelle en collaboration avec la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé, les infirmières scolaires de l'Education Nationale, les étudiant·e·s des UFR de Pharmacie et d'Odontologie.

Les enseignements comprennent, pour le versant pratique, des :

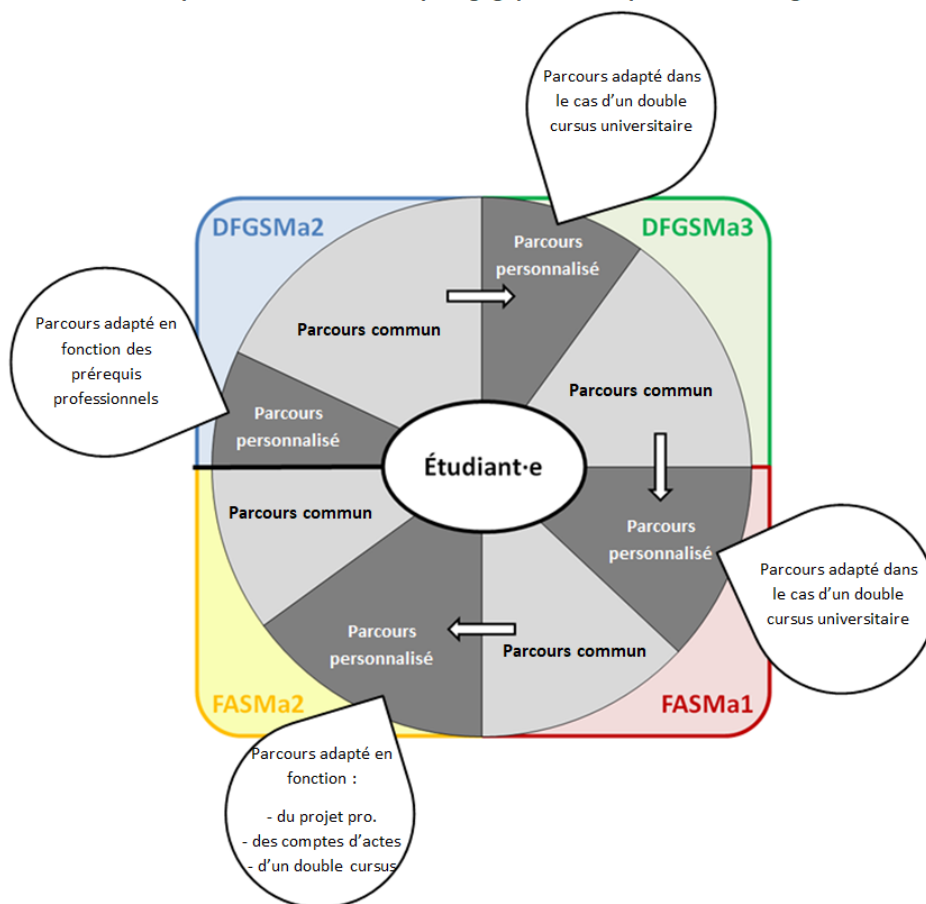
- Stages d'une durée de 92 semaines sur l'ensemble du cursus.

Les étudiant·e·s sages-femmes sont envoyé·e·s dans les maternités de la Région Centre-Val-de-Loire et parfois hors Région en fonction de leurs demandes et de leurs possibilités

d'hébergements. La sélection des terrains de stages s'effectue en fonction du niveau académique des étudiant·e-s, des objectifs institutionnels et de leurs objectifs personnels. Ils doivent répondre à un cahier des charges. L'objectif global des stages, pour l'étudiant·e, est de décliner des savoirs théoriques en savoir-faire et savoir-être sur le terrain en face à face avec le/la patient·e dans différents lieux d'apprentissage afin d'affiner son raisonnement médical et de s'adapter aux situations cliniques rencontrées. Les étudiant·e-s sont amené·e-s au cours de leur cursus à participer à tous les modes d'exercice de la profession afin de favoriser un projet professionnel réaliste correspondant aux domaines d'exercice de la/le sage-femme.

La répartition des stages tient compte du parcours de l'étudiant·e et de ses prérequis, de son projet professionnel et de ses objectifs personnels.

Adaptation de la démarche pédagogique de la répartition des stages



- Analyses de pratiques, réalisées lors des staffs quotidiens post-garde de la maternité Olympe de Gouges dès le DFGSMa3 et jusqu'au Diplôme d'Etat. L'objectif est d'appréhender l'évaluation des pratiques professionnelles. Sur la base du volontariat, les étudiant·e-s peuvent assister aux réunions pluridisciplinaires du service de DAN, aux revues de morbi-mortalité obstétricale, de soins palliatifs et aux sessions d'analyse de pratique de rythme cardiaque fœtal de la maternité Olympe de Gouges lorsqu'elles y sont en stage.
- Tutorats, assurés en stage par les sages-femmes enseignant·e-s référent·e-s en complément de l'accompagnement professionnel effectué par les professionnel·le-s de terrain. L'étudiant·e est systématiquement averti de la journée d'accompagnement tutorial au début du stage. Il lui est demandé en prérequis de travailler l'ensemble des apports

théoriques et de connaître les objectifs de stage institutionnels ainsi que les objectifs professionnels poursuivis pour que, le jour venu, il puisse choisir plusieurs situations cliniques à travailler avec le/la sage-femme enseignant·e au regard de ses objectifs personnels.

- Formations aux Gestes et Soins d'Urgence, niveaux 1 et 2, effectuées et délivrées par le CESU 37.

Continuité pédagogique pratique	L2		L3		M1		M2	
	Nature du stage	Nombre de semaines	Nature du stage	Nombre de semaines	Nature du stage	Nombre de semaines	Nature du stage	Nombre de semaines
	Soins infirmiers	3 semaines	Consultations prénatales SDN SDC	6 semaines 10 à 12 semaines 6 à 7 semaines	UGP	6 semaines	Stages longs pré professionnels	18 semaines
	Médecine	3 semaines			Cs prénatales	2 semaines		
	Chirurgie				SDN	8 semaines		
					SDC	4 semaines		
				Stage libéral	2 à 3 semaines			
	SDN	5 semaines	Autres stages possibles MSP Cs pédiatrique Echographie Planification vaccination Préparation à la naissance Stage libéral	1 semaine	Orthogénie			2 à 3 semaines
SDC	5 semaines	PMI			2 semaines			
		Réa Néonatal			1 semaine			
		Cs gynécologiques			1 à 2 semaines			
				Autres stages possibles			1 à 2 semaines	
				PMA -DAN			4 à 8 semaines	
				MSP - MDN - CPTS				
				Echographie - génétique				
				Prévention-Vaccination				
				stages optionnels (+/- étranger et laboratoire de recherche)				
Niveau de soin	I ou II		I, II ou III		II ou III		I, II ou III	

L'organisation générale de la formation universitaire de sage-femme est la suivante (hors 1^{ère} année d'accès santé) :

ORGANISATION GENERALE DES ETUDES DE SAGES-FEMMES		
CYCLE	DFGSMa (Licence)	FASMa (Master)
ENSEIGNEMENTS THEORIQUES	41 semaines	38 semaines
ENSEIGNEMENTS CLINIQUES	39 semaines	52 semaines
REVISIONS	5 semaines	1 semaine
EXAMENS	5 semaines	1 semaine
VACANCES	16 semaines	10 semaines
TOTAL	106 semaines	102 semaines

C. Le cycle Licence

La formation du DFGSMa est assurée par une équipe de sages-femmes enseignant·e·s permanentes titulaires de la Fonction publique hospitalière (FPH) ainsi que par des enseignant·e·s vacataires universitaires et non universitaires.

a. Le parcours commun

Le premier objectif de la licence est l'acquisition d'un socle commun (90%) :

- de connaissances scientifiques (théoriques et méthodologiques) :
 - générales, centrées sur la physiopathologie des différents appareils et systèmes du corps humain, sur les connaissances fondamentales de pharmacologie, sur les grands concepts de santé publique et l'initiation à la démarche de recherche.
 - spécifiques, centrées sur la physiologie gynéco-obstétricale et pédiatrique, les pathologies simples dans ces domaines et sur les bases des sciences humaines et sociales indispensables à l'exercice professionnel.
- de compétences cliniques (appliquées et pratiques) réflexives basées sur le raisonnement médical :
 - par la participation à des enseignements pratiques et à la réalisation d'actes techniques en simulation puis en services de soins.
 - par l'accomplissement de stages opérationnels en services généraux de médecine et chirurgie, services d'obstétrique et en cabinet libéral.

b. Le parcours personnalisé

Le second objectif est l'initiation d'un parcours individuel en vue de la personnalisation du projet professionnel en 2^{ème} cycle (10%)

Il est mis en œuvre à l'aide d'un panel d'UEL favorisant le développement des compétences transversales de la/le sage-femme.

D. Le cycle Master

Seuls les étudiant·e·s titulaires du DFGSMA peuvent s'inscrire dans ce second cycle des études de sages-femmes.

Le Diplôme de Sage-femme est un diplôme ayant grade de master qui s'inscrit dans un cursus professionnalisant.

Les titulaires du Diplôme d'Etat de Sage-femme exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées.

a. Le parcours commun

Le premier objectif du Master est l'acquisition d'un socle commun (75%) :

- de connaissances scientifiques spécifiques (théoriques et méthodologiques) :
 - médicales, centrées sur l'approfondissement de la physiologie gynéco-obstétricale et pédiatrique et l'acquisition de connaissances des pathologies de la femme enceinte ou non afin de pouvoir effectuer la prévention, le dépistage et l'orientation des patientes nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire en périnatalité et en gynécologie ainsi que le suivi conjoint de la pathologie par les spécialistes médicaux et les sages-femmes
 - médicales permettant l'approfondissement des connaissances physiologiques dans les domaines particuliers d'exercice de le/la sage-femme.
 - en sciences humaines et sociales pouvant être mises en œuvre dans le domaine de la périnatalité et indispensables à l'exercice professionnel (éthique, psychologie et psychiatrie mère et enfant, droit, management, langues étrangères).
 - en santé publique permettant de former les futurs professionnel·le·s à s'inscrire comme acteurs de prévention et d'éducation dans le domaine de la santé génésique, obstétricale, environnementale, sociale et néo-natale.
 - en démarche de recherche grâce à la réalisation d'un mémoire de fin d'études et autres recherches préalables.

Les étudiant·e·s rédigent un mémoire dactylographié individuel, sous la responsabilité d'un directeur de mémoire. L'élaboration du mémoire nécessite la mobilisation de connaissances méthodologiques, de savoirs professionnels, de capacités d'analyse, de synthèse, d'évaluation et d'autonomie. En fonction de leur projet professionnel, les étudiant·e·s rédigent un mémoire soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche. Le sujet traité [...] est approuvé par le/la responsable de la structure de formation. Il est en lien avec

la maïeutique dans le domaine de la périnatalité et de la santé gynécologique des femmes. Il peut aborder notamment des aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques ou historiques en prenant appui sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

- de compétences cliniques (appliquées et pratiques) et réflexives basées sur le raisonnement médical :

- par la participation à des enseignements pratiques et à des ateliers de raisonnement clinique (ARC), à la mise en œuvre de scénarios complexes.

- par l'accomplissement de stages opérationnels en services d'obstétrique, de pédiatrie, de gynécologie, en établissements de soins, en libéral chez des sages-femmes et des gynécologues, en territorial dans les secteurs de PMI....

Les étudiant.e-s peuvent choisir un certain nombre de leurs stages dès le début du second cycle des études pour répondre à leur projet professionnel, découvrir un domaine spécialisé de l'exercice ou un espace d'exercice interdisciplinaire.

b. Le parcours personnalisé

Le second objectif est la mise en œuvre d'un parcours individuel et du projet professionnel (25%)

Les 4 possibilités de parcours préprofessionnel sont ainsi explicitées :

- Parcours préprofessionnel dans l'objectif d'un exercice en maternité de type IIb ou III
- Parcours préprofessionnel dans l'objectif d'un exercice en maternité de type I ou IIa
- Parcours préprofessionnel dans l'objectif d'un exercice libéral ou territorial
- Parcours préprofessionnel dans l'objectif de la réalisation d'un doctorat de sciences

Il est mis en œuvre à l'aide de 2 stages longs, préprofessionnels. Un stage optionnel peut être réalisé dans divers lieux (DAN, génétique, PMA, laboratoire de recherche, échographie, SAMU, IML...).

De nombreuses UE librement choisies sont proposées en complément de formation en FASMa1 :

- Favorisant l'approfondissement des compétences transversales de le/la sage-femme,
- Poursuivant le parcours recherche débuté en DFGSMa (UERB UERSH)

Des UE préprofessionnelles viennent compléter l'envie d'approfondissement des étudiant.e-s dans un domaine particulier de la Maïeutique.

Les UEP proposées aujourd'hui sont :

- L'initiation à l'hypnose ou communication thérapeutique
- L'exercice libéral pour préparer et faciliter l'installation libérale

- La préparation à la Naissance et à la Parentalité pour développer les compétences d'animation de groupe lors d'ateliers
- La pédagogie médicale pour développer les compétences d'encadrement des étudiant·e·s
- Congrès, colloques et journées d'étude

E. Les atouts de l'école des SF de Tours

L'école de sages-femmes de Tours est l'unique école de sages-femmes de la région Centre-Val-de-Loire. Elle se singularise par de nombreux atouts dont les étudiant·e·s sont bénéficiaires :

- Un programme très complet, approfondi dans les domaines de compétences de le/la sage-femme.
- Une formation professionnalisante alliant théorie et pratique, à proximité du pôle Femme-parentalité du CHRU de Tours et des UFR de médecine et d'odontologie, rayonnant sur l'ensemble des maternités de la région.
- Des intervenant·e·s professionnel·le·s issu·e·s de l'université, de la pratique clinique mais aussi d'associations, de collectivités, du secteur libéral et de la recherche.
- Des partenaires engagé·e·s comme des fédérations, des associations, des ONG permettant d'assurer une formation diversifiée de qualité.
- Un esprit participatif et convivial en cohérence avec les valeurs de l'école. L'ESF développe la cohésion et la confraternité ainsi que la coopération entre les étudiant·e·s.
- Une offre de stages particulièrement diversifiée et importante. **L'ESF de Tours offre la formation clinique la plus importante de l'ensemble du territoire français avec 92 semaines sur le terrain.** Ces stages peuvent, pour partie, être effectués dans une structure de soins à l'étranger (humanitaires) ou dans les DROM avec lesquelles l'ESF a conventionné. Ils permettent d'explorer l'ensemble des modes d'exercice de la profession.
- une offre de double cursus valorisant la recherche par les sages-femmes en sciences humaines et en biologie médicale afin que les nouveaux·elles diplômé·e·s puissent avoir accès à un master 2 au sein de l'académie Orléans-Tours dès l'obtention de leur DE.

F. Modalités pédagogiques et équipement

a. Modalités pédagogiques

Elles se déclinent sous les formes suivantes :

MODALITES PEDAGOGIQUES								
	DFGSMa2		DFGSMa3		FASMa1		FASMa2	
	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6	Semestre 7	Semestre 8	Semestre 9	Semestre 10
Cours magistraux	→	→	→	→	→	→	----->	
Travaux Pratiques	→	→	→	→	→	→	→	
Enseignements dirigés	→	→	→	→	→	→	→	→
Exposés		----->	→	→	→	→	→	
Simulation Basse Fidélité	→	→	→	→	→	→	→	
Simulation Haute Fidélité					→	→	→	→
Jeux de rôles			→	→	→	→	→	
Ateliers de raisonnement clinique				----->	→	→	→	→
Stages soins généraux	→							
Stages soins spécifiques		→	→	→	→	→	→	→
Tutorat		→	→	→	→	→		
Mischool	→	→	→	→	→	→		
Démarche de recherche		→	→	→	→	→	→	→
Productions écrites		→	→	→	→	→	→	→
Présentations orales			→	→	→	→	→	→

b. Equipement

L'Ecole Régionale de sages-femmes contient :

- 1 salle de TD,
- 1 salle d'accouchement en simulation HF, et de réanimation pédiatrique BF
- 1 salle de TP, chambres d'hospitalisation et nursery,
- 1 salle informatique équipée de 10 postes
- 1 annexe du Centre de Ressources Documentaires de l'IFPS,
- 4 salles de cours et un amphithéâtre.

Des matériels pédagogiques basse et haute-fidélité sont utilisés :

- Des bras de perfusion BF,
- Des mannequins de nouveau-né pour les soins pédiatriques, les manœuvres des hanches et la réanimation néonatale BF.
- Des bassins d'accouchement BF,
- Des bassins gynécologiques BF,
- Un buste pour examen sénologique BF
- 2 mannequins adultes pour soins généraux BF
- 1 mannequin d'accouchement HF

Les outils pédagogiques numériques mis à disposition des étudiant·e·s sont :

- La plateforme numérique Célène (ENT) de l'Université, à partir de laquelle ils ont accès à l'emploi du temps des UE mutualisées ainsi qu'aux dates d'examens pour ces UE. Ils y réalisent et valident les C2i et PIX en e-learning. Ils effectuent une initiation aux moteurs de recherche dans les domaines ayant rapport avec les sciences médicales les sciences humaines et sociales, la santé publique et la psycho-éthique ainsi qu'à des logiciels de recherche bibliographique avec les documentalistes de la BU de Médecine. Ils ont accès aux PowerPoint sonorisés de certaines matières ainsi qu'au support de cours en ligne.
- La plateforme Numérique TEAMS utilisée pour y déposer les cours effectués au cours de l'année universitaire, les documents administratifs de l'ESF et réaliser des séquences de cours, d'ateliers ou d'examens en distanciel.
- Une salle informatique gérée par le Conseil Régional Centre Val de Loire au sein de l'ESFT à partir de laquelle ils ont accès à une session individuelle personnalisée. Ils y trouvent les PowerPoint des cours effectués à l'ERSF, des logiciels de traitements de textes et un accès internet destiné à leurs recherches documentaires et autres.
- Une imprimante mise à disposition pour les impressions personnelles des étudiant·e·s, financée par le Conseil Régional.
- Le WIFI au sein de l'Ecole Régionale de sages-femmes pour pouvoir y effectuer les recherches courantes.
- La plateforme pédagogique Mischool pour pouvoir s'initier à l'anglais médical.

G. Dispositif d'évaluation

L'ensemble des modalités d'évaluation se trouve dans les Modalités de Contrôle des Compétences et Connaissances (M3C) et son feuillet d'accompagnement où sont explicités l'ensemble des moyens d'évaluation utilisés par année universitaire. Ces M3C sont rédigées chaque année. Elles sont approuvées par le Conseil de Faculté de l'UFR de médecine, puis par la CFVU et le CA de l'université de Tours. Elles sont remises, après une lecture explicative à chaque étudiant·e en début de chaque année universitaire.

Un jury d'examens est constitué au sein de l'ERSF.

Celui-ci se réunit à la fin de chaque semestre pour statuer sur la réussite aux examens des différentes UE théoriques et cliniques. Pour les étudiant·e·s reçu·e·s en 1^{ère} session, le jury attribue les ECTS acquis. Pour les étudiant·e·s présentant la deuxième session, les ECTS sont attribués en jury de 2^{ème} session.

Le jury de synopsis des mémoires est constitué de 2 sages-femmes enseignant·e·s-chercheur·se·s et d'un·e sage-femme enseignant·e représentant la coordination de l'ESF. Il se réunit pour valider les sujets des travaux de recherche des étudiant·e·s en FASMa1 et leur donner la possibilité d'effectuer les démarches auprès des organismes nécessaires avant de débiter leur recherche.

Les membres du jury de mémoire sont désignés par le président de l'université sur proposition de la coordinatrice en maïeutique de l'ERSF et après avis de l'équipe pédagogique.

Le jury comprend 4 membres dont au moins un membre est extérieur à la structure de formation.

Il est constitué :

- de la sage-femme coordinatrice en maïeutique.
- d'un·e sage-femme expert·e dans le thème traité
- du directeur de mémoire
- et présidé par un·e sage-femme Docteur·e ou par un·e Professeur·e des Universités.

Pour les étudiant·e·s inscrit·e·s en parcours recherche, le jury du mémoire est présidé par un·e enseignant·e-chercheur·se ou par un·e sage-femme titulaire d'un doctorat.

La soutenance de mémoire est publique.

Le jury du CSCT est composé pour chaque épreuve théorique d'un·e sage-femme enseignant·e accompagné·e d'un·e professionnel·le médical·e (sage-femme ou médecin)

Pour l'épreuve clinique, le jury est composé d'un·e sage-femme enseignant·e et d'un·e sage-femme clinicien·ne.

6. Les actrices et les acteurs

A. L'étudiant·e sage-femme

L'étudiant·e en maïeutique est au cœur du dispositif de formation.

Différent·e·s professionnel·le·s les accompagnent tout au long du parcours de formation, notamment et en majorité leurs pairs, les sages-femmes, comme enseignant·e·s, clinicien·ne·s tuteur·rice·s, référent·e·s de stages ou accompagnateur·rice·s.

Des professionnel·le·s expert·e·s dans leur domaine spécifique interviennent aussi tout au long du cursus.

Lors de son entrée en DFGSMa, l'étudiant·e doit être majeur·e, de nationalité française ou avoir suivi le processus de sélection des étudiant·e·s étranger·e·s, immatriculé·e auprès d'un organisme de sécurité sociale et bénéficier d'une assurance responsabilité civile ; l'école de sages-femmes de Tours n'accueille pas d'étudiant·e à titre étranger.

L'étudiant·e doit être titulaire d'un baccalauréat ou un DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) ou d'un diplôme français ou étranger équivalent au baccalauréat. Il·elle doit avoir satisfait aux exigences de l'examen classant de PASS, LAS ou des passerelles d'admission directe et bénéficier d'un certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de sage-femme rédigé par un médecin agréé de la liste de l'ARS Centre-Val-de-Loire.

En DFGSMa, l'étudiant·e est étudiant·e de l'université à laquelle la structure de formation est rattachée en cours comme en stage.

A compter de l'entrée en FASMa, l'étudiant·e en maïeutique bénéficie d'un statut d'étudiant·e hospitalier·e en maïeutique (décret du 7 octobre 2016¹³) dans la mesure où il·elle participe à l'activité hospitalière lorsqu'il·elle est en stage, sous la responsabilité de la/du praticien·ne référent·e. Il·elle est soumis·e au secret professionnel et à l'obligation de discrétion professionnelle dans l'exercice de ses activités hospitalières et extrahospitalières. Il·elle a la possibilité d'accomplir une période d'études à l'étranger. Il·elle perçoit une rémunération annuelle dont le montant est fixé par arrêté ministériel. Il·elle peut bénéficier d'une indemnité de transport forfaitaire lorsque le lieu de stage est situé à une distance de plus de 15 kilomètres de cette structure.

Les étudiant·e·s sages-femmes peuvent bénéficier, sur critères d'attribution de bourses du Conseil régional mais aussi des prestations du CROUS du fait de leur statut et du paiement annuel de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus). Il·elle·s peuvent aussi bénéficier de la FSDIE (Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes).

Il·elle·s peuvent, enfin, siégés, par élection, au sein des instances universitaires et comme représentant·e·s de la Commission Médicale d'établissement du CHRU de Tours pour y représenter leur filière.

B. Les professionnel·le·s

La formation est en majorité effectuée par des sages-femmes

¹³ Arrêté du 7 octobre 2016 relatif à la rémunération des étudiant·e·s en second cycle des études de maïeutique. JORF n°0236 du 9 octobre 2016.

Modifié par l'arrêté du 6 juillet 2023. JORF n°0162 du 14 juillet 2023.

L'accompagnement est réalisé par l'équipe de l'Ecole Régionale de sages-femmes, soudée autour de la formation, composée de :

- Une équipe pédagogique de 6,8 ETP sages-femmes. 2 sages-femmes sont référent·e·s d'une promotion par année universitaire. Elles allient compétences transversales et spécifiques formant un tout représentatif des compétences professionnelles existantes.
- Une équipe administrative composée de 2 assistantes pédagogiques à temps plein et de la directrice.
- 3 groupes d'enseignant·e·s vacataires :
 - o Les enseignant·e·s hospitalier·e·s
 - o Les enseignant·e·s universitaires
 - o les enseignant·e·s extérieur·e·s
- Les professionnel·le·s de terrain au cours des stages

L'équipe permanente de l'ESF effectue un accompagnement personnalisé de chaque étudiant·e en fonction de ses orientations, ses demandes et problématiques de professionnalisation

C. Les instances et collaborations

a. Le CEVIMa

Suite à la réingénierie des études de maïeutique, il a été créé au cours de l'année universitaire 2013-2014 un Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante Maïeutique (CEVIMa)

Il est composé de :

- huit des douze élu·e·s (les délégué·e·s titulaires et un·e des suppléant·e·s de chaque promotion)
- La sage-femme Coordinatrice en maïeutique
- au minimum un·e sage-femme enseignant·e par cycle
- une assistante pédagogique de l'École

Ce Conseil permet de dialoguer autour des sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'école de sages-femmes, notamment l'évaluation de certains enseignements réalisés grâce à une enquête de satisfaction formalisée par l'ERSF et transmise en amont aux étudiant·e·s concernés. C'est un organe consultatif. Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, une personnalité extérieure peut être invitée, avec l'accord de la directrice, à participer à titre consultatif aux réunions du CEVIMa. Un compte rendu des réunions du CEVIMa est présenté au conseil technique et mis à disposition des étudiant·e·s et de l'équipe pédagogique et administrative de l'ERSF. Le CEVIMa se réunit au moins une fois par an. Le secrétariat est assuré par l'ERSF. Les résultats de l'évaluation des enseignements par les étudiant·e·s permettent à l'équipe pédagogique de prendre en compte les remarques pour l'amélioration continue du cursus pour l'année universitaire suivante.

b. Le Conseil technique

Le conseil technique est composé par :

- Le Directeur de l'ARS ou son représentant, Président,

- Le Directeur de l'UFR de médecine ou son représentant, Vice-président,
- Le Directeur de l'établissement gestionnaire ou son représentant,
- Le médecin Directeur technique et d'enseignement,
- La sage-femme Coordinatrice en maïeutique
- Deux représentant·e·s des enseignant·e·s à l'école,
- Les sages-femmes enseignant·e·s,
- Un·e étudiant·e par année d'étude, désigné·e dans les conditions prévues dans cet article.

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées ou tout autre membre du personnel de l'école peuvent être appelés, avec l'accord du Président, à participer à titre consultatif aux réunions du conseil technique.

Le conseil technique se réunit au moins une fois par an. Le secrétariat est assuré par l'école. Il a pour but de rendre compte des activités de l'école de sages-femmes aux instances et tutelles en détaillant son rapport annuel d'activités. Dans cette instance peuvent être débattues des orientations ou problématiques liées au fonctionnement de la structure de formation. Cet organe est une instance consultative qui peut soutenir la coordinatrice en maïeutique à prendre toute décision en lien avec l'administration de la structure.

c. Les commissions et instances universitaires

L'école de sages-femmes participe à de nombreuses instances ou commissions universitaires en lien avec ses activités pédagogiques et la structuration universitaire de sa formation.

Pour la première année d'études en Santé, l'école de sages-femmes participe :

- A la commission Parcours Sup des filières médicales et pharmaceutiques
- Au comité d'appui à la réforme du 1^{er} cycle Santé (R1C) en la personne de la coordinatrice en maïeutique
- A l'enseignement spécifique de maïeutique : les sages-femmes enseignant·e·s interviennent en PASS/LAS pour y effectuer l'enseignement de l'UE spécifique.
- Aux commissions PASS/LAS : la coordinatrice ainsi que l'enseignant·e en charge de l'enseignement de PASS/LAS y siègent
- Aux examens oraux de sélection des étudiant·e·s de PASS/LAS et au jury de sélection des étudiant·e·s postulant par le dispositif de passerelles nationales d'admission directe dans les filières de santé
- Aux jurys de délibérations terminaux de PASS/LAS

Pour le DFGSMa, l'école de sages-femmes participe :

- Aux commissions du DFGSM2 et 3 de l'université de Tours au cours desquelles des sujets concernant le DFGSMa peuvent être mis à l'ODJ.

Pour l'ensemble du cursus, l'ESF participe :

- Au conseil de faculté de l'UFR de médecine où la coordinatrice en maïeutique présente chaque année les modifications des M3C et autres sujets devant être approuvés par les instances universitaires.

- Les membres de l'école de sages-femmes peuvent être conviés à participer à d'autres jurys tels les jurys de thèse de médecine générale.

d. Les comités et instances hospitalières

L'école de sages-femmes participe aussi à des comités et instances hospitalières dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité et de l'échange avec les autres disciplines de santé enseignées au CHRU de Tours ;

Pour l'IFPS, l'école de sages-femmes participe :

- Aux différentes commissions des fonctions support de l'IFPS (communication, informatique...) par l'intermédiaire des sages-femmes enseignant·e·s

La coordinatrice en maïeutique est présente :

- Aux réunions du comité de pilotage pédagogiques de l'IFPS
- Aux réunions du comité de direction des coordonnateurs et directeurs pédagogiques des écoles du CHRU
- Aux réunions du Comité de pilotage « Qualité » dans le cadre de la certification Qualiopi, accompagnée d'une assistante pédagogique de l'ESF

e. Collaborations

Dans le cadre des réalisations de stages humanitaires, l'ESF de Tours collabore avec :

- L'Association Humanitaire Tawaka (association loi 1901 n°W372004557), représentée par M. Frédéric DUBOIS, président, 22, rue Gaston Cousseau-37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
et
Sœur Germaine BADANARO, directrice du Centre Médico-Social de Saint-Luc de Tchannadè-Kara-BP 396 KARA - TOGO
- L'Organisation Non Gouvernementale « La Vie Nouvelle », représentée par M. Théophile HOUNHOUEDO, Directeur, Située 03 BP 4431 COTONOU - Bénin

Dans le cadre de la formation théorique, l'ESF collabore avec :

- La FRAPS pour la réalisation de l'accompagnement pédagogique du service sanitaire des étudiant·e·s en santé
- Les UFR de Pharmacie et d'Odontologie dans le cadre de la formation et de la réalisation du service sanitaire
- La SCOP l'Engrenage dans le cadre de partenariat d'enseignement à destination des étudiant·e·s et dans celui de l'accompagnement de l'équipe pédagogique et administrative et des étudiant·e·s pour la réécriture de ce projet pédagogique.
- Les théâtres du Sous-sol et des 3 clous pour la préparation au service sanitaire et à la prise de parole en public
- L'association OMNIVION dans le cadre de la participation au bien-être étudiant (Chi-Qong et Tai-Chi)

Dans le cadre de la mise à disposition de personnel, l'ESF et le CHRU collabore avec :

- L'HAS pour laquelle Mme E. Mougenez, sage-femme enseignante bénéficiant d'une autorisation d'absence, remplit ponctuellement des fonctions d'expert-visiteur pour la certification des établissements de santé.

7. La vie étudiante (écrit en partenariat avec les étudiant·e·s)

Les modalités pédagogiques s'adaptent aux nouveaux besoins et demandes des étudiant·e·s ainsi qu'aux nouvelles technologies du domaine de la santé.

A. Engagement associatif

La vie étudiante en tant qu'étudiant·e sage-femme peut être enrichie par l'engagement associatif.

Au niveau local, il existe l'association des étudiant·e·s sages-femmes de Tours (l'AESFT).

L'AESFT est composée d'étudiant·e·s sages-femmes de Tours tous niveaux d'études confondus ce qui permet un réel partage. Elle a pour but de représenter les étudiant·e·s sages-femmes de l'école de Tours et de tisser des liens entre les étudiant·e·s notamment en organisant des événements. Le bien-être des étudiant·e·s ainsi que le compagnonnage sont des aspects très importants pour l'AESFT. A travers des événements ou des informations partagés, l'AESFT s'engage également sur le plan de la prévention citoyenneté et solidarité.

Une association pour les étudiant·e·s sages-femmes à l'échelle nationale existe également, il s'agit de l'ANESF. Toutes les associations locales y adhèrent.

L'ANESF est composée d'étudiant·e·s sages-femmes de toute la France. Elle a un rôle de représentation au niveau national et aide les étudiant·e·s durant leur cursus universitaire notamment en ce qui concerne les droits des étudiant·e·s.

Un tutorat des années supérieures (TAS) composé d'étudiant·e·s sages-femmes de Tours bénévoles a été mis en place en 2022 permettant aux élèves de première année de bénéficier d'aides concernant l'enseignement au sein de l'ESF. Elles peuvent, à travers cette plateforme, poser des questions ou demander des explications.

D'autres associations qui ne concernent pas seulement les étudiant·e·s sages-femmes existent. Les étudiant·e·s peuvent s'engager auprès du tutorat de santé (TST) pour aider les PASS/LAS. Si l'étudiant·e est intéressé·e par la solidarité et l'écologie, il·elle peut se joindre à l'Assolidaire tourangelle (AST). Si il·elle souhaite s'investir à une plus grosse échelle, il·elle peut faire partie de l'Association Générale des Assos Tourangelles Étudiantes (AGATE). Pleins d'autres associations étudiantes existent selon les centres d'intérêts. Il est également possible d'adhérer à toutes ces associations sans en faire partie.

ACT, TST, AST, etc. Toutes ces associations sont ouvertes aux étudiant·e·s de Tours.

En tant qu'étudiant·e·s sages-femmes, il est également possible d'adhérer à des associations nationales professionnelles comme l'ANSFO qui est l'association nationale des

sages-femmes orthogénistes ou bien l'ANCIC qui est l'association nationale des centres d'IVG et de contraceptions. Cela permet de rester à jour sur les avancées de la profession.

B. Bien être

L'école de sages-femmes et l'AESFT mettent en place plusieurs actions pour contribuer au bien-être des étudiant·e·s.

- La cafet' est un espace convivial où les étudiant·e·s pourront y retrouver des jeux de cartes, des boissons chaudes, un frigo, un micro-onde, de la vaisselle et un distributeur de boissons chaudes à un coût modique, des articles ou livres prêtés par des professionnel·le·s. Les étudiant·e·s peuvent y manger à midi quand il·elle·s en stage ou en cours. Le Restaurant Universitaire est à deux pas, comme le restaurant du personnel qui sont accessibles à prix réduit pour les étudiant·e·s boursier·e·s.

- Un système de marrainage est mis en place en début d'année afin que chaque étudiant·e de l'année inférieure puisse avoir contact avec un·e étudiant·e de l'année supérieure afin de poser ses questions et d'avoir un·e référent·e étudiant·e.

- L'AESFT comme l'école de sages-femmes proposent des évaluations des lieux de stages. Pour l'AESFT, elle permet à chaque étudiant·e de parler de son expérience, son ressenti, de donner des conseils, « trucs et astuces » pour les suivant·e·s. Les étudiant·e·s peuvent les consulter avant leur départ en stage. Pour l'ESF, l'évaluation permet d'améliorer les conditions d'hébergements et d'accueil des étudiant·e·s en stage en lien avec les responsables des divers établissements accueillant de la RCVL. Ce système permet aussi à l'école de demander des hébergements aux instances et conseils départementaux.

- L'AESFT organise, une fois par semestre, des rencontres inter promotionnelles.

- Les accompagnements des étudiant·e·s en difficulté ou en situation de handicap sont présentés dans le livret d'accueil de l'ESF et remis à jour chaque année afin de répondre aux besoins pendant la formation. Il existe des référent·e·s identifié·e·s au sein de la structure avec lesquels l'étudiant·e peut prendre RDV rapidement. D'autre part, des interventions informatives et préventives ont lieu chaque année sur les thématiques de la santé, y compris la santé mentale et la prévention et prise en charge des violences, notamment sexistes et sexuelles en milieu professionnel.

C. Réussite et difficultés

Les dispositifs d'aides à la réussite

L'ESF met à disposition de l'étudiant·e plusieurs outils :

- Le carnet de bord, en DFGSMa2 : cet outil explicite le dispositif d'apprentissage et d'évaluation clinique et permet à l'étudiant·e de s'auto-évaluer dès sa première mise en situation et d'y apporter des annotations personnelles.

Dans la suite du cursus, une auto-évaluation est proposée à l'étudiant·e lors de chaque séquence de tutorat ou d'évaluation sommative avec des professionnel·le·s référent·e·s afin

qu'il puisse élaborer une stratégie de progression et d'amélioration de sa pratique et de son raisonnement.

- Les comptes d'actes cliniques remplis par l'étudiant·e et colligés à la fin de chaque période de stage par l'ESF,

- Les rapports de stage sont constitués d'une grille d'évaluation des compétences à destination des personnels d'encadrement, d'une feuille d'objectifs personnels rédigés par l'étudiant·e en amont, au milieu et en fin de stage, et de grilles d'évaluation à la garde remplies par le tuteur de stage. Les objectifs institutionnels sont joints aux rapports à destination des cadres et professionnel·le·s de terrain. Enfin, le stage est validé par la coordinatrice en maïeutique en charge de l'ESF après lecture et discussion si nécessaire avec les professionnel·le·s ou les SFE concernant l'étudiant·e.

- Chaque étudiant·e bénéficie d'au moins un entretien pédagogique annuel effectué par les sages-femmes enseignant·e·s référent·e·s dont la traçabilité est assurée à l'aide d'une fiche d'entretien.

Les dispositifs d'aide aux étudiant·e·s en difficulté

Pour les étudiant·e·s ayant des difficultés théoriques ou cliniques, des entretiens complémentaires sont organisés par les SFE et la coordinatrice. Des séances d'ED (par les SFE) ou de coaching personnalisé (par la coordinatrice) peuvent être mises en place.

Si ces étudiant·e·s le nécessitent (à la demande d'enseignant·e, de clinicien·e) ou le souhaitent, ils peuvent bénéficier, à plusieurs reprises si besoin, d'une consultation médicale au sein du SSU ou du SPST.

Pour les étudiant·e·s présentant des problématiques de santé mentale, des professionnel·le·s dont les coordonnées sont référencées dans le livret d'accueil peuvent les accueillir dans ce cadre. Le SSU fait une information à l'ensemble des étudiant·e·s en début d'année à ce sujet.

Des exercices personnalisés théoriques ou pratiques, peuvent être proposés, sur demande de l'étudiant·e, en fonction de ses difficultés théoriques ou cliniques, par les SFE.

Enfin, des contrats pédagogiques personnalisés peuvent être construits à destination des étudiant·e·s présentant une problématique médicale incompatible temporairement ou durablement avec des études à temps plein. Ce contrat est rédigé suite aux préconisations du SSU, à la demande de l'étudiant·e concerné·e.

Les personnes en situation de handicap physique incompatible avec une profession de santé ne sont pas intégrées au sein de l'ESF. Un certificat d'aptitude physique rédigé par un médecin agréé est exigé pour l'admission en DFGSMa2. En cas d'handicap physique ou de pathologies compatibles avec les études, un tiers temps supplémentaire peut être organisé à destination de ces étudiant·e·s sur leur demande pour le passage des examens.

Les étudiant·e·s de l'ESF bénéficient de bourses financées par le Conseil Régional Centre Val de Loire. Ils bénéficient aussi des logements CROUS et de la Restauration Universitaire.

D. Réorientation

Après avoir été reçus par les SFE référent·e·s, les étudiant·e·s qui souhaitent suspendre temporairement leurs études ou se réorienter, bénéficient d'un ou plusieurs entretiens avec la coordinatrice dans l'objectif de cerner la problématique de chacun, de répondre de façon adaptée, et d'entreprendre les démarches correspondantes.

En cas de souhait de suspension temporaire, un dossier de demande de césure est effectué pour un semestre ou deux maximums sur l'ensemble du cursus maïeutique par un·e étudiant·e souhaitant une suspension d'études. Le motif doit être explicité et le dossier recevoir un avis favorable de la coordinatrice en maïeutique et du Doyen de l'UFR de rattachement.

En cas de souhait de réorientation, l'étudiant·e peut être dirigé·e vers la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP) de l'Université, et effectuer un dossier de Validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de Validation des acquis professionnels (VAP) ou de Validation des acquis de l'enseignement supérieur (VES).

Il existe un système de passerelles entre les filières de santé auquel peut prétendre un·e étudiant·e dès la fin du DFGSMa pour s'orienter vers une autre profession si la filière intégrée ne lui convient pas.

8. Conclusion

Etre sage-femme, c'est accompagner chaque moment de vie de la femme comme un moment singulier, par une prise en charge unique. Il faut que chaque étudiant·e devenu néo-professionnel·le soit en mesure d'analyser et de comprendre dans l'instant, mais également dans le temps, la réalité des situations pour mettre en dialogue puis en délibération l'action pertinente du moment.

Les études de maïeutique sont construites sur ce modèle entre compétences, valeurs et éthique. La formation des étudiant·e·s sages-femmes alterne périodes d'enseignements à l'école et périodes de stages en établissements de soins ou dans d'autres modes d'exercice.

Le parcours de formation est structuré par les sages-femmes enseignant·e·s et les sages-femmes clinicien·ne·s. La profession et ses compétences sont transmises tout au long de ce parcours professionnalisant mais aussi mises en partage au-delà du diplôme lorsque l'appartenance au corps professionnel est effective.

L'équipe pédagogique est consciente des évolutions qui seront encore à mener dans la formation en maïeutique pour les années à venir :

- Par la nouvelle réingénierie des études (2024-2029) et le passage à un DE ayant grade de doctorat d'exercice,
- Par le développement du tutorat clinique jusqu'au terme du cursus en établissement de santé comme en secteur libéral avec la formation des professionnel·le·s référent·e·s et l'agrément de leur terrain de stage,
- Par l'extension des enseignements par des moyens pédagogiques innovants pouvant faire appel à l'intelligence artificielle,
- Par l'amélioration des outils d'évaluation à tous les moments de la formation à destination des étudiant·e·s et des professionnel·le·s,
- Par l'universitarisation de la structure de formation d'ici 2027.





**ÉCOLE RÉGIONALE DE SAGES-FEMMES
DU CHRU DE TOURS**

2 BOULEVARD TONNELLÉ
37044 TOURS CEDEX 9
02 47 47 47 31
secretariat.esf@chu-tours.fr



**PROJET PÉDAGOGIQUE
R2C Master Maïeutique
2026 - 2028**

Comité de rédaction :

Marlène LACROIX, Coordinatrice en Maïeutique de l'Ecole Régionale de Sages-Femmes de Tours (ERSF)

Comité de relecture :

Cindy Saulnier, sage-femme enseignante

Groupe de travail initial :

Sages-femmes enseignantes :

Nathalie COQUELIN, sage-femme enseignante

Angélique K/BIDI LE BIHAN, sage-femme enseignante

Marlène LACROIX, Coordinatrice en Maïeutique de l'ERSF de Tours

Caroline QUELEN, sage-femme enseignante

Cindy SAULNIER, sage-femme enseignante

SOMMAIRE

1.	Préambule _____	5
2.	Présentation _____	6
A.	Métier _____	6
B.	Etudes _____	9
C.	Ecole _____	11
D.	Axes pédagogiques spécifiques du cycle 2 (DFASMa) _____	12
3.	Contexte professionnel actuel _____	16
A.	Compétences _____	16
B.	Modes et lieux d'exercices _____	20
C.	Activités et spécificités _____	23
D.	Evolutions de carrière _____	24
4.	Cadre législatif des études _____	25
A.	Arrêté de formation du DFASMa (Master) _____	25
B.	Démarche qualité _____	26
C.	Règlement intérieur _____	28
5.	Parcours de Formation universitaire à Tours _____	29
A.	Professionalisation des étudiants sages-femmes (ESF) _____	29
B.	Continuité pédagogique _____	29
a.	Théorique : _____	29
C.	Le cycle Master (cf annexe de l'arrêté du 11 février 2026) _____	35
a.	Le parcours commun _____	35
b.	Le parcours personnalisé _____	36
D.	Les atouts de l'école des SF de Tours _____	36
E.	Modalités pédagogiques et équipement _____	37
a.	Modalités pédagogiques _____	37
b.	Equipement _____	37
F.	Dispositif d'évaluation _____	38
6.	Les actrices et les acteurs _____	39
A.	L'étudiant-e sage-femme _____	39
B.	Les professionnel-le-s _____	39
C.	Les instances et collaborations _____	40
a.	Le CEVIMa _____	40

b.	Le Conseil technique _____	40
c.	Les commissions et instances universitaires _____	41
d.	Les comités et instances hospitalières _____	42
e.	Collaborations _____	42
7.	La vie étudiante (écrit en partenariat avec les étudiant·e·s) _____	43
A.	Engagement associatif _____	43
B.	Bien être _____	44
C.	Réussite et difficultés _____	45
	Les dispositifs d'aides à la réussite _____	45
	Les dispositifs d'aide aux étudiant·e·s en difficulté _____	45
	D. Réorientation _____	46
8.	Conclusion _____	47

1. Préambule

L'art de la Maïeutique se situe au cœur des changements économiques, sociaux, culturels et politiques des sociétés. Depuis le début du 20^{ème} siècle, une succession de révolutions sociales et de progrès scientifiques va changer considérablement la maternité des femmes et bouleverser continuellement l'exercice de la profession de sage-femme en France.

A l'issue des 2 guerres mondiales, une très grande majorité de sages-femmes va passer d'un exercice libéral, au domicile des patientes à un exercice salarié, dans les maternités.

A l'aube du 20^{ème} siècle, les hôpitaux sont destinés aux femmes indigentes qui ne peuvent accueillir une sage-femme pour accoucher chez elles. Les conditions d'hygiène des hospices et hôpitaux sont mauvaises. La mortalité maternelle et infantile y est importante en raison, principalement, de la fièvre puerpérale. Les pouvoirs publics s'en émeuvent et les conditions obstétricales deviennent une préoccupation de santé publique.

Après la seconde guerre mondiale, grâce à la prophylaxie, à l'antibiothérapie, à la création de la sécurité sociale et à l'extension des allocations familiales, les femmes sont incitées à accoucher dans les maternités. Les sages-femmes entrent massivement dans les hôpitaux pour y exercer leur art, les études s'allongent et les syndicats professionnels se constituent.

En 1982, la profession s'ouvre aux hommes. Leur exercice reste, jusqu'aujourd'hui, très minoritaire (2 à 3 % des sages-femmes). Les sages-femmes acquièrent toujours plus de technicité et de savoirs cliniques. Le plan de périnatalité de 1995 - 2000 a, comme objectif premier, de diminuer la mortalité maternelle et néonatale à la naissance. En découlent les décrets de périnatalité de 1998 et 2000 qui définissent les normes en matière de personnels et de locaux des établissements obstétricaux. De grands progrès sont réalisés en matière de sécurité obstétricale et périnatale. Après l'amélioration des prises en charge médicales, le dernier plan 2005 - 2007 préconise une « humanisation de la naissance » qui laisse davantage de place aux souhaits et projets parentaux.

Aujourd'hui, 99,9% des accouchements ont lieu en établissements de santé et 82.7% sous péridurale¹.

Le balancier de la forme d'exercice s'inverse à nouveau en ce début de 21^{ème} siècle avec une recrudescence d'installation des sages-femmes en structures libérales. Elles ont pour motivations principales l'autonomie d'exercice, le refus de la rentabilité et du taylorisme hospitalier, le suivi d'une patientèle dédiée, grâce à un accompagnement

¹ Enquête nationale périnatale - rapport 2021

individualisé établi sur les valeurs humaines et l'exercice d'une pratique clinique conforme au respect de la physiologie et à la parole des femmes.

L'extension des compétences des sages-femmes et l'évolution du contexte démographique des professions médicales augmentent la présence des professionnelles de la maïeutique auprès des femmes pour le suivi de leur santé génésique. Elles assurent le suivi gynécologique et le dépistage des pathologies de toutes les femmes en bonne santé et prescrivent la contraception. Cet engagement en faveur de la santé des femmes – mais aussi de leurs droits et de leurs choix – amène les sages-femmes à s'impliquer dans les IVG médicamenteuses et les IVG chirurgicales.

Des structures alternatives d'accouchement sont proposées aux femmes enceintes, appelées maisons de naissances.

2. Présentation

A. Métier

- Définition :

Selon l'article L 4151-1 du Code de la Santé Publique, modifié par la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, « *l'exercice de la profession de sage-femme comporte la pratique des actes nécessaires au diagnostic, à la surveillance de la grossesse et à la préparation psychoprophylactique à l'accouchement, ainsi qu'à la surveillance et à la pratique de l'accouchement et des soins postnataux en ce qui concerne la mère et l'enfant (...)*

La sage-femme peut effectuer l'examen postnatal (...), la réalisation de consultations de contraception et de suivi gynécologique de prévention ainsi que les interruptions volontaires de grossesse (...) sous réserve que la sage-femme adresse la femme à un médecin en cas de situation pathologique. Les sages-femmes sont autorisées à concourir aux activités d'assistance médicale à la procréation, dans des conditions fixées par décret. »

Selon l'article L. 4151-2 du Code de la Santé publique modifié par la Loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022, les sages-femmes sont autorisées à pratiquer la vaccination dans des conditions fixées par décret.

Les sages-femmes conduisent des interventions médicales préventives, éducatives, diagnostiques et thérapeutiques.

Leurs actions se basent sur les fondements éthiques de la profession et les données scientifiques de l'Evidence Based Practice in Midwifery et l'Evidence Based Medicine pour accompagner les femmes et les familles dans le respect de leurs droits et de leurs choix, en prenant en compte les ressources disponibles. Elles s'inscrivent dans une approche globale et interdisciplinaire de la santé.

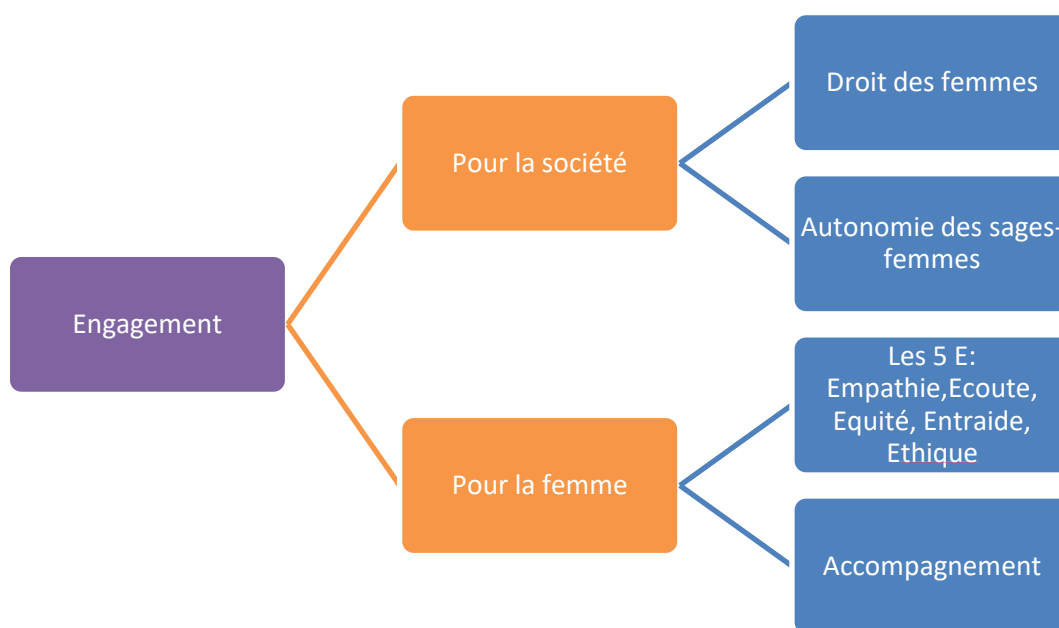
Leur pratique clinique est régulièrement mise à jour du fait de l'obligation déontologique. Le développement professionnel continu permet l'adaptation de

l'exercice en intégrant les transformations sociétales, technologiques et les avancées scientifiques.

- Valeurs du métier :

Les valeurs du métier ont été définies, pour l'Ecole Régionale de Sages-Femmes de Tours, en décembre 2022, grâce à un travail de synthèse réalisé par le comité de pilotage, composé de représentantes de l'équipe pédagogique et de représentantes de chacune des promotions d'étudiant·e·s sages-femmes alors présentes au sein de la structure de formation. Ces valeurs consensuelles avaient fait l'objet d'une interrogation préalable de l'ensemble des groupes étudiant·e·s et enseignant·e·s en plénière et ont été approuvées par l'ensemble du groupe à l'issue d'une présentation globale.

Elles représentent les valeurs professionnelles collectives véhiculées par chaque individu dans l'exercice de ses fonctions de sage-femme ou futur e sage-femme. Elles véhiculent la manière dont les individus se définissent, la manière dont ils se perçoivent dans leurs prestations de soins et la manière dont ils font vivre la relation soignant-soigné.



Les valeurs de la profession ont été formulées dans les fiches du référentiel professionnel sage-femme de 2023 édité par le Conseil National Professionnel de Maïeutique ou CNP Maïeutique comme suit² :

- S'investir dans les instances et/ou les associations professionnelles
- Faire preuve de probité, d'assertivité et de confraternité

² Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences – CNP Maïeutique - 2023

- Respecter l'altérité
- Garder un esprit novateur
- Soutenir les femmes, les enfants et leurs familles dans leurs prises de décision
- Favoriser l'expression des nouvelles demandes des femmes, des enfants et des couples
- Agir avec bienveillance et user de bientraitance
- Garder une dynamique de réflexion éthique, développer un regard critique

B. Etudes

Faire le choix d'étudier la maïeutique, c'est s'impliquer dans une démarche d'apprentissage et de recherche, et rentrer dans un espace dialogique de réflexions et d'échanges autour des missions professionnelles des sages-femmes et de leur évolution pour se préparer à un engagement professionnel qualitatif sur le territoire régional, national ou international.

L'Ecole Régionale de Sages-Femmes de Tours (ERSF) est un établissement public de formation de professionnelles médicales de santé et un établissement d'enseignement supérieur agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche³. Elle assure la formation des futures sages-femmes de la Région Centre-Val de Loire couvrant normalement les besoins des 6 départements que sont : le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret. La structure de formation en maïeutique de Tours est une école hospitalière, département pédagogique de l'UFR de Médecine. Elle conduit une démarche d'universitarisation de la structure d'ici 2027 pour répondre aux obligations de la Loi du 25 janvier 2023 et va créer, appuyée sur l'Université de Tours, un 3^{ème} cycle universitaire à destination de la formation initiale des sages-femmes, soit une formation initiale en 6 ans.

Inscrite dans la dynamique nationale de formation, elle s'appuie pour construire ses parcours de formation sur les compétences du référentiel professionnel des sages-femmes de juin 2023 rédigé par le CNP Maïeutique. Forte de la nouvelle loi du 25 janvier 2023 modifiant la formation des sages-femmes de France, du décret du 3 juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques et de l'arrêté du 3 juillet 2024 modifié par l'arrêté du 11 février 2026 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique, elle débute la réingénierie du 2^{ème} cycle des études en maïeutique pour la rentrée universitaire 2026-27.

Elle est un lieu de transmission, d'acquisition et de développement des savoirs théoriques, pratiques et cliniques.

L'objectif principal du projet pédagogique est l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de la Maïeutique, mais aussi la compréhension des enjeux et contextes actuels de cette discipline dans la société et au sein des professions de santé.

L'école forme des sages-femmes polyvalentes au travers d'un cursus professionnalisant, alternant des périodes de stages et des périodes d'apprentissage théorique. Cette alternance est recherchée pour permettre aux étudiant·e·s d'acquérir des savoirs théoriques et pratiques, aussitôt mis en œuvre à l'aide de séquences simulées en école puis sur le terrain en situation réelle. Les valeurs véhiculées au cours du cursus sont celles d'altérité, de communication, de bientraitance et

³ Bulletin Officiel Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 25/11/2024

d'ouverture d'esprit, par l'intermédiaire de professionnel·le·s qualifié·e·s, capables de s'adapter à des situations professionnelles multiples et complexes.

L'organisation des études est conçue pour accompagner chaque étudiant·e vers une pratique autonome et responsable de sa profession. Une offre de cours fondamentaux et spécifiques et de stages dans les différents domaines d'exercice constitue le parcours commun de formation. Cette offre est enrichie par un parcours personnalisé d'enseignements librement choisis (UEL) dès le cycle licence qui se poursuit sur le cycle master en fonction du projet professionnel de l'étudiant·e.

Fortement impliqué·e dans une démarche de recherche, l'étudiant·e peut se rattacher à différents domaines universitaires tels que la recherche en biologie médicale, en sciences humaines ou en santé publique et effectuer un double cursus sur l'ensemble de sa formation. Des conventions pédagogique et financière lient l'ERSF avec l'UFR de médecine de l'Université de Tours.

L'intention pédagogique intègre l'étudiant·e comme acteur·trice et co-constructeur·trice des compétences qu'il-elle choisit de développer, d'interroger et d'intégrer. Le but est l'amélioration de son expérience professionnelle, personnelle et sociale.

Ces études nécessitent une motivation intrinsèque de l'étudiant·e car elles sont prenantes et impactantes socialement, personnellement et familialement.

L'école régionale de sages-femmes exerce donc sa responsabilité sociale auprès des étudiant·e·s et leur propose à cette fin :

- Des objectifs et des défis à court terme et pour chaque année universitaire afin de soutenir la motivation tout au long de la formation.
- Des pédagogies innovantes telles la simulation procédurale ou haute-fidélité, des jeux de rôles, des apprentissages par problèmes, des analyses de pratique, des approches par projet, du co-développement (formation entre pairs).
- Des accompagnements personnalisés pour aider les étudiant·e·s à comprendre le contenu des cours et à se l'approprier et répondre au mieux à leurs problématiques.
- Des choix de l'étudiant·e pour certaines UE et certains stages pour répondre à ses objectifs personnels.
- Des temps de partage collectifs, des exposés devant le groupe pour prendre connaissance de problèmes liés à divers domaines, comme la santé publique.
- Des ateliers de réflexion clinique pour rendre l'étudiant·e capable de questionner un tiers, de formuler des hypothèses diagnostiques ou thérapeutiques, d'analyser différentes options, de questionner et raisonner autour de sa pratique clinique.

Ces études demandent aussi un engagement intellectuel et temporel sur la durée, des choix personnels pour pouvoir travailler dans des conditions qui favorisent la réussite.

Aussi, l'école propose à l'étudiant·e de participer à des activités comme l'élaboration d'une œuvre de promotion, la conception de séquence pédagogique, le soutien au bien-être, la participation à la vie des associations étudiantes, etc.

Elle propose, en outre, aux étudiant·e·s des lieux de dialogue personnel ou en groupe pour évaluer les prestations de formation et participer à la démarche qualité d'amélioration continue de l'institution.

L'ensemble de ses propositions visent à soutenir la motivation et l'engagement des étudiant·e·s vers la persévérance et la réussite académique.

A partir de la rentrée 2026-2027, la réforme des études en maïeutique met en application l'arrêté du 11 février 2026 concernant :

- **2026-2028 : réforme du 2^{ème} cycle**

A venir, elle mettra en place pour la rentrée 2028-2029 la création d'un 3^{ème} cycle.

C. Ecole

L'école forme des sages-femmes polyvalentes aux valeurs d'altérité, de communication, de bientraitance et d'ouverture d'esprit, par l'intermédiaire de professionnel·le·s qualifié·e·s, capables de s'adapter aux situations professionnelles multiples et complexes.

Les orientations pédagogiques de l'Ecole Régionale de sages-femmes de Tours privilégient 3 axes :

- La formation clinique et le raisonnement médical inhérent
- La/le sage-femme, actrice de santé publique dans les domaines de la prévention et de l'éducation auprès des populations qu'elle reçoit
- Approfondissement de la physiologie en maïeutique et développement des compétences propres de la/le sage-femme

Pour mettre en œuvre ces 3 grands axes pédagogiques, 3 grandes orientations ont défini l'esprit de la formation sage-femme de Tours :

- La relation aux autres
- La professionnalisation et le devenir professionnel.le
- L'« être » professionnel.le

Chaque grande orientation est déclinée en valeurs et objectifs.

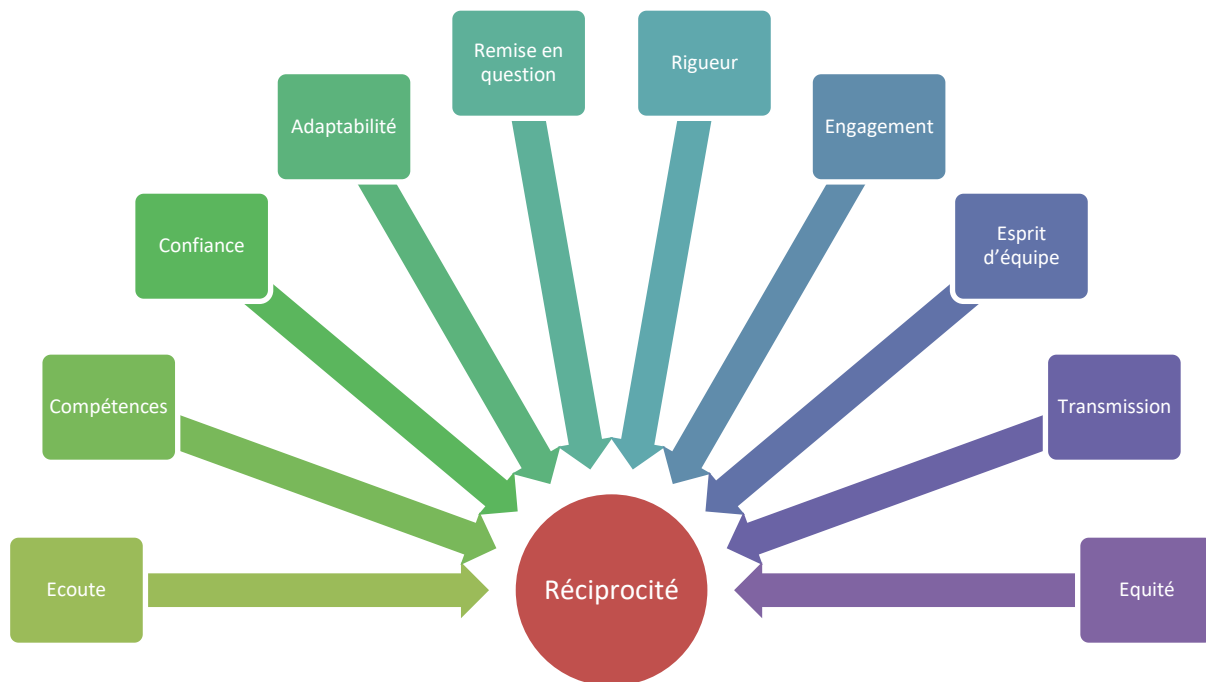
Les objectifs généraux de la formation de sage-femme à Tours sont définis ainsi :

- Se construire une identité professionnelle personnelle pour développer l'appartenance au corps professionnel
- S'orienter et initier son trajet professionnel
- Mettre en œuvre son projet professionnel
- Adopter un positionnement professionnel résilient

- Exercer sa responsabilité médicale, sociale et humaine
- Développer et cultiver ses compétences et ses qualités

Les valeurs de l'Ecole ont été redéfinies grâce à un travail collaboratif entre les enseignant·e·s sages-femmes et les étudiant·e·s entre octobre et décembre 2022.

Ce processus de 3 mois a permis de consulter le maximum d'étudiant·e·s et a favorisé l'implication de chacun dans l'élaboration du projet pédagogique.



***Valeurs véhiculées par l'école de sages-femmes de Tours,
décidées de manière démocratique et concertée
entre les étudiants et l'équipe pédagogique***

D. Axes pédagogiques spécifiques du cycle 2 (DFASMa)

Le cycle master vise à préparer au doctorat en sciences maïeutiques dans le but de former des docteurs en maïeutique capables d'exercer avec un haut niveau d'autonomie, de responsabilité et d'expertise scientifique, conformément au nouveau cadre réglementaire. Il est construit dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- Développer des compétences cliniques avancées pour la prise en charge globale de la santé sexuelle, reproductive et périnatale.
- Renforcer la capacité d'analyse, de recherche et d'innovation en sciences maïeutiques.

- Former des professionnels aptes à travailler dans des parcours coordonnés, en interprofessionnalité.
- Préparer à un exercice professionnel diversifié, éthique, responsable et ancré dans les besoins de santé publique

Les objectifs pédagogiques spécifiques du R2C se déclinent ainsi à travers les 8 axes pédagogiques suivants :

Axe 1 : Renforcer l'expertise clinique et l'autonomie professionnelle

La formation vise à renforcer l'expertise clinique des étudiant·e·s sages-femmes, en approfondissant leurs compétences dans la prise en charge des grossesses physiologiques ainsi que des pathologies courantes de la grossesse. Elle encourage également le développement des compétences avancées en santé sexuelle, en contraception et en suivi gynécologique de prévention, afin de garantir une prise en charge globale et actualisée des patientes. Enfin, cet axe soutient la consolidation du raisonnement clinique, de la capacité décisionnelle et du sens des responsabilités, indispensables à l'autonomie professionnelle de la sage-femme.

Axe 2 : Promouvoir et développer la recherche en maïeutique

Le cycle master vise à préparer les étudiant e s sages-femmes à l'élaboration d'une thèse d'exercice en cycle 3, en vue de la préparation au diplôme de docteur en maïeutique. Le DFASMa permet aux étudiants d'intégrer la démarche de recherche, d'appréhender la lecture critiques d'articles et d'acquérir les bases et outils statistiques nécessaires pour comprendre la méthodologie de recherche et la mettre en application. Cet axe contribue à développer l'esprit d'analyse et critique des étudiant e s sages-femmes et de leur inculquer une véritable culture scientifique indispensable pour faire évoluer la recherche en maïeutique et améliorer les pratiques professionnelles.

Ainsi, les parcours double cursus recherche sont encouragés et facilités.

Axe 3 : Développer l'interdisciplinarité et la coordination des parcours

L'ERSF encourage les projets de collaboration avec les autres disciplines et professions. Il s'agit, pour les étudiant e s à travers cet axe, de comprendre les notions de parcours de soin, coordination des soins et de travail en réseau en l'intégrant dès la formation par des projets structurants en interdisciplinarité.

Axe 4 : Développer la prévention et promotion de santé

Cet axe permet aux étudiant e s sages-femmes d'approfondir leurs connaissances et compétences en prévention primaire, secondaire et tertiaire.

L'objectif est de permettre aux étudiants d'intégrer leur rôle d'acteur de santé publique au sein du système de santé et de comprendre les enjeux de santé publique définis par les politiques publiques et Santé Publique France. L'ERSF encourage donc les

étudiants à structurer des projets, par la réalisation d'actions de santé publique, portant sur la parentalité, la santé sexuelle, les violences, les addictions, la nutrition, la santé environnementale ou encore la santé mentale.

Axe 5 : Développer des stratégies de formation et d'évaluations innovantes

L'ERSF, en collaboration avec le Centre de simulation régional MEDISIM, a intégré la simulation dans ses programmes pédagogiques depuis plusieurs années. Ce dispositif, déjà bien établi en basse et haute-fidélité, constitue un levier essentiel pour la formation des étudiant·e·s sages-femmes en cycle master, notamment pour les situations d'urgences, mais également pour développer des techniques de communication. Dans un contexte de soins de plus en plus complexes et interconnectés, l'École envisage désormais d'élargir l'usage de la simulation à la formation interprofessionnelle, afin de favoriser une approche collaborative et sécuritaire des soins. En offrant un espace d'apprentissage sans risque pour les patientes, la simulation favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie des étudiants. Ils peuvent ainsi expérimenter, échouer et apprendre de leurs erreurs, renforçant leur capacité à prendre des décisions éclairées en situation réelle. Dans cette même logique, l'évaluation par compétences amène l'ERSF à déployer sur le cycle 2 les ECOS (Examens cliniques à objectifs structurés), déjà mis en place en cycle 1. Les ECOS permettent d'uniformiser ces évaluations cliniques.

Par ailleurs, il convient également à travers cet axe de préparer les étudiants aux évolutions technologiques à venir dans le domaine de la santé. Il s'agit d'intégrer les outils numériques et la place de l'Intelligence Artificielle au sein de la formation en maïeutique. Les enjeux vis-à-vis des étudiant·e·s consisteront notamment à leur apprendre à se servir d'outils numériques ou encore de l'Intelligence Artificielle en santé de manière appropriée, responsable et éthique, en développant l'esprit critique, et en maîtrisant les risques.

Axe 6 : Développer l'ouverture à l'internationale

L'ERSF encourage l'ouverture à l'international à travers le développement de partenariats permettant la réalisation de stages, de séminaires ou de projets de recherche à l'étranger. Ces stages optionnels se réalisent notamment dans le cadre des parcours personnalisés dans le cycle 2 entre le DFASMa1 et le DFASMa2. Ils sont contractualisés par des contrats pédagogiques spécifiques permettant à chaque étudiant·e de définir son projet et ses objectifs spécifique de stage.

Axe 7 : Favoriser la culture de la qualité et de la gestion des risques

Les étudiant·e·s sont formés à la gestion des risques, à la qualité des soins et à l'importance de la traçabilité dans la pratique clinique. Ils participent à des revues de morbi-mortalité et à des analyses d'événements indésirables, ce qui leur permet de comprendre les mécanismes d'amélioration continue. Cet axe vise à développer une véritable culture de sécurité en périnatalité et à favoriser l'appropriation des référentiels de la HAS ainsi que des recommandations professionnelles.

Axe 8 : Favoriser les parcours de stage étudiants dans l'ancrage territorial

L'objectif de cet axe est de favoriser l'insertion professionnelle à travers la création de parcours étudiants sur le cycle master en lien avec le territoire.

L'Ecole de Sages-Femmes souhaite mettre en place une politique de stage répondant aux besoins de santé des populations sur le territoire.

L'ERSF souhaite ainsi ancrer sa formation dans son territoire pour mieux répondre aux spécificités locales (zones sous-dotées, ruralité, précarité).

L'objectif pour l'ERSF est de renforcer les liens avec l'ensemble des établissements de la région pour ouvrir davantage de possibilités d'accueil en stage. Elle s'appuie également sur le développement de l'exercice libéral des sages-femmes pour initier de nouveaux terrains de stage et souhaite également s'appuyer davantage sur les PMI de l'ensemble des départements du Centre-Val de Loire. La diversité des terrains de stage que l'école s'efforce de développer présente ainsi un double enjeu : un intérêt pédagogique qui permet de préparer les étudiants à travailler dans des contextes variés, et une contribution au renforcement du maillage local en sages-femmes.

3. Contexte professionnel actuel

La profession de sage-femme fait partie des trois professions médicales françaises avec les médecins et les dentistes. Etre sage-femme et professionnel·le médical·e est une spécificité française non partagée dans la plupart des pays européens.

En 2025, 25760 sages-femmes travaillent sur le territoire français, dont 856 en Région Centre Val de Loire⁴. Le nombre des sages-femmes est en augmentation constante et régulière depuis les années 2005 sur l'ensemble du territoire du fait d'un Numerus Apertus national à plus de 1000 places / an qui augmente peu à peu.

Mode d'exercice	Centre-Val de Loire
Ensemble	856
Libéraux exclusifs	190
Mixtes	76
Salariés hospitaliers	492
Autres salariés	98

En majorité, les sages-femmes exercent encore dans les établissements de soins (68%), mais l'exercice libéral connaît un essor continu depuis une dizaine d'années et atteint 22% en activité exclusive et 31 % en incluant les actifs mixtes.

Ce changement dans les modalités d'exercice des sages-femmes est en lien avec les politiques de santé successives, la démographie médicale et la diversification des compétences professionnelles.

Depuis quelques années, grâce à la possibilité de cumul d'emploi, notamment dans la Fonction Publique Hospitalière, il émerge des nouvelles pratiques permettant d'allier une activité libérale ou de recherche à une activité clinique salariée, encore appelée activité mixte.

L'avenir tend au développement de l'exercice libéral ou mixte dès l'obtention du Diplôme d'Etat ainsi qu'à la mise en œuvre effective et généralisée des nouvelles compétences des sages-femmes. L'étayage de leurs compétences propres permettra d'effectuer un maillage du territoire, y compris dans les territoires sous-dotés et de répondre aux besoins en santé des femmes et des nouveau-nés.

A. Compétences

Au cours de son cursus universitaire, l'étudiant·e va développer et cultiver les compétences nécessaires à la bonne pratique du métier de sage-femme. Elles sont répertoriées ci-après :

⁴ Données ASIP-Santé RPPS, traitements DREES - données au 17 mars 2026 sur la démographie des professionnels de santé, disponible sur : <https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/>

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES										
PROMOTIONS :	DFGSMa2		DFGSMa3		FASMa1		FASMa2		DMa1	
SEMESTRES :	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12
COMPETENCES MEDICALES SPECIFIQUES										
Développer les savoirs médicaux fondamentaux	—>	—>	—>	—>	----->	----->	----->	----->	----->	----->
Assurer le suivi et la PEC des grossesses à bas risques		----->	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>
Accompagner la femme / le couple dans un projet de naissance		----->	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>
Assurer en collaboration le suivi et la PEC des grossesses à risque					—>	—>	—>	—>	—>	—>
Assurer la PEC des naissances eutociques		----->	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>
Accompagner l'instauration des interactions précoces parents-enfants		----->	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>
Assurer en collaboration le suivi et la PEC des situations pathologiques perpartum				----->	—>	—>	—>	—>	—>	—>
Assurer le suivi de la mère et l'enfant à bas risque		----->	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>
Accompagner la parentalité		----->	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>
Assurer en collaboration le suivi et la PEC des situations pathologiques postnatales de la mère et de l'enfant				----->	—>	—>	—>	—>	—>	—>
Assurer le suivi gynécologique			—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>
Assurer la promotion et la PEC de la santé sexuelle et reproductive			----->	----->	—>	—>	—>	—>	—>	—>
Assurer en collaboration le suivi et la PEC des situations gynécologiques particulières					—>	—>	—>	—>	—>	—>
Analyser des données scientifiques et professionnelles		----->	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>
Expérimenter une démarche de recherche		----->	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>
Participer à la politique de santé publique	----->	----->	----->	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>
Communiquer et collaborer en situation professionnelle	----->	----->	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>
Exercer une activité professionnelle conforme à la législation, à la déontologie professionnelle	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>	—>

Développement des compétences en maïeutique au cours du cursus

La loi Hôpital, santé, territoires (HPST) du 21 juillet 2009 a élargi les missions des sages-femmes au-delà de la période périnatale en les étendant au suivi gynécologique de prévention et de contraception des femmes.

Cet élargissement à l'ensemble de la vie génésique des femmes s'est appuyé sur une première extension des missions des sages-femmes, la loi de santé publique de 2004 ayant autorisé ces dernières à prescrire une contraception hormonale aux femmes en suites de couches.

Cette disposition, destinée à renforcer l'accès des femmes à la contraception, a été introduite par amendement afin « de permettre aux sages-femmes de prescrire la contraception tout au long de la vie génitale de la femme ». Le suivi gynécologique des femmes en secteur libéral s'est, depuis, fortement développé, accompagné par l'assurance-maladie.

Ensuite, les missions des sages-femmes ont été étendues à de nombreuses reprises, selon trois axes principaux :

- La gynécologie : notamment la participation aux activités d'assistance médicale à la procréation en 2012, l'IVG médicamenteuse en 2016, puis chirurgicale (sous réserve de formation complémentaire) en 2024, ainsi que l'élargissement de leur rôle dans la lutte contre l'endométriose ;
- La prévention, limitée tout d'abord aux femmes enceintes et aux nouveau-nés - notamment la vaccination depuis 2005 - puis élargie à leur entourage et aux mineurs en 2022. Vaccinations, prescription de substituts nicotiques, diagnostic et traitement des infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- L'autonomie d'exercice, avec plusieurs extensions de prescription de médicaments et d'arrêts de travail, le suivi des mineurs, le développement de la coopération dans un exercice pluri-professionnel en maison de santé, et, plus récemment, la pérennisation de maisons de naissance placées sous la responsabilité médicale des sages-femmes, le développement de l'accompagnement global des femmes pendant et après leur grossesse, la création d'un entretien postnatal en vue notamment d'améliorer le dépistage de la dépression du postpartum.

Ces évolutions transforment en profondeur la profession de sage-femme, renforçant son statut de profession médicale pouvant exercer en ville comme à l'hôpital, en coordination avec les autres professions de santé et conditionne l'enseignement en formation initiale.

Les compétences sont définies et réglementées dans le Code de la Santé Publique et le code de déontologie des sages-femmes mis à jour le 30 décembre 2025 par décret n°2025-1426.

- [Code de la santé publique : 4 premiers articles du Titre V Article L4151-1 à Article L4151-4](#)

- [Code de déontologie : Décret n° 2025-1426 du 30 décembre 2025 portant modification du code de déontologie des sages-femmes](#)

Le Conseil National Professionnel a publié en 2023, le nouveau référentiel professionnel et compétences des sages-femmes⁵.

Ce référentiel est un des outils de référence pour la formation initiale, continue et pour la certification professionnelle périodique⁶. Il permet une meilleure connaissance et visibilité de la profession de sage-femme dans tous ses champs de compétences.

Il se décline en 2 parties :

1. Situations cliniques :

10 situations cliniques représentatives de l'exercice des sages-femmes dont la maîtrise est exigée pour exercer en France.

Chaque situation est déclinée en 3 étapes selon les principes de la démarche clinique médicale :

- Poser un diagnostic
- Etablir de mettre en œuvre une stratégie de prise en soins décidée et adaptée avec la femme / le couple
- Assurer la continuité des soins

2. Compétences génériques :

6 compétences génériques déclinées en savoir, savoir-être et savoir-faire.

- Soins en maïeutique
- Prévention et éducation à la santé
- Coordination et travail en interdisciplinarité
- Enseignement
- Recherche et amélioration des pratiques
- Ethique et déontologie

⁵ CNP Maïeutique (Conseil National Professionnel). Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences des sages-femmes. 2023. Disponible sur : <http://cnp-sf.fr/wp-content/uploads/2023/05/Fiches-CNPSF-2022-03-23-8.pdf>

⁶ Ordonnance n° 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certains professionnels de santé. JORF n°0167 du 21 juillet 2021. Arrêté du 26 février 2026 relatif aux référentiels de certification périodique des professions de santé relevant d'un ordre professionnel. [JORF n°0050 du 27/02/2026](#)

B. Modes et lieux d'exercices

Nombre de sages-femmes	Libérales exclusives	Exercice mixte	Salariés hospitaliers	Autres salariés	Total
France entière	6593	2614	13830	2723	25760
En %	22.2	8.9	57.5	11.4	100
Région Centre	190	76	492	98	856
Val de Loire	24	8.9	61	6.1	100
En %					

Source : ASIP-Santé RPPS, traitements Drees⁷

Les sages-femmes peuvent exercer selon 3 modes : salarié, libéral et plus rarement mixte.

Exercice salarié

L'exercice salarié comprend : les sages-femmes des hôpitaux, les sages-femmes salarié·e·s des établissements de santé privé et les sages-femmes territoriaux·les.

Sages-femmes des hôpitaux :

Le texte réglementaire du 23 décembre 2014 définit le corps des sages-femmes des hôpitaux.

Le corps des sages-femmes des hôpitaux constitue un corps médical.

Ce corps comprend 2 grades :

- Grade 1 : 10 échelons (depuis le 1er janvier 2017)

Les missions définies par ce grade sont les activités de prise en charge clinique, de prévention et de recherche, principalement dans les unités de soins de gynécologie et d'obstétrique

- Grade 2 : 10 échelons (depuis le 1er janvier 2020)

Les missions définies de ce grade se déclinent selon 3 axes possibles : soit expertise clinique, soit organisation et coordination (notamment encadrement des équipes soignantes, assistance du praticien responsable du pôle d'obstétrique pour l'organisation, la gestion des activités relevant de son champ de compétence, la gestion des unités physiologiques) soit la formation.

- Les sages-femmes peuvent occuper un emploi fonctionnel de coordonnateur en maïeutique pour une durée de 5 ans renouvelable fixé par arrêté ministériel.

⁷ Données ASIP-Santé RPPS, traitements DREES - données au 17 mars 2026 sur la démographie des professionnels de santé, disponible sur : <https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/>

L'accès à ce statut est ouvert aux sages-femmes ayant atteint au moins le 5^{ème} échelon du grade 2 et comptabilisé au moins 3 ans d'ancienneté dans le 2nd grade.

Elles doivent en outre avoir acquis un diplôme complémentaire (arrêté du 17 mai 2016⁸).

Elles sont alors placées en détachement.

Leurs missions sont :

- De responsabilités fonctionnelles de direction de structures de formation en maïeutique
- De responsabilités fonctionnelles de coordination de pôle en collaboration avec le médecin chef de pôle, la gestion des unités physiologiques.

Sages-femmes hospitalier·e·s salarié·e·s dans les établissements de santé privés :

Le contrat de travail des sages-femmes dans ce cas s'intègre dans le cadre de convention collective nationale négociée entre syndicats de salariés et la fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)

Les établissements de santé privés à but lucratif (cliniques) sont constitués de sociétés de personne ou de capitaux. Le contrat de travail des sages-femmes s'intègre dans le cadre d'une convention nationale négociée avec la fédération hospitalière privée (FHP).

Les missions des sages-femmes sont effectuées en concertation avec les médecins de la structure

Sages-femmes territoriaux·les :

Elles dépendent de la filière médico-sociale. Elles exercent leurs fonctions dans les collectivités territoriales et leurs établissements locaux : département, structure inter communale, commune et plus spécifiquement dans les services de PMI (Protection maternelle et Infantile). Leurs missions principales sont orientées autour de la prévention, elles participent aux activités de planification et d'éducation familiale, aux actions de soutien à la parentalité et à la promotion de la santé. Elles assurent également le suivi de la grossesse et du post-partum.

Leur statut est organisé à l'instar du corps des sages-femmes des hôpitaux. Il s'agit d'un statut médico-social.

Il comprend 2 grades :

- Grade de sage-femme de classe normale (10 échelons)
- Grade de sage-femme hors classe (10 échelons depuis le 1^{er} janvier 2020)

⁸ Arrêté du 17 mai 2016 fixant la liste des diplômes ouvrant l'accès aux emplois fonctionnels de coordonnateur en maïeutique. JORF n°0119 du 24 mai 2016.

Les modes de recrutement se font après inscription sur une liste d'aptitude établie à l'issue d'un concours sur titre avec épreuve. La nature et les modalités des épreuves du concours sont fixées par décret⁹.

Les sages-femmes territoriaux·les peuvent également être recrutées par détachement de la fonction publique hospitalière.

Exercice Libéral

Modes d'exercice libéraux (définis par le code de la santé publique)

Il est possible d'exercer :

- Par association simple
- Par la collaboration libérale
- Par la société civile de moyens (SCM)
- Par la société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA)
- Les sociétés d'exercice libéral (SEL)

L'installation en libéral exige de réaliser un nombre de formalités au préalable dont :

- Conventionnement auprès de l'assurance maladie (permet aux patientes de bénéficier du remboursement des soins que l'on facture auprès de l'assurance maladie)
- Enregistrement de l'activité libérale auprès de l'Ordre
- Immatriculation auprès des organismes sociaux (CPAM)
- Souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle (permet de garantir votre responsabilité civile en cas d'éventuels préjudices occasionnés dans le cadre de l'exercice professionnel)

Les sages-femmes libéraux·les peuvent s'inclure dans des organisations telles que les CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) ou encore dans des PTA (Plateformes Territoriales de Santé) ou s'inscrire au sein de CLS (Contrats Locaux de Santé).

Maisons de Naissances

Les sages-femmes peuvent exercer en Maisons de Naissance (MDN) depuis l'arrêté du 23 novembre 2015 et leur déploiement prescrit par les décrets n°2021-1526 du 26 novembre 2021, et n°2021-1768 du 22 décembre 2021, et l'arrêté du 22 décembre 2021.

⁹ Décret n° 93-399 du 18 mars 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des psychologues territoriaux, des sages-femmes territoriales et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux. Modifié par le décret n° 2016-976 du 18 juillet 2016.

Une maison de naissance est un lieu offrant des soins périnataux aux femmes en bonne santé dont la grossesse est physiologique et dans lequel les sages-femmes assument la responsabilité professionnelle principale des soins. Ces MDN sont des structures juridiquement et administrativement autonomes, sous la responsabilité exclusive des sages-femmes. En France, elles sont contiguës à une maternité et n'assurent pas l'hébergement des patientes et nouveau-nés.

Pour y exercer, les sages-femmes doivent avoir une expérience minimale d'accouchements de 2 années.

C. Activités et spécificités

Les activités et spécificités des sages-femmes se découpent en 3 grands domaines cliniques¹⁰ :

- La santé maternelle, néonatale et pédiatrique : activités de suivi, prévention, dépistage, information, orientation
 - La consultation prénatale
 - Les entretiens prénatal et post-natal précoces
 - Les séances de préparation à la naissance et à la parentalité
 - Le suivi mère-enfant,
 - La vaccination
- La médecine d'urgence
 - La consultation d'urgence en obstétrique ou gynécologie
 - L'accouchement et le post-partum immédiat
 - L'hémorragie du post-partum
 - La réanimation néonatale
- La santé génésique et sexuelle : activités de suivi, prévention, dépistage, information, orientation
 - La consultation gynécologique
 - L'interruption volontaire de grossesse

¹⁰ Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences – CNP Maïeutique - 2023

D. Evolutions de carrière

L'évolution de carrière peut se faire selon diverses orientations :

- L'approfondissement de la pratique clinique
- L'organisation et la coordination
- La recherche

Le Développement Professionnel Continu (DPC) est un dispositif de formation applicable à l'ensemble des professionnel·le·s de santé, régie par l'article 59 de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patient·e·s, à la santé et aux territoires, dont les objectifs sont les suivants :

- L'évaluation des pratiques professionnelles,
- Le perfectionnement des connaissances,
- L'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins,
- La prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

D'après les articles **L.4021-1** et **R.4127-304** du code de la santé publique, **le DPC constitue une obligation pour les sages-femmes.**

Depuis le 1er janvier 2017, cette obligation est triennale : chaque professionnel·le de santé doit justifier, sur une période de trois ans, de son engagement dans une démarche de DPC.

La formation continue tout au long de sa carrière est essentielle pour exercer le métier de sage-femme.

Les sages-femmes ont ainsi la possibilité de compléter leur formation initiale par une formation continue diplômante, ouverte à leur profession, à type de :

- Diplômes Universitaires (DU) ou interuniversitaires (DIU)
- De master professionnel ou de recherche
- De doctorat de recherche

Elles peuvent aussi s'orienter vers la recherche clinique ou fondamentale. Pour cela, elles doivent acquérir un diplôme de master universitaire dont quelques modules sont souvent obtenus par VAE (validation des acquis de l'expérience), VAP (validation des acquis professionnels) ou VES (validation de l'enseignement supérieur), puis effectuer un 3^{ème} cycle universitaire (doctorat) pour obtenir le titre de docteur dans la spécialité choisie.

A l'issue, elles peuvent devenir enseignant·e·s-chercheur·se·s au sein des universités après avoir obtenu une qualification auprès du CNU 90 (Conseil National des Universités, section maïeutique) ou d'une autre section selon la spécialité de leurs travaux de recherche.

Fortes de cette qualification, elles peuvent postuler sur des postes de MCU (Maitres de Conférence des Universités) ouverts aux sages-femmes dans les Universités, voire sur des postes de PU (Professeurs des Universités).

4. Cadre législatif des études

A. Arrêté de formation du DFASMa (Master)

Le DFASMa repose sur un projet pédagogique élaboré à partir du référentiel métier et compétences des sages-femmes 2023, de l'arrêté du 3 juillet 2024¹¹ modifié par l'arrêté du 11 février 2026 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique et de son annexe, et des valeurs véhiculées par l'équipe pédagogique de l'école de sages-femmes de Tours.

Il représente 120 ECTS, répartis sur 2 années universitaires après être titulaire du DFGSMa :

Le DFASMa est découpé en 4 semestres distincts. Chaque semestre est constitué d'une alternance de périodes de cours et de stages à temps plein.

Le DFASMa1 comprend 19 semaines de cours et 22 semaines de stages, 1 semaine de révisions, 2 semaines d'examens et 9 semaines de vacances universitaires.

Le DFASMa2 comprend 14 semaines de cours et 24 semaines de stages, 3 semaines de révisions et 2 semaines d'examens et 9 semaines de vacances universitaires.

Le système optionnel est constitué d'une offre de nombreuses d'UE libres (UEL) et d'UE professionnalisantes (UEP) :

- pour développer des compétences psycho-sociales
- pour acquérir une culture générale et/ ou acquérir des connaissances spécifiques (participation à des congrès)
- pour répondre à des parcours d'engagement ou d'excellence (sportif de haut niveau, engagement associatif dans des associations reconnues, engagement citoyen en qualité de sapeur-pompier volontaire ou réserviste)
- pour effectuer un double cursus scientifique (Diplôme de recherche en biologie médicale ou Diplôme de recherche en Sciences Humaines = master 1 scientifique)
- pour développer les compétences pédagogiques (Tutorat L2, pédagogie médicale)
- pour favoriser le bien-être étudiant
- pour développer un projet en lien avec une demande d'un établissement de santé partenaire

¹¹ Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. JORF n°0184 du 10 août 2011.

- pour préparer son projet professionnel (ex : exercice libéral)

L'étudiant.e effectue au début de chaque année universitaire un pré-choix parmi les UE proposées.

L'attribution se fait en fonction du rang de choix de l'étudiant.e et des places disponibles ou autorisées au sein de chaque UEL, sachant qu'une UEL n'est effectuée qu'une seule fois au cours du DFASMa, sauf dérogation liée aux parcours d'engagement ou d'excellence des étudiant.e-s.

Le parcours du service sanitaire des étudiants en santé est réalisé en DFASMa1 et est mutualisé avec l'UFR d'odontologie et de pharmacie.

Des binômes mixtes entre les étudiants en maïeutique et les étudiants en odontologie ou pharmacie sont ainsi constitués. Les enseignements sont mutualisés et les étudiants choisissent les thématiques en fonction des besoins de santé identifiés par les établissements d'accueil (vie affective et sexuelle, addictions, hygiène).

B. Démarche qualité

La démarche qualité, processus d'amélioration continue, a pour objectif de s'assurer de l'effectivité et de la pertinence du contenu pédagogique, d'optimiser les moyens mis en œuvre et de garantir l'adéquation aux besoins des bénéficiaires primaires : les étudiant.e-s et des bénéficiaires secondaires : la population du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans la démarche de la Responsabilité sociale de l'école de Sages-femmes et des Universités. Elle a pour principes d'action la garantie d'une meilleure qualité, équité, pertinence et efficience dans sa prestation de services auprès des étudiant.e-s et enseignant.e-s.

L'école de sages-femmes intègre plusieurs processus de démarche qualité pour améliorer sa dynamique de formation :

- Un processus d'évaluation externe par l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) de son diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques dans le cadre des formations universitaires conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de master
- Un processus d'amélioration de la qualité /gestion des risques (QUALIOPI) certifié par l'ICPF (Institut de Certification des Professionnels de la Formation) en formation initiale et continue, par l'intermédiaire d'un audit initial et d'audits de surveillance, délivré pour 5 ans ;
- Un agrément régional délivré par arrêté préfectoral par le Conseil Régional Centre-Val-de-Loire suite à l'instruction du dossier par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS) et à sa présentation devant le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP), pour une durée de 4 ans

a. L'HCERES

L'ERSF fait partie des structures de formation délivrant des diplômes universitaires de santé. Il évalue la politique d'offre de formation à l'Université de Tours ainsi que sa mise en œuvre au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

b. L'ICPF

L'Institut de Formation des Professions de Santé du CHRU de Tours (IFPS) dont fait partie l'Ecole de Sages-femmes, s'est engagé dès 2018 dans une démarche d'amélioration de la qualité avec l'élaboration d'une cartographie des processus et la rédaction de procédures.

L'ambition des Ecoles du CHRU de Tours est de former des professionnel·le·s aux compétences reconnues leur permettant de répondre aux besoins de la population.

La mise en œuvre de cette orientation implique un engagement collectif et l'émergence d'une culture qualité commune à l'ensemble des professionnel·le·s impliqué·e·s.

Les 6 orientations de cette dynamique qualité-gestion des risques sont :

- Le développement de compétences pour maintenir et promouvoir l'employabilité ;
- La professionnalisation grâce à un accompagnement et à une alternative contractualisée, organisée et suivie ;
- La promotion de formations inclusives avec un engagement dans la démarche de progrès de l'AGEPIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ;
- L'amélioration de la structuration de la démarche qualité-gestion des risques sur les écoles du CHRU ;
- La satisfaction des étudiant·e·s, professionnel·le·s et autres parties prenantes ;
- La qualité de vie au travail pour tous.

L'ERSF est donc certifiée par l'IFPS et a réalisé un audit de surveillance en mars 2026.

c. L'Agrément Régional

L'agrément Régional de l'ERSF a été renouvelé en décembre 2025 jusqu'à l'intégration organique de la structure de formation à l'université de Tours.

d. Le dispositif accessibilité / personnes à besoins spécifiques

Le Service de Santé Etudiant (SSE) accompagne les étudiant·e·s dans les problématiques liées à leur santé au sens large (vaccinations ; situation de handicap ; mal-être et difficultés psychologiques ; prévention, signalement et prise en charge des violences) tout au long de leurs études.

Le livret d'accueil délivré à tout·e étudiant·e entrant en formation contient :

- Une fiche santé SSE-SPST comprenant les recommandations de vaccinations, les aménagements d'examen et de parcours pour les personnes en situation de handicap, un énoncé des dispositifs existants en cas de mal-être et de difficultés psychologiques, un dispositif de signalement et de prise en charge des violences
- Un livret d'accueil et d'accompagnement des étudiant·e·s en situation de handicap comprenant les démarches à suivre avant l'inscription, les dispositifs existants pour les examens et les parcours d'études.

Ces accompagnements personnalisés sont matérialisés par des contrats bipartites entre l'université et la coordinatrice de l'ESF et l'étudiant·e. Ils sont conservés dans le dossier universitaire de l'étudiant·e et adressé aux différentes parties prenantes (SSU et SPST, scolarité de médecine, cadres des lieux de stages, enseignant·e·s, etc.)

e. L'évaluation des terrains de stages

L'évaluation des terrains de stages est effectuée lors de bilans semestriels par les sages-femmes enseignant·e·s référent·e·s de promotion.

En cas de difficulté sur un terrain de stage, un·e sage-femme enseignant·e ou la coordinatrice prend contact avec le service pour remédier à la difficulté rapportée. En cas de persistance de difficultés rencontrées par l'ensemble des étudiant·e·s se présentant dans ce stage, après médiation, ce lieu de stage peut être modifié.

Un dialogue constant est maintenu avec les responsables des terrains de stages accueillant des étudiant·e·s par les sages-femmes enseignant·e·s référent·e·s de l'organisation des stages afin :

- D'adapter les procédures d'accueil, d'accompagnement et de suivi des étudiant·e·s en stage par les professionnel·le·s.
- De présenter les nouveaux dispositifs pédagogiques mis en place auprès des étudiant·e·s,
- De présenter les évolutions des critères d'évaluation des étudiant·e·s en stages,
- De discuter des difficultés rencontrées au cours de l'année universitaire écoulée

Des réunions régionales peuvent être réalisées dans l'objectif d'informer les cadres des modifications ayant trait à la mise en stage et à la pédagogie.

Une présentation de la mise en place de la nouvelle réforme aura lieu en septembre 2026 auprès de toutes les structures de formation.

C. Règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour objectif de définir l'ensemble des dispositions relatives aux thématiques suivantes :

- Administration et fonctionnement de l'école
- Organisation des études
- Présence et absences aux enseignements
- Surveillance médicale des étudiant·e·s
- Discipline générale
- Dispositions diverses

Les dispositions règlement intérieur s'appliquent à :

- l'ensemble des étudiant·e·s de l'École de Sages-femmes,
- à tout·e autre étudiant·e présent·e à quelque titre que ce soit au sein du Département Pédagogique de Maïeutique.

Un exemplaire du règlement intérieur est obligatoirement remis à chaque étudiant·e lors de son admission dans la filière maïeutique ou en cas de modification(s).

Une lecture explicative du règlement intérieur est effectuée au début de chaque année universitaire avec les modifications qui pourraient y être apportées.

L'étudiant·e accepte le règlement dans sa totalité, date et signe le récépissé prévu à cet effet. Celui-ci est inséré dans son dossier universitaire.

Tout·e étudiant·e ne respectant pas les dispositions du règlement intérieur peut faire l'objet, selon la gravité de l'infraction, d'un rappel à la règle pouvant aller jusqu'à une procédure disciplinaire.

5. Parcours de Formation universitaire à Tours

A. Professionnalisation des étudiants sages-femmes (ESF)

Les compétences des étudiant·e·s sages-femmes sont développées de manière progressive tout au long du cursus.

La construction pédagogique s'effectue à partir du référentiel professionnel de la maïeutique édité par le Conseil National professionnel et des arrêtés en vigueur. Il permet de former et d'évaluer la formation en sciences maïeutiques et d'accompagner les choix en formation initiale et professionnelle continue des personnes concernées.

B. Continuité pédagogique

Les modalités pédagogiques sont adaptées au cycle et aux compétences à acquérir en fonction de la maturité des étudiant·e·s. Elles sont ajustées aux besoins et demandes des étudiant·e·s ainsi qu'aux technologies de l'enseignement en santé.

a. Théorique :

Les enseignements théoriques se répartissent de la façon suivante sur les 2 années du DFASMa : cf tableau ci-après. Ils comprennent des :

- Cours magistraux dispensés en face à face pédagogique ou en distanciel et parfois en anglais.
- Enseignements Dirigés pour initier et/ou approfondir la démarche réflexive et construire le raisonnement médical et environnemental autour de problématiques complexes.
- Cours d'éthique pour faire participer les étudiant·e-s à la réflexion éthique sur leurs pratiques de soins, les informer et les faire participer aux évolutions de la bioéthique.
- Des modules numériques pour l'apprentissage du numérique en santé et des données environnementales en santé.

b. Apprentissages cliniques et stages:

Les enseignements cliniques se répartissent de la façon suivante :

Les enseignements pratiques comprennent des :

- Travaux Pratiques et Jeux de rôles
- Simulations Basse et Haute-Fidélité (SHF) : pour l'apprentissage des gestes techniques dans les domaines prénatal, perinatal, postnatal et gynécologie et pour permettre à l'étudiant·e d'avoir réalisé au moins une fois de façon virtuelle un geste technique avant de le pratiquer sur le/la patient·e.
- Séquences d'enseignement entre pairs supervisées par les sages-femmes enseignant·e-s pour développer les capacités managériales, pédagogiques et organisationnelles des étudiant·e-s et les mettre dans la posture d'étudiant·e-s experts.
- Chambres des erreurs : exercices permettant d'identifier les anomalies organisationnelles d'un environnement de travail.
- Séances d'entraînement aux ECOS dans le but d'évaluer les compétences par la mise en place de 3 stations dans les domaines pré-per-postnataux et 1 station dans le domaine de gynécologie sur chaque année du cycle master.
- Analyses de pratiques, réalisées lors des staffs quotidiens post-garde de la maternité Olympe de Gouges. L'objectif est d'appréhender l'évaluation des pratiques professionnelles.
- Tutorats, assurés en stage par les sages-femmes enseignant·e-s référent·e-s en complément de l'accompagnement professionnel effectué par les professionnel·le-s de terrain. L'étudiant·e est systématiquement averti de la journée d'accompagnement tutoral au début du stage. Il lui est demandé en prérequis de travailler l'ensemble des apports théoriques et de connaître les

objectifs de stage institutionnels ainsi que les objectifs professionnels poursuivis pour que, le jour venu, il puisse choisir plusieurs situations cliniques à travailler avec le/la sage-femme enseignant·e au regard de ses objectifs personnels.

- Des ateliers de raisonnement cliniques pour permettre à l'étudiant d'acquérir une méthode dans le raisonnement clinique et l'élaboration d'un diagnostic d'un pronostic et d'une conduite à tenir
- Des stages d'une durée équivalente à 53 ECTS.

Les étudiant·e-s sages-femmes sont envoyé·e-s dans les maternités de la Région Centre-Val de Loire et parfois hors Région en fonction de leurs demandes et des possibilités d'hébergements afin d'éviter les dépenses trop onéreuses tout en préservant le parcours pédagogique de l'étudiant. La sélection des terrains de stages s'effectue en fonction du niveau académique des étudiant·e-s, des objectifs institutionnels et de leurs objectifs personnels. Ils doivent répondre à un cahier des charges. L'objectif global des stages, pour l'étudiant·e, est de décliner des savoirs théoriques en savoir-faire et savoir-être sur le terrain en face à face avec le/la patient·e dans différents lieux d'apprentissage afin d'affiner son raisonnement médical et de s'adapter aux situations cliniques rencontrées.

La répartition des stages tient compte du parcours de l'étudiant·e, de ses prérequis et de ses objectifs personnels.

La création de parcours personnalisés de stage en lien avec le territoire est également proposée aux étudiants pour contribuer au maillage territorial des professionnels de santé et favoriser des parcours préparant à l'insertion professionnelle en termes de compétences mais également en termes de territoires et de réseaux professionnels.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET CLINIQUES							
Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques ayant grade master							
Domaines	Théorie/Clinique	UE associées et apprentissages cliniques		Semestre 7	Semestre 8	Semestre 9	Semestre 10
Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable - Interdisciplinarité(module 2)							
Domaine Générique	Théorie	Santé publique		X	X	X	X
		Communication, Humanités, Société éthique et législation		X		X	
Santé Maternelle, Néonatale et							
Domaine Prénatal	Théorie	Suivi des grossesses à bas risque Accompagnement du projet de naissance Suivi de grossesses à haut risque		X	X	X	X
Domaine Pernatal		Naissances eutociques Suivi des situations per partum à haut risque Accompagnement de la parentalité		X	X	X	X
Domaine Postnatal		Suivi mère-enfant à bas risque Accompagnement de la parentalité Suivi des situations post-natales à haut risque		X	X	X	X
Domaines pré, per, postnatal	Apprentissages cliniques	TP, simulation et procédural	prénatal	X	X		X
			pernatal				
			postnatal				
		Stage + Mise en situation professionnelle	prénatal	X	X	X	X
			pernatal				
			postnatal				
Assurer le suivi gynécologique de prévention, de contraception et de la promotion de la santé sexuelle et reproductive - Santé Génésique et sexuelle							
Domaine Gynécologique	Théorie	Suivi gynécologique		X	X	X	X
		Suivi des situations gynécologiques particulières		X		X	
		Santé sexuelle et reproductive		X	X	X	
	Apprentissages Cliniques	TP, simulation et procédural			X		X
		Stages		X	X		
Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique - Recherche et Amélioration des pratiques (module 5)							
Domaine Recherche	Théorie	Recherche et Amélioration des pratiques		X	X	X	X
Parcours personnalisé							
Parcours personnalisé	Clinique/ Théorie	UE Libres / UE Préprofessionnelles		X	X	X	X
	Apprentissages Cliniques	Stage optionnel (domaine gynécologie)		X	X	X	X

NATURE DES STAGES DU DFASMa					
Continuité pédagogique pratique	DFASMa1			DFASMa2	
	Nature du stage	Nb de semaines à 35h	Nb d'ECTS	Nb de semaines à 35h	Nb d'ECTS
	Unité de Grossesses Pathologiques	4	5	4	5
	Salles de Naissances SDN	8	9	10	11
	Suites de Couches SDC	4	4	6	7
	Consultations gynécologiques dont orthogénie	4	5		
	Stage optionnel du parcours personnalisé	2	3	4	4
	Total	22	26	24	27

Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques ayant grade I master professionnel Mention : Formation approfondie en Sciences Maïeutique 2ème année Spécialité : Sciences Maïeutiques						
Domaines	Théorie/Clinique	UE associées et apprentissages cliniques	ECTS M1	ECTS M2	Total ECTS sur le cycle	ECTS attendus Réforme
Module 2: Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable - Interdisciplinarité						
Générique	Théorie	Santé publique	3	2	5	
	Théorie	Communication, Humanités, Société éthique et législation	1	2	3	8 à 10 ECTS
TOTAUX			4	4	8	
Module 3: Santé Maternelle, Néonatale et Pédiatrique						
Prénatal	Théorie	UE Suivi des grossesses à bas risque/ UE accompagnement du projet de naissance/ UE Suivi des grossesses à haut risque	5	6	11	10 à 12 ECTS
	Clinique	Apprentissages cliniques	2	1	3	11 à 13 ECTS dont 85% stage minimum
		stages	5	5	10	
Pernatal	Théorie	UE Accompagnement à la parentalité / UE Naissances eutociques / UE Suivi des situations perpartum	4	4	8	8 à 10 ECTS
	Clinique	stages	9	11	20	20 à 24 ECTS dont 85% stage
		Apprentissages cliniques	2	2	4	
Postnatal	Théorie	UE Suivi mère-enfant à bas risque / UE accompagnement de la parentalité / UE suivi des situations post-natales à haut risque	4	4	8	8 à 10 ECTS
	Clinique	Stages	4	7	11	11 à 13 ECTS dont 85% stage minimum
		Apprentissages cliniques	1	1	2	
TOTAUX			36	41	77	
Module 4: Santé génésique et sexuelle						
	Théorie	UE Suivi gynécologique	2	3	5	8 à 10 ECTS
	Théorie	UE Santé sexuelle	1	1	2	
	Théorie	UE Suivi des situations gynécologiques particulières	1	1	2	
	Clinique	Apprentissages cliniques : stage	5	0	5	6 à 8 ECTS dont 85% de stage
		Apprentissages cliniques	2	1	3	
TOTAUX			11	6	17	
Module 5: Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique - Recherche et Amélioration						
	Théorie	Recherche et Amélioration des pratiques	3	3	6	6 à 8 ECTS
TOTAUX			3	3	6	
Parcours personnalisé						
	Clinique/ Théorie	UE parcours, mode d'exercice	1			
		UE libres	2	2	4	
	Clinique	Stage	3	4	7	
TOTAUX			6	6	12	min 12 ECTS
TOTAUX			60	60	120	
Pour Modules 2,4 et 5	Note du Module ≥ 10/20	Note du Module ≥ 10/20	Note du Module ≥ 10/20			
Pour Module 3	Note du Module ≥ 10/20	Note des Domaines ≥ 10/20	Note des Domaines ≥ 10/20			
Pour parcours personnalisé	Validation des UEL ou UEP et du stage					

C. Le cycle Master (cf annexe de l'arrêté du 11 février 2026)

La formation du DFASMa est assurée par une équipe de sages-femmes enseignantes permanentes ainsi que par des enseignant·e·s vacataires universitaires et non universitaires.

Le référentiel de formation est basé sur une approche par compétences.

Il comporte 6 domaines de compétences professionnelles et un parcours personnalisé :

- Domaine prénatal : assurer le suivi médical de la grossesse ;
- Domaine pernatal : assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance ;
- Domaine postnatal : assurer le suivi médical de la période postnatale ;
- Domaine gynécologique : assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception, et la promotion de la santé sexuelle et reproductive ;
- Domaine recherche : adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique ;
- Domaine générique : agir en professionnel de santé publique, médical et responsable.

Ces compétences sont exprimées en situations professionnelles (Cf Référentiel Métier du CNP maïeutique). Elles sont déclinées en capacités.

a. Le parcours commun

Le premier objectif du master est l'acquisition d'un socle commun :

- de connaissances scientifiques (théoriques et méthodologiques) :
 - sur les grands concepts de santé publique et l'initiation à la démarche de recherche.
 - spécifiques, centrées sur la gynécologie-obstétricale et pédiatrique, ainsi que l'acquisition des pathologies dans ces domaines.
 - adossées à la recherche et au savoir-être professionnel indispensables à l'exercice de la maïeutique et à la préparation pour la réalisation de la thèse d'exercice (doctorat en sciences maïeutiques)
- de compétences cliniques (appliquées et pratiques) réflexives basées sur le raisonnement médical :
 - par la participation à des enseignements pratiques et à la réalisation d'actes techniques en simulation et en services de soins.
 - par l'accomplissement de stages opérationnels dans les services de gynéco-obstétrique en établissement comme en libéral.

b. Le parcours personnalisé

Le second objectif est l'intégration des objectifs personnels des étudiants pour permettre un parcours individuel cohérent avec le projet professionnel de l'étudiant en sur le cycle.

Il est mis en œuvre à l'aide d'un panel d'UEL favorisant le développement des compétences psycho-sociales et scientifiques de la sage-femme et par un parcours de stage adapté en fonction des pré-requis.

Les stages optionnels proposés peuvent varier largement pour offrir une vision holistique du métier de sage-femme entre les services de Procréation Médicalement Assistée, d'orthogénie, de Protection Maternelle et Infantile, d'Unité psychiatrique d'Accompagnement Parents-Bébé, Maison des Femmes, Maison de naissance, stage à l'international, HAD etc...

D. Les atouts de l'école des SF de Tours

L'école de sages-femmes de Tours est l'unique école de sages-femmes de la région Centre-Val de Loire. Elle se singularise par de nombreux atouts dont les étudiant·e·s sont bénéficiaires :

- Un programme très complet, approfondi dans les domaines de compétences de le/la sage-femme.
- Une formation professionnalisante alliant théorie et pratique, à proximité du pôle Femme-parentalité du CHRU de Tours et du CHU d'Orléans et des UFR de médecine et d'odontologie, rayonnant sur l'ensemble des maternités de la région.
- Des intervenant·e·s professionnel·le·s issu·e·s de l'université, de la pratique clinique mais aussi d'associations, de collectivités, du secteur libéral et de la recherche.
- Des partenaires engagé·e·s comme des fédérations, des associations, des ONG permettant d'assurer une formation diversifiée de qualité.
- Un esprit participatif et convivial en cohérence avec les valeurs de l'école. L'ERSF développe la cohésion et la confraternité ainsi que la coopération entre les étudiant·e·s.
- Une offre de stages particulièrement diversifiée et importante.
- Une offre de double cursus de master 1 et 2 valorisant la recherche par les sages-femmes en sciences humaines et en biologie médicale afin que les nouveaux·elles diplômé·e·s souhaitant s'orienter vers la recherche puissent le faire au sein de l'académie Orléans-Tours dès l'obtention de leur diplôme de doctorat en sciences maïeutiques.

E. Modalités pédagogiques et équipement

a. Modalités pédagogiques

Elles se déclinent sous les formes suivantes :

	FASMa1		FASMa2	
	Semestre 7	Semestre 8	Semestre 9	Semestre 10
Cours magistraux	→	→	→	→
Travaux Pratiques	→	→	→	→
Enseignements dirigés	→	→	→	→
Exposés	→	→	→	
Simulation Basse Fidélité	→	→	→	
Simulation Haute Fidélité	→	→	→	→
Jeux de rôles	→	→	→	
Ateliers de raisonnement clinique	→	→	→	→
Stages soins spécifiques	→	→	→	→
Tutorat	→	→	→	→
Mischool	→	→		
Démarche de recherche	→	→	→	→
Productions écrites	→	→	→	→
Présentations orales	→	→	→	→

b. Equipement

L'Ecole Régionale de sages-femmes contient :

- 1 salle de TD,
- 1 salle d'accouchement en simulation HF, et de réanimation pédiatrique BF
- 1 salle de TP, chambres d'hospitalisation et nursery,
- 1 salle informatique équipée de 10 postes
- 1 annexe du Centre de Ressources Documentaires de l'IFPS,
- 4 salles de cours et un amphithéâtre.

Des matériels pédagogiques basse et haute-fidélité sont utilisés :

- Des bras de perfusion BF,

- Des mannequins de nouveau-né pour les soins pédiatriques, les manœuvres des hanches et la réanimation néonatale BF.
- Des bassins d'accouchement BF,
- Des bassins gynécologiques BF,
- Un buste pour examen sénologique BF
- 2 mannequins adultes pour soins généraux BF
- 1 mannequin d'accouchement HF

Les outils pédagogiques numériques mis à disposition des étudiant·e·s sont :

- La plateforme numérique Célène (ENT) de l'Université avec notamment les accès au moteur de recherche pour la Bibliothèque universitaire pour leurs travaux de recherche ainsi que les accès aux supports de cours pour les parcours recherche
- La plateforme Numérique TEAMS utilisée pour y déposer les cours effectués au cours de l'année universitaire, les documents administratifs de l'ERSF et réaliser des séquences de cours, d'ateliers ou d'examens en distanciel.
- Une salle informatique gérée par le Conseil Régional Centre Val de Loire au sein de l'ESFT à partir de laquelle ils ont accès à une session individuelle personnalisée. Ils y trouvent les PowerPoint des cours effectués à l'ERSF, des logiciels de traitements de textes et un accès internet destiné à leurs recherches documentaires et autres.
- Une imprimante mise à disposition pour les impressions personnelles des étudiant·e·s, financée par le Conseil Régional.
- Le WIFI au sein de l'Ecole Régionale de sages-femmes pour pouvoir y effectuer les recherches courantes.
- La plateforme pédagogique Mischool pour pouvoir s'initier à l'anglais médical.

F. Dispositif d'évaluation

L'ensemble des modalités d'évaluation se trouve dans les Modalités de Contrôle des Compétences et Connaissances (M3C) et son feuillet d'accompagnement où sont explicités l'ensemble des moyens d'évaluation utilisés par année universitaire. Ces M3C sont rédigées chaque année. Elles sont approuvées par le Conseil de Faculté de l'UFR de médecine, puis par la CFVU et le CA de l'université de Tours. Elles sont remises, après une lecture explicative à chaque étudiant·e en début de chaque année universitaire.

Un jury d'examens est constitué au sein de l'ERSF.

Celui-ci se réunit pour statuer sur la réussite aux examens des différentes UE théoriques et cliniques. Pour les étudiant·e·s reçu·e·s en 1^{ère} session, le jury attribue les ECTS acquis. Pour les étudiant·e·s présentant la deuxième session, les ECTS sont attribués en jury de 2^{ème} session.

6. Les actrices et les acteurs

A. L'étudiant·e sage-femme

L'étudiant·e en maïeutique est au cœur du dispositif de formation.

Différent·e·s professionnel·le·s les accompagnent tout au long du parcours de formation, notamment et en majorité leurs pairs, les sages-femmes, comme enseignant·e·s, clinicien·ne·s tuteur·rice·s, référent·e·s de stages ou accompagnateur·rice·s.

Des professionnel·le·s expert·e·s dans leur domaine spécifique interviennent aussi tout au long du cursus.

Les étudiant·e·s sages-femmes peuvent bénéficier, sur critères d'attribution de bourses et des prestations du CROUS du fait de leur statut d'étudiant universitaire et du paiement annuel de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus). Il·elle·s peuvent aussi bénéficier de la FSDIE (Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes).

Il·elle·s peuvent, enfin, siéger, par élection, au sein des instances universitaires et comme représentant·e·s de la Commission Médicale d'établissement du CHRU de Tours pour y représenter leur filière.

B. Les professionnel·le·s

La formation est en majorité effectuée par des sages-femmes

L'accompagnement est réalisé par l'équipe de l'Ecole Régionale de sages-femmes, soudée autour de la formation, composée de :

- Une équipe pédagogique de 6,8 ETP sages-femmes. 2 sages-femmes sont référent·e·s d'une promotion par année universitaire. Elles allient compétences transversales et spécifiques formant un tout représentatif des compétences professionnelles existantes.
- Une équipe administrative composée de 2 assistantes pédagogiques à temps plein et de la directrice.
- 3 groupes d'enseignant·e·s vacataires :
 - Les enseignant·e·s hospitalier·e·s
 - Les enseignant·e·s universitaires
 - les enseignant·e·s extérieur·e·s
- Les professionnel·le·s de terrain au cours des stages

L'équipe permanente de l'ESF effectue un accompagnement personnalisé de chaque étudiant·e en fonction de ses orientations, ses demandes et problématiques de professionnalisation

C. Les instances et collaborations

a. Le CEVIMa

Le Conseil des Études et de la Vie en Maïeutique (CEVIMa) est consulté sur les questions relatives aux activités culturelles, sportives, sociales ou associatives, ainsi que sur les questions relatives aux conditions de vie et de travail des étudiants, aux enseignements en formation initiale et continue au sein de l'ERSF.

Ce dernier est composé par :

- huit des douze élus étudiants (le délégué titulaire et le premier suppléant de chaque promotion),
- la sage-femme Coordinatrice en maïeutique,
- un membre enseignant permanent par promotion désigné par la Coordinatrice en maïeutique,
- une des assistantes pédagogiques désignée par la Coordinatrice en maïeutique.

Les membres siègent pour une année universitaire complète.

Ce conseil est un organe consultatif. Il est présidé par la Coordinatrice en maïeutique.

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, la Coordinatrice en maïeutique peut inviter toute personne susceptible d'éclairer les travaux du CEVIMa. En cas de vote, seul le titulaire étudiant ou, en cas d'absence de ce dernier, son suppléant, a une voix délibérative pour chaque promotion et chaque membre désigné ou de droit, une voix. Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas d'égalité des voix, la voix de la Présidente prévaut.

Un compte rendu des décisions est présenté au conseil technique et mis à disposition des étudiants et de l'équipe pédagogique et administrative de l'ERSF. Le CEVIMa se réunit au moins une fois par an. Le secrétariat est assuré par l'ERSF.

b. Le Conseil technique

En vertu des articles 9 et 10 de l'arrêté du 15 juillet 1986 relatif modifié à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes, le conseil technique est composé :

- Du Directeur général de l'ARS ou son représentant, Président,
- Du Directeur de l'UFR de médecine ou son représentant, Vice-président,
- Du Directeur de l'établissement gestionnaire ou son représentant,
- Du médecin Directeur technique et d'enseignement,
- De la sage-femme Coordinatrice en maïeutique
- De deux représentants des enseignants à l'école, désignés par le Conseil Technique
- De 4 sages-femmes de l'équipe permanente de l'ERSF, désignées annuellement par la Coordinatrice à hauteur d'une par promotion.
- D'un étudiant par année d'étude, désigné dans les conditions prévues à l'article 3.

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées ou tout autre membre du personnel de l'école peuvent être appelés, avec l'accord du Président, à participer à titre consultatif aux réunions du conseil technique.

A l'initiative du président, du vice-président ou du médecin directeur technique et d'enseignement de l'école, le conseil technique se réunit au moins une fois par an. Le secrétariat est assuré par l'ERSF.

Le conseil technique est appelé à donner son avis sur :

- Les questions relatives à l'enseignement ;
- La désignation des professeurs chargés de dispenser les enseignements ;
- La nomination des sages-femmes directeurs (ou directrices) dont la situation n'est pas réglementée par un statut public particulier ;
- L'avant-projet du budget de l'école : le conseil technique peut faire des propositions d'utilisation des crédits de fonctionnement ;
- Le règlement intérieur de l'école ;
- Les demandes d'interruption des études de sage-femme formulées par les étudiants ;
- Les demandes de reprise des études formulées par les étudiants en césure qui étaient en scolarité dans l'école à la date d'interruption de leur scolarité,
- Le cas des étudiants présentant des inaptitudes pratiques ou théoriques est soumis au conseil technique qui donne son avis sur leur exclusion éventuelle de la formation.

Les représentants des étudiants ne participent pas au conseil technique lors de la désignation des professeurs enseignants.

Les avis sont pris à la majorité absolue des suffrages exprimés.

c. Les commissions et instances universitaires

L'école de sages-femmes participe à de nombreuses instances ou commissions universitaires en lien avec ses activités pédagogiques et la structuration universitaire de sa formation.

Pour la première année d'études en Santé, l'école de sages-femmes participe :

- A la commission Parcours Sup des filières médicales et pharmaceutiques
- Au comité d'appui à la réforme du 1^{er} cycle Santé (R1C) en la personne de la coordinatrice en maïeutique
- A l'enseignement spécifique de maïeutique : les sages-femmes enseignant·e·s interviennent en PASS/LAS pour y effectuer l'enseignement de l'UE spécifique.
- Aux commissions PASS/LAS : la coordinatrice ainsi que l'enseignant·e en charge de l'enseignement de PASS/LAS y siègent

- Aux examens oraux de sélection des étudiant·e·s de PASS/LAS et au jury de sélection des étudiant·e·s postulant par le dispositif de passerelles nationales d'admission directe dans les filières de santé
- Aux jurys de délibérations terminaux de PASS/LAS

Pour le DFGSMa, l'école de sages-femmes participe :

- Aux commissions du DFGSM2 et 3 de l'université de Tours au cours desquelles des sujets concernant le DFGSMa peuvent être mis à l'ODJ.

Pour l'ensemble du cursus, l'ESF participe :

- Au conseil de faculté de l'UFR de médecine où la coordinatrice en maïeutique présente chaque année les modifications des M3C et autres sujets devant être approuvés par les instances universitaires.
- Les membres de l'école de sages-femmes peuvent être conviés à participer à d'autres jurys tels les jurys de thèse de médecine générale.

d. Les comités et instances hospitalières

L'école de sages-femmes participe aussi à des comités et instances hospitalières dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité et de l'échange avec les autres disciplines de santé enseignées au CHRU de Tours ;

Pour l'IFPS, l'école de sages-femmes participe :

- Aux différentes commissions des fonctions support de l'IFPS (communication, informatique...) par l'intermédiaire des sages-femmes enseignant·e·s

La coordinatrice en maïeutique est présente :

- Aux réunions du comité de pilotage pédagogiques de l'IFPS
- Aux réunions du comité de direction des coordonnateurs et directeurs pédagogiques des écoles du CHRU
- Aux réunions du Comité de pilotage « Qualité » dans le cadre de la certification Qualiopi, accompagnée d'une assistante pédagogique de l'ERSF

e. Collaborations

Dans le cadre des réalisations de stages humanitaires, l'ERSF de Tours collabore avec :

- L'Association Humanitaire Tawaka (association loi 1901 n°W372004557), représentée par M. Frédéric DUBOIS, président, 22, rue Gaston Cousseau-37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
et

Sœur Germaine BADANARO, directrice du Centre Médico-Social de Saint-Luc de Tchannadè-Kara-BP 396 KARA - TOGO

- L'Organisation Non Gouvernementale « La Vie Nouvelle », représentée par M. Théophile HOUNHOUEDO, Directeur, Située 03 BP 4431 COTONOU – Bénin
- L'hôpital HOGIP Sénégal

Dans le cadre de la formation théorique, l'ERSF collabore avec :

- La FRAPS pour la réalisation de l'accompagnement pédagogique du service sanitaire des étudiant·e·s en santé
- Les UFR de Pharmacie et d'Odontologie dans le cadre de la formation et de la réalisation du service sanitaire
- La SCOP l'Engrenage dans le cadre de partenariat d'enseignement à destination des étudiant·e·s
- Les théâtres du Sous-sol et des 3 clous pour la préparation au service sanitaire et à la prise de parole en public
- L'association OMNIVION dans le cadre de la participation au bien-être étudiant (Chi-Qong et Tai-Chi)

7. La vie étudiante (écrit en partenariat avec les étudiant·e·s)

Les modalités pédagogiques s'adaptent aux nouveaux besoins et demandes des étudiant·e·s ainsi qu'aux nouvelles technologies du domaine de la santé.

A. Engagement associatif

La vie étudiante en tant qu'étudiant·e sage-femme peut être enrichie par l'engagement associatif.

Au niveau local, il existe l'association des étudiant·e·s sages-femmes de Tours (l'AESFT).

L'AESFT est composée d'étudiant·e·s sages-femmes de Tours tous niveaux d'études confondus ce qui permet un réel partage. Elle a pour but de représenter les étudiant·e·s sages-femmes de l'école de Tours et de tisser des liens entre les étudiant·e·s notamment en organisant des événements. Le bien-être des étudiant·e·s ainsi que le compagnonnage sont des aspects très importants pour l'AESFT. A travers des événements ou des informations partagés, l'AESFT s'engage également sur le plan de la prévention citoyenneté et solidarité.

Une association pour les étudiant·e·s sages-femmes à l'échelle nationale existe également, il s'agit de l'ANESF. Toutes les associations locales y adhèrent.

L'ANESF est composée d'étudiant·e·s sages-femmes de toute la France. Elle a un rôle de représentation au niveau national et aide les étudiant·e·s durant leur cursus universitaire notamment en ce qui concerne les droits des étudiant·e·s.

Un tutorat des années supérieures (TAS) composé d'étudiant·e·s sages-femmes de Tours bénévoles a été mis en place en 2022 permettant aux élèves de première année de bénéficier d'aides concernant l'enseignement au sein de l'ESF. Elles peuvent, à travers cette plateforme, poser des questions ou demander des explications.

D'autres associations qui ne concernent pas seulement les étudiant·e·s sages-femmes existent. Les étudiant·e·s peuvent s'engager auprès du tutorat de santé (TST) pour aider les PASS/LAS. Si l'étudiant·e est intéressé·e par la solidarité et l'écologie, il·elle peut se joindre à l'Assolidaire tourangelle (AST). Si il·elle souhaite s'investir à une plus grosse échelle, il·elle peut faire partie de l'Association Générale des Assos Tourangelles Étudiantes (AGATE). Pleins d'autres associations étudiantes existent selon les centres d'intérêts. Il est également possible d'adhérer à toutes ces associations sans en faire partie.

ACT, TST, AST, etc. Toutes ces associations sont ouvertes aux étudiant·e·s de Tours.

En tant qu'étudiant·e·s sages-femmes, il est également possible d'adhérer à des associations nationales professionnelles comme l'ANSFO qui est l'association nationale des sages-femmes orthogénistes ou bien l'ANCIC qui est l'association nationale des centres d'IVG et de contraceptions. Cela permet de rester à jour sur les avancées de la profession.

B. Bien être

L'école de sages-femmes et l'AESFT mettent en place plusieurs actions pour contribuer au bien-être des étudiant·e·s.

- La cafet' est un espace convivial où les étudiant·e·s pourront y retrouver des jeux de cartes, des boissons chaudes, un frigo, un micro-onde, de la vaisselle et un distributeur de boissons chaudes à un coût modique, des articles ou livres prêtés par des professionnel·le·s. Les étudiant·e·s peuvent y manger à midi quand il·elle·s en stage ou en cours. Le Restaurant Universitaire est à deux pas, comme le restaurant du personnel qui sont accessibles à prix réduit pour les étudiant·e·s boursier·e·s.

- Un système de marrainage est mis en place en début d'année afin que chaque étudiant·e de l'année inférieure puisse avoir contact avec un·e étudiant·e de l'année supérieure afin de poser ses questions et d'avoir un·e référent·e étudiant·e.

- L'AESFT comme l'école de sages-femmes proposent des évaluations des lieux de stages. Pour l'AESFT, elle permet à chaque étudiant·e de parler de son expérience, son ressenti, de donner des conseils, « trucs et astuces » pour les suivant·e·s. Les étudiant·e·s peuvent les consulter avant leur départ en stage. Pour l'ESF, l'évaluation permet d'améliorer les conditions d'hébergements et d'accueil des étudiant·e·s en stage en lien avec les responsables des divers établissements accueillant de la RCVL. Ce système permet aussi à l'école de demander des hébergements aux instances et conseils départementaux.

- L'AESFT organise, une fois par semestre, des rencontres inter promotionnelles.

- Les accompagnements des étudiant·e·s en difficulté ou en situation de handicap sont présentés dans le livret d'accueil de l'ESF et remis à jour chaque année afin de répondre aux besoins pendant la formation. Il existe des référent·e·s identifié·e·s au sein de la structure avec lesquels l'étudiant·e peut prendre RDV rapidement. D'autre part, des interventions informatives et préventives ont lieu chaque année sur les thématiques de la santé, y compris la santé mentale et la prévention et prise en charge des violences, notamment sexistes et sexuelles en milieu professionnel.

C. Réussite et difficultés

Les dispositifs d'aides à la réussite

L'ESF met à disposition de l'étudiant·e plusieurs outils :

Une auto-évaluation est proposée à l'étudiant·e lors de chaque séquence de tutorat ou d'évaluation sommative avec des professionnel·le·s référent·e·s afin qu'il puisse élaborer une stratégie de progression et d'amélioration de sa pratique et de son raisonnement.

- Les comptes d'actes cliniques remplis par l'étudiant·e et colligés à la fin de chaque période de stage par l'ESF,

- Les rapports de stage sont constitués d'une grille d'évaluation des compétences à destination des personnels d'encadrement, d'une feuille d'objectifs personnels rédigés par l'étudiant·e en amont, au milieu et en fin de stage, et de grilles d'évaluation à la garde remplies par le tuteur de stage. Les objectifs institutionnels sont joints aux rapports à destination des cadres et professionnel·le·s de terrain. Enfin, le stage est validé par la coordinatrice en maïeutique en charge de l'ESF après lecture et discussion si nécessaire avec les professionnel·le·s ou les SFE concernant l'étudiant·e.

- Chaque étudiant·e bénéficie d'au moins un entretien pédagogique annuel effectué par les sages-femmes enseignant·e·s référent·e·s dont la traçabilité est assurée à l'aide d'une fiche d'entretien.

Les dispositifs d'aide aux étudiant·e·s en difficulté

Pour les étudiant·e·s ayant des difficultés théoriques ou cliniques, des entretiens complémentaires sont organisés par les SFE et la coordinatrice. Des séances d'ED par les sages-femmes enseignantes peuvent être mises en place.

Si ces étudiant·e·s le nécessitent (à la demande d'enseignant·e, de clinicien·e) ou le souhaitent, ils peuvent bénéficier, à plusieurs reprises si besoin, d'une consultation médicale au sein du SSE.

Pour les étudiant·e·s présentant des problématiques de santé mentale, des professionnel·le·s dont les coordonnées sont référencées dans le livret d'accueil peuvent les accueillir dans ce cadre. Le SSE fait une information à l'ensemble des étudiant·e·s en début d'année à ce sujet.

Des exercices personnalisés théoriques ou pratiques, peuvent être proposés, sur demande de l'étudiant·e, en fonction de ses difficultés théoriques ou cliniques, par les Sages-femmes enseignantes.

Enfin, des contrats pédagogiques personnalisés peuvent être construits à destination des étudiant·e·s présentant une problématique médicale incompatible temporairement ou durablement avec des études à temps plein. Ce contrat est rédigé suite aux préconisations du SSE, à la demande de l'étudiant·e concerné·e.

Les personnes en situation de handicap physique incompatible avec une profession de santé ne sont pas intégrées au sein de l'ERSF. Un certificat d'aptitude physique rédigé par un médecin agréé est exigé pour l'admission en DFGSMa2. En cas d'handicap physique ou de pathologies compatibles avec les études, un tiers temps supplémentaire peut être organisé à destination de ces étudiant·e·s sur leur demande pour le passage des examens.

Les étudiant·e·s de l'ESF bénéficient de bourses financées par le Conseil Régional Centre Val de Loire. Ils bénéficient aussi des logements CROUS et de la Restauration Universitaire.

D. Réorientation

Après avoir été reçus par les SFE référent·e·s, les étudiant·e·s qui souhaitent suspendre temporairement leurs études ou se réorienter, bénéficient d'un ou plusieurs entretiens avec la coordinatrice dans l'objectif de cerner la problématique de chacun, de répondre de façon adaptée, et d'entreprendre les démarches correspondantes.

En cas de souhait de suspension temporaire, un dossier de demande de césure est effectué pour un semestre ou deux maximums sur l'ensemble du cursus maïeutique par un·e étudiant·e souhaitant une suspension d'études. Le motif doit être explicité et le dossier recevoir un avis favorable de la coordinatrice en maïeutique et du Doyen de l'UFR de rattachement.

En cas de souhait de réorientation, l'étudiant·e peut être dirigé·e vers la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP) de l'Université, et effectuer un dossier de Validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de Validation des acquis professionnels (VAP) ou de Validation des acquis de l'enseignement supérieur (VES).

Il existe un système de passerelles entre les filières de santé auquel peut prétendre un·e étudiant·e dès la fin du DFGSMa pour s'orienter vers une autre profession si la filière intégrée ne lui convient pas.

8. Conclusion

Etre sage-femme, c'est accompagner chaque moment de vie de la femme comme un moment singulier, par une prise en charge unique. Il faut que chaque étudiant·e devenu·e néo-professionnel·le soit en mesure d'analyser et de comprendre dans l'instant, mais également dans le temps, la réalité des situations pour mettre en dialogue puis en délibération l'action pertinente du moment.

Les études de maïeutique sont construites sur ce modèle entre compétences, valeurs et éthique. La formation des étudiant·e·s sages-femmes alterne périodes d'enseignements à l'école et périodes de stages en établissements de soins ou dans d'autres modes d'exercice.

Le parcours de formation est structuré par les sages-femmes enseignant·e·s et les sages-femmes clinicien·ne·s. La profession et ses compétences sont transmises tout au long de ce parcours professionnalisant mais aussi mises en partage au-delà du diplôme lorsque l'appartenance au corps professionnel est effective.

L'équipe pédagogique est consciente des évolutions qui seront encore à mener dans la formation en maïeutique pour les années à venir :

- Par la mise en place du doctorat en sciences maïeutiques à l'horizon 2028
- Par la poursuite du développement de la recherche en maïeutique
- Par le développement du tutorat clinique jusqu'au terme du cursus en établissement de santé comme en secteur libéral avec la formation des professionnel·le·s référent·e·s à la maîtrise de stage universitaire ou maîtrise de stage hospitalière et l'agrément de leur terrain de stage
- Par l'extension des enseignements par des moyens pédagogiques innovants pouvant faire appel à l'intelligence artificielle,
- Par l'amélioration des outils d'évaluation à tous les moments de la formation à destination des étudiant·e·s et des professionnel·le·s,
- Par l'universitarisation de la structure de formation d'ici 2027.





Guide d'utilisation des rapports de stages à destination des étudiant·e·s et des professionnel·le·s

1. Règles de stage

- L'intégralité du planning prévisionnel doit être envoyé par l'étudiant·e au secrétariat de l'École par mail à secretariat.esf@chu-tours.fr, **au plus tard 48h après le début du stage**, condition obligatoire pour effectuer son stage. **En cas de non envoi, le stage sera interrompu par l'École de Sages-Femmes pour des raisons assurantielles.**
- Toute absence doit être signalée **le jour même** au lieu de stage et à l'école. Les justificatifs d'absences doivent être communiqués par l'étudiant·e en envoi dématérialisé à l'École de Sages-Femmes **dans les 48h après le début de l'absence** et joints au rapport de stage (en fin de stage). Toute absence supérieure à 20% invalide un stage (1 semaine = 35h). De plus, les absences supérieures à 10 % sur l'ensemble des stages de l'année nécessitent de refaire un stage pendant les vacances d'été.
- Le rapport de stage doit être rendu **au plus tard 8 jours après la fin du stage** à l'enseignante référente par l'étudiant·e.
- L'évaluation du lieu de stage est à compléter à chaque fin de stage par l'étudiant·e (cf. QR code sur la première page du rapport).
- L'étudiant·e devra apposer sa signature après avoir pris connaissance de la validation ou non du stage concerné.

Pour information, chaque rapport de stage est visé par l'enseignante référente puis par Mme Perrin qui valide ou non le stage : suivi des objectifs à atteindre (institutionnels et personnels, au regard des stages antérieurs, du projet professionnels de l'étudiant·e, etc.), contrôle des présences/absences. Une attention particulière sera portée sur les commentaires et observations des professionnels de terrain. Ensuite, l'étudiant·e doit prendre connaissance de la validation ou non du stage et y apposer sa signature. Alors les assistantes pédagogiques saisissent la validation ou non du stage dans les tableaux de résultat, ainsi que les comptes d'actes. Enfin, le rapport est conservé dans le dossier pédagogique de l'étudiant·e et lui sera remis lors de l'obtention de son Diplôme d'État de Sage-Femme. Tant que l'étudiant·e n'est pas diplômé·e, les rapports de stages restent la propriété de l'École Régionale de Sages-Femmes de Tours.

2. Composition des rapports de stages

Ils évoluent tout au long de la formation en fonction des compétences attendues de la part de l'étudiant·e.

Les rapports sont composés :

- D'une première page nominative avec photo à compléter par l'étudiant·e à chaque stage : informations relatives au stage, planning réalisé, nombre d'heures d'absence.
- Au verso de la page de garde, l'étudiant·e aura colligé ses objectifs personnels, son bilan de mi-stage (non obligatoire en cas de stage < 2 semaines), son bilan de fin de stage ainsi que les objectifs de ses futurs stages.
- D'une deuxième page présentant les objectifs institutionnels de l'étudiant·e pour le stage concerné. Elle sera présentée avec la page précédente à l'encadrant·e référent·e et/ou au cadre référent·e du stagiaire.
- Ensuite, pour la plupart des rapports de stage, les fiches d'évaluation à la garde ou à la journée doivent être remplies par l'étudiant·e et le·la professionnel·le.
A la fin de chaque journée de stage ou garde, l'étudiant·e devra faire l'auto-évaluation du travail qu'il·elle a effectué pour chaque critère répertorié, en s'aidant de l'échelle suivante :
A = Très bien, B = Bien, C = Moyen, D = Insuffisant. Il·elle entourera le niveau retenu.
Cette auto-évaluation devra précéder la présentation du rapport journalier aux professionnel·le·s encadrant·e·s du jour et servira de base à l'échange et à l'écriture des commentaires et axes d'amélioration par les professionnel·le·s.
Dans la colonne accord professionnel, la personne faisant le bilan journalier évaluera de façon globale le travail du jour pour tous les items grisés en s'aidant de cette même échelle :
A = Très bien, B = Bien, C = Moyen, D = Insuffisant. Il·elle entourera le niveau retenu.
- Une dernière page évaluant au recto, le comportement général et professionnel de l'étudiant·e au cours du stage ainsi que sa progression.
Elle est remplie par l'encadrant·e référent·e ou le cadre référent·e du stagiaire après avis des différent·e·s professionnel·le·s ayant travaillé et encadré l'étudiant·e au cours du stage.
- Au verso de la dernière page, le compte d'actes sera remplie par l'étudiant·e en fin de stage pour comptabiliser l'ensemble des actes réalisés entrant dans les critères nécessaires à sa diplomation.
Un encart est réservé à la validation du stage par la Coordinatrice en maïeutique en charge de l'École de Sages-Femmes. L'étudiant·e devra apposer sa signature après avoir pris connaissance de la validation ou non du stage concerné.

3. Spécificité de certains rapports de stage

En DFGSMa2 :

- Pour les stages de soins infirmiers : il n'existe pas de rapports journaliers, mais une feuille d'assiduité devant être signée par le·la professionnel·le encadrant l'étudiant·e chaque jour au cours du stage.

En DFGSMa3 et FASMa :

- Pour les stages de consultations prénatales : une évaluation journalière critériée devra être remplie par l'étudiant·e et le·la professionnel·le selon les modalités ci-dessus.
- Pour valider les objectifs de bloc opératoire à compter du stage d'été de DFGSMa 3 : la check-list devra être remplie à l'issue de chaque césarienne suivie par le·la professionnel·le en présence de l'étudiant·e qui indiquera les actes vus et réalisés au cours de cette intervention.

En FASMa :

- Pour le stage de consultations gynécologiques : une évaluation hebdomadaire critériée sera réalisée par l'étudiant·e et le·la professionnel·le selon les modalités ci-dessus.
- Pour le stage d'orthogénie : une feuille spécifique d'évaluation globale du stage est à compléter à l'issue du stage par le·la professionnel·le référent·e. Sur la deuxième feuille, l'étudiant·e colligera son activité journalière et les professionnel·le·s réaliseront une évaluation globale de l'activité hebdomadaire de l'étudiant·e.
- Pour le stage chez les praticiens libéraux : une évaluation hebdomadaire critériée sera réalisée par l'étudiant·e et le·la professionnel·le selon les modalités ci-dessus.
- Pour le stage de PMI : une feuille spécifique d'évaluation globale du stage est à compléter à l'issue du stage par le·la professionnel·le référent·e. Sur la deuxième feuille, l'étudiant·e colligera son activité journalière et les professionnel·le·s réaliseront une évaluation globale de l'activité hebdomadaire de l'étudiant·e.
- Pour les stages optionnels (DAN, PMA, IML, SAMU, Echo...) : une feuille spécifique d'évaluation globale du stage est à compléter à l'issue du stage par le·la professionnel·le référent·e. Sur la deuxième feuille, l'étudiant·e colligera son activité journalière et les professionnel·le·s réaliseront une évaluation globale de l'activité hebdomadaire de l'étudiant·e.
- Pour les stages en SDN : le bilan quotidien des actes effectués est à remplir sur la fiche d'actes globaux.
- Pour les stages longs : le rapport global de stage est rédigé par la sage-femme cadre référent·e ou cadre supérieur·e et comprend les critères suivants :
 - Compétences acquises
 - Implication professionnelle
 - Axes d'amélioration
 - Conclusion, date, cachet et signature



ÉCOLE RÉGIONALE DE SAGES-FEMMES
DU CHRU DE TOURS

2 BOULEVARD TONNELLÉ
37044 TOURS CEDEX 9
02 47 47 47 31
secretariat.esf@chu-tours.fr



ÉCOLES DU
CHRU
TOURS



Centre-Val de Loire



CHRU
HÔPITAUX DE TOURS



université
de TOURS

Entretien pédagogique

Date :

Enseignante(s) : Etudiant-e :

☐ Bilan semestriel

☐ Bilan annuel

☐ Suivi pédagogique

THEMES	BILAN
Généralités : situation dans le système (Fac-école) / la formation / le groupe communication motivations	
Enseignement théorique : apports pédagogiques methodes pédagogiques intérêts suggestions	
Enseignement pratique : apports pédagogiques méthodes pédagogiques intérêts suggestions	
Stages : apports pédagogiques positionnement professionnel	
Autre :	

Axe de travail / suivi

2018

Fiche Santé SSE-SPST

Nouveaux Etudiants en maïeutique : Pensez à votre santé !

1. Les Vaccinations

Les étudiants en Maïeutique sont soumis à des **obligations vaccinales et d'immunisation** (arrêté du 02/02/2013), dès qu'ils s'inscrivent dans un établissement d'enseignement supérieur **avant la date butoir des inscriptions universitaires et avant de commencer leur premier stage hospitalier**, sans quoi les stages devront être ajournés.

Les démarches obligatoires sont :

- Vaccin contre les Diphtérie/Tétanos/Polio
- Vaccin contre l'Hépatite B : 3 doses (dont la 3^{ème} à réaliser au moins 6 mois après la 1^{ère}) + sérologie attestant de l'immunisation (à réaliser au moins 1 mois après la dernière dose)
- Dépistage de la tuberculose par une Intra-Dermo-Réaction (IDR) à la tuberculine et daté de moins de 2 ans : votre médecin traitant ou le Centre de Lutte Anti-Tuberculose de Tours (CLAT : 45 rue Parmentière - 37250 La Riche - 02.47.36.36.27) peuvent les réaliser sur rdv. Pour information, l'IDR se fait en deux temps : une première consultation médicale pour réaliser le test et un deuxième RDV médical à 72 heures du premier pour la lecture, l'interprétation et le report sur votre carnet de santé du résultat.

D'autres vaccins sont **fortement recommandés d'autant que certaines de ces maladies peuvent avoir une incidence grave sur les femmes enceintes ou les nouveau-nés** :

- Coqueluche
- Rougeole/Oreillons/Rubéole
- Varicelle si vous n'avez pas eu la maladie
- Méningocoque C
- Grippe saisonnière
- Covid 19

Focus Hépatite B

L'article L.3111-4 du Code de la santé publique (CSP) rend **obligatoire l'immunisation contre l'hépatite B** pour les personnes exerçant une activité professionnelle les exposant à des risques de contamination et notamment pour les étudiants se préparant à l'exercice de la maïeutique. Cette immunisation vise en premier lieu à protéger ces personnels mais aussi à protéger les patients vis-à-vis de la transmission de ce virus par un soignant. Une contre-indication ou un refus de la vaccination contre l'hépatite B correspond de fait à une inaptitude à une orientation vers la profession de sage-femme (une distinction est faite avec le statut de non-répondeur à la vaccination).

Focus Covid-19

Il est fortement recommandé de se faire vacciner contre la Covid 19 car vous allez, dans votre pratique quotidienne, rencontrer des personnes vulnérables et immuno-déprimées. Celle-ci peut prendre la forme d'un **passé sanitaire 3/3** : 3 injections (2 doses + 1 rappel) **ou** d'un **passé sanitaire 2/1** : 2 doses et 1 maladie, quel que soit l'ordre entre la vaccination et la maladie. Les étudiants, comme les professionnels de santé, peuvent bénéficier d'une 4^{ème} injection (2^{ème} dose de rappel) : celle-ci est recommandée mais ne rentre pas dans le cadre du passé sanitaire.

Vous devez vous présenter physiquement avant le 12 juillet 2024 au SSE de l'Université de Tours, situé au 60, rue du Plat d'Étain à Tours, pour faire certifier vos vaccinations et présenter :

- L'attestation médicale d'immunisation et de vaccination dûment remplie par votre médecin traitant (cf. annexe n° 1)
- Votre carnet de santé et de vaccination

NB : Les attestations ne peuvent pas être transmises au SSE et traitées par mail.

Une fois que votre attestation médicale d'immunisation et de vaccination est certifiée conforme par le SSE, vous devez obligatoirement la transmettre à la faculté de médecine pour effectuer votre inscription universitaire.

NB : si vos vaccinations ne sont pas conformes, vous ne pourrez pas être inscrit administrativement par l'UFR de médecine en maïeutique.

D'autre part, vous devez fournir le jour de la rentrée à l'École Régionale de Sages-Femmes :

- la photocopie en version papier de votre attestation médicale d'immunisation et de vaccination certifiée conforme par le SSE
- le certificat médical de non contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de sage-femme remplie par un médecin agréé dont vous trouverez la liste sur <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/trouver-un-medecin-agree-0> (cf. annexe n°2)

Si vous avez des questions sur la vaccination, n'hésitez à contacter le SSE : ssu@univ-tours.fr

2. Les Aménagements d'examen pour les personnes en situation de handicap

Si vous êtes confronté à un trouble de santé invalidant, ou en situation de handicap, ou si un problème de santé survient en cours d'année, le SSE peut vous accompagner pour vous permettre de mener au mieux votre projet d'études.

Tout d'abord, vous prendrez contact avec la référente handicap de l'École Régionale de Sages-Femmes qui pourra vous renseigner et vous orienter au mieux :

Mme PERRIN Claire, Coordinatrice en maïeutique de l'École Régionale de Sages-Femmes : 02 47 47 38 81 - c.perrin@chu-tours.fr

Pour bénéficier d'aménagements, en cours et en examen sur l'ensemble du cursus (LMD) et/ou en stage de licence*, une consultation avec un médecin du SSE est indispensable. Il vous faudra lui présenter votre dossier médical comportant les bilans et comptes rendus médicaux récents ainsi que les mesures d'aménagements dont vous avez déjà éventuellement bénéficié. Il fera le point avec vous sur vos difficultés et leur retentissement actuel dans vos études, et pourra proposer différentes mesures.

Ce RDV est à prendre **le plus tôt possible**, soit dès votre inscription et au plus tard le 15 novembre de l'année pour le 1^{er} semestre, ainsi que le 15 mars pour le 2^{ème} semestre.

Concernant les demandes en lien avec une dyslexie, un bilan orthophonique devra obligatoirement être réalisé avec l'orthophoniste du SSE. Les RDV sont à prendre **au plus vite, avant fin septembre**.

Pour information, les épreuves de contrôles de connaissances et compétences de l'École Régionale de Sages-Femmes débutent très tôt dans le cursus car elles sont déclinées, entre autres, en contrôle continu sur l'ensemble des périodes de cours.

NB : cette procédure est à renouveler chaque année.

**Concernant les aménagements de stage en Master et Doctorat, le Service de Prévention et Santé au Travail du CHRU de Tours peut vous accompagner dans le cadre de votre statut d'agent public en stage.*

3. Le Mal-être et les difficultés psychologiques

Le SSE est attentif aux problématiques de mal-être et d'épuisement des étudiants, d'autant que les études en santé sont particulièrement exigeantes.

Ce dernier met à votre disposition différents outils pour vous permettre de dépister au plus tôt les difficultés et ainsi vous aider à les résoudre en pénalisant le moins possible votre réussite universitaire :

- Vous recevrez au cours de l'année une invitation par mail pour effectuer un bilan de santé : il s'agit d'un entretien bio-psycho-social permettant de balayer l'ensemble des axes pouvant vous mettre en difficulté. Nous vous conseillons vivement de vous saisir de cette opportunité, que des difficultés soient présentes ou non : cela permet de prendre connaissance des ressources existantes, et d'ouvrir votre dossier médical étudiant, afin de gagner en temps et en efficacité si durant votre cursus un problème émerge.

En cas de besoin, vous pouvez également rencontrer :

- Un infirmier sans RDV, tous les jours, sur les horaires d'ouverture du SSE, qui pourra vous écouter et vous orienter, dans le service ou à l'extérieur.
- Différents professionnels de santé sur RDV :
 - Pour les problématiques sociales, financières, d'accès aux droits, au logement :
 - Service social du SSE (RDV sur le site du Plat d'Étain) : Mmes AUDIN et FERREIRA
 - Service social du CLOUS (RDV sur le site de Portalis - Deux Lions)
 - Pour une demande de soutien psychiatrique/psychologique :
 - Psychologues libéraux via le dispositif « santepsyetudiants » : prise en charge des séances par l'Université, pour cela l'étudiant doit être orienté soit par son médecin traitant soit par le SSE, valable sur tout le territoire national
 - Psychologues au SSE : gratuit pour l'étudiant. Toute 1ère demande de « RDV psychologue » est d'abord reçue par un infirmier d'astreinte, qui va échanger avec l'étudiant, évaluer le degré d'urgence et donner un RDV en fonction.
 - Psychiatres au SSE : sans avance de frais. Toute 1ère demande de « RDV psychiatre » est d'abord reçue par un infirmier d'astreinte, qui va échanger avec l'étudiant, évaluer le degré d'urgence et donner un RDV en fonction.
 - Ecoute infirmière au SSE : tous les jours, sans RDV, écoute possible de 8h30 à 17h du lundi au vendredi (18h le jeudi)

- En cas de plainte somatique de 1er plan (sommeil, alimentation, etc.):
 - Orientation vers médecin traitant
 - À défaut médecins généralistes du SSE : tous les jours sur RDV

➔ En cas de retentissement académique des difficultés de santé/psychologiques : s'orienter ou être orienté vers un médecin de prévention du SSE pour analyse de la situation et mise en place éventuelle d'aménagements d'examen et/ou de scolarité.

4. La prévention, le signalement et la prise en charge des violences

Pour la prise en charge thérapeutique/accompagnement de situation de violence/harcèlement intervenant hors des lieux de stage, vous pouvez faire appel :

- au SSE : la conseillère conjugale et familiale Mme LE GOUGUEC ainsi que l'équipe de psychologues
- au BAPU (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire) : il s'agit d'un centre de consultation ouvert à tous les étudiants qui souhaitent une aide psychologique. Leurs équipes sont composées de psychothérapeutes (psychiatres et psychologues), d'assistants sociaux et d'un service administratif. Ces consultations sont prises en charge à 100% par la Sécurité Sociale et les mutuelles. Il n'y a pas d'avance de frais pour les étudiants qui sollicitent cette aide. Le nombre de séances n'est pas limité, le suivi est assuré tant que l'étudiant en ressent le besoin.

Coordonnées du BAPU de Tours : 12 avenue Marcel Dassault ,37200 Tours
02 47 61 61 31

accueil.bapu@apajh37.org

Plus d'informations sur : www.apajh37.org/services/b-a-p-u-bureau-daide-psychologique-universitaire

- au CHRU : Maison des Femmes (située à Bretonneau) pour les violences qui concerne des faits hors milieu professionnel : 02 47 47 46 00
- à France victimes 37 : accompagnement psychologique et juridique : permanences au SSE 2 fois par mois, à l'Institut Médico-Légal de Trousseau et au centre de vie du Sanitas.
- au Centre National d'Appui aux Etudiants en Santé : 0 800 737 800 cette ligne d'écoute et de signalement est animée par des professionnels (psychologues et/ou travailleuses sociales) l'association " En avant toutes" formé.es au recueil et à l'accompagnement de la libération de la parole dans le respect du consentement des personnes appelantes à l'éventuelle levée de l'anonymat. Elle est destinée à recueillir l'ensemble des signalements ou demandes relatives à des situations engendrant du mal-être.
Plus d'information sur <https://cnae-sante.fr/> - soutien@cna-sante.fr et sur <https://enavanttoutes.fr/>

Pour la prise en charge institutionnelle des situations de violences au sein de l'Université :

Afin d'être pris en charge en tant que victime et orienté vers les services compétents, de prendre des mesures de protection, et afin de prendre des mesures disciplinaires contre les auteurs ou autrices de violence, l'Université met à disposition des étudiants :

- Une cellule d'écoute et d'accompagnement des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) : ce dispositif garantit la confidentialité de l'ensemble du processus. Cette cellule d'écoutes est composée de personnels et d'étudiants désignés en fonction de la situation décrite. Vous pouvez la joindre par mail : vss@univ-tours.fr
- Une cellule de veille et d'écoute contre violences/harcèlements/discriminations de l'Université : stop-discr.etu@univ-tours.fr

Pour la prise en charge des situations de violences/discriminations/harcèlement au travail dans le cadre des stages :

- Le CHRU de Tours a mis en place depuis janvier 2021 un dispositif interne de recueil et de traitement de signalement. Celui-ci a pour objet de recueillir les signalements des étudiants en stage qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes pendant leur stage et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.
Tout étudiant, victime ou témoin, en stage au CHRU de Tours souhaitant faire part d'un signalement peut le faire en envoyant un mail à l'adresse suivante : signalement-violence@chu-tours.fr. Après réception du signalement, un premier échange avec l'étudiant sera fait par la psychologue ou l'assistante sociale du personnel. L'objectif étant de faire cesser les faits et de permettre une prise en charge et un accompagnement de l'étudiant sur cet événement.
L'auteur du signalement peut joindre à cet envoi toute information ou tout document, quel que soit sa forme ou son support.

CONTACTS

Université de Tours :

Service de Santé Étudiant (SSE)

60 rue du Plat d'Etain, bât H, 1^{er} étage, 37000 Tours

ssu@univ-tours.fr

www.univ-tours.fr/campus/sante/

Prise de RDV : 02.47.36.77.00 ou univ-tours.contactsante.fr (pour certaines consultations)

CHRU de Tours :

Service de prévention et santé au travail (SPST)

2 boulevard Tonnellé, CHRU Bretonneau, 37000 Tours

Médecin référent : Mme le Dr P. GOUIN : p.gouin@chu-tours.fr

CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE 2025-2028

**Dans le cadre de la coordination régionale du service sanitaire des
étudiants en santé (SSES)
en région Centre-Val de Loire**

Entre

D'une part,

L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Etablissement public à caractère administratif

Dont le siège est situé : Cité Coligny, 131 rue du Faubourg Bannier - BP 74409

45044 ORLEANS CEDEX 1

Représentée par sa Directrice générale, Madame Clara de BORT

Ci-après désigné « **L'ARS** »

Et

Le Rectorat

Dont le siège est situé : 21 rue Saint-Etienne

45043 ORLEANS

Représenté par son Recteur de la région académique Centre-Val de Loire, Recteur de

l'académie d'orléans-Tours, Jean-Philippe AGRESTI

Ci-après désigné « **Le Rectorat** »

Et

L'université de Tours

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Dont le siège est situé 60, rue du Plat d'Étain 37020 Tours Cedex 1,
Représentée par son Président, Monsieur Philippe ROINGEARD,
ci-après désignée par « **l'Université de Tours** »

Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte :

- Du **Collégium Santé**
- De la **faculté de médecine**
- De la **faculté d'odontologie**
- De la **faculté de pharmacie**

Et

L'université d'Orléans

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Dont le siège est situé au Château de la Source, avenue du Parc Floral, BP 6749
45067 Orléans Cedex 2

Représentée par son Président, Monsieur Eric BLOND, ci-après désignée par « **l'Université d'Orléans** »

- Département de formation médicale d'Orléans (DFMO)
- Ecole universitaire de kinésithérapie (EUK)

Et

L'Ecole de Sages-Femmes de Tours

Dont le siège est situé 2 boulevard Tonnellé 37000 Tours,
Représentée par sa Directrice, Madame Marlène LACROIX

Et

Le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de la Région Centre-Val de Loire

Dont le siège est situé 2 boulevard Tonnellé 37000 Tours

Représenté par la Directrice des IFSI de Châteauroux et Leblanc, Madame Sylvie QUATREHOMME

Et

Le représentant des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) Croix-Rouge Compétence

Dont le siège est situé 69 bis rue des Anguignis 45650 Saint Jean le Blanc
Représenté par son Directeur Régional, Monsieur Eric TROUVE

Et

Le Pôle de formation médico technique du CHRU de Tours

Dont le siège est situé 2 boulevard Tonnellé 37000 Tours,
Représenté par la Directrice des écoles, Madame Christine GIRAULT
Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte :

- Du **Centre de Formation de Préparateur en Pharmacie Hospitalière (CFPPH)**
- De l'**Institut de Formation de Technicien de Laboratoire Médical (IFTLM)**

Ci-après conjointement désignées les « Parties »

VU

- le code de la santé publique, et notamment ses articles D. 4091-1 et suivants ;
- vu l'arrêté du 12 juin 2018, modifié par arrêté du 22 décembre 2020, relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- vu l'instruction interministérielle n° SG/DGOS/DGS/DGESCO/DGESIP/2018/260 du 27 novembre 2018 relative au suivi du service sanitaire des étudiants en santé ;
- vu l'instruction interministérielle n° SG/Pôle santé ARS/DGOS/RH1/DGS/SP/DGESIP/2020/216 du 27 novembre 2020 relative aux principes et aux modalités d'organisation du service sanitaire des étudiants en santé (SSES) à partir de la rentrée universitaire 2020/2021 ;
- vu le rapport du Haut Conseil de la Santé Publique de juillet 2022 relatif à l'évaluation du service sanitaire des étudiants en santé.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV :

PREAMBULE

Le service sanitaire des étudiants en santé (SSES) répond à plusieurs objectifs structurants :

- Initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire et de la promotion de la santé.
- Mener des actions concrètes de prévention primaire.
- Favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité durant l'apprentissage des futurs professionnels de santé.
- Favoriser l'apprentissage du travail en mode projet, outil indispensable au travail en équipe.
- Lutter contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

Il participe ainsi à une approche globale de la santé et à la réorientation du système de santé en faveur de la promotion de la santé et de la prévention de la maladie ; il doit permettre à long terme une transformation de l'action et des pratiques des professionnels de santé.

Les 6 semaines de formation incluent un apport théorique et une mise en situation pratique par la réalisation d'actions concrètes.

En région Centre-Val de Loire, le SSES concerne chaque année près de 1900 étudiants en santé (infirmiers, masseur-kinésithérapeutes, médecins, pharmaciens, dentistes, sage-femmes, préparateurs en pharmacie hospitalière et techniciens de laboratoire). Les lieux d'intervention qui accueillent les étudiants sont répartis sur l'ensemble du territoire régional.

Compte tenu de la diversité de ces enjeux et interventions, il est nécessaire de permettre à l'ensemble des parties prenantes d'agir en concertation.

Dans le cadre de cette première convention cadre relative au pilotage et à la coordination du SSES en région Centre-Val de Loire, les signataires affichent les ambitions suivantes :

- Renforcer le dispositif SSES, la gouvernance, le pilotage et la stratégie en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs de façon à favoriser le travail en interprofessionnalité ;
- Donner un nouvel élan au SSES en s'appuyant sur l'historique des actions entreprises et en valorisant le travail effectué par les étudiants ;
- Favoriser l'harmonisation des pratiques (mise en place de la plateforme de recensement des stages, outils partagés...) afin d'appuyer les équipes et de s'adapter aux contraintes liées à la gestion des terrains de stage.

Le dispositif est co-piloté par l'ARS Centre-Val de Loire et le Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours. L'ARS Centre-Val de Loire a mis à disposition des moyens supplémentaires en 2024 par la création d'un poste de coordination régionale rattaché au Collégium Santé et d'un temps de coordination stratégique au sein de l'ARS.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à structurer le Service sanitaire des étudiants en santé en région Centre-Val de Loire et à lier les membres de droits du dispositif SSES. Plus précisément, la convention définit l'organisation du dispositif et le rôle de chaque acteur, en prenant en compte à la fois les objectifs partagés et les enjeux spécifiques à chaque signataire (*Annexe 3 : les organes de gouvernance*). Ils sont identifiés ci-après :

Pour l'Agence Régionale de Santé

« L'ARS a pour rôle de :

- Coprésider, en la personne de la directrice générale et avec le recteur de la région académique, le comité stratégique régional
- Piloter et coordonner les acteurs pour la mise en œuvre du service sanitaire dans la région
- Veiller au déploiement des actions de prévention au regard des enjeux de santé publique régionaux (thèmes de prévention déployés et équilibre territorial pour la réalisation des actions)
- Contractualiser avec des acteurs régionaux de la prévention (*Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé*)
- Garantir la qualité pédagogique du service sanitaire et l'accompagner

Pour l'ARS, les priorités de santé publique pour le SSES s'inscrivent dans les trois orientations définies dans le Cadre d'Orientation Stratégique (2018-2027) et reprises dans le Projet Régional de Santé 3 (2023-2028)

- Préserver et améliorer l'état de santé de la population
- Favoriser la qualité de vie, l'autonomie et l'inclusion des personnes malades et en situation de handicap,
- Réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

Thématique	Enjeux / ambitions portées
Santé mentale	Renforcer la prévention, le repérage et la prise en charge précoce de la souffrance et des troubles psychiques.
Nutrition-activité physique	Diabète, Hypertension artérielle, obésité. Agir en mobilisant différents leviers (prévention, ETP, mobilisation des maisons sport-santé, développement de parcours, notamment diabète de type 1 chez l'enfant)
Addictions	Promouvoir l'aller-vers et faire avec la prévention et les vigilances, les communautés de pratiques entre professionnels.
Cancer	Favoriser le dépistage et améliorer le parcours du patient.
Santé maternelle et infantile	Sécuriser le parcours de santé des patientes et de leurs nouveau-nés. Repérer et accompagner les situations de fragilité périnatale. Déployer la stratégie des 1000 premiers jours.
Vaccination et santé sexuelle	Favoriser les dépistages et la vaccination, éducation à la santé et prévention à accentuer sur ces thématiques
Santé environnementale	Agir en faveur de la qualité de vie et du bien-être des usagers, résidents et personnels et également agir en faveur de l'environnement, dans un contexte de changement climatique et de transition écologique

Pour le Rectorat,

« Le rectorat a pour rôle de :

- Co-présider, en la personne du recteur de la région académique, et avec la directrice générale de l'ARS, le comité stratégique régional,
- Informer les chefs d'établissements et les inspecteurs de l'éducation nationale sur le SSES (charte de l'accueil de l'étudiant en service sanitaire – vademecum DGESCO rentrée 2018, disponible sur le Sharepoint du SSES),
- Susciter et proposer des terrains de réalisation des actions de prévention en milieu scolaire dans le cadre du service sanitaire,
- Valider les lieux qui proposeront d'accueillir des étudiants de santé en milieu scolaire,
- De veiller à la participation de personnels de l'éducation nationale (réfèrent) à l'encadrement des étudiants en amont de leur intervention auprès des élèves,
- S'assurer de la mise en place d'actions en cohérence avec le parcours éducatif de santé mis en place par les écoles et établissements scolaires,
- Présenter le dispositif aux comités d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESCE),
- Contribuer à l'évaluation du dispositif. » (selon l'instruction du 27 novembre 2018)

L'équipe est composée d'une infirmière conseillère technique auprès du recteur qui représente la région académique et est accompagnée par les 6 infirmières conseillères techniques départementales (ICT)

Pour le Collégium santé

Composante indépendante de l'Université de Tours, le Collégium Santé est un liant entre l'ensemble des partenaires.

En ce sens, le Collégium Santé :

- Accompagne les écoles dans la mise en œuvre et la déclinaison des priorités régionales définies par les instances de gouvernance
- Constitue une ressource régionale pour les écoles de formation mettant en place le service sanitaire par :
 - o La diffusion d'informations
 - o La création et mise à disposition d'outils d'aide à la pratique
 - o Le soutien et accompagnement des acteurs
 - o La mise en œuvre d'actions permettant de fluidifier le dispositif
- Anime la Commission SSES (opérationnelle)
- Met en place des groupes de travail thématique en appui aux référents pédagogiques
- Accueille en son sein le poste de coordonnateur régional (*Annexe N°2 : fiche de poste de la coordinatrice régionale*) financé par l'ARS Centre-Val de Loire.

Pour les Universités

- o Facultés de médecine (2)
- o Ecole de Sages-Femmes
- o Ecole Universitaire de Kinésithérapie
- o Faculté d'odontologie
- o Faculté de pharmacie

« Les universités sont responsables, en lien avec les autres acteurs locaux et régionaux, de :

- L'organisation pédagogique et administrative du service sanitaire pour leurs étudiants.
- L'articulation des enseignements avec les objectifs du service sanitaire (en lien avec l'enseignant-réfèrent pédagogique du service sanitaire et du réfèrent du service sanitaire de la structure d'accueil).
- La mise en œuvre des thématiques prioritaires et de la détermination des organismes d'accueil de l'action de service sanitaire.
- Des modalités d'ordre administratives et organisationnelles garantissant le bon déroulé du dispositif.
- L'évaluation et la validation du service sanitaire de l'étudiant. » (Arrêté du 12 juin 2018)

Pour les filières paramédicales

- Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) (13)
- Centre de Formation de Préparateur en Pharmacie Hospitalière (CFPPH)
- Institut de Formation de Technicien de Laboratoire Médical (IFTLM)

Les filières paramédicales

« ont pour mission dans le cadre du SSES de :

- Mettre en place les évolutions liées au SSES dans les maquettes des formations en veillant à favoriser l'interprofessionnalité et la pluridisciplinarité, en lien avec les universités.
- Contribuer à la réflexion du comité national de pilotage et du comité régional stratégique, ainsi qu'à la communication efficace des dispositifs et orientations prises notamment auprès des étudiants et des interlocuteurs référents des lieux de réalisation des actions.
- Ils identifient les terrains de réalisation des actions concrètes du service sanitaire en veillant à favoriser la diversité des structures et des publics concernés.» (Arrêté du 12 juin 2018)

ARTICLE 2 – SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Cette convention donnera lieu à un programme annuel d'actions, validé par l'ensemble des membres. Le programme d'actions pour l'année 2025 figure en annexe 1 de cette convention. Le programme des actions des années suivantes sera défini et validé lors du premier COPIL annuel.

Cette convention-cadre ne tient pas lieu de convention de financement.

Le suivi de cette convention est assuré par le comité de pilotage (COPIL) régional du SSES, composé des membres de droits et d'acteurs spécifiques invités ponctuellement en fonction des sujets abordés.

ARTICLE 3 – MODALITES DE GOUVERNANCE

La gouvernance du Service sanitaire des étudiants en santé est organisée comme suit (*Annexe 3 : les organes de gouvernance*) :

- **Un comité régional stratégique** qui se réunit une fois par an, présidé par le Recteur d'Académie d'Orléans-Tours et la Directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire. Ce comité arrête les orientations.
- **Un comité de pilotage (COPIL)** qui se réunit au moins deux fois par an composé des signataires de la présente convention. Il permettra de planifier concrètement l'avancement des objectifs, de définir les moyens de les atteindre et de prendre les décisions nécessaires permettant d'atteindre les objectifs. Il est animé par l'ARS.
- **Une Commission Service Sanitaire du Collégium Santé**, instance opérationnelle qui se réunit au moins trois fois par an concernant les modalités opérationnelles : définir le calendrier opérationnel du service sanitaire, planifier la campagne de recensement et les périodes de répartition des terrains de stage, organiser l'information auprès des terrains de stage. Elle est composée des référents pédagogiques des parties et des partenaires externes. Elle est animée, au minimum, par un référent pédagogique d'une des 8 filières représentées avec l'appui de la coordinatrice régionale (ODJ, comptes-rendus, ...). Le renouvellement annuel des référents pédagogiques, dans l'animation de la commission, sera encouragé afin de représenter au mieux l'ensemble des filières.
- **Des groupes de travail interprofessionnels** avec des référents identifiés, seront proposés à l'initiative du Collégium Santé. Les thématiques abordées seront définies selon les priorités régionales et les besoins du terrain. Les groupes pourront porter sur des réflexions relatives au processus du dispositif, sur des thématiques spécifiques, sur des analyses de pratiques, sur la création d'outils... avec pour objectif de renforcer le dispositif SSES (*Annexe 5 Le programme d'actions 2025*)

Les partenaires extérieurs sont des ressources incontournables du dispositif. Leur rôle et leur investissement dépend de leur nature, de leurs missions et de leur champ d'action. (*Annexe 4 Les partenaires externes*)

Un calendrier annuel de fonctionnement des instances sera proposé en début de chaque année civile. (*Annexe 3 Le calendrier des instances*)

ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La présente convention pluriannuelle prend effet à compter de la date de sa signature par l'ensemble des parties et se terminera le 31 décembre 2028.

ARTICLE 5 : BILAN ANNUEL

Un rapport d'activité régional du Service sanitaire des étudiants en santé, rédigé par le coordinateur régional, validé par le Comité de pilotage régional, est transmis à l'ARS au plus tard le 31 mars de l'année N+1. Ce rapport présente notamment les données quantitatives et qualitatives du dispositif, une partie spécifique à la dynamique régionale et les actions réalisées, une partie spécifique à chaque département.

Le comité stratégique ou le copil de fin d'année permettra d'échanger et de poser le bilan du fonctionnement des instances.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1. Pour la mise en œuvre des traitements nécessaires à l'exécution de la Convention, les Parties sont considérées comme responsables des traitements qu'ils mettent en œuvre au sens de l'article 26 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).

2. Les Parties s'engagent à respecter le cadre juridique régissant les traitements de données à caractère personnel et tout particulièrement le RGPD. Les Parties coopèrent pour garantir que les traitements des données sont effectués dans le respect des normes relatives à la protection des données personnelles.

3. Les Parties nomment chacune le Délégué à la protection des données (DPD) facilement joignables par les personnes concernées, notamment par la publication d'un moyen de contact sur leurs sites internet institutionnels respectifs. Les Parties échangent les coordonnées de leurs DPD respectifs et assurent qu'ils puissent librement communiquer entre eux.

Les DPD désignés à la date de la signature sont les suivants :

Université de Tours	ARS
Direction des affaires juridiques et du patrimoine 60 rue du Plat d'Etain, 37000 Tours Formulaire de déclaration	Direction de la stratégie Mme Sophia BEAU, Référente RGPD

Les Parties informent immédiatement l'autre Partie en cas de changement de l'identité ou du moyen de contact de leur DPD désigné.

Les Parties enregistrent les traitements nécessaires à l'exécution de la Convention dans leur registre des traitements respectifs. Elles maintiennent chacune à jour ce registre.

4. Chacune des Parties est responsable du bon traitement des exercices des droits visés aux articles 15 à 23 du RGPD qui la concernent.

Lorsqu'elles reçoivent une demande d'exercice des droits, chaque Partie a la responsabilité de fournir l'ensemble des informations visées à l'article 13 du RGPD, incluant notamment les grandes lignes de l'accord conclu dans le cadre du présent Contrat.

Chacune des Parties est responsable de la déclaration des violations de données qui concernerait son traitement auprès de l'autorité compétente. Dans le cas où les deux Parties sont susceptibles d'être concernées par la violation de données de l'une des Parties, les Parties s'informent et se coordonnent en cas de communication auprès des personnes concernées.

5. Chaque Partie s'engage à garantir la sécurité des données personnelles en sa possession lors de la réalisation des traitements qui lui sont propres dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE

1. Responsabilité à l'égard des tiers. – Chacune des parties reste responsable, dans les conditions du droit commun, des dommages que son personnel pourrait causer aux tiers à l'occasion de l'exécution de la convention-cadre.

2. Responsabilité entre les parties. – Chacune des parties prend en charge la couverture de son personnel conformément à la législation applicable dans le domaine de la sécurité sociale, du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles dont il relève et procède aux formalités qui lui incombent.

Chaque partie est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages de toute nature, causés par son personnel au personnel de toute autre partie.

Chaque partie est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages qu'elle cause du fait ou à l'occasion de l'exécution de la convention-cadre aux biens mobiliers ou immobiliers d'une autre partie.

Les parties renoncent mutuellement à se demander réparation des préjudices indirects qui pourraient survenir dans le cadre de la convention-cadre, sauf cas de faute lourde ou intentionnelle.

ARTICLE 8 : AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention se fait par avenant signé par l'ensemble des parties de la convention.

Les avenants ultérieurs font partie de la présente convention et sont soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 9 : DÉNONCIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre Partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 10 : LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif. Les Parties s'engagent à épuiser toutes les voies de conciliation avant de saisir le Tribunal Administratif.

SIGNATURES

Date :

Clara de BORT
Directrice générale

Jean-Philippe AGRESTI

Philippe ROINGEARD

Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

Recteur de la région
académique Centre-Val de
Loire
Recteur de l'académie
d'Orléans-Tours

Président de l'Université de
Tours

Eric BLOND
Président de l'Université
d'Orléans

Marlène LACROIX
Directrice de l'école des
sages-femmes de Tours



Eric TROUVE
Directeur régional
Instituts de formation en
soins infirmiers (IFSI)
Croix-Rouge Compétence

Sylvie QUATREHOMME
Représentante Groupement
de Coopération Sanitaire
(GCS) des IFSI

Christine GIRAULT
Représentante Pôle de
formation médico technique du
CHRU de Tours

La fiche de poste de la coordinatrice régionale

Poste de coordination régionale du Service sanitaire

Mission principale

Animer, organiser et gérer le service sanitaire des étudiants en santé (SSES) dans l'ensemble de la région Centre Val-de Loire

Le SSES est organisé en 1 région (Centre Val de Loire) et impliquera en 2024 plus de 2000 étudiants des écoles de santé suivantes :

MEDECINE (400), PHARMACIE (110), KINE (n=90), ODONTOLOGIE (50), Sage-Femme (60) et 13 IFSI (1300), IFMEM (33)

Pour les étudiants, le SSES se déroule d'octobre à mai (liste des structures d'accueil à valider en juin de l'année précédente).

Activités

- Veiller à la mise en œuvre du SSES de manière harmonieuse et équitable sur chacun des 6 départements
- Travailler en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes (ARS, Education nationale, faculté de médecine, faculté de pharmacie, instituts de formation, coordinateurs de contrats locaux de santé, référents de proximité des lieux d'accueil d'étudiants, FRAPS, etc) et prendre en compte les enjeux et contraintes respectives
- Promouvoir et organiser l'identification des lieux d'accueil
- Mettre en ligne et diffuser l'enquête de recensement des lieux d'accueil ;
- Gérer la plateforme dématérialisée de recensement des structures volontaires et des stages en lien avec le webmaster national, les offreurs de stage et les organismes de formation
- Analyser les propositions d'accueil et confirmer leur adéquation avec les objectifs du service sanitaire au niveau stratégique et territorial
- Remplir les affectations par établissement de formation, en lien avec les référents SSES des écoles
- Contribuer à l'élaboration d'outils et de supports méthodologiques à destination des étudiants, des offreurs de stage et des coordonnateurs de contrats locaux de santé (CLS)
- Travailler avec les différents organismes de formation de la région Centre-Val de Loire afin de garantir la plus-value pluri professionnelle du service sanitaire
- Gérer la répartition de l'ensemble des étudiants (environ 2000) sur l'ensemble des lieux d'accueil
- Informer les structures retenues, dès validation des affectations (en début d'année) par l'ensemble des formations
- S'assurer de l'affectation nominative des étudiants dans les lieux d'accueil de la région et veiller à la mise en œuvre des conventions.
- Informer les structures non retenues par mail, et assurer leur recensement d'une année à l'autre
- Organiser des réunions régionales et départementales avec l'ensemble des acteurs de proximité impliqués dans le service sanitaire.
- Participer à la gouvernance du service sanitaire en lien avec le comité stratégique, le comité de pilotage et les groupes de travail, et rédiger les comptes-rendus
- Participer aux évaluations annuelles du dispositif, construire les enquêtes de satisfaction notamment auprès des étudiants, mettre en place des outils de reporting pour élaborer les rapports d'activités
- Elaborer un rapport d'activité régional du Service sanitaire des étudiants en santé, validé par le Comité de pilotage régional

Les instances de gouvernance

	COMITE STRATEGIQUE	COPIL	COMMISSION OPERATIONNELLE
Fréquence	Une fois par an	Au moins deux fois par an	Au moins trois fois par an
Animation	La Directrice générale de l'ARS et le Recteur d'Académie	ARS – Le chargé programme santé des jeunes et prévention du suicide	Collégium santé Centre-Val de Loire - Le coordinateur du service sanitaire + un référent pédagogique
Composition	➤ Les représentants ○ de l'ARS ○ du Rectorat ○ du Collégium Santé ○ des étudiants ○ de la DREETS ○ du Conseil Régional ○ de la FRAPS ➤ Pour les universités : ○ Les «Présidents» des universités (Tours et Orléans) ou ○ Les «Doyens» de chaque filières (médecine, pharmacie, maïeutique, odontologie, kinésithérapie) ➤ Les directeurs des écoles paramédicales	➤ Un représentant de l'ARS ➤ Un représentant du Rectorat ➤ Un représentant du Collégium Santé ➤ Un représentant par structure de formation (1 CFPPH, 1 ESF, 1 EUK, 2 facultés de médecine, 1 faculté d'odontologie, 1 faculté de pharmacie, 13 IFSI, 1 IFTLM) ➤ Des invités consultatifs à l'initiative de l'ARS/Rectorat	➤ Les effecteurs (référents pédagogiques) : 5 filières universitaires, 3 filières paramédicales, ➤ Le Rectorat (infirmières départementales) ➤ Les partenaires : CLS, CPTS, FRAPS

	COMITE STRATEGIQUE	COPIL	COMMISSION OPERATIONNELLE
Missions	➤ Poser le cadre réglementaire et les attendus ➤ Echanger avec les représentants institutionnels ➤ Déterminer les thématiques d'actions, les publics ciblés et la répartition sur le territoire ➤ Présenter le bilan de l'année N-1.	➤ Prioriser les thématiques d'actions, les publics ciblés et la répartition sur le territoire ➤ Arbitrer les groupes de travail à mobiliser ➤ Elaborer le rétro planning en lien avec la stratégie SSES déterminée ➤ Définir les objectifs des groupes de travail	La commission opérationnelle se décline en deux axes : <u>Les stages</u> ➤ Définir les semaines banalisées ➤ Recensement des stages : identifier les échéances, calendrier ouverture recensement des terrains de stage, mise à disposition des fichiers pour la répartition des terrains. ➤ Assurer la validation des stages en collaboration avec le Rectorat et les acteurs de terrain (CLS, CPTS, associations, entreprises, ...) ➤ Garantir la mise en œuvre de l'interprofessionnalité et de la pluridisciplinarité dans la réalisation des actions (équilibre des groupes, taille, représentativité, etc.) ➤ S'assurer d'une répartition équilibrée, sur le territoire régional, de la réalisation des actions de prévention ➤ Informer les terrains de stage ➤ Faire remonter toute difficulté opérationnelle sur la mise en œuvre des stages <u>Les groupes de travail</u> Ils seront définis annuellement selon les thématiques décidées en comité stratégique et prioritaires en Copil (Exemple : réflexion sur l'accompagnement des étudiants pendant leur stage - hébergement, restauration, déplacements) ➤ Respecter les thématiques déterminées, les publics ciblés et la répartition sur le territoire ➤ Réfléchir aux besoins de terrains sur des sujets de santé publique prioritaire ➤ Proposer des axes d'amélioration à des questions opérationnelles bloquantes

ANNEXE 3

Calendrier indicatif annuel des instances et susceptible de modifications

2025						
Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 D	1 M	1 Sa	1 Lu ³⁶	1 Me	1 Sa	1 Lu ⁴⁹
2 L	2 M ²³	2 Sa	2 Ma	2 Je	2 Di	2 Ma
3 M	3 J	3 Di	3 Me	3 Ve	3 Lu	3 Me
4 M	4 V	4 Lu ³²	4 Je	4 Sa	4 Ma	4 Je
5 J	5 S	5 Me	5 Ve	5 Di	5 Me	5 Ve
6 V	6 D	6 Ma	6 Sa	6 Lu ⁴¹	6 Je	6 Sa
7 S	7 L	7 Sa	7 Di	7 Ma	7 Ve	7 Di
8 D	8 M	8 Sa	8 Lu ³⁷	8 Me	8 Sa	8 Lu ⁵⁰
9 L	9 J	9 Di	9 Ma	9 Je	9 Di	9 Ma
10 M	10 V	10 Di	10 Me	10 Ve	10 Lu ⁴⁶	10 Me
11 M	11 S	11 Lu ³³	11 Je	11 Sa	11 Ma	11 Je
12 J	12 D	12 Ma	12 Ve	12 Di	12 Me	12 Ve
13 V	13 D	13 Me	13 Sa	13 Lu ⁴²	13 Je	13 Sa
14 S	14 L	14 Sa	14 Di	14 Ma ^{Co Strat'}	14 Ve	14 Di
15 D	15 M	15 Sa	15 Lu ³⁸	15 Me	15 Sa	15 Lu ⁵¹
16 L	16 J ²⁵	16 Di	16 Ma	16 Je	16 Di	16 Ma
17 M	17 V	17 Di	17 Me	17 Ve	17 Lu ⁴⁷	17 Me
18 M	18 S	18 Lu ³⁴	18 Je	18 Sa	18 Ma	18 Je
19 J	19 D ^{COFIL}	19 Ma	19 Ve	19 Di	19 Me	19 Ve
20 V	20 D	20 Me	20 Sa	20 Lu ⁴³	20 Je	20 Sa
21 S	21 L ³⁰	21 Sa	21 Di	21 Me	21 Ve	21 Di
22 D	22 M	22 Di	22 Lu ³⁹	22 Sa	22 Sa	22 Lu ⁵²
23 L	23 J ²⁶	23 Sa	23 Ma	23 Je	23 Di	23 Sa
24 M	24 D	24 Di	24 Me	24 Sa	24 Lu ^{Im* Colloquium}	24 Me
25 M	25 V	25 Lu ³⁵	25 Je	25 Sa	25 Ma	25 Sa
26 J	26 S	26 Ma	26 Ve	26 Di	26 Me	26 Sa
27 V	27 D	27 Me	27 Sa	27 Lu ⁴⁴	27 Je	27 Sa
28 S	28 L ³¹	28 Sa	28 Di	28 Ma	28 Ve	28 Di
29 D	29 M	29 Sa	29 Lu ⁴⁰	29 Me	29 Sa	29 Lu ¹
30 L	30 J ²⁷	30 Di	30 Ma	30 Sa	30 Di	30 Ma
	31	31 Di		31 Sa		31 Me

ANNEXE 4

Les partenaires externes

Le Conseil Régional

- Finance les indemnités de stage et les remboursements des frais de déplacement pour la réalisation de l'action du SSES dans le respect des maquettes des formations paramédicales, à l'exception des surcoûts relatifs aux frais de déplacement générés par les actions concrètes réalisées en zone difficile d'accès ou éloignée ;
- Contribue à l'identification des publics prioritaires et /ou des thématiques d'actions prioritaires en fonction des spécificités des territoires en tant que membre du comité régional stratégique.

Le Conseil Départemental fait le lien avec les structures pouvant constituer des lieux d'intervention et relevant de sa responsabilité.

La DREETS fait le lien avec les structures pouvant constituer des lieux d'intervention et relevant de sa responsabilité.

La DRAJES fait le lien avec les structures pouvant constituer des lieux d'intervention et relevant de sa responsabilité.

CLS, CPTS

Ces partenaires régionaux sont une ressource supplémentaire pour le dispositif SSES notamment pour :

- L'identification des terrains de stage, hors éducation nationale,
- L'orientation des étudiants,
- L'amélioration des conditions d'accueil des étudiants,
- L'attractivité du territoire.

Leur investissement dans le dispositif service sanitaire dépend de leur mission, leur moyen et des problématiques territoriales.

FRAPS-Promotion santé, acteur de formation

Soutien dans la réalisation pratique du dispositif SSES pour l'ensemble des protagonistes par un accompagnement méthodologique tout au long du projet et par la mise à disposition d'outils d'animation et ressources documentaires.

Le programme d'actions 2025

➤ Objectif N°1 : déploiement des différents organes de gouvernance

Modalités

Premier COPIL régional vendredi 7 février 2025 avec présentation de la convention cadre et du calendrier 2025.

Indicateurs de suivi

Nombre d'instances : 1 comité stratégique, 2 COPIL, 3 comités opérationnels SESA

Bilan annuel : rapport d'activité 2025

➤ Objectif N°2 : développement du portail d'offres du service sanitaire à destination des étudiants en santé pour l'année scolaire 2025 - 2026

Modalités

Accompagnement par le coordonnateur régional des différents acteurs de terrain dans le cadre de ce déploiement et soutien du webmaster national.

Indicateurs de suivi

Nombre de comptes offreurs (terrains de stage) créés

Nombre de comptes écoles/universités (effecteurs) créés

Nombre d'offres de stage mises en ligne

Nombre d'offres pourvues

Référence : IFPS/PILO/QUAL/Recueil de la satisfaction des parties prenantes
Version : 1

Le recueil de la satisfaction des parties prenantes

Date de diffusion : Juin 2023

Ce document est applicable dès sa diffusion

	Fonction	Nom
Rédacteur(s)	Adjoint des cadres	Géraldine DEMON
Vérificateur(s)	Coordinatrice générale des instituts Directrice de l'école de sages-femmes Coordonnateur pédagogique IFSI Directrice IFMEM, IFRTLM et CFPPH Médecin responsable du CESU Attaché d'administration hospitalière (Département développement professionnel)	Christine GIRAULT Claire Perrin Jean-Denis Aubry Emmanuelle Quemard Julien Conrad Nicolas Liron
Visa Qualité	Directrice de la qualité, de la patientèle et des politiques sociales	Chloé Fabre
Approbateur(s)	Directrice adjointe des ressources humaines, directrice des écoles	Marie LE MEE

N° version	Date	Modifications
1	Juin 2023	Mise en place d'une procédure unique du recueil de la satisfaction des parties prenantes sur les écoles du CHRU de Tours
2	Août 2024	

Destinataires	Localisation
Toutes les écoles du CHRU de Tours	Archivage sur le U:\IFPS\Démarche_Qualité\Processus Pilotage\

Objet

	Référence : IFPS/PILO/QUAL/Recueil de la satisfaction des parties prenantes Version : Juin 2023 Le recueil de la satisfaction des parties prenantes	Page 1 sur 9
---	--	--------------

Cette procédure décrit le dispositif mis en place au sein des écoles du CHRU de Tours pour recueillir la satisfaction des parties prenantes.

Recueillir, analyser la satisfaction et l'expérience des parties prenantes, c'est reconnaître la légitimité de cette parole. Aussi, le dispositif mis en place agrmente la démarche d'amélioration continue des écoles.

Ce dispositif de recueil de la satisfaction est complémentaire à la démarche de recueil et de gestion des aléas, difficultés, réclamations, suggestions et des événements indésirables déclarés via le logiciel en vigueur au sein du CHRU de Tours (IFPS/PILO/Gestion des Risques/Gestion des réclamations/MOP/02).

Responsabilités

Le recueil et le bilan des appréciations et de la satisfaction des parties prenantes est suivi par le COPIL Qualité des écoles du CHRU de Tours. Il relève de la responsabilité de chaque directeur ou responsable des formations initiales et continues concernées.

Cadre réglementaire et références

Référentiel National de Qualité mentionné à l'article L.6316-3 du Code du Travail, version 7, mars 2021, critère 7 « Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées ».

Périmètre et personnes concernés

Cette procédure concerne l'ensemble des formations initiales et continues des écoles du CHRU de Tours :

- les instituts et écoles de formation initiale et continue de l'IFPS : IFSI, IFAS, IFA, IFCS, IADE, IBODE, CFPPH, IFMEM, IFTLM,
- l'école de sages-femmes,
- le centre de formation d'apprentis (CFA),
- le centre d'enseignement de soins d'urgence (CESU),
- le centre de formation et de développement professionnel continu (CFDPC).

Définitions

Les parties prenantes regroupent tous les acteurs concernés par les prestations de formation proposées par les écoles du CHRU de Tours soit :

- les bénéficiaires de la formation (élèves, étudiants, apprentis, professionnels en formation continue),
- les intervenants extérieurs,
- les employeurs,
- les financeurs
- les équipes pédagogiques.

Le recueil de la satisfaction des parties prenantes est un dispositif qui contribue à évaluer, du point de vue des acteurs, l'organisation des prestations de formation délivrées et la capacité des écoles du CHRU de Tours à répondre aux attentes et besoins de ces acteurs.

Annexes et documents associés

Questionnaires en ligne	Microsoft Forms
Modèle de mail d'accompagnement des enquêtes de satisfaction	Annexe 1 de la procédure
Tableau listant les dispositifs de recueil par formation	Annexe 2 de la procédure

Description du dispositif de recueil de la satisfaction

Le dispositif de recueil de la satisfaction des parties prenantes est propre à chaque bénéficiaire concerné.

Plusieurs recueils complémentaires dont le suivi des réclamations et des événements indésirables sont mis en place.

	Référence : IFPS/PILO/QUAL/Recueil de la satisfaction des parties prenantes Version : Juin 2023 Le recueil de la satisfaction des parties prenantes	Page 2 sur 9
---	--	--------------

Ils relèvent d'une démarche harmonisée et commune au sein des écoles et d'une démarche spécifique et propre aux différentes formations initiales et continues des écoles. Ces démarches spécifiques sont précisées en annexe 2.

1. La satisfaction des bénéficiaires de la formation

1.1. Enquête de satisfaction globale

Formations concernées	Quand ?	Comment ?	Qui ?
Les formations initiales et continues diplômantes	En fin de formation après les jurys de diplomation	Questionnaire Microsoft Forms préparé par la secrétaire ou référent de chaque institut	Transmis par les secrétariats des différentes formations avec un mail d'accompagnement (Annexe 1).
	A 6 mois pour les diplômés	Questionnaire Microsoft Forms préparé par la secrétaire ou référent de chaque institut intégrant des données RH	Une relance est faite 15 jours après le premier envoi.
Les formations continues	A la fin de chaque formation	Questionnaire Microsoft Forms ou sphinx ou papier (CFDPC) préparé par la secrétaire référente	Transmis : - par les secrétariats des différentes formations - par le CFDPC. Une relance est faite 15 jours après le premier envoi.

Une extraction et une exploitation de ces enquêtes de satisfaction globale est réalisée par la secrétaire référente et/ou formateur qui la transmet aux directeurs ou responsables des formations concernées.

Le directeur ou le responsable des formations concernées appelle systématiquement le bénéficiaire qui en fait la demande dans sa réponse aux questionnaires.

Tous ces résultats sont présentés au COPIL Qualité annuellement hormis anomalie majeure. Un résultat insatisfaisant devient un EI.

Les résultats sont également communiqués dans les différentes instances de formation dans lesquelles siègent les différents bénéficiaires, le conseil de vie étudiante mais également en externe via le site internet.

1.2. Enquête de satisfaction centrée sur la pédagogie

Pour les formations initiales et continues diplômantes, des recueils de la satisfaction centrés sur la pédagogie (évaluation par modules/Unités d'enseignement/stages) sont organisés au cours de la formation sous forme de régulations et/ou de questionnaires et/ou de rencontres avec les représentants des étudiants.

Les résultats de ces recueils sont partagés et régulés avec les élèves, les étudiants, les apprentis au cours de la formation, communiqués lors des instances des différentes structures de formation.

Un bilan global est présenté au COPIL Qualité.

1.3. Enquêtes de satisfaction complémentaires en fonction de l'actualité ou des sujets

Des questionnaires complémentaires en fonction de l'actualité ou des sujets sont proposés par les différentes formations proposées. Par exemple, l'enquête de satisfaction à la suite de la journée annuelle des portes ouvertes (JPO) réalisée en début d'année.

	Référence : IFPS/PILO/QUAL/Recueil de la satisfaction des parties prenantes Version : Juin 2023 Le recueil de la satisfaction des parties prenantes	Page 3 sur 9
---	--	--------------

2. La satisfaction des employeurs et des financeurs

Un questionnaire unique sur cinq grandes thématiques est transmis aux employeurs et aux financeurs par la fonction centrale du COPIL Qualité, à raison d'une fois par an.

Formations concernées	Quand ?	Comment ?	Qui ?
Toutes les formations initiales, continues diplômantes et non diplômantes	A chaque fin de formation. Pour les formations diplômantes, le questionnaire est transmis en fin de formation après les jurys de diplomation	Questionnaire Microsoft Forms préparé par l'assistant(e) secrétaire qualité	Transmis par l'assistant(e) qualité avec un mail d'accompagnement (Annexe 1). Une relance est faite début septembre.

Le directeur ou le responsable des formations concernées appelle systématiquement les employeurs et les financeurs qui en font la demande dans leurs réponses aux questionnaires.

3. La satisfaction des équipes permanentes et des intervenants extérieurs

3.1. Les équipes pédagogiques et administratives permanentes

Les équipes pédagogiques comme l'ensemble des équipes administratives et techniques sont évaluées lors de la campagne annuelle d'évaluation conduite au sein de l'établissement (Campagne GESFORM).

Le recueil des attentes et de la satisfaction des équipes permanentes des écoles/instituts s'inscrit dans la démarche institutionnelle « Mon quotidien au CHRU » conduite par la DRH.

3.2. Les intervenants extérieurs

Les intervenants extérieurs sont des professionnels :

- du CHRU ;
- extérieurs au CHRU soit des universitaires soit des vacataires.

Les intervenants du CHRU répondent à la démarche institutionnelle « Mon quotidien au CHRU ».

Pour les professionnels hors CHRU, un questionnaire est délivré une fois par an à une date fixe pour les formations initiales et continues dites formations du périmètre.

Formations concernées	Quand ?	Comment ?	Qui ?
Toutes les formations initiales, continues dites formations du périmètre	A chaque fin de formation en fonction des filières	Questionnaire Microsoft Forms préparé par l'assistant(e) secrétaire qualité	Transmis par la cellule intendance avec un mail d'accompagnement (Annexe 1). Une relance est faite 2 mois après la fin de formation

Pour les formations continues hors périmètre et les formations du CFDPC, ce questionnaire est proposé systématiquement à chaque fin de formation.

L'analyse de l'ensemble des résultats de satisfaction fait l'objet d'actions d'amélioration au niveau transversal (plan d'actions du COPIL qualité) et/ou au niveau de chaque formation des écoles.

Les modalités d'information aux parties prenantes

Chaque questionnaire est transmis par mail avec un message commun aux bénéficiaires et un message commun aux employeurs et financeurs (Annexe 1).

Annexe 1 : Modèles de mail

Mail accompagnant les enquêtes de satisfaction globale et d'insertion professionnelle aux bénéficiaires.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre démarche de certification Qualiopi, et en votre qualité d'employeur et/ou financeur de formation, votre satisfaction est au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi, votre avis concernant les **formations dispensées au sein des Ecoles du CHRU de Tours** est important pour améliorer, en continu, la qualité de nos services.

<https://forms.office.com/e/HpUdtVBdW3>

Le traitement des données sera réalisé pour et par le CHRU de Tours, de manière anonyme et agrégée.

Merci par avance de renseigner ce questionnaire et de cliquer sur enregistrer à la fin pour que vos réponses soient prises en compte.

Durée approximative de l'enquête : 5 minutes

C'est à vous !

A noter : Si vous ne souhaitez plus participer aux enquêtes de satisfaction, vous pouvez nous informer par retour de mail. Votre adresse mail sera alors automatiquement effacée de notre listing.

Mail accompagnant les enquêtes de satisfaction globale aux autres parties prenantes

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre certification qualiopi et dans une démarche d'amélioration continue, nous devons interroger la satisfaction de nos intervenants. Au regard de vos interventions sur plusieurs instituts, nous souhaitons recueillir votre retour d'expérience à travers le court questionnaire ci-dessous. Votre avis nous est précieux pour continuer à proposer des interventions de qualité, adaptés aux attentes de chacun.

[Questionnaire de satisfaction Intervenants extérieurs](#) (ctrl+clic gauche souris)

Le questionnaire ne vous prendra que quelques minutes.

Nous vous remercions par avance pour votre participation, et restons à votre disposition pour toute remarque complémentaire.

Mail de relance

Madame, Monsieur,

Comme évoqué dans notre précédent mail, nous souhaiterions avoir un retour sur votre expérience avec les écoles du CHRU de Tours.

Il est encore temps de le saisir juste ici :

Un grand merci pour votre participation.

	Référence : IFPS/PILO/QUAL/Recueil de la satisfaction des parties prenantes Version : Juin 2023 Le recueil de la satisfaction des parties prenantes	Page 6 sur 9
---	--	--------------

À bientôt !

Annexe 2 : Dispositifs de recueil par formation

Formation concernée	Public concerné	Modalités de recueil	Période
Formation cadre de santé sur 10 mois de septembre à juin (IFCS)	Bénéficiaires	Questionnaire sur la satisfaction pédagogique élaboré annuellement par les étudiants. Les résultats font l'objet d'une régulation étudiants-équipe pédagogique.	5 régulations : Septembre/novembre /février/avril et juin
		Exploitation des résultats du questionnaire envoyé par l'Université aux étudiants	Une fois par an : Septembre
	Équipe pédagogique et universitaires	Un bilan de l'année et préparation de l'année suivante	Une fois par an : Avril ou mai
	Bénéficiaires	Conseil technique	2 conseils techniques par an : Décembre et juin
Formation IBODE et IADE sur quatre semestres	Bénéficiaires	Un questionnaire de satisfaction Microsoft Forms proposé par les équipes aux étudiants à chaque fin de semestre. Les résultats font l'objet d'une régulation étudiants-équipe pédagogique.	4 régulations : Fin des semestres 1, 2, 3 et 4
		Exploitation des résultats du questionnaire envoyé par l'Université aux étudiants	Une fois par an : Septembre
	Bénéficiaires	ICOGE et conseil pédagogique Recueil des appréciations suite aux visites de stages	Deux fois par an
CFPPH	Bénéficiaires	Un questionnaire de satisfaction Microsoft Forms proposé par l'équipe pédagogique aux étudiants à chaque fin de semestre. Les résultats font l'objet d'une régulation directrice et représentants des étudiants de la promotion.	A chaque fin de semestre Une fois par an
		Un bilan de l'année et préparation de l'année suivante	Une fois par an : Avril ou mai
	Équipe pédagogique, conseiller scientifique et coordonnateur de module		
	Bénéficiaires Terrains de stage	Conseil technique	Une fois par an en décembre
IFMEM	Bénéficiaires	Un questionnaire de satisfaction Microsoft Forms proposé par les référents pédagogiques aux étudiants à chaque fin de semestre. Les résultats font l'objet d'une régulation directrice et représentants des étudiants des trois promotions.	A chaque fin de semestre avec le formateur référent de semestre Une fois par an
		Un bilan de l'année et préparation de l'année suivante	Une fois par an : Avril ou mai
	Équipe pédagogique		

	Bénéficiaires Terrains de stage	Instante Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut	Une fois par an en novembre-décembre
IFTLM	Bénéficiaires	Un questionnaire de satisfaction Microsoft Forms proposé par les référents pédagogiques aux étudiants à chaque fin de semestre. Les résultats font l'objet d'une régulation directrice et représentants des étudiants des trois promotions.	A chaque fin de semestre avec le formateur référent de semestre Une fois par an
	Équipe pédagogique, conseiller scientifique et coordonnateur de module	Un bilan de l'année et préparation de l'année suivante	Une fois par an : Avril ou mai
	Bénéficiaires Terrains de stage	Instante Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut	Une fois par an en novembre-décembre
IFSI	Bénéficiaires	- Questionnaire de satisfaction Microsoft Forms proposé par les coordinateurs pédagogiques aux étudiants à chaque fin de semestre. Les résultats font l'objet d'une régulation avec la direction, les coordinateurs de promotion, les représentants des étudiants et la promotion concernée - Section de Vie Etudiante - Suivi pédagogique avec traçabilité dans le dossier de scolarité des étudiants	A chaque fin de semestre avec le formateur référent de semestre Une fois par an Une fois minimum par semestre
	Équipe pédagogique	- Bilan de l'année et préparation de l'année suivante lors du séminaire pédagogique	Une à deux fois par an : (février) et juillet
	Bénéficiaires Terrains de stage	Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut Recueil via les référents de lieux de stage Recueil via les référents d'UE Rencontres du GCS IFSI, du Collegium Santé, des CER CEFIEC	Une fois par an en novembre-décembre Non formalisé à ce jour Tous les 2 mois
ESF	Bénéficiaires étudiants en FI	Evaluation Qualité des stages QR code rapport de stage + bilan annuel stage CEVIMa Entretiens individuels Bilan pédagogique et organisationnel Questionnaire sphinx par promo: 1 fois/an Question insertion post-DE: 6,12,18,30 mois	Au fil de l'eau pd AU+ bilan fin AU Au moins 1 fois/an Au min 1 fois/an, + si nécessaire Dec –janv : fin de semestre Mars à juin fin AU Janv et juillet année N, N+1 et N+2
		Exploitation des résultats des questionnaires envoyés à l'UFR de médecine et CHRU pour diffusion sur sites	Une fois par an : Septembre
	Équipe pédagogique	Un entretien professionnel individuel annuel Un bilan de l'année collectif et préparation de l'année suivante	Janv-mai Juillet
	Bénéficiaires	Conseil technique Enquête CER	Au moins une fois /an Septembre

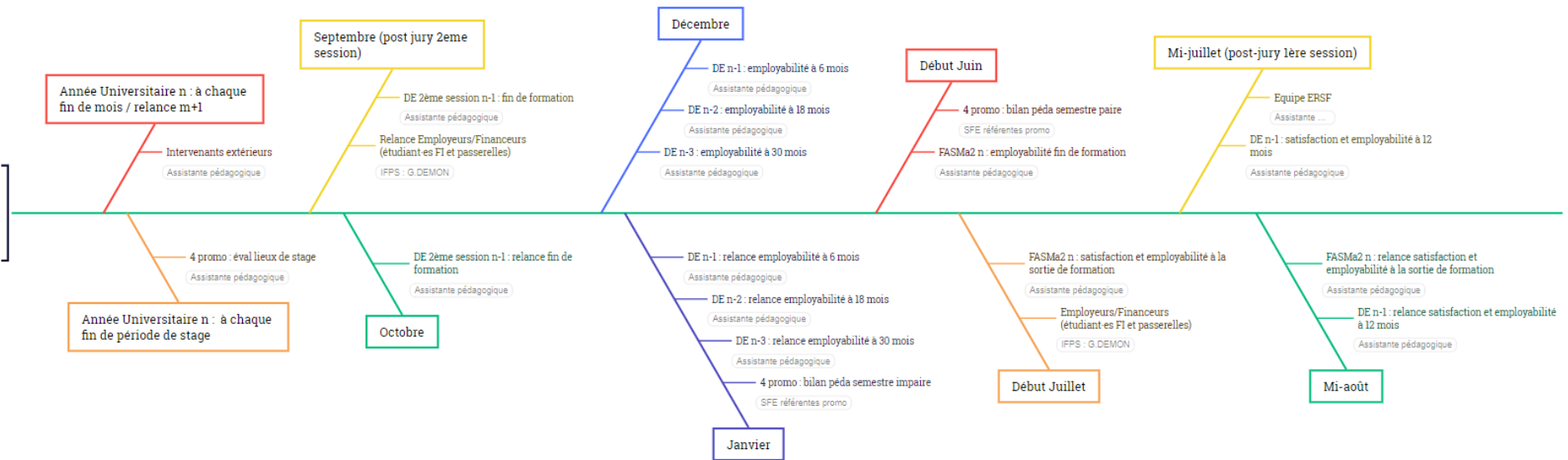
	Organisme porteur ARS		
IFAS	Bénéficiaires	- Questionnaire de satisfaction envoyé par les coordinateurs pédagogiques aux élèves en cours d'année et en fin d'année de formation -Évaluation en fin de Module Les résultats font l'objet d'une régulation avec la direction, les coordinateurs de promotion, les représentants des étudiants et la promotion concernée - Section de Vie Étudiante - Suivi pédagogique avec traçabilité dans le dossier de scolarité des étudiants	2 fois par formation de 11 mois A chaque fin de module de formation Une fois par an À chaque suivi
	Équipe pédagogique	- Bilan de l'année et préparation de l'année suivante lors du séminaire pédagogique - Entretiens professionnels GESFORM	Une à deux fois par an : (février) et juillet
	Bénéficiaires Terrains de stage	Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut Recueil via les référents de lieux de stage Recueil via les référents des Blocs Enquête en ligne Rencontres du Collège des directeurs d'instituts de formation de la région CVL	Employeurs financeur /Une fois par an En fin d'année civile Tous les 2 mois
IFA	Bénéficiaires	- Questionnaire de satisfaction proposé par l'équipe pédagogique aux élèves au cours de la formation et en fin de la formation. Les résultats font l'objet d'une régulation avec la direction, l'équipe et la promotion concernée - Section de Vie Etudiante - Suivi pédagogique avec traçabilité dans le dossier de scolarité des élèves	A chaque fin de formation avec l'équipe pédagogique et le directeur Une fois par an A chaque suivi
	Équipe pédagogique	- Bilan de l'année et préparation de l'année suivante lors de la réunion préparatoire à la session suivante	Une à deux fois par an : Février/mars et fin d'année si besoin
	Bénéficiaires Terrains de stage	Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut Recueil via les référents de lieux de stage Et des visites d'habilitation des sociétés Recueil via les référents des Blocs Enquête en ligne Rencontres du Collège des directeurs d'instituts de formation de la région CVL	Employeurs financeur /Une fois par an 1/3ans En fin d'année civile Tous les 2 mois

Procédure Envoi des Enquêtes de satisfactions Formation Maïeutique

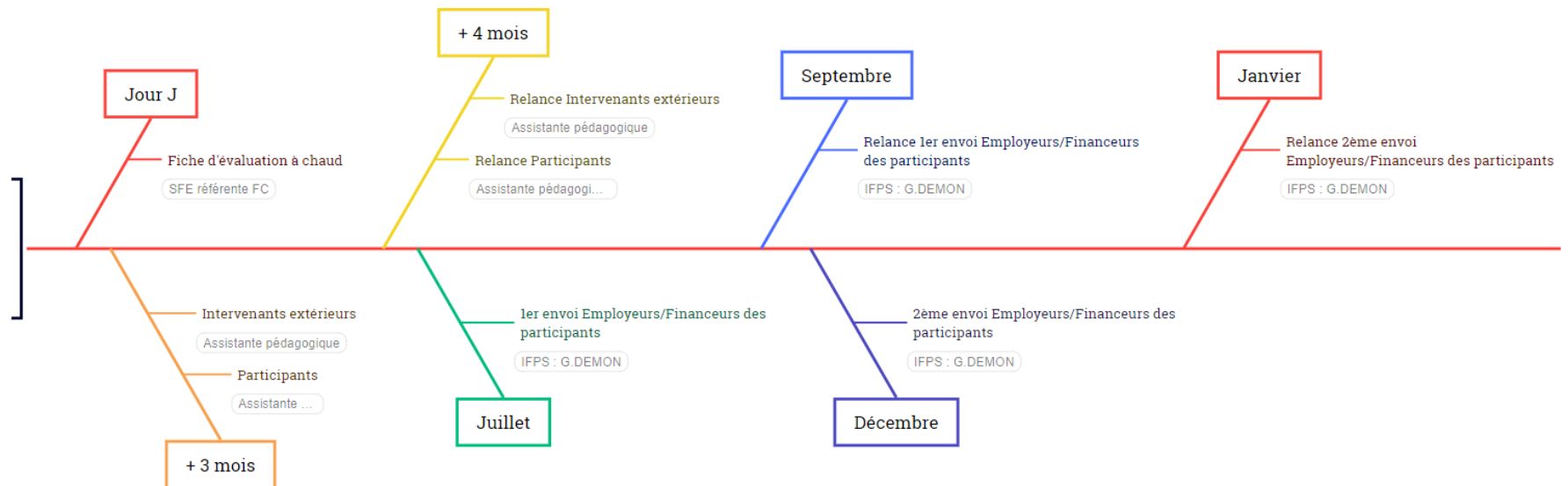
Démarche qualité mis à jour février 2026

FI ou FC	Publics concernés	Titres Enquêtes	Mails types
FI	Nouveaux étudiants (L2 + mutations)	Renseignements	
FI	Etudiants qui se réinscrivent en L3, M1 et M2	Renseignements des ESF en réinscription	
FI	Etudiants en formation de la L2 au M2	Possibilités d'hébergement pendant les stages	
FI	Etudiants en M2	Job Dating étudiants	
FI	Employeurs participants au Job Dating	Job Dating employeurs	
FI	Etudiants en M2	CAE Dating étudiants	
FI	Employeurs participants au CAE Dating	CAE Dating employeurs	
FI	Etudiants en formation de la L2 au M2	Evaluation lieux de stage	n°8
FI	Etudiants en formation L2, L3, M1 et M2	Bilans pédagogiques semestriels et annuels	Ø
FI	Nouveaux diplômés	Satisfaction et employabilité apprenants à la sortie de formation	
FI	Anciens étudiants diplômés depuis 1 mois	Employabilité M+1	n°3.0
FI	Anciens étudiants diplômés depuis 6 mois	Employabilité M+6	n°3.1
FI	Anciens étudiants diplômés depuis 12 mois	Satisfaction et Employabilité M+12	n°3.2
FI	Anciens étudiants diplômés depuis 18 mois	Employabilité M+18	n°3.3
FI	Anciens étudiants diplômés depuis 30 mois	Employabilité M+30	n°3.4
FI/FC	Equipe permanente ERSF	Professionnels du CHRU	Ø
FI/FC	Intervenants extérieurs	Intervenants extérieurs	n°6
FI/FC	Employeurs/Financeurs	Cf. fonction centrale (G. DEMON)	
FC	Participants FC	Évaluation à chaud	Ø
FC	Participants FC	Apprenants en fin de formation	n°5
FC	Intervenants extérieurs FC	Intervenants extérieurs	n°6
FI/FC	Employeurs/Financeurs	Cf. fonction centrale (G. DEMON)	

Plannification des envois des enquêtes de satisfaction FI



Plannification des envois des enquêtes de satisfaction FC



Formulaires

FI - Formulaire de renseignements des étudiant·e·s de l'Ecole Régionale de Sages-Femmes de Tours : spécifiques à l'ERSF

Lien à envoyer pour répondre : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/xvj4in>

QR Code :



FI - Formulaire de renseignements des étudiant·e·s en réinscription à l'ERSF : spécifiques à l'ERSF

Lien à envoyer pour répondre : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/xvj4in>

QR Code :



FI – Formulaire de possibilités d'hébergement pendant les stages de l'ERSF : spécifiques à l'ERSF

Lien à envoyer pour répondre : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/z0oad9>

QR Code :



FI - Formulaire de satisfaction Job Dating pour les employeurs : enquête spécifique à l'ERSF

Lien à envoyer pour répondre : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/mflnlv>

QR Code :



FI - Formulaire de satisfaction Job Dating pour les étudiants : enquête spécifique à l'ERSF

Lien à envoyer pour répondre : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/caee4t>

QR Code :



FI - Formulaire de satisfaction CAE Dating pour les employeurs : enquête spécifique à l'ERSF

Lien à envoyer pour répondre : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/uu4ood>

QR Code :



FI - Questionnaire de satisfaction CAE Dating de l'ERSF - étudiant-es : enquête spécifique à l'ERSF

Lien à envoyer pour répondre : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/71f3o9>

QR Code :



FI - Formulaire Evaluation lieux de stages : spécifique à l'ERSF

Lien à envoyer : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/rcyol3>

QR Code : sur les rapports de stages + affiche dans l'espace étudiant + mails à chaque retour de stage



FI - Formulaire bilans pédagogiques semestriels et annuels par promotion : spécifique à l'ERSF

Lien à envoyer : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/xyjqm1>

QR Code :



FI - Formulaire satisfaction et employabilité des apprenants à la sortie de formation : spécifiques à l'ERSF

Lien à envoyer : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/gr7ols>

QR Code :



FI - Formulaires employabilité : spécifiques à l'ERSF 1 mois après :

Lien à envoyer : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/uol6bf>

QR Code :



- **Après 6 mois :**

Lien à envoyer : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/te12ct>

QR Code :



- **Après 12 mois : Satisfaction à froid et employabilité**

Lien à envoyer : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/3qzcup>

QR Code :



- **Après 18 mois :**

Lien à envoyer : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/ov3ggc>

QR Code :



- **Après 30 mois :**

Lien à envoyer : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/yws2hs>

QR Code :



FI/FC - Formulaire des intervenants extérieurs : enquête commune aux Ecoles du CHRU

Lien à envoyer : <https://www.sphinxpedago.univ-tours.fr/v4/s/mkfsnc>

QR Code :



Politique RGPD

Formulaire de consentement à faire remplir par les M2 pour pouvoir leur transmettre les enquêtes post-DE via leur mails personnels.